



HAL
open science

Hautes et basses terres languedociennes

Roland Andréani, Henri Michel

► **To cite this version:**

Roland Andréani, Henri Michel (Dir.). Hautes et basses terres languedociennes : Mélanges offerts à Yvette Maurin. Presses universitaires de la Méditerranée, 344 p., 2006, 2-84269-707-3. hal-03335432

HAL Id: hal-03335432

<https://hal.science/hal-03335432>

Submitted on 6 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CENTRE D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE DE
L'EUROPE MÉDITERRANÉENNE ET DE SES PÉRIPHÉRIES

Hautes et basses terres languedociennes

Mélanges offerts à
Yvette MAURIN

Articles réunis

par Roland ANDRÉANI et Henri MICHEL

Préface de Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE

Publiés avec le concours du
Centre d'Histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen
et du Roussillon et du conseil scientifique
de l'université Paul-Valéry — Montpellier III

Couverture : Échaudage de la vigne et famille Gaudin, fabricant de tonneaux. (M. Pellicer, *Clayra... fa temps*. Prades, Terra Nostra, 1980, p. 208-209).

Préface

Les membres du Centre d'Histoire Moderne et Contemporaine de l'Europe Méditerranéenne et de ses Périphéries ont choisi, une fois n'est pas coutume, de réunir, en hommage à leur collègue Yvette Maurin, les textes qu'elle a elle-même publiés au cours de sa longue carrière d'enseignement et de recherche à l'Université de Montpellier. Une façon de marquer, en lui offrant ce volume de *Mélanges* quelques années après son départ à la retraite, son apport à l'histoire du Languedoc.

Savoyarde d'origine, biterroise de jeunesse, et lozérienne par son mariage, c'est dans le haut pays qu'Yvette Maurin choisit ses premiers thèmes de recherche au cours de l'année 1962. Au début des années 1960, la France rurale garde encore ses traits d'antan ; le rôle des grands propriétaires se décline encore en pouvoirs, économique, social, politique, et même moral sur les hautes terres, toujours plus réfractaires à l'émiettement des parcelles que les bas-pays.

L'année 1962 est fructueuse pour la jeune historienne : la soutenance du Diplôme d'Études Supérieures est concomitante de la réussite au CAPES ; dans l'élan de ses vingt-deux ans, elle est reçue « première » à ce concours déjà réputé bien difficile. L'année suivante, elle est agrégée d'histoire-géographie, et nommée au lycée Montaury de Nîmes. La France est euphorique, en ces années « glorieuses » où la croissance économique semble ne devoir jamais plus faiblir, pour entraîner le monde entier dans un monde meilleur.

La « reconstruction » terminée, le général de Gaulle fonde les espoirs de demain sur la nouvelle génération, celle du *baby boom* ; les portes de

l'Université s'ouvrent à elle. La Faculté des lettres de Montpellier, trop à l'étroit dans son corset du centre-ville, se transporte dans la garrigue, à peu de kilomètres de là ; dans un décor enchanteur de patios, de pinède, sous le gargouillis de l'eau du Sud domestiquée. Nous sommes en 1966. La section d'histoire contemporaine est sous l'autorité d'un seul professeur, Robert Laurent ; il recrute des chargés de cours pour compléter les effectifs des assistants et maîtres-assistants ; Yvette Maurin inaugure ainsi, dès la rentrée, les nouveaux locaux construits pour accueillir quelque six mille étudiants. Le temps des amphithéâtres bondés et des salles de travaux pratiques surchargées bat son plein.

La carrière de notre collègue est sur les rails : nommée assistante en 1968, elle entreprend une thèse sur l'élevage ovin en Lozère au dix-neuvième siècle. À la connaissance du foncier, elle joint celle du marché, c'est-à-dire des prix et des profits. L'élevage occupe une grande place dans l'économie régionale que l'on aurait tort de croire fermée au progrès : l'introduction des nouveautés, tel le mérinos venu d'Espagne, témoigne d'une acceptation de la nouveauté... dans la mesure où celle-ci fait ses preuves sans équivoque possible. Rien ne semble plus étranger aux mentalités paysannes que la course en avant d'expériences insuffisamment fondées ! Même les « événements de 1968 » résonnent peu au delà de l'Aigoual !

La thèse de troisième cycle est vaillamment soutenue cinq ans plus tard (mention très bien), tandis qu'Agnès, Daniel, Marie-Hélène et Thierry sont déjà venus agrandir la famille Maurin. Fidèle à l'histoire rurale, au Languedoc et au dix-neuvième siècle, l'historienne vient d'enrichir la connaissance régionale en restituant, par un méthodique et exigeant labeur, tout un pan de l'activité ancestrale du haut pays ; elle choisit alors de préparer une thèse pour le doctorat d'État sur les écoles d'Agriculture. Vaste thème qui l'oriente vers l'étude d'agronomes célèbres : elle s'intéresse à l'abbé Rozier, installé, à la fin du dix-huitième siècle, près de Béziers ; à Chaptal « descendu » du Gévaudan à Montpellier à la fin de l'Ancien Régime, avant de s'illustrer à Paris. En cours de route, la ruraliste resserre son territoire autour des agronomes montpelliérains qui la conduisent à considérer plus intensément le vignoble languedocien. Difficile d'en rester d'ailleurs longtemps éloignée, au moment où, dans l'entourage du professeur Laurent, les études sur la vigne, le vin et les vigneronnes vont bon train... L'Université Paul-Valéry remplit sa tâche, comme le font les Facultés de Droit, de Sciences Éco-

nomiques, de Pharmacie, à l'écoute de l'évolution du vignoble qui est l'un des plus anciens, et toujours le plus grand du monde.

Au gré des colloques, tels celui de Béziers organisé par la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, ou ceux de Bordeaux impulsés par le très actif CERVIN, et d'autres encore, Yvette Maurin égrène de fort intéressantes communications ; elle les complète par de solides articles publiés par l'*Économie méridionale*, le *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, l'*Histoire* entre autres. Autant de contributions qui viennent compléter la riche historiographie vigneronne du Languedoc-Roussillon.

L'auteur attire l'attention sur la progressive contraction de la production d'alcool qui, après avoir fait de Béziers la capitale européenne des spiritueux, pousse les brûleurs déjà convertis en distillateurs à de nouvelles adaptations ; les quais du Canal du Midi gardent encore, dans leur paysage, les traits de cette époque. L'historienne rappelle aussi, au moment où de nombreux observateurs tacent les vins languedociens, l'ancienne réputation (eh oui !) de certains d'entre eux, notamment dans le Montpelliérais, où le saint-georges-d'orques avait su tant plaire à Jefferson, alors ambassadeur des États-Unis en France.

Elle suit la mise en place de l'enseignement viticole à l'École Nationale Supérieure d'Agriculture de Montpellier, fondée au début des années 1870, et venue compléter le réseau tissé par les écoles de Roville (1822), Grignon (1827), La Saulsaie (1840), Grand-Jouan (1842). Lorsque l'ENSAM ouvre ses portes, le Languedoc viticole est en proie au doute, au terme d'un trop bref « âge d'or » entre oïdium et phylloxéra ; Yvette Maurin examine, en suivant l'enseignement des professeurs de viticulture, les conséquences de l'invasion phylloxérique dans les dernières années du dix-neuvième siècle.

Elle s'attarde sur les difficultés que rencontrent les exploitations du bas pays avant que n'éclate la crise de 1907 : la tentative de mise en place d'une viticulture scientifique et capitaliste vient buter contre les dysfonctionnements commerciaux ; de quoi entretenir la permanence des techniques de culture jusqu'au milieu du vingtième siècle.

D'autres étapes balisent la carrière d'enseignant-chercheur d'Yvette Maurin, nommée maître-assistant en 1975 et maître de conférence quelque dix ans plus tard. La mise en place de la Maîtrise de Sciences et Techniques du Patrimoine lui tient particulièrement à cœur, à partir de la fin des années 1980 ; sa chaleureuse personnalité s'épanouit tant

dans ses cours que ses visites de terrain, pour le plus grand bonheur des étudiants, en quête des merveilles, reconnues ou cachées, des terres occitanes. Telles les églises romanes, comme blotties de toute éternité au fond de la haute vallée du Lot.

Le temps suit son cours. L'université Paul-Valéry voit gonfler tous ses effectifs ; des grèves quasi annuelles d'étudiants entrecoupent les enseignements, et expriment l'angoisse d'une jeunesse confrontée au galop du chômage. Le changement de société s'affiche avec audace le long du littoral méditerranéen, où les ceps de vigne cèdent leur place aux routes et immeubles. L'historienne ne peut rester insensible à tant de nouveautés ; c'est à Valras qu'elle consacre un bel ouvrage apte à préserver le passé ; plus que jamais, les *sixties* parlent d'« autrefois » pour signifier qu'après un temps, il en vient un autre. Mais l'espoir l'emporte toujours sur la nostalgie, dans l'esprit des femmes ayant su construire leur chemin de vie.

Avec cette publication, notre collègue franchit allègrement le seuil de la retraite, que tous ceux qui l'ont connue lui souhaitent amicalement longue et heureuse.

Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE
Professeur d'Histoire contemporaine

Lozère et élevage

L'art roman en Lozère : les églises de la haute vallée du Lot¹

Lorsqu'aux lendemains des terreurs de l'an mil, l'Europe s'organise, le Languedoc prend part à cet épanouissement. Même si, comme le souligne Philippe Wolff dans son *Histoire du Languedoc*, il s'agit d'une image un peu mythique, il y a là un phénomène réel de croissance qui fait que « les hommes se font plus nombreux, étendent les terroirs cultivés, créent de nouveaux villages, affluent vers les villes² ».

À cet épanouissement, les hautes terres du Gévaudan ont pris part. En témoigne l'organisation de nombreuses paroisses qui assurent à leurs habitants un cadre de vie sécurisant, une protection venant des évêques ou des communautés religieuses dont dépendent ces paroisses. Et symbole à la fois de cette empreinte religieuse mais aussi de la ferveur des habitants, chaque paroisse construit son lieu de culte qui devient ainsi centre de vie et de foi du village. Ce sont ces « petites églises de village » qui contribuent à créer le « blanc manteau d'églises » du moine Raoul Glaber.

Il nous a paru intéressant dans ce contexte d'étudier les églises romanes de la vallée du Lot qui, par leur modestie et leur densité, sont particulièrement représentatives des petites églises romanes³. En effet,

1. Paru dans G. Romestan, dir., *Hommage à Robert Saint-Jean. Arts et histoire dans le Midi languedocien et rhodanien (x^e-xix^e siècles). Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. XXI, Montpellier, 1993, p. 111-128.

2. Ph. Wolff, dir., *Histoire du Languedoc*, Toulouse, 1967, p. 147.

3. « Églises rurales et chapelles de cimetières » dans M. Aubert, dir., *L'art roman en France*, Paris, 1961, p. 439-449.

elles sont à la fois de là et d'ailleurs. De là, car enracinées dans le pays où elles ont été construites, elles sont édifiées en matériau du pays, ont leurs ouvertures orientées selon la rudesse des vents et du climat et font corps avec les maisons du village qui les entoure. Mais, dans cette vallée du Lot, zone de passage, elles sont aussi d'ailleurs car elles portent les marques d'influences diverses, au gré du travail des maîtres d'œuvre toujours inconnus, qui venus soit d'Auvergne ou du Languedoc, voire de plus loin, ont par un feston, un pilier, une sculpture, donné leur originalité à chacune de ces humbles églises. Et, même si la vallée du Lot n'est pas sur la route de Compostelle, il ne faut pas oublier que, entre Le Puy et Sainte-Foy de Conques, plus d'un pèlerin a pu emprunter cette route pour éviter les rigueurs des plateaux d'Aubrac ou des Causses¹. Ce furent autant d'occasions d'apport d'influences extérieures.

Aussi notre contribution qui se veut aussi modeste que l'ont été — et le restent — ces églises de villages, témoigne de la vitalité de l'art roman jusque dans les secteurs les plus éloignés du Languedoc.

Remarquable d'abord est la densité de ces églises, témoignage certes de la densité de la population, mais aussi de la ferveur des hommes du pays. Chaque communauté rurale veut être paroisse, avoir son église autour de laquelle s'ordonnent la vie et la mort : les cimetières sont la plupart du temps attenant à ces églises, les entourent ; de nombreux villages de nos jours ont conservé cette disposition.

Depuis Le Bleygard en Lozère où le Lot descendu de la montagne du Goulet où il prend sa source commence à creuser sa vallée, jusqu'à La Canourgue aux limites de l'Aveyron, s'échelonnent une vingtaine d'églises, tantôt nichées dans un méandre de la rivière, comme à Sainte-Hélène en amont de Mende, tantôt perchées haut sur le versant de la vallée, là où le terroir rejoint le causse et où s'est installé le village, comme à La Rouvière, tantôt dominant sur un promontoire

Ces églises dépendent pour la majorité de l'évêché de Mende et la plupart ont été construites sous l'épiscopat d'Aldebert de Peyre qui, à partir de 1052, a joué un rôle essentiel et a eu, pendant plus de quarante ans, un épiscopat très fécond. En aval de Mende, de Balsièges à Cultures en passant par Barjac, les églises dépendaient aussi de cet évêché tout proche. Par contre, quelques églises à l'amont comme La Rouvière ou Saint-Pierre d'Allenc dépendaient du chapitre de Mende².

1. J. Ignon, « La Lozère et la route de Saint-Jacques de Compostelle », *Bulletin trimestriel de la Société des Lettres, Sciences et Arts du département de la Lozère*, 1925, p. 145-170.

2. M. Balmelle, *Répertoire archéologique du département de la Lozère*, Mende, 1945.



Figure 1. — Église de La Rouvière ; même disposition aux églises de Lanuéjols et de Saint-Julien de Tournel.

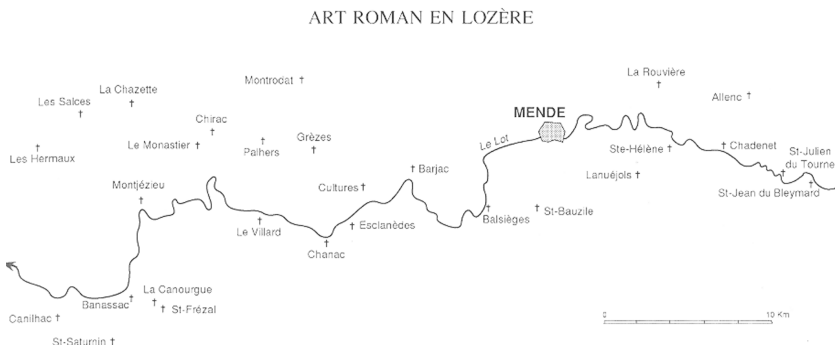


Figure 2. — Églises romanes de la haute vallée du Lot (Lozère).

La seconde influence que nous trouvons dans la partie aval de la vallée, de Cultures à La Canourgue, est celle de Saint-Victor de Marseille. Il s'agit parfois au départ de monastères, fondés par la puissante famille des Peyre dont est issu l'évêque Aldebert 1^{er}. Ainsi, Saint-Sauveur de Chirac, fondé en 1062 par ce même évêque et son frère Astorg, donna naissance au Monastier¹. Le document le plus ancien conservé aux Archives départementales de la Lozère est une donation de l'église de Saint-Martin de La Canourgue de 1060 par l'évêque de Mende à cette même abbaye de Saint-Victor de Marseille, donation confirmée par les papes Grégoire VII en 1070, Pascal II en 1113 et Innocent II en 1135 :

... C'est pourquoi, moi, Aldebert, évêque de la sainte église de Mende, dans le diocèse duquel se trouve la Canourgue et moi, Bérenger, vicomte de Renard, d'après le conseil du Seigneur Dieude, doyen de cette même église, qui poursuit activement cette affaire, du seigneur Astrebald, préposé, de ses fils et aussi des chanoines les mieux intentionnés de la dite église, vulgairement nommée la Canourgue, [...] attendu surtout qu'il n'existe ni privilège, ni pièce relative à la fondation de cette église, que les uns diront avoir été bâtie pour devenir un monastère, d'autres une collégiale; et enfin, ne voyant pas d'autre moyen de la délivrer de la captivité de cette hérésie, nous la donnons, pour la rémission de nos péchés, au monastère de Sainte-Marie et de Saint-Victor de Marseille, à l'abbé ou aux abbés ou bien à la Communauté des moines qui l'habitent, à perpétuité avec tout l'honneur qu'elle possède aujourd'hui et qu'elle pourra acquérir dans la suite, comme c'est l'usage dans notre pays². En réalité, quelques moines de Saint-Victor, après s'être assurés le concours d'hommes d'armes, réussirent à s'emparer de l'église par la violence et en chassèrent les chanoines, légitimes possesseurs. Le culte de Saint-Martin à la Canourgue est en effet très ancien et remonterait au VI^e siècle : une charte de la même époque que la donation faite par l'évêque de Mende et provenant du cartulaire de Saint-Victor de Marseille mentionne à propos de cette église : « il existe dans le pays des Gabales une noble église construite en l'honneur de saint Martin, située dans le diocèse de Mende, autrefois remarquable par ses possessions, ses facultés et par de grands miracles que Dieu y aurait opérés³. » On comprend ainsi comment les influences de l'art roman méditerranéen ont pu remonter jusqu'en Gévaudan.

D'autres abbayes ont aussi des églises dans la vallée du Lot, notamment le monastère de Saint-Chaffre en Velay. Ce monastère y avait

1. A. Grimaud et M. Balmelle, *Précis d'histoire du Gévaudan*, Paris, Mende, 1925, p. 120.

2. Arch. dép. Lozère, G 832.

3. Arch. dép. Lozère, H 87 (1060).

des prieurés comme celui de Saint-Pierre de Lanuéjols¹ et certaines paroisses, comme celle de Sainte-Hélène, dépendaient de ce prieuré. Encore au ^{xvi}^e siècle, le prieur de Lanuéjols propose le curé de Sainte-Hélène². Cela ne nous dit pas si le monastère de Saint-Chaffre a reçu ces églises en donation, comme dans le cas de Saint-Victor de Marseille, ou en a suscité la construction, car les documents que nous possédons sont plus tardifs, du ^{xiii}^e siècle, et donc postérieurs à la construction de ces églises. Mais là aussi, par ce biais, les influences auvergnates ont pu pénétrer pour influencer l'art roman du Gévaudan. Par contre, nous ne trouvons aucune dépendance des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dont les possessions, pourtant nombreuses en Lozère, sont plutôt situées sur les plateaux granitiques ou basaltiques et les causses que dans les vallées.

Enfin, dernière catégorie, et qui est assez riche dans la vallée du Lot, les chapelles de châteaux, comme au Villard, aux Hermaux ou à Canilhac. Ces chapelles reflètent l'autre volet du pouvoir à côté du pouvoir ecclésiastique, le pouvoir féodal. Les barons du Gévaudan, dont le pouvoir s'affermi au ^{xiii}^e siècle avaient des fiefs souvent plus importants que ceux des évêques, mais donations, partages, mariages et successions les modifiaient constamment. Ainsi, en 1058, Déodat de Canilhac, qui possède, outre le château de Canilhac, ceux de Saint-Amans et Saint-Lauret, obtient l'appui de l'abbaye Saint-Victor de Marseille en lui faisant don de l'église Notre-Dame de La Canourgue. La famille de Canilhac restera très liée à cette abbaye puisqu'en 1180 un Castorg de Canilhac est abbé de Saint-Victor de Marseille³. En fait, pour ces seigneurs, la chapelle fortifie la cellule rurale qui entoure le château et assoit leur pouvoir sur les paysans. Aussi, en 1161, l'évêque Aldebert III obtint de Louis VII la « Bulle d'Or », la suzeraineté sur le Gévaudan, ce qui entraîna une guerre de sept ans entre l'évêque et les seigneurs qui avaient du mal à accepter cette domination⁴.

C'est dans ce contexte qu'ont été édifiées les églises de la vallée du Lot, fin ^{xii}^e, courant ^{xiii}^e siècle, sans que nous puissions souvent préciser davantage les périodes de construction⁵.

1. Arch. dép. Lozère, G 1902 (1268) et 2083 (1271).

2. Arch. dép. Lozère, G 2017 (1558).

3. Arch. dép. Lozère, G 757 et 2845.

4. A. Grimaud et M. Balmelle, *op. cit.*, p. 124-127.

5. Voir l'excellent historique de J. Nougaret dans R. Saint-Jean et J. Nougaret, *Vivaraïs, Gévaudan romans*, Saint-Léger-Vauban, 1991, p. 265-281.

Ces églises sont comme enracinées dans le sol parce que, construites de pierres tirées de la roche du pays, elles sont en symbiose avec le paysage et l'architecture des maisons rurales avoisinantes. Ceci n'est pas propre aux églises de la vallée du Lot, mais aussi à toutes les églises romanes de la Lozère à tel point que certains auteurs ont mené leur étude avec comme fil directeur la région où elles ont été édifiées¹.

Dans la vallée du Lot, bordée souvent de petits causses entre lesquels la rivière coule, le calcaire domine. Le plus souvent, il s'agit d'un calcaire grossier, assez dur, ce qui explique la rusticité des édifices. Mais comme souvent les villages sont situés au contact du calcaire et du granit², on voit parfois apparaître quelques pierres granitiques mêlées, dans l'appareil calcaire, ou encore du grès permien ou quelques pierres noires basaltiques qui viennent mettre une note colorée dans l'ensemble uniforme du calcaire.

Dans l'agencement de la construction, ces pierres sont disposées de façon que l'on pourrait qualifier de dégressive. Les murs sont constitués à la base des pierres les plus larges, les voûtes ont un appareil de taille différente disposées en fonction de la solidité et de l'équilibre recherché.

Les pierres les mieux taillées, en calcaire le plus homogène, sont celles qui forment les corniches, les arcatures des fenêtres alors que le mur est rempli par des pierres alignées, travaillées plus grossièrement, comme s'il y avait eu plusieurs types d'artisans travaillant à la construction de ces églises : un maître d'œuvre pour les pièces maîtresses soulignant l'architecture, et une main d'œuvre d'artisans locaux, simples exécutants qui construisent ces murs d'églises comme ceux de leurs maisons³.

Parfois, le calcaire de la région est plus léger, plus poreux, plus facile à travailler, comme le tuf que l'on trouve à Lanuéjols. Cela donne des murs à l'appareil beaucoup plus régulier, où il n'y a pas de dissonance entre les murs et les arcatures, mais avec le temps, la pierre poreuse s'est érodée et se présente de nos jours toute gravelée. Le tuf a permis aussi plus de variété, plus de fini dans les sculptures, alors que les figures

1. N. Carla, *Les églises romanes de Lozère. Étude architecturale*, DÉS, Montpellier, 1966, distingue les pays calcaires, les pays cristallins, les pays volcaniques etc.

2. Ce qui favorise le jaillissement des sources et explique en partie la localisation de ces villages.

3. L'église de Lanuéjols est constituée de deux types de calcaire : le calcaire grossier pour les chapelles comme sur les photos ci-dessus, et le tuf plus léger pour l'essentiel de l'église comme sur les photos ci-après.

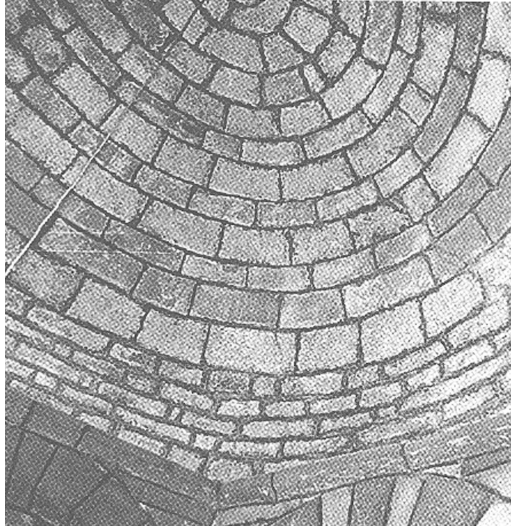


Figure 3. — Canilhac. Coupole de l'absidiole sud.

sculptées dans le calcaire sont toujours plus schématisées. Que l'on compare par exemple les volutes en tuf des chapiteaux des piliers de la fenêtre du chœur de l'église de Lanuéjols qui, quoique simples, sont très bien dessinées, avec les formes plus rustiques de ceux en calcaire de l'église de La Rouvière¹.

Cet appareil a souvent été dissimulé au XIX^e siècle à l'intérieur des églises sous un épais badigeon, avec parfois des peintures de couleurs différentes pour souligner les arceaux ; une voûte étoilée bleu-ciel a parfois été peinte, notamment pour le chœur. Quelques églises portent encore ce badigeon.

Mais depuis une trentaine d'années, beaucoup d'efforts ont été faits, parfois entrepris par le curé du lieu aidé de quelques habitants, pour décaper et mettre à nu l'appareil primitif. Travail qui a posé de nombreux problèmes techniques, a nécessité l'appui et les conseils de l'architecte des Bâtiments de France et qui a eu aussi souvent pour conséquence un assainissement de l'église. Certains murs étaient humides,

1. Photo de l'arcature de la fenêtre centrale du chœur de Lanuéjols (en tuf), à comparer avec la fig. 1 p. 13



Figure 4. — Lanuéjols. Façade sud, chapelle.

tachetés, porteurs de mousse et à l'occasion du décapage, on a entrepris des travaux de drainage salutaires pour ces vieux murs.

Enfin pour terminer l'étude des matériaux, il faut évoquer les toitures qui sont toutes en lauzes du pays : lauzes arrondies de schiste feuilleté, qui s'entrecroisent au faite selon l'architecture locale. Les carrières du Tournel, en amont de Mende, au pied du château du baron de Tournel, fournissaient ce matériau de couverture. Les toitures ont souvent été refaites mais toujours en schistes locaux et selon la tradition originelle.

Le plan de ces églises est fort simple. En général, elles sont constituées d'une nef unique, à deux ou trois travées, et flanquées de deux petites chapelles formant croisillon. Le plus souvent, ces chapelles sont ouvertes directement dans la dernière travée et on ne peut parler véritablement de transept. À l'est, le chœur en hémicycle est en décrochement par rapport à la nef. L'église de Sainte-Hélène, typique par sa simplicité et ses dimensions modestes (huit mètres de long et quatre mètres de large) en est un bon exemple.

On retrouve ce même plan, avec la même modestie de dimensions, tant dans des églises toutes proches comme à Notre-Dame de La Rou-

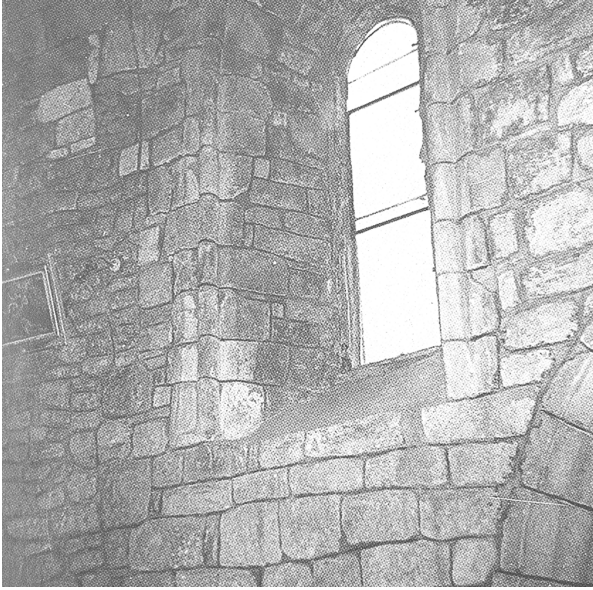


Figure 5. — Lanuéjols, chapelle St-Georges.

vière¹, Saint-Privat de Chadenet que dans des églises en aval dans la vallée comme Saint-Frézal de La Canourgue. Ces églises sont en général aussi modestes au niveau des ouvertures, une porte d'entrée au fond de l'église ou parfois sur le côté, des murs aveugles, un éclairage par une fenêtre dans chaque chapelle et deux à trois petites ouvertures dans le chœur.

Mais parfois, le plan est amplifié, soit que la communauté ait été plus importante, soit que le village, plus riche et situé sur une voie plus fréquentée, ait eu besoin d'une église plus vaste.

La première variante est celle d'une église plus longue, de quatre travées avec une nef flanquée de collatéraux comme à Chanac ou à Saint-Vincent de Canilhac. Cette dernière église qui a un chevet assez étonnant — chevet rectangulaire alors qu'il existe au sud une abside en hémicycle prolongeant le collatéral sud — est précédé d'un porche comme dans les églises de type cistercien.

1. Cette église ne comporte d'ailleurs qu'une chapelle, à l'est, et en face, dans le mur sud, on a simplement ouvert une fenêtre. La porte d'entrée, qui donne sur le cimetière, est ouverte dans le mur sud alors que le mur nord est aveugle.



Figure 6. — Lanuéjols, extérieur, fenêtre du chœur.

La seconde variante concerne les chapelles terminées par une abside semi-circulaire qui viennent flanquer le chœur, comme dans l'art roman auvergnat. C'est le cas à Saint-Pierre de Cultures, à Chanac ou dans le plan primitif de Saint-Romain de Chirac¹.

Mais il existe aussi des églises à plan très développé, c'est-à-dire avec transept et déambulatoire. Elles sont alors comme l'épanouissement des églises précédentes qui ont été leur ébauche. Ainsi à Lanuéjols, avons-nous une église plus élaborée avec trois travées, un transept soutenu par quatre piliers et surmonté d'une coupole, un chœur en hémicycle, et deux chapelles collatérales de part et d'autre du transept, termi-

1. A. Philippe, « Les églises romanes de la haute vallée du Lot », dans *Congrès archéologique du Puy*, 1904.

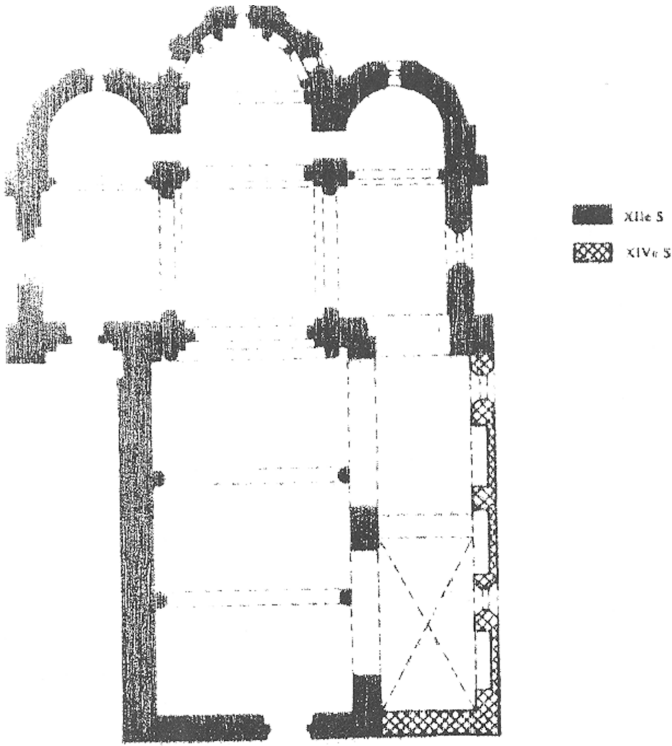


Figure 7. — Plan de l'église Saint-Pierre de Lanuéjols, d'après R. Saint-Jean, J. Nougaret, *op. cit.*, p. 288.

nées elles aussi par deux petits chœurs en hémicycle. Un plan de proportion parfaite qui a été légèrement modifié au *xiv^e* siècle par l'adjonction d'un bas-côté au sud¹.

L'église la plus grande et la plus complète et qui mérite une description particulière est celle de Saint-Martin de La Canourgue². Son ampleur, trente cinq mètres, rare en Gévaudan, témoigne de l'importance à la fois du culte de Saint Martin mais aussi du rôle de passage, de contact entre le Midi et le Massif Central que jouait le village de La

1. Sur les transformations de l'église Saint-Pierre de Lanuéjols, voir Arch. dép. Lozère, G 1902, et J. Maurin, *Étude critique de quelques églises romanes de Lozère*, DÉS annexe d'histoire, Montpellier, 1962 (A. Dupont, dir.).

2. Y. Maurin, *Étude critique de quelques églises romanes, en Lozère*, DÉS annexe d'histoire, Montpellier, 1962 (A. Dupont, dir.).

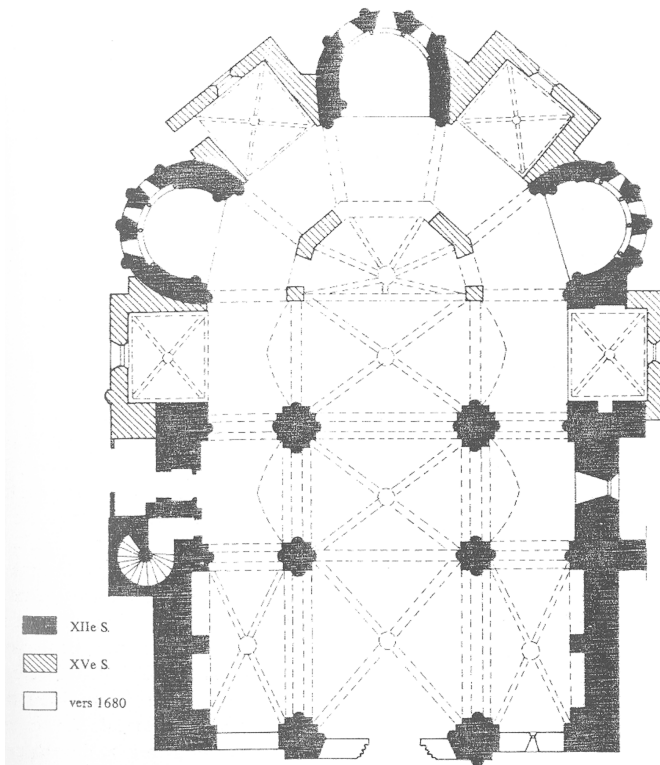


Figure 8. — Plan de l'église Saint-Martin de La Canourgue (d'après Robert Saint-Jean, Jean Nougaret, *op. cit.*).

Canourgue, village montagnard mais qui a des ruelles toutes méridionales et par lequel pénètrent les influences du Midi.

Saint-Martin est une vaste église constituée d'une nef de quatre travées à l'origine, trois à l'heure actuelle, car après l'effondrement de 1670, on a rétréci les deux premières travées en une seule, qui est donc aujourd'hui un peu plus longue que les deux autres. Cette nef se prolonge directement par un chœur en hémicycle. L'ampleur de l'église vient surtout des bas-côtés prolongés par un déambulatoire sur lequel s'ouvrent trois chapelles rayonnantes semi-circulaires. Il s'agit là d'un plan unique en Lozère et encore bien perceptible aujourd'hui malgré les remaniements ultérieurs de l'époque gothique où l'on a construit quatre chapelles rectangulaires.

L'élévation de Saint-Martin de La Canourgue permet de retrouver les mêmes caractères que dans le plan. La nef, très haute, est voûtée de croisées d'ogives, postérieures à l'édifice roman qui devait être voûté en berceau, à moins que la construction de l'édifice ne fût longue et que la voûte fût directement exécutée en ogive. Les doubleaux, sauf le premier qui est en plein cintre, sont en arc brisé. L'arc brisé, employé assez souvent en Provence, permet d'assurer la cohésion de la construction car l'arc a moins tendance à pousser au vide lorsqu'il se rapproche de la verticale et ici, ce vaste ensemble avait besoin d'être solide. Par là, s'explique la facilité avec laquelle la voûte encroisée d'ogives s'adapte à l'édifice roman. Les doubleaux de la voûte reposent sur des piliers cruciformes à arêtes vives avec quatre demi-colonnes engagées. La colonne engagée du côté de la nef, qui, entre la deuxième et la troisième travée repose sur un pilastre formant contrefort, monte jusqu'à la naissance de la voûte où elle reçoit directement le doubleau. Les travées sont reliées entre elles par une arcade à relief dédoublé. Ce caractère de relief dédoublé des arcades se retrouve dans la crypte de Saint-Victor de Marseille et l'on peut penser que là l'influence de l'abbaye provençale s'est exercée directement. Il est à remarquer une certaine irrégularité dans le développement de ces arcades, celles de la deuxième travée étant la moins développée. Au-dessus de ces arcades, dans la partie supérieure du mur, sont percées des fenêtres romanes ; seul le mur de la deuxième travée est aveugle et nu dans sa partie haute. Quant aux fenêtres de la troisième travée, elles ont été remaniées et comprises dans l'ensemble que forme la voûte du chœur.

Le chœur communique directement avec la nef. Il est délimité par un simple mur de pierre à cinq pans, peu épais qui se rattache à l'arcade de la troisième travée de la nef par une simple saillie, sans colonne ni chapiteau. Ce mur est percé dans le premier pan, au nord et au sud, d'une petite porte romane. Au centre, est ouverte une large baie soulignée par une accolade de style Renaissance. Peut-être y avait-il primitivement une étroite porte romane que l'on a élargie ? Ce mur s'élève jusqu'à la base de la voûte, sans aucune décoration, ni ouverture. La voûte est constituée par une croisée d'ogives rayonnantes, d'un appareil très soigné et très régulier qui laisse à penser que ce travail est postérieur aux voûtes des deux premières travées. La base de cette voûte, ainsi que celle de la troisième travée, est soulignée par un bandeau. Cinq larges fenêtres gothiques sont percées très régulièrement dans la partie la plus haute du mur.



Figure 9. — Église de la Rouvière.

Nef et chœur constituent donc un ensemble assez évolué, avec les voûtes en croisées d'ogives et ne rappellent en rien le caractère roman primitif de la plupart des églises rurales de la région.

Dans les autres églises romanes de la haute vallée du Lot, l'élévation est beaucoup plus simplifiée. La nef est voûtée plein cintre et les travées sont séparées par un doubleau. Le doubleau est lui-même supporté par des colonnes ou des piliers reposant directement sur le dallage. La base de la voûte est presque toujours soulignée d'un bandeau.

Dans le cas de l'existence d'un transept ou de bas-côtés, les piliers sont doublés de demi-colonnes décorées de chapiteaux, sur lesquelles s'appuie l'arcature comme à Lanuéjols ou à La Canourgue où l'on a même, vu la hauteur, deux colonnettes entre la demi-colonne et le doubleau. S'agit-il là d'une influence auvergnate puisqu'on retrouve ce système à Monistrol-sur-Loire ?

Quant aux chœurs, ils ont souvent des caractéristiques auvergnates. Voûtés en cul-de-four, aux murs souvent plus étroits et d'appareil plus grossier, au moins à l'intérieur qui devait être badigeonné, ils sont souvent plus bas que la nef¹. Éclairés le plus souvent par trois étroites fenêtres à ébrasement intérieur, leur architecture se reflète fidèlement à l'extérieur.

En effet, les chevets de ces églises permettent bien de déceler tant leur importance que les influences qui ont marqué leur construction. C'est un étagement harmonieux des toits incurvés des absides, du chœur, des bas-côtés et du toit de la nef surmonté d'un clocher propre à ces églises rurales. Ce sont des arcades de pierre dans lesquelles est suspendue la cloche et auxquelles le sonneur du village accède par un escalier extérieur. Ce sont des clochers à peigne caractéristiques du Gévaudan².

Rares sont les églises qui, comme à Saint-Martin de La Canourgue, ont, du moins dans la partie romane, des demi-colonnes extérieures surmontées de chapiteaux sculptés et servant de contreforts³. Généralement, ces églises romanes ont un extérieur très simple, comme si l'architecture était primordiale pour exprimer la solidité de la foi des habitants au détriment d'une sculpture présente certes, mais peu développée.

La sculpture est représentée essentiellement par les chapiteaux des piliers, demi-colonnes et colonnettes.

1. Comme à Lanuéjols ou à La Rouvière.

2. Cf. fig. 11 p. 27 (église Saint-Pierre de Lanuéjols) et fig. 1 p. 13 (église de La Rouvière).

3. Cf. fig. 12 p. 28.



Figure 10. — Église Saint-Martin de La Canourgue.

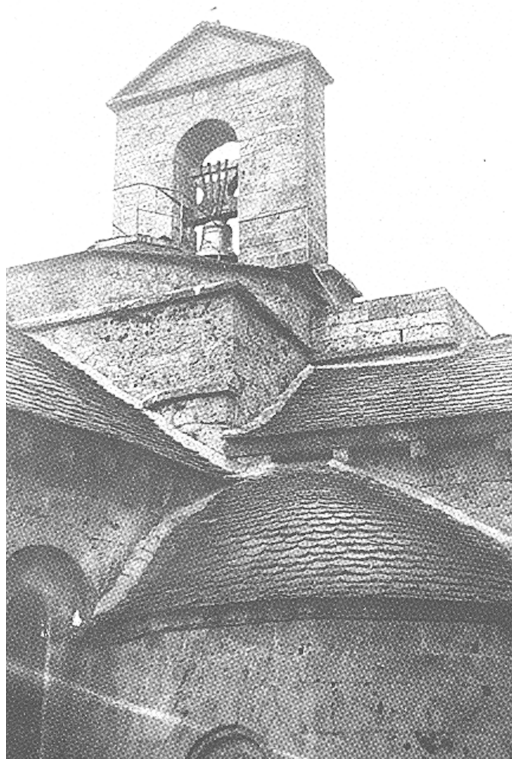


Figure 11. — Église Saint-Pierre de Lanuéjols.

Les sculptures existantes sont de deux types : feuillage ou figures. Les chapiteaux à feuillage stylisé ont une ornementation très fine, disposée sur une ou deux rangées, avec beaucoup de nervures ou des motifs enroulés. Entrelacs, palmettes, feuilles d'acanthé en forment l'essentiel. On retrouve le même style à l'extérieur et à l'intérieur de l'église, preuve qu'un même maître d'œuvre a sculpté tous les chapiteaux d'une même église. Il semble bien qu'il y ait là une influence auvergnate certaine. Ainsi, à Saint-Pierre de Lanuéjols, le style des chapiteaux — deux étages de larges feuilles — n'est pas sans rappeler celui de Saint-Nectaire dans le Puy-de-Dôme¹.

1. B. Craplet, *Auvergne romane*, Paris, 1958, p. 121-161.



Figure 12. — Absidiole sud de Saint-Martin de La Canourgue.

Cette finesse des chapiteaux est tout à fait caractéristique de ces églises de la vallée du Lot et forme contraste avec l'appareil souvent fruste qui les entoure. On pourrait alors penser qu'ils sont importés mais cela ne semble pas être le cas, car, le plus souvent, comme pour l'église en tuf de Lanuéjols, ils sont dans le même matériau que le reste de l'église.

Le second type de sculpture est représenté par des figures d'hommes ou d'animaux. Là, il s'agit de figures relativement frustes et peu nombreuses. On trouve deux, trois quatre chapiteaux dans une église, jamais un ensemble complet comme dans les églises de l'Auvergne romane. Ces figures sont plutôt le reflet d'une volonté locale de marquer un souvenir, une empreinte. Elles semblent rarement correspondre à quelque scène biblique et ont un aspect assez familier. À Canilhac nous avons deux chapiteaux historiés de part et d'autre des colonnes de la fenêtre du chœur. Ce sont d'une part deux animaux ailés, d'autre part deux chiens dont l'un passe la tête sous le cou de l'autre. Il s'agit dans ce dernier cas des armes du baron de Canilhac¹.

1. Arch. dép. Lozère, G 455.



Figure 13. — La Canourgue.

Même dans la vaste église de Saint-Martin de La Canourgue, on ne trouve que quelques sculptures grossières. Les chapelles nord et sud y ont deux chapiteaux historiés, sur lesquels repose l'arcade de la fenêtre centrale. Ils représentent des figures humaines taillées grossièrement, avec une tête proéminente. Ces figures sont difficiles à interpréter¹.

À Sainte-Hélène, nous trouvons un chapiteau sculpté à trois faces avec successivement un homme debout, deux chiens et un vieillard. Sur un autre, une femme et un animal et un personnage au centre. Dans ce cas, il peut s'agir d'Adam et Ève au paradis terrestre mais rien n'est moins sûr

On a quelquefois, des hommes armés, toujours sur les chapiteaux extérieurs comme à l'église de La Rouvière et surtout à celle de Saint-Martin de La Canourgue. Un chapiteau de l'abside sud représente trois archers, deux debout et le troisième au centre qui met un genou en terre et bande son arc. Faut-il voir dans ces figures une influence orientale venue par le biais de Saint-Victor de Marseille ? C'est possible.

On trouve aussi quelques sculptures en dehors des chapiteaux, mais elles sont rares. Ainsi, à l'église de Sainte-Hélène, les deux côtés du

1. Cf. fig. 11 p. 27.

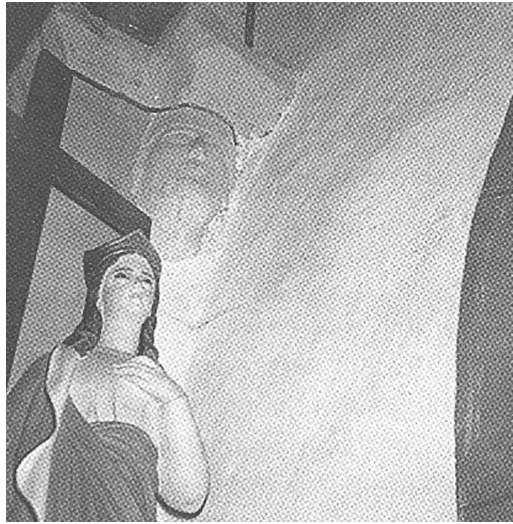


Figure 14. — Sainte-Hélène.

décrochement entre la nef et l'abside sont ornés de deux têtes sculptées, figures hiératiques, figées, empreintes d'une certaine solennité et faisant penser à quelque masque de mortuaire car leur tête est voilée. On a émis l'hypothèse qu'une de ces têtes représenterait l'empereur Constantin mais là aussi, il est difficile d'être affirmatif¹.

À Lanuéjols, ce sont les consoles extérieures soutenant le toit qui portent des sculptures à motifs géométriques simples et variés, tantôt horizontaux, tantôt verticaux. On retrouve ces simples motifs géométriques à l'intérieur, sur les voussures de l'arcade qui fait communiquer le transept et l'abside.

Dernière ornementation, les peintures qui sont rares, soit qu'il n'y en ait pas eu, soit qu'elles aient disparu. Pourtant, les travaux de décapage des badigeons du XIX^e siècle ont permis de mettre au jour dans l'église de La Rouvière de très belles fresques. D'une part les doubleaux sont soulignés par des fleurs évoquant des dessins de miniatures et au milieu de la travée précédant la nef, la voûte porte en son centre un médaillon avec une colombe².

1. Cf. fig. 14 et M. Balmelle, *Répertoire archéologique du département de la Lozère*, Mende, 1945.

2. Elles ont été restaurées en 1990 par le Service des Monuments historiques.



Figure 15. — Église de la Rouvière, fresque.

Mais le plus grand intérêt réside dans la fresque située à gauche de cette voûte (fig. 15.). Dans un cadre rectangulaire à dessin de fleurs stylisées, s'inscrit un Christ en majesté avec de part et d'autre, dans quatre rectangles plus petits, l'aigle, le lion, le bœuf et l'ange, symboles des quatre évangélistes. Enfin, dans un rectangle plus petit, dans le coin gauche, un portrait de femme, sans doute de la donatrice. Cette peinture, rare dans les églises lozériennes, est postérieure à la construction de l'église¹.

Ainsi, que ce soit par la vaste église de Saint-Martin de La Canourgue ou la modeste église de Sainte-Hélène, l'art roman s'est épanoui dans cette vallée du Lot. On y trouve les caractéristiques chères aux constructeurs du premier art roman avec un plan simple et équilibré, un chœur en hémicycle avec ou sans chapelles attenantes, une voûte en berceau commandant les proportions d'ensemble. Elles témoignent d'un art qui a su enraciner des masses pleines de force et d'équilibre, mais qui, par la rudesse des matériaux, l'étroitesse des ouvertures, témoigne d'une parfaite adaptation au pays dont elles sont et restent encore de nos jours un merveilleux symbole.

1. Robert Saint-Jean devait venir la voir et l'analyser afin de la dater précisément. Malheureusement la maladie l'a empêché d'entreprendre le voyage.

La répartition de la propriété foncière en Lozère au début du XX^e siècle¹

Connaître la répartition de la propriété foncière est fondamental pour cerner au plus près l'histoire rurale. Son étude permet de comprendre la différenciation sociale, les hiérarchies et les liens entre les paysans, voire entre paysans et nobles ou bourgeois si ces derniers sont propriétaires; elle permet également d'approcher le comportement politique, d'autant plus que, sous la monarchie censitaire, les grands propriétaires fonciers participent pleinement à la vie politique². Mais, sans aborder l'ensemble de ces aspects susceptibles de rendre compte de toute une vie rurale, nous voudrions ici nous attacher plus précisément à dégager les grands traits de la structure foncière lozérienne en ce début du XIX^e siècle.

La propriété foncière constitue alors la base de la vie économique. En Lozère, son importance est d'autant plus forte que sur les 140 000 habitants que compte le département au début du XIX^e siècle, la quasi-totalité vit du produit de la terre³. Même les autres activités, commerciales et artisanales, sont liées à une branche importante de l'agriculture, l'élevage ovin, car il s'agit essentiellement du travail et du com-

1. Paru dans *Cévennes et Gévaudan. Actes du XLVI^e congrès organisé à Mende et Florac les 16 et 17 juin 1973 par la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, Mende, 1974, p. 309-335.

2. A. J. Tudesq, *Les conseillers généraux en France au temps de Guizot*, Paris, 1967, 2^e partie, chap. 1, p. 120-123.

3. G. J. Jerphanion, *Statistique du département de la Lozère*, Paris, an X, p. 17.

merce de la laine et des produits lainiers¹. La possession du sol est d'autant plus vitale que l'agriculture, trop pauvre, ne nourrit pas la population : « les diverses productions de ce département ne suffisent point aux besoins des habitants et, en prenant pour base le produit annuel d'une récolte ordinaire, il n'y a que les deux tiers des habitants qui puissent être nourris des denrées de leur sol... » écrit le préfet Jerphanion en l'an X². Dans ces conditions, le désir d'accès à la propriété est très vif : c'est la voie vers l'indépendance économique et la promotion sociale. Ceci est un trait général à la paysannerie française³. Le paysan au XIX^e siècle est mû par la passion de la terre⁴. Et la Révolution, par la suppression des privilèges et les lois du code Rural de 1791⁵ a rendu la propriété à la fois plus accessible et intangible.

Aussi, le début du XIX^e siècle est-il un moment privilégié pour l'étude des structures foncières, car il se situe entre les changements tout à la fois autorisés et encouragés par la révolution de 1789 et ceux qui résulteront de l'ouverture de l'économie par la révolution des transports, bien que la Lozère en soit affectée plus tardivement que d'autres régions. Moment privilégié également, car c'est alors qu'a été confectionné le cadastre.

1 Sources et méthodes

C'est en effet le cadastre qui est à la base de notre investigation : il constitue la seule source précise, systématique et exhaustive de la répartition du sol et des propriétaires⁶. Sa confection en a été ordonnée par Napoléon I^{er} dans un but fiscal par la loi du 15 septembre 1807.

1. Outre l'industrie à domicile, très répandue dans les campagnes, l'activité des villes de Mende, Marvejols, La Canourgue, est liée essentiellement au commerce et à l'industrie de la laine (manuscrit de Philippe Barbut de 1822 « L'agriculture dans le département de la Lozère » publié dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture de Lozère*, 1909, 28 p.

2. G. J. Jerphanion, *op. cit.*, p. 23.

3. « La passion de la paysannerie pour conquérir la propriété de la terre était même allée, jusqu'à l'excès du morcellement, dont l'agriculture souffrira beaucoup » (M. Augé-Laribé, *La révolution Agricole*, Paris, 1955, p. 125).

4. Balzac, *Les Paysans* (1837), et Michelet, *Le Peuple* (1846), ont souligné toute la force de ce désir de propriété.

5. Les trois premiers articles de la section 1 posent en principe la liberté des cultures et le droit de clore.

6. M. Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, 1931, t. 2, p. 205-206.

Cette entreprise de longue haleine a demandé presque un demi-siècle de travail car elle suppose deux opérations : un travail d'arpentage parcelle par parcelle pour la détermination des surfaces, de leurs cultures et un travail d'expertise pour la détermination du revenu de chaque parcelle, afin de dresser les cotes foncières pour le paiement de l'impôt¹. Ces deux opérations aboutissent à l'établissement d'un plan parcellaire, d'un état de section et d'une matrice cadastrale, établis dans le cadre communal. La minutie du travail explique donc les différences de dates de confection constatées entre les diverses communes². Dès la publication de la loi et entre 1807 et 1810, près de vingt communes des cantons de Mende, Florac, Marvejols, Villefort furent cadastrées. Mais, par la suite, l'effort se ralentit et, en 1821, la monarchie censitaire relança les opérations³. L'effet de cette impulsion se fit sentir en Lozère dans les années 1824, 1825, 1826, où on confectionna les cadastres de 82 autres communes, soit dans les cantons où cette opération avait déjà été commencée, soit dans d'autres, Barre-des-Cévennes, Le Bley-mard, Châteauneuf-de-Randon, Le Malzieu, Pont-de-Montvert, Serve-rette, Saint-Amans et Sainte-Enimie, dont les communes furent systématiquement cadastrées. Par la suite, il y eut à nouveau une période pendant laquelle le travail traîna en longueur et c'est entre 1842 et 1846 que sont terminés les cadastres des communes des quatre cantons d'Aumont, Meyrueis, Fournels et Saint-Chély-d'Apcher.

L'étalement dans le temps de la confection du cadastre lozérien⁴ ne nous paraît pas d'ailleurs représenter un handicap considérable pour le choix des communes à étudier car, au cours de cette période, s'étalant sur presque toute la première moitié du XIX^e siècle, la propriété n'a pas subi de bouleversements considérables⁵, des modifications du

1. J. Bouvier, « Sur l'immobilisme du système fiscal français au XIX^e siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1972, p. 482-493, montre que, dans le produit fiscal direct, la part de l'impôt foncier est prépondérante : 68 % en 1838, 66 % en 1848.

2. Cf. annexe 1, p. 59-62.

3. Essentiellement grâce à l'impulsion donnée par Decazes qui fut, de 1818 à 1820, un des rares ministres de la Restauration à tenter une politique agricole, et qui fonda en 1819 le Conseil Central d'Agriculture (cf. G. de Bertier de Sauvigny, *La Restauration*, Paris, 1955, p. 211).

4. Étalement qui n'est pas propre à la Lozère mais se retrouve partout, ainsi dans l'Hérault où la confection du cadastre s'échelonne jusqu'en 1838.

5. C'est l'opinion de M. Agulhon pour qui « on peut raisonnablement admettre qu'entre 1810 et 1840 les mutations foncières n'ont pas eu de rythme assez précipité pour que leur répartition soit grandement modifiée », *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, 1970, Paris, 1970, p. 347.

type de celles qu'ont pu entraîner la vente des biens nationaux sous la Révolution¹, ou l'exode rural à la fin du siècle, ne se produisant pas alors. Cette période marque pour la propriété une relative stabilité. S'il y a une évolution continue mais lente, elle se traduit par l'émiettement pour la petite propriété — par suite des partages successoraux et de l'accès à la propriété des fermiers et métayers — et la concentration pour la grande². Si donc la date de confection du cadastre n'est pas fondamentale dans le choix des communes, quel est donc le critère à considérer? Il est essentiellement d'ordre économique, c'est-à-dire que nous avons essayé de porter notre choix en fonction des divers terroirs. Mais il ne suffit pas de choisir au hasard dans les grandes régions géographiques du département, Aubrac, Margeride, Causses, Cévennes, encore faut-il qu'à l'intérieur même de ces divisions les communes choisies soient représentatives. Pour cela, nous avons consulté d'abord le récapitulatif des natures de cultures placé en tête de chaque matrice cadastrale³ pour toutes les communes de chaque région naturelle du département. Nous avons ensuite calculé la place moyenne occupée par chaque nature de culture, terres labourables, prés, landes... dans chaque type de terroir⁴. À partir des pourcentages moyens obtenus, on peut ensuite choisir les communes à étudier. Ce sont celles dont le terroir se rapproche le plus du terroir-type ainsi défini, 103 sur les 193 que compte le département⁵.

Un second choix se posait alors, celui des critères selon lesquels seraient définies les structures de la propriété. D'une manière courante, la moyenne propriété est celle qui correspond à l'exploitation familiale type, qui assure l'indépendance économique de l'exploitant. La petite propriété ne suffit pas à nourrir son propriétaire qui doit donc chercher ailleurs un complément de ressources, soit dans le métayage ou le fermage, soit dans l'artisanat. Inversement, la grande propriété suppose l'appel à des fermiers ou des salariés pour son exploitation⁶. L'échelle

1. Elles ont été étudiées pour la Lozère par B. Bardy dans G. H. Rivière, dir., *L'Aubrac, étude ethnologique, linguistique, agronomique et économique d'un établissement humain*, t. 2, *Ethnologie historique*, Paris, 1971, p. 117-124.

2. G. Dupeux, *La société française*, Paris, 1964, étudie cette évolution à travers les cotes foncières, p. 120-121 et 157.

3. A. Perpillou, *Cartographie du paysage rural limousin*, Chartres, 1940, a montré comment on pouvait utiliser de ce point de vue les documents cadastraux.

4. Cf. annexe 2, p. 63.

5. Cf. annexe 1, p. 59-62.

6. Cette différenciation a été mise au point par R. Laurent, *Les vigneron de la Côte-*

s'établit donc en fonction des dimensions de la moyenne propriété qui sont à définir. Pour cela il est nécessaire de tenir compte de plusieurs critères interférant les uns dans les autres. D'une part, la composition des propriétés : l'économie agricole étant une polyculture vivrière¹, tout propriétaire a le plus souvent à côté des terres labourables, quelques prés, bois et aussi des terres vaines, un hectare de l'un ou de l'autre n'ayant pas du tout la même importance économique. Il est évident que le propriétaire de 10 hectares de labours et de prairies peut assurer plus facilement sa subsistance que celui qui a 20 hectares de landes et de terres vaines. De plus, selon les sols, l'altitude, la terre offre plus ou moins de possibilités et les rendements sont variables. Aussi avons-nous pensé qu'il était bon de partir de la nature de culture fondamentale, qui, à l'exception des Cévennes où les châtaigniers jouent un rôle essentiel², est la terre labourable. Quatre à cinq hectares de terres labourables sont donc, pour une exploitation familiale type, l'unité de base sur laquelle viennent se greffer les autres natures de cultures³. Ainsi en Margeride, par rapport aux superficies occupées par les diverses natures de culture⁴ si les cinq hectares de terres labourables représentent 36,23 % du terroir, les prairies occupent 1,5 les bois 1,8, les pâtures 4,5 hectares, les terres vaines 70 ares et les jardins et divers 40 ares, soit une superficie moyenne de 14 hectares environ. Opérant de la même façon pour chaque région, on trouve des superficies moyennes idéales⁵. Elles varient entre 14 et 20 hectares, avec un maximum de 3 122 pour le Mont Lozère où il y a peu de terres labourables et où les pâtures couvrent plus de la moitié de la superficie du terroir. Ces chiffres sont, bien sûr, approximatifs. Ils donnent seulement une idée de la superficie

d'Or au XIX^e siècle, Dijon, 1958, t. 2, p. 21-22 : « Nous avons choisi comme ligne de force de notre découpage la superficie de vignes que pouvait cultiver un vigneron avec sa famille au temps où les travaux se faisaient à la main ».

1. R. Gaillard, *L'agriculture dans le département de la Lozère pendant la première moitié du XIX^e siècle*, maîtrise, Montpellier, 1971.

2. P. Marres, « Les caractères géographiques et les genres de vie lozériens », *Le Chêne*, n° 11, p. 55-77, 1934, a mis en évidence l'importance de la châtaigne dans l'alimentation cévenole traditionnelle pour remplacer les céréales. En 1822, Ph. Barbut, *op. cit.*, avait déjà souligné : « Le produit du châtaignier fait toute la ressource des trois cantons méridionaux des Cévennes ».

3. Pour évaluer cette superficie, nous avons simplement mené une enquête auprès de quelques paysans qui ont connu le travail de la terre avant la mécanisation qui n'a commencé en Lozère qu'après la guerre de 1914-1918.

4. Cf. annexe 2, p. 63.

5. Cf. annexe 3, p. 63.

nécessaire à un paysan et à sa famille pour vivre. Ces superficies assez élevées sont à mettre en relation avec le fait que nous sommes dans un pays au sol ingrat, où terres vaines et pauvres sont étendues¹.

Mais nous ne pouvions néanmoins utiliser systématiquement ces critères de superficie moyenne car, en réalité, s'il est nécessaire au paysan d'avoir terres labourables, prés, pâtures pour posséder une exploitation équilibrée, en fait, il en est rarement ainsi. Ceci est particulièrement net pour la région des Causses où la moyenne de 18,5 hectares n'a pas du tout la même valeur dans les riches terres des vallons et sur les vastes étendues des plateaux. Il fallait donc qu'un autre critère plus exactement pondéré vienne rectifier la moyenne déjà établie. Cette notion plus juste de la valeur économique de la part de chacun nous est fournie par le relevé des évaluations cadastrales du revenu². Le problème se résout donc désormais à établir l'équivalence en francs des superficies que nous avons définies comme relevant de la moyenne propriété. Nous pensons y avoir réussi par la comparaison du classement des propriétaires à la fois d'après la superficie possédée et la valeur des cotes foncières. Il en résulte que la moyenne propriété se situe entre 100 et 250 francs de revenu cadastral. Ainsi pouvons-nous diviser la propriété en trois catégories de part et d'autre de cette moyenne : la petite propriété au-dessous de 100 francs, elle-même subdivisée en micropropriété de 0 à 10 et petite propriété proprement dite de 10 à 100, et la grande propriété au-dessus de 250 francs, avec là aussi une subdivision pour la très grande propriété au-dessus de 1 000 francs. Le classement en cinq catégories est établi selon le revenu en francs et non selon l'étendue en hectares.

Mais si le classement des biens est délicat à opérer, il n'est qu'un aspect de la question, car il faut également tenir compte de l'effectif des propriétaires qui détiennent ces biens. Donc, le pourcentage des biens compris dans chaque catégorie définie plus haut doit être mis en rapport avec le pourcentage des propriétaires détenant ces biens dans

1. Pâtures et terres vaines, le plus souvent le domaine du mouton, couvrent d'un à deux tiers du terroir (cf. annexe 2).

2. Établies suivant des normes fixées par l'ordonnance royale, du 3 octobre 1821, calculées par les experts des contributions, directes, elles correspondent à la valeur moyenne de la récolte pour chaque nature de culture, d'où des différences, selon les cultures mais aussi à l'intérieur d'une même nature de culture, des degrés marqués par cinq classes d'évaluation échelonnée.

cette même catégorie¹. Ce rapport constitue le quotient de propriété qui est le reflet de la concentration des biens² : à un quotient élevé correspond une forte concentration des biens, à un quotient faible une plus grande dispersion. Ce quotient est un élément fondamental pour l'explication de la structure sociale de la Lozère dans la première moitié du XIX^e siècle.

Les matrices cadastrales offrent également d'autres ressources : elles indiquent la résidence des propriétaires, parfois leur profession, données utiles pour jauger l'emprise noble ou bourgeoise, voire urbaine sur la campagne³. Ainsi le cadastre se révèle une source de choix pour l'étude de la structure foncière et autorise un classement de signification à la fois économique et sociale en petite, moyenne et grande propriété.

Et tout d'abord, quelle est la part de la moyenne propriété? Étant celle qui représente l'indépendance économique pour un paysan et sa famille, elle devrait être le lot de la majorité et sa part écrasante⁴. Or, en réalité, et assez paradoxalement, c'est elle qui occupe la dernière place avec, en valeur, 15 % du revenu du terroir pour 13,46 % de l'ensemble des propriétaires du département. Le quotient de 1,13 indique une relative homogénéité de cette structure, un rapport quasi égal entre les pourcentages des biens possédés et des effectifs de propriétaires. Mais des variantes s'introduisent, dues le plus souvent à la diversité des régions naturelles.

Ainsi, si en Margeride ou sur le Mont Lozère, la moyenne se rapproche des données ci-dessus, l'on constate ailleurs des différences sensibles⁵. En Aubrac, le quotient de propriété est faible, 0,59, et traduit

1. Même calculés ainsi, les pourcentages donnés ne peuvent être rigoureusement exacts, car il faut tenir compte des cotes multiples : les propriétaires qui possèdent des terres dans plusieurs communes sont comptés plusieurs fois. G. Dupeux, *La société française*, Paris, 1964, p. 117 estime que ces cotes multiples ramènent le nombre des propriétaires de 100 à 60 en moyenne. Ceci n'a toutefois qu'une importance relative et ne peut guère que renforcer le nombre des micro-propriétaires.

2. Cf. R. Laurent, *op. cit.*, t. 2, p. 23-24, et « La propriété foncière dans le Biterrois à la veille de la première guerre mondiale » dans *Béziers et le Biterrois. Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. XLIII^e congrès (Béziers, 30-31 mai 1970)*, Montpellier, 1971, p. 415-426.

3. C'est essentiellement à partir de ces sources que R. Dugrand, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, 1963, p. 85-161 et 343-367 notamment, a évalué l'emprise urbaine sur les campagnes bas-languedociennes.

4. G. Dupeux, *op. cit.*, p. 119-120.

5. Cf. annexe 4, p. 64.

une tendance à l'émiettement avec 13,55 % des propriétaires détenant seulement 8,11 % des biens. Leurs parts respectives sont donc faibles. La commune de Marchastel détient le record dans ce domaine : les moyens propriétaires qui représentent un pourcentage proche de celui de l'ensemble du département (14 %) ne possèdent que 3 % des biens, ce qui donne le plus faible quotient rencontré : 0,21 (tableau 1 page suivante). Par contre, dans les Cévennes, 14,28 % des propriétaires possèdent 25 % des biens et leurs parts respectives sont ici les plus élevées de tout le département, reflet sans doute de l'amour de l'indépendance plus fort chez le paysan cévenol que chez tout autre. Typique est ici le cas de la commune de Saint-Étienne-Vallée-Française où 10 % des propriétaires concentrent 28 %, des biens (tableau 2 page ci-contre).

Sur les Causses, les pourcentages des biens possédés et des propriétaires sont presque identiques, 12,83 % et 12 %, soit un quotient approchant de l'unité, 1,07. Mais il ne s'agit là que d'une moyenne qui masque en réalité de profondes inégalités ; la disproportion est nette entre les communes de plateau et les communes de vallée, ce qui correspond à des types d'économie différents. Dans les vallées du Lot, du Tarn, les terres sont plus riches, et les proportions rencontrées semblables à celles des Cévennes. Ainsi, à Cultures, dans la vallée du Lot, 17,40 % des moyens propriétaires possèdent 28,55 % des biens cependant qu'une commune strictement caussenarde comme La Capelle a un effectif très faible de moyens propriétaires, 9,1 %, possédant seulement 4,71 % des terres (tableau 3 p. 42).

La moyenne propriété n'est donc jamais très étendue, ni à plus forte raison prépondérante. Le nombre des propriétaires qui atteignent à l'indépendance économique n'est donc pas très important. Il faut donc mesurer le nombre de petits propriétaires et la part des terres qu'ils détiennent

1.1 *La petite propriété*

Les effectifs des petits propriétaires sont majoritaires. Leur nombre est impressionnant : les trois quarts de l'effectif total des propriétaires, 76,48 % des propriétaires lozériens¹ n'ont pas assez de terres pour vivre et même près de 80 % dans les Cévennes. Cette prépondérance écrase

1. Cf. annexe 4, p. 64.

Tableau 1. — Répartition de la propriété à Marchastel (Aubrac) d'après la matrice cadastrale de 1824

	Petite propriété			Moyenne propriété		Grande propriété		
	< 10 francs	10-100 Frs	0-100 Frs	100-250 Frs	250 Frs	250-1000 Frs	> 1.000 Frs	> 250 Frs
Biens Propriétaires	0,32 %	1,24 %	1,56 %	2,95 %		2,22 %	77,57 %	79,79 %
Quotient	35,52 %	40,05 %	75,57 %	14,01 %		3,81 %	6,61 %	10,42 %
	0,01	0,03	0,02	0,58		0,58	11,73	7,65

Biens communaux : 15,49 % des évaluations. Biens indivis : 0,21 % des évaluations.

Tableau 2. — Répartition de la propriété à Saint-Étienne-Vallée-Française (Cévennes) d'après la matrice cadastrale de 1836

	Petite propriété			Moyenne propriété		Grande propriété		
	< 10 francs	10-100 Frs	0-100 Frs	100-250 Frs	250 Frs	250-1000 Frs	1.000 Frs	> 250 Frs
Biens Propriétaires	2,88 %	45,01 %	47,89 %	28,36 %		17,93 %		
Quotient	28,18 %	59,27 %	87,45 %	10,35 %		2,2 %		
	0,1	0,75	0,54	2,74		8,15		

Biens communaux : 0,37 % des évaluations ; 0,51 % de la superficie. Biens indivis : 5,45 % des évaluations.

Tableau 3. — Répartition de la propriété à La Capelle (cause) et à Cultures (vallée) d'après les matrices cadastrales de 1834 et 1837

	Petite propriété			Moyenne propriété			Grande propriété		
	< 10 francs	10-100 Frs	0-100 Frs	< 100 Frs	100-250 Frs	250-1000 Frs	> 1.000 Frs	> 250 Frs	> 250 Frs
La Capelle									
Biens	0,71 %	11,3 %	12,01 %	4,71 %	8,54 %	32,71 %	41,25 %		
Propriétaires	33,8 %	48 %	81,8 %	9,1 %	3,9 %	8,38	9,1 %		
Quotient	0,02	0,23	0,14	0,51	1,64	8,38	4,53		
Cultures									
Biens	3,15 %	21,83 %	24,98	28,55 %	22,28 %				
Propriétaires	33,7 %	46,4 %	80,10	17,4 %	2,5 %				
Quotient	0,09	0,47	0,31	1,64	8,91				

	La Capelle	Cultures
Biens communaux	41,14 % des évaluations	24,09 % de la superficie
Biens indivis	0,89 % des évaluations	0,1 % des évaluations

Tableau 4. — Répartition de la propriété à Chanac d'après la matrice cadastrale de 1839

	Petite propriété			Moyenne propriété			Grande propriété		
	< 10 francs	10-100 Frs	0-100 Frs	< 100 Frs	100-250 Frs	250-1000 Frs	> 1.000 Frs	> 250 Frs	> 250 Frs
Biens	2,43 %	13,03 %	15,46 %	13,16 %	23,21 %	32,96 %	56,17 %		
Propriétaires	34,87 %	42,29 %	77,16 %	14,21 %	7,09 %	1,54 %	8,63 %		
Quotient	0,07	0,3	0,2	0,92	3,27	21,4	6,5		

Biens communaux : 14,11 % des estimations. Biens indivis : 1,1 %.
 Parmi les 34,87 % micro-propriétaires : 4 % seulement de limitrophes, 30,87 % habitants de la commune dont 21,31 % artisans, soit les deux-tiers.

sante des petits propriétaires pèse lourd dans la structure sociale, elle est à l'image du reste de la France¹.

On constate d'abord une forte homogénéité dans toutes les régions de l'importance numérique des petits propriétaires, entre 73,77 % pour l'Aubrac et 79,02 % dans les Cévennes. En revanche, les pourcentages des biens possédés varient énormément d'une région à l'autre : entre 5 % pour l'Aubrac et 33,5 pour les Cévennes. Quelle que soit l'ampleur des écarts constatés, la part de ces propriétaires ne dépasse jamais le tiers des biens possédés, et encore le plus souvent se situe-t-elle entre 15 et 20 ce qui est le cas pour la petite propriété sur le Mont Lozère, les Causses, en Margeride où la part du terroir qui lui revient se situe aux alentours la moyenne départementale de 18,18 %. Dans ces conditions, le quotient de propriété est d'une faiblesse extrême, atteignant 0,22. C'est comparable au plus bas quotient rencontré dans la moyenne propriété à Marchastel². Ce quotient varie donc à l'image des proportions de biens possédés s'échelonne de 0,06 dans l'Aubrac à 0,42 dans les Cévennes. Il n'atteint jamais l'unité, même au niveau communal de la répartition des terres. Toutefois, il semble que ce quotient augmente avec la richesse des régions, le quotient le plus faible correspond aux terres froides de l'Aubrac et le quotient le plus élevé aux Cévennes à l'économie plus ouverte. Le Cévenol travaillant la soie, vendant ses châtaignes, a pu ainsi acquérir des terres plus facilement que le paysan de l'Aubrac à l'économie agricole à la fois plus autarcique et moins variée. Ceci se vérifie d'ailleurs en comparant la part des biens détenus par les petits propriétaires respectivement dans une commune de plateau calcaire et dans une commune de vallée³. Pour un effectif sensiblement identique, 80,1 % des propriétaires à Cultures 81,8 % à La Capelle, l'importance des terres qu'ils possèdent varie du simple au double, 24,98 % à Cultures dans le vallon, et 12,01 % à La Capelle sur le causse. Ainsi il est clair que la part de la petite propriété est plus forte lorsque les terres sont plus riches et la production agricole plus variée comme c'est le cas dans la Cévenne où l'économie est aussi plus ouverte⁴. Quoiqu'il en soit

1. G. Dupeux, *op. cit.*, p. 117-121.

2. Cf. ci-dessus.

3. Cf. ci-dessus.

4. Ph. Barbut, *op. cit.*, a souligné en 1822 la variété culturelle des terres schisteuses cévenoles : céréales mais aussi pommes de terre et racines, et surtout grande variété des cultures légumières et fruitières auxquelles s'ajoutent la châtaigneraie, le vignoble, le mûrier pour l'éducation du ver à soie...

et malgré les variations zonales ou locales, c'est d'un formidable émiettement de la propriété qu'il s'agit. Émiettement sans doute accentué dans la première moitié du XIX^e siècle par la législation successorale : le code civil exige que les lots des partages soient autant que possible composés d'objets de même nature, quantité, et valeur¹. Cet émiettement prend toute sa signification si l'on différencie la micro-propriété à l'intérieur de la petite propriété.

La micro-propriété atteint ici des proportions considérables : sur l'ensemble du département, 28,87 % des propriétaires ne disposent en propre que de 1,31 % des terres². Il y a là un phénomène de grande ampleur qui nous donne un quotient extrêmement faible, 0,04. Cet émiettement se rencontre dans toutes les régions, s'échelonnant de 0,02 dans l'Aubrac à 0,08 dans les Cévennes. Cette différence du simple au double perd une partie de sa signification, tant est faible la proportion des terres possédées par rapport au nombre de ceux qui se les partagent. En effet, si là encore l'effectif des propriétaires est sensiblement le même partout, entre 25,86 % sur le Mont Lozère et 31,24 % en Margeride, l'importance des biens possédés varie selon les régions avec l'émiettement le plus fort en Aubrac et le moins élevé en Cévenne, soit entre 0,61 et 2,25 %, donc selon les mêmes graduations régionales que celles rencontrées au niveau de la petite propriété en général.

Que représente donc cette micro-propriété ? Son importance est si minime qu'elle ne peut jouer qu'un rôle quasi négligeable d'appoint sur le plan économique, mais en est-il de même sur le plan social ? Ces micro-propriétés n'atteignent presque jamais l'hectare et se réduisent le plus souvent à une unique parcelle de quelques ares, voire quelques centiares. De par leur nature, elles sont très variées : ici c'est une lande, un bois de pins ou de châtaigniers³, là c'est un pré, une terre labourable, mais le plus souvent il s'agit d'un jardin et d'un sol portant une maison. C'est donc une propriété rurale mais pas nécessairement agricole. Ces micro-propriétaires ne tirent jamais assez pour vivre de leurs modestes possessions. Ils doivent donc nécessairement chercher ailleurs l'essen-

1. Articles 826 et 832. J. Godechot, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, 1951. L'enquête agricole de 1866, dont nous ne possédons la réponse au questionnaire que pour le canton de Barre-des-Cévennes, signale qu'à chaque succession les propriétés sont divisées (Arch. dép. Lozère, M 4091).

2. Cf. annexe 4, p. 64.

3. Il s'agit alors souvent de propriétés limitrophes, appartenant en réalité aux propriétaires des communes voisines où est situé l'essentiel de leur exploitation.

tiel de leurs ressources, soit dans l'économie agricole elle-même, soit dans d'autres types d'activités. Beaucoup exercent une activité non agricole¹ : ils sont alors artisans dans les hameaux, les villages et les bourgs. En effet le nombre de ces micro-proprétaires est bien plus important dans les chefs-lieux de canton ou pullule tout un monde. de forgerons, menuisiers, maréchaux-ferrants, cabaretiers, toutes professions si répandues dans la société rurale d'alors². Par leurs possessions foncières, si peu importantes qu'elles soient, ils s'intègrent au monde paysan, au rythme de vie des champs, et partagent avec les vrais exploitants le désir d'accéder au titre de propriétaire. Ils sont le vivant témoignage d'un monde rural qui vit de et par la terre et ne conçoit pas d'autre possibilité, d'autre richesse. Un exemple probant de cet état de fait est donné par la commune de Chanac, gros chef-lieu de canton et voie de passage où les micro-proprétaires représentent 34,87 % de l'ensemble des propriétaires. Parmi eux près des deux tiers (20,31 % des propriétaires) sont des artisans : cardeurs, tisserands, cordiers, forgerons, serruriers, chapeliers, muletiers (tableau 4 p. 42). Ceci n'est pas le cas dans les communes plus strictement agricoles. Il faut alors convenir qu'ils sont paysans. Ces paysans sont de vrais prolétaires, si en plus des soins apportés à leur lopin ils sont salariés agricoles : leur salaire constitue alors l'essentiel de leur revenu. Mais ils peuvent aussi être fermiers ou métayers. Quels qu'ils soient si, à force de travail et d'économie, ils réussissent un jour à acquérir quelques ares de terre labourable ou quelques hectares de landes qu'ils s'empressent de défricher³, les voilà promus à un rang supérieur dans la hiérarchie des propriétaires.

Ce rang supérieur est celui des propriétaires dont les cotes foncières s'échelonnent de 10 à 100 Francs. Si l'éventail est large, leurs terres seules ne suffisent pas à les faire vivre. Numériquement, ils représentent près de la moitié de l'ensemble des propriétaires du département : 47,61 % ; leur nombre est compris entre 44,44 % en ce qui

1. Les matrices cadastrales ne donnant pas systématiquement les professions des propriétaires, surtout à ce niveau (ce qui n'est pas le cas pour la grande propriété), on ne peut raisonnablement chiffrer leur importance.

2. Le nombre de ces micro-proprétaires est aussi très grand dans les petites villes du département dont nous n'avons pas étudié ici la structure foncière, Mende, Florac, Marvejols, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher.

3. Les contemporains ont souligné et peut-être même exagéré cette « fureur de défrichement », notamment G. J. Jerphanion, *op. cit.*, p. 25-28 et le comte de Morangiès, *Essai sur l'agriculture de quelques cantons du département de la Lozère*, Lyon, 1831, p. 67-81.

concerne la Margeride et 51,54 % dans la Cévenne¹. Comme pour les micro-proprétaires il y a donc une forte homogénéité des effectifs qui varient peu d'une région à une autre. Il en va différemment en ce qui concerne les biens possédés par cette catégorie de propriétaires, biens qui ne représentent que 16,87 % de l'estimation foncière totale du département et varient énormément d'une région à une autre. Si, sur les Causses et en Margeride leur pourcentage est voisin de la moyenne départementale avec respectivement 16,34 % et 18,08 %, dans l'Aubrac ils ne représentent que 4,37 %, et en revanche, dans les Cévennes 31,26 %. Dans l'Aubrac, l'émiettement est donc extrême comme en témoigne un très faible quotient de propriété de 0,09. C'est ainsi qu'à Marchastel les petits propriétaires qui sont 40,05 % de l'effectif communal n'ont à leur disposition que 1,24 % des biens². Là aussi il s'agit de vrais prolétaires, ce qui semble moins exact pour la Cévenne où leur part dans la propriété est loin d'être négligeable puisque, en valeur, elle en représente près du tiers. Cela ne suffit pas aux petits propriétaires cévenols pour vivre décemment, même s'ils sont bien moins dans la gêne que leurs homologues de l'Aubrac, et c'est parmi eux que se recrute le plus gros du contingent des émigrants saisonniers qui vont faire, qui la moisson, qui la vendange, qui la taille en Bas-Languedoc, ou même « lever le sel aux salins de Peccais³ ». Il est vrai que ces courants d'émigration saisonnière existent aussi dans d'autres régions mais point à la même échelle ; c'est ainsi que, l'hiver venu, quelques-uns quittent la Margeride pour devenir scieurs de long jusque dans les Pyrénées ou pour aller en Bresse entretenir les fossés et participer ainsi à l'assèchement des marécages⁴. Mais cette ponction saisonnière est insuffisante et la plupart de ces petits propriétaires ne pourraient point vivre sans l'important artisanat à domicile de la laine qui anime les campagnes pendant toute la

1. Cf. annexe 4, p. 64.

2. Cf. ci-dessus, tableau 1, p. 41.

3. L.-J. Thomas, « L'émigration temporaire dans le Bas-Languedoc et le Roussillon au commencement du XIX^e siècle », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1910, p. 301-302. Étude d'après les enquêtes impériales de 1808-1812.

4. Le comte de Morangiès affirme en 1831 que des « ouvriers mareurs » de Haute Lozère et de Haute-Loire vont « fossoyer les prairies submergées de Bourgogne et de Bresse », *op. cit.*, p. 114. Et l'examen sur le terrain confirme ces influences : la grande propriété de Barre, commune de Langogne, qui appartenait au XIX^e siècle à la famille des Verdeilhan des Molles, porte les traces de systèmes de drainage qu'on a coutume de rencontrer plus fréquemment dans les Dombes.

morte saison¹. Car ces petits propriétaires sont quasiment tous des indigènes résidant dans la commune même ou, pour quelques-uns d'entre eux, dans les communes limitrophes. Partout le nombre des petits propriétaires résidants dépasse les 90 %². Cette notion de résidence est ici socialement importante : en effet c'est à elle qu'est liée la jouissance des biens communaux.

L'importance des biens communaux est une des originalités de la structure foncière du département. En se plaçant sur le plan des évaluations on constate qu'ils en représentent en moyenne 5,2 % et ils couvrent 16,96 % de la superficie (tableau 5 page suivante). Ces biens communaux sont la propriété de communautés d'habitants, c'est-à-dire qu'ici, dans ce « pays » de hameau, ils appartiennent aux sections de commune qui les exploitent encore de façon indivise et collective, soit directement, le troupeau ovin communal trouvant là l'essentiel de sa nourriture, soit indirectement par location de ces pâturages aux transhumants du Bas-Languedoc qui y font estiver de milliers de bêtes à laine³ auxquelles s'ajoutent, dans l'Aubrac, des bovins venant du Rouergue⁴. Dans ce dernier cas, les revenus sont directement partagés entre les ayants droit⁵. Ces ayants droit sont tous les chefs de famille habitant le hameau qui en jouissent également : ce sont donc surtout les petits propriétaires résidants qui en tirent le plus de profit et il ne fait aucun doute que cela les aide à vivre. La propriété communale apparaît ainsi complémentaire de la petite propriété.

1. Le préfet Jerphanion, *op. cit.*, p. 4, estime, en l'an X. « qu'une grande partie du peuple tire sa subsistance du produit de la fabrique » et pour Ph. Barbut, *op. cit.*, sans la cadisserie, la moitié des habitants devrait émigrer car « presque tout se fabrique à la campagne où, pendant l'hiver, dans, l'écurie. les enfants effilochent et cardent, les femmes filent, les hommes tissent », Enfin J. Bouret, *Dictionnaire géographique de la Lozère précédé d'une notice générale sur le département*, Mende, 1852, p. LXIV, confirme que « pendant les longs et rigoureux hivers, les hommes sont occupés à tisser des serges, et les femmes à filer au rouet la laine qui sert à cette fabrication ».

2. Le pourcentage des petits propriétaires résidant dans la commune et les communes limitrophes est de 96 % en Aubrac, 94 % en Margeride, 93 % sur les Causses, 91 % dans les Cévennes.

3. M. Blanquet, « Des troupeaux transhumants », *Bulletin de la Société d'Agriculture de Mende*, 1846, p. 77-83.

4. A. Monteil, *Description du département de l'Aveyron*, Paris, an X, t. 1, p. 73.

5. C'est ce que signale le préfet dans son allocution devant le conseil général le 17 août 1826 (Arch. dép. Lozère, 2 N 4, 1825-1829).

Tableau 5. — Importance des biens communaux

	En % de la superficie occupée	En % des évaluations
Aubrac	25,78	8
Causses	17,33	4,93
Cévennes	5,67	1,17
Margeride	14,94	5,53
Mont Lozère	21,08	6,37
Moyenne départementale	16,96	5,2

Tableau 6. — Répartition de la propriété à Sainte-Eulalie (Margeride), (d'après la matrice cadastrale de 1827)

	Petite propriété			Moyenne propriété			Grande propriété		
	< 10 francs	10-100 Frs	100 Frs	0-100-250 Frs	100-250 Frs	250-1000 Frs	250-1.000 Frs	> 1.000 Frs	> 250 Frs
Biens	2,02 %	9,07 %	11,09 %	6,02 %	6,12 %	6,12 %	4,11 %	4,11 %	1,45
Propriétaires	49,02 %	32,71 %	81,73 %	6,16 %	6,16 %	6,16 %	4,11 %	4,11 %	1,45
Quotient	0,04	0,27	0,13	0,97	0,97	0,97	1,45	1,45	1,45

Biens communaux : 55,32 % des évaluations ; 76,49 % du territoire communal.

Biens indivis : 0,3 % des évaluations.

Ceci ressort aussi de la comparaison entre les parts occupées respectivement par la petite propriété et les biens communaux dans chaque région naturelle : elles varient de façon inverse. Là où la petite propriété est relativement la plus importante, en Cévenne (33,51 % des évaluations) la part des communaux est très faible (1,17 % des évaluations et 5,67 % des terres). En revanche, en Aubrac où la petite propriété ne représente que 4,98 % des évaluations cadastrales, les communaux sont à 8 % des évaluations et couvrent plus du quart de la superficie (25,78 %¹). Cette complémentarité se vérifie aussi au niveau communal. La petite propriété ne représente que 11,09 % des évaluations cadastrales de la commune de Sainte-Eulalie, au cœur de la Margeride, mais la masse de petits propriétaires, 81,73 % de l'effectif total, a à sa disposition une étendue considérable de biens communaux qui couvrent ici 76,49 % du terroir (tableau 6 page précédente). Inversement, à Saint-Étienne-Vallée-Française, dans la Cévenne, la petite propriété représente près de la moitié des évaluations, 47,89 %, et la part des communaux est insignifiante, 0,37 % seulement des estimations et 0,51 % de la superficie communale².

Complément et complément indispensable de la petite propriété, le communal n'est qu'un palliatif à l'exiguïté de la petite exploitation. En effet si, sauf en Cévenne, les biens communaux occupent une part importante du terroir, entre 15 et 26 % ils ne sont que peu évalués par les enquêteurs du cadastre, entre 5 et 8 % seulement³. Ceci parce que ce sont des terres pauvres : bois, taillis, pâtures, landes de bruyère, terres vaines. Ce n'est que localement et exceptionnellement qu'on rencontre quelques ares de terres labourables. Pourtant le paysan y tient beaucoup, car ces communaux libèrent sa propre terre pour les cultures vivrières en entretenant son petit cheptel bovin et surtout ovin, têtes de bétail auxquelles il devrait renoncer si les communaux n'existaient pas. Ceci n'avait point échappé à la perspicacité du préfet Jerphanion qui notait : « les communaux ne sont que des pâturages qui nourrissent les bestiaux qui forment la principale richesse du département⁴. » C'est pourquoi biens communaux et troupeau communal vont de pair là où il n'y a pas de communaux, l'habitude de faire troupeau commun disparaît rapidement alors que leur maintien renforce cette coutume. Car

-
1. Cf. ci-dessus et annexe 4, p. 64.
 2. Cf. ci-dessus, tableau 2, p. 41.
 3. Cf. ci-dessus tableau 5, page précédente.
 4. G. J. Jerphanion, *op. cit.*, p. 27.

il s'agit d'une coutume ancienne qui reste bien vivante. Maints documents du XVIII^e siècle l'attestent¹ et aussi une enquête de 1844, sur les usages locaux en agriculture qui nous apprend qu'on en rencontre partout sauf en Cévenne où ils sont l'exception².

L'importance économique évidente des biens communaux explique le peu d'empressement à les partager, ce que la loi du 10 juin 1793 autorisait³. Et Jerphanion explique que « le partage signifie que l'on fera autant de lots qu'il y a d'individus et chacun défrichera son lot. Dès lors on ne pourra plus nourrir les bestiaux, on n'aura plus d'engrais et les terres labourables ne donneront absolument rien⁴ ». Argument économique traditionnel qui ne traduit probablement pas le sentiment des petits propriétaires. Bornons-nous ici à constater que ces biens ont largement survécu à la tempête révolutionnaire et impériale⁵. Par la suite, il y eut la loi du 18 juillet 1837 sur la gestion des biens communaux⁶. Une partie de ces biens continua à être gérée en commun par la communauté; l'autre partie fut divisée en autant de lots qu'il y avait de chefs de famille résidant dans le hameau ou le village. Ces lots furent tirés au sort pour savoir à qui ils seraient attribués, pour une période de dix-huit ans, au bout de laquelle on procédait à un nouveau tirage au sort. Mais ceci ne fut réalisé que très progressivement et très lentement et surtout après 1850⁷. De toute façon, la jouissance des biens communaux est attachée à la qualité de chef de famille, ce qui signifie que même les non-propriétaires y ont droit. Or, ici, ces derniers sont apparemment fort peu nombreux. Certes il est difficile de connaître l'effectif exact

1. Arch. dép. Lozère, J 259, mémoire sur la compascuité et mémoire sur la conduite du troupeau, 1765.

2. Arch. dép. Lozère, 15 M 10-264, enquête sur les usages locaux en agriculture faite par les percepteurs à la demande du préfet, 1844.

3. G. Bourgin, *Le partage des biens communaux*, Paris, 1908, p. 729-739.

4. G. J. Jerphanion, *op. cit.*, p. 27.

5. Notamment au décret impérial du 20 mars 1813 qui ordonnait la vente des biens communaux affermés à des particuliers au profit de la Caisse d'amortissement.

6. Cette loi confirme le privilège de l'administration de ces biens par les communes qui fixent elles-mêmes le mode de jouissance et de répartition, exception faite des bois, H. Sée, *Histoire économique de la France*, Paris, 1942, t. 2, p. 133-134.

7. Les détails de ces partages, commune par commune, sont contenus dans la série O des archives départementales. Presque tous sont postérieurs à 1850 car le travail préparatoire à la division des lots fut très long à réaliser. Cf. J. Maurin, « Gestion et exploitation des biens communaux d'une commune du Gévaudan (La Rouvière-Pelouse) dans la deuxième moitié du XIX^e siècle », dans *Béziers et le Biterrois. Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon XLIII^e congrès (Béziers, 30-31 mai 1970)*, Montpellier, 1971, p. 391-402.

des non-proprétaires, journaliers ou bergers¹, mais il est possible de se faire une idée de leur importance en comparant, dans chaque commune, l'effectif des propriétaires avec le nombre des habitants au recensement de 1831. On constate alors que les propriétaires représentent environ 25 % de l'effectif total de la population², ce qui n'est pas étonnant étant donné la structure familiale d'alors. Cette structure familiale, largement patriarcale, explique aussi la relative importance de la propriété indivise possédée conjointement par plusieurs membres d'une même famille³.

Mais l'apport que constitue la jouissance des biens communs pour les petits propriétaires, s'il n'est pas entamé gravement par les chefs de famille non-proprétaires, l'est certainement davantage par les moyens et surtout par les grands propriétaires qui ont la possibilité de « tenir » beaucoup plus de bêtes, notamment en hiver et donc de profiter pleinement des landes communes.

1.2 *La grande propriété*

La grande propriété, dont le revenu cadastral est supérieur à 250 francs, représente près de la moitié, 46,47 %, du revenu foncier départemental. La part que s'adjuge la grande propriété est donc considérable surtout si l'on considère que le nombre des grands propriétaires représente seulement 10,06 % de l'effectif total des propriétaires. Cela donne un quotient élevé de 4,64 qui traduit une forte concentration des biens⁴. Mais, à l'intérieur de cette grande propriété, il existe une forte disproportion entre le nombre des propriétaires dont les biens sont d'un rapport estimé entre 250 et 1 000 francs, 8,29 % de l'ensemble

1. Les listes nominatives des recensements de population indiquant la profession n'existent qu'à partir de 1836 et de façon inégale. En fait, il faut attendre 1851 pour avoir des listes complètes.

2. Pourcentage de l'effectif des propriétaires résidants par rapport au chiffre total de population en 1831 : Aubrac : 24,29 %, Margeride : 24,25 %, Cévennes 20,15 %, Mont Lozère, 22,09 %, Causses 22,03 %. Ces données sont légèrement en-deçà de l'estimation du comte d'Angeville, *Essai sur la statistique de la population française*, édition de 1969, p. 343. La différence s'explique aisément, car d'Angeville considère la population totale du département donc aussi celle des villes dont nous n'avons pas tenu compte ici.

3. Importance de la propriété indivise : Aubrac 4,26 des estimations cadastrales. Causses 0,88 des estimations cadastrales. Cévennes 4,35 des estimations cadastrales. Margeride 1,07 des estimations cadastrales. Mont Lozère 5,57 des estimations cadastrales.

4. Cf. annexe 4, p. 64.

des propriétaires, et celui des propriétaires dont les terres rapportent plus de 1000 francs (1,77 % seulement). Or ces derniers ont des biens estimés à 21,58 % du revenu total, alors que ceux des premiers en représentent 24,89 %. Dès lors le quotient de 16,44 traduit une très forte concentration pour la très grande propriété, la concentration étant bien moindre pour la grande avec 3,09 de quotient. Ensemble, ces deux types de propriété exercent une très forte emprise foncière qui n'est pas sans portée sociale profonde.

La grande propriété, entre 250 et 1 000 francs de revenu, présente une relative homogénéité : selon les régions, ce sont 6 à 10 % des propriétaires qui contrôlent 24 à 32 % des biens. L'Aubrac fait exception, un effectif identique de propriétaires, 8,61 %, ne contrôlant que 14,13 % des biens. Ceci s'explique dans cette région par la part de la très grande propriété ; c'est là que cette dernière est la plus importante avec 45,76 % de l'évaluation des biens. On peut même, au niveau communal, rencontrer une plus forte concentration. Marchastel a 6,61 % de très grands propriétaires qui contrôlent 77,51 des biens¹. Cette importance de la très grande propriété fait de l'Aubrac une région où l'ensemble de la grande propriété est largement prépondérante, 59,89 % des biens pour 12,68 % des propriétaires.

Mais l'Aubrac n'en a pas pour autant la concentration foncière la plus forte du département que détient le Mont Lozère. C'est là que la très grande propriété atteint son taux de concentration maximal avec un quotient de 38,57, 0,54 % des propriétaires détenant 20,83 % des biens. Ailleurs, le quotient concernant la très grande propriété se situe entre 9 et 12, l'emprise la moins forte étant en Cévenne où le nombre des très grands propriétaires est faible (0,37 %), et où la part de cette très grande propriété n'atteint que 3,82 %. Il arrive même que la très grande propriété soit absente dans la moitié des communes cévenoies. Ainsi, à Saint-Étienne-Vallée-Française, elle n'apparaît pas, et la part des propriétaires ayant des biens qui leur assurent un revenu entre 250 et 1 000 francs est relativement réduite par rapport à la moyenne départementale puisqu'elle n'est que de 17,93 %².

Aussi l'image et la place de la très grande propriété se concrétisent-elles à travers la part du plus grand propriétaire foncier de chaque commune. Sur les 103 communes retenues pour cette étude, le plus grand propriétaire possède, dans 50 d'entre elles, des terres représentant soit

1. Cf. ci-dessus, tableau 1, p. 41.

2. Cf. ci-dessus, tableau 2, p. 41.

plus de 10 % de la superficie communale, soit plus de 10 % du revenu cadastral¹. Remarquons dès l'abord que dans la majorité des cas il y a concordance entre les deux types de pourcentage et que ce n'est que rarement (Les Salces, Bagnols, Saint-Paul-le-Froid) que ceux des évaluations sont inférieurs. C'est donc que les terres possédées par le plus grand propriétaire sont d'un bon rapport, soit de par la nature même des terres possédées, les pâturages du Lozère ou de l'Aubrac qui ont une valeur locative certaine et sont d'un revenu sûr, soit parce qu'il s'agit d'exploitations où terres labourables et prairies sont prépondérantes. Le cas est typique sur les Causses où, sauf à Chanac, le pourcentage des évaluations dépasse toujours celui correspondant à la superficie. Qui donc est responsable de leur mise en valeur ? À quels types de propriétaires avons-nous affaire ?

En fait, l'on peut distinguer plusieurs types de propriétaires de par le lieu de résidence qui traduit divers modes d'exploitation : l'exploitation directe par le grand propriétaire demeurant sur place, et l'exploitation indirecte lorsqu'il habite Paris ou une ville du département. Ces grands propriétaires peuvent être, soit de type traditionnel, cas le plus souvent des nobles faisant valoir leurs terres, soit d'un type nouveau lorsqu'il y a eu emprise de la bourgeoisie locale ou de propriétaires lointains. La vente des biens nationaux a dû, ici comme ailleurs, modifier sensiblement la physionomie de la propriété : la propriété ecclésiastique n'apparaît plus en ce début du XIX^e siècle. Il en va différemment de la propriété noble que nous retrouvons dans presque toutes les régions. Les divers types de propriétaires rencontrés forment trois catégories, indiquant une origine et des emprises variées.

La propriété indigène (A) est la catégorie la plus fréquente, 34 cas sur 50 en ce qui concerne le plus grand propriétaire de la commune. On trouve là des grands propriétaires vivant sur leurs terres qu'ils exploitent directement. On a regroupé dans cette catégorie les propriétaires résidant dans la commune étudiée ou dans les communes limitrophes. On peut raisonnablement penser qu'il s'agit là aussi d'exploitation directe, même pour ce propriétaire de Mostuéjols, dans l'Aveyron qui possède 14,83 % du terroir de Saint-Rome-de-Dolan, toutes deux communes voisines ; ou encore pour le marquis de Thomassy qui est le plus grand propriétaire dans celles de Hures et de Meyrueis. C'est ainsi que nous nous rendons compte qu'il y a encore une forte emprise de

1. Cf. annexe 5, p. 65.

la propriété noble, qu'à l'inverse de la propriété ecclésiastique, la Révolution n'a pas entamée. Les nobles sont ici souvent les plus grands propriétaires et ils vivent sur leurs terres : le baron de Chapelain à Altier, Ducayla de Montblanc à Aumont, le comte de Morangiès à Auroux en sont autant d'exemples probants¹. À travers eux, c'est toute une partie de la structure sociale d'Ancien Régime qui se prolonge dans le XIX^e siècle.

À côté de ces nobles, mais avec une part toujours moindre, on trouve aussi des notables, souvent maires de la commune, comme celui de Cultures qui en est le plus fort propriétaire. Lorsque leur profession est indiquée, il s'agit le plus souvent d'hommes de loi : greffier au Pont-de-Montvert, notaire à Saint-André-Capcèze, juge de paix au Pompidou. Mais il y a aussi « de riches laboureurs » qui ont sûrement profité de la vente des biens nationaux, telle la famille Chaptal de Badaroux., dont un membre a été ministre sous le Consulat.

Nous rejoignons ainsi la deuxième catégorie de grands propriétaires, la catégorie B des propriétaires résidant dans les villes du département. Ici, ce n'est plus l'emprise noble qui domine, mais celle de la bourgeoisie locale. Or, cette emprise se révèle bien moins forte que celle de la noblesse. Lorsque le plus fort propriétaire appartient à la bourgeoisie locale, il n'atteint qu'à peine les 10 % des biens : ainsi, à Bagnols, le plus fort propriétaire est un Mendois dont les terres couvrent 10,5 % de la superficie et représentent 6,56 % du revenu. Il ne s'agit plus ici de vastes domaines, d'investissements importants, mais le plus souvent de propriétés établies dans les vallons environnants, ainsi le riche Valdonnez en grande partie aux mains de la bourgeoisie mendoise. Il peut s'agir aussi de résidences d'été ou, cas assez fréquent, de propriétés appartenant à des veuves qui, incapables d'exploiter seules leurs domaines après la mort de leur mari, sont venues vivre en ville. D'autre part, cette emprise bourgeoise reste limitée, étant le fait surtout de Mende, Marvejols, les deux villes « industrielles » et commerciales du département, et à un moindre degré, de Florac. Par contre, la bourgeoisie de Langogne, Saint-Chély a peu ou pas investi dans les terres de rapport, paralysée peut-être par le caractère trop rural de ces deux bourgs. Enfin, dernier caractère qui ressort de l'analyse de ce type de grande propriété, lorsque la profession est indiquée, on rencontre comme pour

1. Le comte de Morangiès, membre actif de la Société d'Agriculture de la Lozère, agronome réputé, a publié plusieurs ouvrages, cf. *Essai sur l'agriculture de quelques cantons du département de la Lozère*, Lyon, 1831, 122 p.

les notables indigènes, beaucoup d'hommes de loi, notaires et juges de paix. Les négociants, les « industriels » du textile apparaissent peu. Ceci est lié à la structure interne de l'industrie textile qui est de type tellement rural qu'elle supprime parfois l'intermédiaire entre producteur et négociant étranger, souvent lyonnais ici, qui achète la production indigène¹.

Quant à la troisième catégorie, celle des propriétaires résidant hors du département, la catégorie C, on ne la rencontre que plus rarement, dans sept communes seulement sur 50, mais elle est alors prépondérante, surtout en valeur : 17,81 % du revenu pour le plus fort propriétaire de Marchastel qui habite Paris, 14,78 % pour celui de Chaudeyrac habitant Orléans. Deux remarques s'imposent. D'une part, le lieu de résidence de ces propriétaires est hétérogène, Paris, Orléans, Les Vans, et ne concerne pas particulièrement, comme on pourrait s'y attendre, les villes du Bas-Languedoc, bien qu'un sieur Rolland de Montpellier possède 160 hectares en Margeride. D'autre part, sont surtout concernées par cette emprise foraine les régions d'Aubrac, de Margeride et du Mont Lozère, où l'économie pastorale domine et où la transhumance ovine prend beaucoup d'ampleur². Le cas est typique à Saint-Julien-du-Tournel où le plus grand propriétaire est Marcellin Coulomb, négociant en soie, des Vans dans l'Ardèche, qui a de plus 2 000 hectares répartis dans toutes les communes du Mont Lozère. Ce sont sans doute les anciens domaines de l'ordre de Malte, des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui ont été acquis à la faveur des ventes des biens nationaux. Ceci prouve qu'ici, comme dans le reste de la France, les ventes révolutionnaires ont favorisé la bourgeoisie. Mais aussi, phénomène plus spécifique à la Lozère, la propriété noble prend également une large part dans la propriété foraine : ainsi Duplessis de Châtillon résidant à Paris, est le plus fort propriétaire dans les communes de Malbouzon, Marchastel, Prinsuéjols en Aubrac et aussi du Buisson, de Rimeize et de Saint-Sauveur-de-Peyre en Margeride. Mais s'agit-il là véritablement d'une emprise foraine qui vient placer des capitaux ? Le pays n'a-t-il pas pour cela une économie trop pauvre ? On constate qu'après la Révolution de 1830, Duplessis de Châtillon quitte Paris pour venir diriger ses exploita-

1. Il n'est pas rare de voir le même particulier récolter la laine, la faire passer par toutes les opérations préparatoires de la fabrique, la fabriquer et la vendre, de sorte que le cultivateur est tout à la fois fabricant et marchand (G. J. Jerphanion, *op. cit.*, p. 53).

2. *Annuaire de la Lozère*, 1843, p. 125-127 : « Nombre de bêtes à laine qui peuvent estimer sur les montagnes de la Lozère ».

tions à partir de son château de la Baume à Prinsuéjols, renouant avec l'attitude qui fut celle du comte Molette de Morangiès qui, à son retour d'exil en 1815, avait repris en main son domaine d'Auroux. L'emprise noble est donc plus une emprise indigène que foraine et restreint de ce fait, la part de la propriété foraine en Lozère en ce début du XIX^e siècle.

C'est donc essentiellement une structure foncière d'Ancien Régime que nous avons décelée. Elle se caractérise d'abord par la faiblesse de la moyenne propriété, ce qui signifie que sur le plan social peu de propriétaires lozériens atteignent l'indépendance économique.

Elle se caractérise ensuite par la large prépondérance des cotes foncières qui correspondent à la petite et à la micro-propriété ; ce qui signifie que plus des trois quarts des propriétaires lozériens n'ont pas assez de terres pour vivre avec des biens représentant en valeur moins du cinquième du total. Ceci n'est d'ailleurs pas spécifique à la Lozère et se retrouve dans l'ensemble du pays¹. Mais ici plus qu'ailleurs on constate que l'ensemble des chefs de famille sont alors propriétaires. Cette petite propriété est aussi une propriété parcellaire et n'est pas nécessairement constituée par les meilleures terres. Dès lors, cette foule de petits et micro-propriétaires ne peut vivre que grâce aux biens communaux et à la large extension de l'artisanat de la laine. Ceci est insuffisant pour assurer une vie décente : les contemporains n'hésitent pas à estimer que le trop grand nombre de petites propriétés est la cause de l'importante mendicité, fléau des campagnes dont on n'atténuera l'ampleur qu'en organisant l'émigration².

Cette structure foncière laisse apparaître enfin la large place de la grande propriété qui n'occupe pas nécessairement les terres les plus pauvres, comme on l'a longtemps cru : il y a large concordance entre les pourcentages de superficie occupée et les pourcentages d'estimation. La grande propriété ecclésiastique a disparu, acquise par la bourgeoisie locale quand il s'agissait de terres riches et proches des petites villes et bourgades, par une bourgeoisie plus lointaine quand il s'agissait de vastes landes à moutons. Mais l'emprise de la bourgeoisie foraine reste faible en regard de la grande propriété noble qui a traversé sans mal la Révolution et dont les propriétaires participent ici aussi au retour à la terre bien connu sous la Restauration. Cette persistance de la grande propriété noble et finalement de toute une structure foncière est à rap-

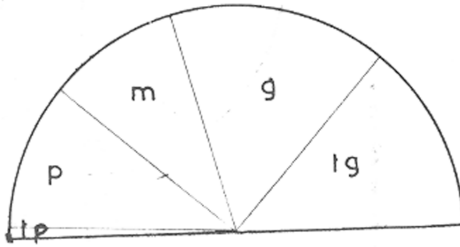
1. G. Dupeux, *op. cit.*, p. 117-119.

2. H. Blanquet, « De la mendicité », *Mémoires et analyse des travaux de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la ville de Mende*, 1845, p. 58-69.

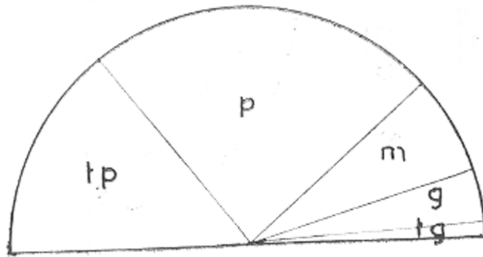
procher de la permanence des mœurs patriarcales constatée encore au début du xx^e siècle par H. Agrel¹, et que l'on peut rapprocher de celle rencontrée dans l'Ouest français². Somme toute, comme pour le reste de la France, la propriété foncière est plus inégalement répartie qu'on ne le croit généralement.

Figure 16. — Répartition entre la très grande (tg), la grande (g), la moyenne (m), la petite (p) la très petite (tp) propriété en Lozère

1. *des biens* (d'après les estimations cadastrales)



2. *du nombre des propriétaires*



1. H. Agrel, « Le Causse de Sauveterre », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1919, p. 118-119.

2. P. Bois, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Le Mans, 1960.

AUBRAC

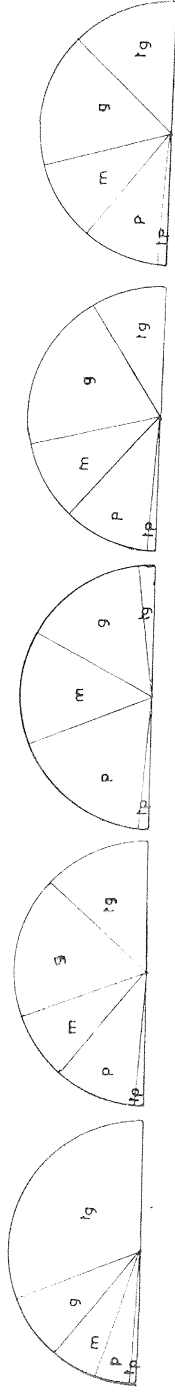
CAUSSES

CÉVENNES

MARGERIDE

MONT-LOZÈRE

1. Des biens (d'après les estimations cadastrales)



2. Du nombre des propriétaires

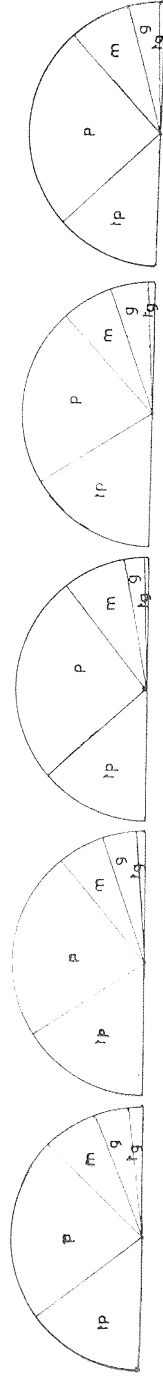


Figure 17. — Répartition entre la très grande (tg), la grande (g), la moyenne (m), la petite (p) la très petite (tp) en Aubrac, Causses, cévennes, Margeride, Mont Lozère

Annexe 1

LISTE DES COMMUNES, PAR CANTON, DANS CHAQUE UNITÉ GÉOGRAPHIQUE

N. B.

- Les dates indiquées sont celles de la confection du premier cadastre parcellaire.
- Les noms en italique sont ceux des communes dont nous avons dépouillé le cadastre, au nombre de 103 sur les 193 que compte le département.

AUBRAC

CANTON DE CHIRAC

Les Herniaux (1830), Pin-Moriès (1832), Saint-Germain-du-Teil (1830), Saint-Pierre-de-Nogaret (1832), *Les Salces* (1833), *Trélans* (1832).

CANTON DE FOURNELS

Albaret-le-Comtal (1844), *Arzenc-d'Apcher* (1844), *Brion* (1844), *Chauchailles* (1844), Grandvals (1844), Noalhac (1846), Saint-Juéry (1843).

CANTON DE NASBINALS

Malbouzon (1824), *Marchastel* (1824), *Nasbinals* (1824), *Prinsuéjols* (1824), Recoules-d'Aubrac¹.

CAUSSES

CANTON DU BLEYMARD

Sainte-Hélène (1825).

CANTON DE LA CANOURGUE

Auxillac (1833), Banassac (1833), *Canilhac* (1833), La Canourgue (1833), *La Capelle* (1834), Laval-du-Tarn (1833), *Saint-Saturnin* (1833), *La Tieule* (1843).

CANTON DE CHANAC

Barjac (1839), *Chanac* (1839), *Cultures* (1837), *Esclanèdes* (1837), Les Salelles (1837), Le Villard (1837).

CANTON DE CHIRAC

Chirac (1830), Le Monastier (1832).

CANTON DE FLORAC

Florac (1810), Ispagnac (1810), *Vébron* (1825).

1. Nous n'avons pu consulter la matrice de Recoules-d'Aubrac concernant la période étudiée car il n'en reste aucun exemplaire.

CANTON DE MARVEJOLS

Gabrias (1820), *Grèzes* (1812), *Palhers* (1820), *St-Bonnet-de-Chirac* (1824).

CANTON DE MENDE

Badaroux (1810), *Balsièges* (1810), *Brenoux* (1809), *Lanuéjols* (1825), *Mende*¹, *Saint-Bauzile* (1824), *Saint-Étienne-du-Valdonnez* (1824).

CANTON DE MEYRUEIS

Fraissinet-de-Fourques (1842), *Gatuzières* (1843), *Hures* (1842) *Meyrueis* (1841), *La Parade* (1842), *Saint-Pierre-des-Tripiers* (1842) *Le Rozier* (1842).

CANTON DE SAINTE-ENIMIE

La Malène (1828), *Prades* (1828), *Quézac* (1828), *Saint-Chély-du-Tarn* (1828), *Sainte-Enimie* (1828).

CANTON DE SAINT-GEORGES-DE-LÉVÉJAC

Inos (1840), *Le Recoux* (1840), *Saint-Georges-de-Lévéjac* (1840), *St-Préjet-du-Tarn* (1830), *Saint-Rome-de-Dolan* (1839).

CÉVENNES

CANTON DE BARRE-DES-CÉVENNES

Les Balmes (1826), *Barre-des-Cévennes* (1826), *Bassurels* (1826), *Bousquet-La Barthe* (1826), *Cassagnas* (1826), *Gabriac* (1826), *Molezon* (1824), *Le Pompidou* (1826), *Sainte-Croix-Vallée-Française* (1826), *Saint-Julien-d'Arpaon* (1826).

CANTON DE FLORAC

Bédouès (1818), *Cocurès* (1818), *La Salle-Prunet* (1812), *St-Laurent-de-Trèves* (1812), *Les Rousses* (1812).

CANTON DU PONT-DE-MONTVERT

Saint-Maurice-de-Ventalon (1824), *Vialas* (1824).

CANTON DE SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE

Le Collet-de-Dèze (1835), *Moissac* (1834), *Saint-Andéol-de-Clergumort* (1834), *Saint-André-de-Lancize* (1827), *Saint-Etienne-Vallée Française* (1836), *Saint-Frézal-de-Ventalon* (1834), *Saint-Hilaire-de-Lavit* (1834), *Saint-Julien-des-Points* (1835), *Saint-Germain-de-Calberte* (1836), *Saint-Martin-de-Boubaux* (1836), *Saint-Martin-de-Lanuscle* (1835), *Saint-Michel-de-Dèze* (1835), *Saint-Privat-de-Vallongue* (1834).

1. Nous n'avons pu consulter la matrice de Mende, qui existe mais est si détériorée qu'elle est inutilisable.

CANTON DE VILLEFORT

Les Balmelles (1810), *Combret* (1810), *Prévenchères* (1824), *Planchamp* (1824), *Pourcharesses* (1824), *Saint-André-Capcèze* (1824), *Saint-Jean-Chazorne* (1813), *Villefort* (1812).

MARGERIDE

CANTON D'AUMONT

Aumont (1843), *Chaze-de-Peyre* (1843) *Fau-de-Peyre* (1843), *Javols* (1843), *Sainte-Colombe-de-Peyre* (1843), *Saint-Sauveur-de-Peyre* (1843).

CANTON DE BLEYMARD

Allenc (1825), *Bagnols* (1824), *Belvezet* (1825), *Chadenet* (1825), *Chasseradès* (1825), *Saint-Frézal-d'Albuges* (1825).

CANTON DE CHATEAUNEUF-DE-RANDON

Azenc-de-Randon (1830), *Châteauneuf* (1830), *Chaudeyrac* (1830), *Pierrefiche* (1829), *Saint-Jean-la-Fouillouse* (1829), *Saint-Sauveur-de-Ginestoux* (1829).

CANTON DE FOURNELS

La Fage-Montivernoux (1843), *Fournels* (1846), *Saint-Laurent-de-Veyrès* (1846), *Termes* (1844).

CANTON DE GRANDRIEU

Grandrieu (1837), *Laval-Atger* (1837), *La Panouse* (1837), *Saint-Bonnet-d'Auroux* (1837), *Sainte-Colombe-d'Auroux* (1837), *Saint-Paul-le-Froid* (1837), *Saint-Symphorien* (1838).

CANTON DE LANGOGNE

Auroux (1837), *Chastanier* (1837), *Fontanes* (1836), *Langogne* (1836), *Luc* (1836), *Naussac* (1838), *Rocles* (1836), *Saint-Flour-de-Mercoire* (1837).

CANTON DU MALZIEU

Chaulhac (1824), *Julianges* (1824), *Malzieu-Forain* (1824), *Malzieu-Ville* (1824), *Paulhac-en-Margeride* (1824), *Prunières* (1824), *Saint-Léger-du-Malzieu* (1824), *Saint-Pierre-le-Vieux* (1825), *Saint-Privat-du-Fau* (1824).

CANTON DE MENDE

Le Born (1810), *Le Chastel-Nouvel* (1810), *La Rouvière* (1809).

CANTON DE MARVEJOLS

Antrenas (1812), *Le Buisson* (1810), *Marvejols* (1825), *Montrodat* (1825), *Saint-Laurent-de-Muret* (1825), *Saint-Léger-de-Peyre* (1813).

CANTON DE SAINT-AMANS

Estables (1826), Les Laubies (1827), *Lachamp* (1827), Bibennes (1826), *Rieutort* (1827), Saint-Amans (1826), Saint-Denis (1827), *St-Gal* (1827), Servières (1826), *La Villedieu* (1830).

CANTON DE SAINT-CHÉLY-D'APCHER

Arcomie (1843), Albaret-Sainte-Marie (1846), *Le Bacon* (1843), *Les Bessons* (1843), Blavignac (1846), La Fage-Saint-Julien (1843), *Rimeize* (1844), Saint-Chély-Forain (1843), Saint-Chély-Ville (1844).

CANTON DE SERVERETTE

Fontans (1827), Saint-Alban (1827), *Sainte-Eulalie* (1827), *Serverette* (1827).

CANTON DE VILLEFORT

Puylaurent (1810).

MONT LOZÈRE

CANTON DU BLEYMARD

Le Bleygard (1826), Cubières (1825), *Cubiérettes* (1825), *St-Julien-du-Tournel* (1825).

CANTON DE FLORAC

Les Bondons (1810).

CANTON DU PONT-DE-MONTVERT

Fraissinet-de-Lozère (1824), *Le Pont-de-Montvert* (1824).

CANTON DE VILLEFORT

Altier (1825).

Annexe 2 — Les natures de culture dans la première moitié du xx^e siècle (d'après les matrices cadastrales)

Tableau 7. — Pourcentage de la superficie occupée par chaque nature de culture par rapport à l'ensemble du terroir

	Terres labourables	Prairies	Bois	Pâtures	Terres vaines	Châtaigneraies	Divers	Total
Aubrac	24,16	13,77	12,8	42,78			6,49	100
Causses	27,14	1,7	9,84	51,38	6,29	1,45	2,2	100
Cévennes	6,32	3,56	7,23	37,13	8,11	32,5	5,15	100
Margeride	36,23	10,56	12,69	32,5	5,16		2,86	100
Mont Lozère	15,65	7	6,45	58,37	7,55	1,74	3,24	100

La rubrique *divers* comprend les terres bâties, jardins, chemins, routes, cimetières, ruisseaux, étangs, lacs, pépinières et vignes.

Annexe 3

Tableau 8. — Superficie moyenne de l'exploitation familiale-type en hectares

	Terres labourables	Prairies	Bois	Pâtures	Terres vaines	Châtaigneraies	Divers	Total
Aubrac	5	2,9	2,7	8,8			1,3	20,7
Causses	5	0,3	2	9,5	1,1	0,2	0,4	18,5
Cévennes (1)		0,7	1,5	7	1,6	8		19,4
Margeride	5	1,5	1,8	4,5	0,7		0,4	13,9
Mont Lozère	5	2,2	2	18,8	2,4	1	0,5	31,9

(1) L'unité de base choisie pour évaluer la superficie moyenne de l'exploitation familiale cévenole n'est pas seulement la terre labourable comme dans les autres zones géographiques mais il s'y ajoute la châtaigneraie, ce qui porte cette unité de base à 8 hectares environ.

Annexe 4 — Le tableau suivant présente, pour chaque région naturelle, dans le cadre des communes retenues (cf. annexe 1), le pourcentage des biens et celui des propriétaires ainsi que le quotient de propriété pour chacune des trois catégories de propriété : les biens de la petite sont évalués de 0 à 100 francs, ceux de la moyenne de 100 à 2 950 et ceux de la grande au-dessus de 250 francs.

En outre, pour la petite et la grande propriété figure le détail de la répartition pour différencier la micropropriété, au-dessous 10 francs (a) et la très grande au-dessus de 1 000 francs (b).

Tableau 9. — Structure foncière dans la première moitié du XIX^e siècle (d'après le cadastre)

	Petite propriété			Moyenne propriété	Grande propriété		
	(a) 0-10	10-100	0-100	100-250	250-1000	(b) <1000	< 250
AUBRAC							
Biens (1)	0,61	4,37	4,98	8,11	14,13	45,76	59,89
Propriétaires	28,61	45,16	73,77	13,55	8,61	4,07	12,68
Quotient	0,02	0,09	0,06	0,59	1,65	11,26	4,77
CAUSSES							
Biens (1)	1,12	16,34	17,46	12,84	27,57	21,07	48,64
Propriétaires	31,13	46,23	77,36	12,00	8,42	2,22	10,64
Quotient	0,03	0,35	0,22	1,07	3,27	9,46	4,55
CÉVENNES							
Biens (1)	2,25	31,26	33,51	25,00	28,19	3,82	32,01
Propriétaires	27,48	51,54	79,02	14,28	6,33	0,37	6,70
Quotient	0,08	0,60	0,42	1,75	4,45	10,32	4,74
MARGERIDE							
Biens (1)	1,53	18,08	19,61	15,54	32,01	14,41	16,42
Propriétaires	31,24	44,44	75,68	13,12	10,06	1,14	11,20
Quotient	0,04	0,41	0,23	1,19	3,20	12,61	4,16
MONT LOZÈRE							
Biens (1)	1,11	14,27	15,38	15,52	24,54	20,83	15,37
Propriétaires	25,86	50,68	76,54	14,37	8,55	0,54	9,09
Quotient	0,04	0,28	0,20	1,08	2,87	38,57	5,00
MOYENNE DÉPARTEMENTALE							
Biens (1)	1,31	16,87	18,18	15,39	24,89	21,58	46,47
Propriétaires	28,87	47,61	76,48	13,46	8,29	1,77	10,06
Quotient	0,04	0,34	0,22	1,13	3,09	16,44	4,64

(1) Le total de l'estimation des biens n'atteint pas 100 %, car il faut tenir compte des biens communaux et des biens indivis et de la propriété bâtie.

Annexe 5

Tableau 10. — Part du plus grand propriétaire

Régions et communes	% du terroir	% du revenu cadastral	Catégorie	Résidence
AUBRAC				
Arzenc-d'Apcher	8,45	10,07	A	dans la commune
Brion	16,43	11,67	A	dans la commune
Marchastel	18,38	17,84	C	Paris
Prinsuéjols	9,64	12,36	C	Paris
Les Salces	14,22	11,01	B	Mende
Trélans	33,89	37,85	A	dans la commune
MARGERIDE				
Antrenas	11,47	11,21	B	Marvejols
Auroux	16,20	15,71	A	dans la commune
Le Bacon	10,38	10,08	A	dans la commune
Bagnols	10,50	6,56	B	Mende
Le Buisson	11,31	9,27	C	Paris
Chastanier	10,68	10,77	C	Haute-Loire
Châteauneuf-de-B.	15,88	12,15	B	Hospice de Mende
Chaudeyrac	16,75	14,78	C	Orléans
Montrodat	12,64	9,89	B	Marvejols
La Panouse	14,89	10,83	A	Grandrieu-limitrop.
Puylaurent	7,68	10,92	A	Limitrophe Luc
La Rouvière	6,93	19,32	C	État
Sainte-Colombe	11,06	11,73	A	dans la commune
Sainte-Eulalie	3,62	11,49	A	dans la commune
St-Frézal-d'Albuges	14,75	13,64	B	Langogne
Saint-Gal	11,56	14,08	A	Grandrieu
Saint-Paul-le-Froid	13,64	9,83	B	Mende
Serverette	15,33	14,01	A	dans la commune
CAUSSES				
Badaroux	7,49	10,34	A	dans la commune
Canilhac	9,29	10,14	A	dans la commune
La Capelle	15,63	10,83	A	dans la commune
Chanac	10,18	6,34	A	dans la commune
Cultures	11,40	18,43	A	dans la commune
Gabrias	9,09	14,55	A	dans la commune
Gatuzières	12,43	13,37	A	Meyrueis-limitrophe

Tableau 10. – Part du plus grand propriétaire (*suite*)

Régions et communes	% du terroir	% du revenu cadastral	Catégorie	Résidence
Hures	9,70	14,08	A	Meyrueis-limitrophe
Palhers	17,00	18,97	A	dans la commune
La Parade	9,32	13,97	A	La Malène-limitrop.
St-Bonnet-de-Chirac	13,76	13,63	A	dans la commune
Sainte-Hélène	10,59	16,92	A	Badaroux-limitrophe
St-Rome-de-Dolan	14,83	18,42	A	Aveyron-limitrophe
Saint-Saturnin	11,89	16,01	A	dans la commune
La Tieule	9,01	14,19	A	dans la commune
CÉVENNES				
Les Balmes	14,58	21,93	A	Limitrophe Barre
Bousquet-La Barthe	16,80	20,27	A	dans la commune
Combret	15,13	10,71	A	dans la commune
Le Pompidou	7,55	10,63	A	dans la commune
Les Rousses	6,20	11,84	A	dans la commune
Saint-Maurice-de-Ventalon	13,04	4,42	A	dans la commune
Villefort	14,05	5,18	A	dans la commune
MONT LOZÈRE				
Cubiérettes	17,27	7,64	B	Pont-de-Montvert
Altier	20,03	13,03	A	dans la commune
St-Julien-du-Tournel	14,79	6,67	C	Les Vans (Ardèche)
Pont-de-Montvert	10,06	3,60	A	dans la commune

Grands propriétaires de la Lozère¹

Dans le cadre d'une recherche sur les rapports entre la possession de la terre et les pouvoirs, une étude sur les grands propriétaires de Lozère prend une valeur exemplaire dans ce département essentiellement rural². La période choisie — le début du XIX^e siècle — constitue une période particulièrement intéressante et significative pour tenter de dresser un bilan en ce domaine.

Période intéressante parce que la propriété a subi du fait de la Révolution, des changements importants : changements au niveau de la propriété privée, et ceci notamment pour les grandes propriétés. En effet, la vente des biens nationaux a provoqué la disparition de nombreux biens ecclésiastiques et leur transfert aux mains de la bourgeoisie. Ceci est un phénomène propre à bien d'autres régions de France³, mais ici la particularité vient du fait qu'il s'agit la plupart du temps d'une bourgeoisie extérieure au département, la bourgeoisie locale n'ayant pu, ou n'ayant pas voulu, s'en rendre acquéreur⁴.

Changements aussi au niveau des biens communaux, mais qui, portant sur leur partage, ont gonflé plus la petite que la grande propriété. De plus, sauf dans les communes cévenoles à l'économie plus diversi-

1. Paru dans *La terre et les pouvoirs en Languedoc et en Roussillon du Moyen Âge à nos jours. Actes du LXIII^e Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Montpellier, 24 et 25 mai 1991)*, Montpellier, 1992, p. 221-235.

2. G. J. Jerphanion, *Statistique du département de la Lozère*, Paris, an X.

3. G. Dupeux, *La société française*, Paris, 1964, p. 130 et sq.

4. B. Bardy, « La vente des biens nationaux en Aubrac lozérien » dans G. H. Rivière, dir., *L'Aubrac, étude ethnologique, linguistique, agronomique et économique d'un établissement humain*, Paris, 1971, t. 2, *Ethnologie historique*, p. 117-124.

fiée et plus riche, les communaux, formés essentiellement de pâturages et donc indispensables à la survie de cette polyculture de montagne, ont été majoritairement maintenue¹.

L'étude des grandes propriétés, se situant entre les modifications de la période révolutionnaire et celles que pourra entraîner dans la deuxième moitié du XIX^e siècle l'amorce de l'exode rural², permet ainsi de dresser un bilan à un moment où la terre — et en Lozère plus qu'ailleurs — est encore la principale source de richesse.

De plus, la période est significative au point de vue des données de base. La confection du cadastre napoléonien s'étale sur toute cette période, des années 1807-1810 aux années 1842-1846, avec un temps fort en 1824-1826, étalement que l'on retrouve dans de nombreux autres départements³. C'est donc la période où l'on recense minutieusement la propriété, non seulement sa superficie, mais aussi sa composition, le nombre et la nature des parcelles, leurs limites, la nature des cultures. On calcule aussi leur valeur, on les divise en classes afin d'établir l'assiette de l'impôt foncier, ressource principale de l'État. Source fiable sans conteste, même si le découpage administratif oblige à y apporter quelques nuances⁴.

Cette source de premier plan dont R. Laurent nous a enseigné toute la richesse facilite le découpage traditionnel entre grande, moyenne et petite propriété⁵. En effet, la notion de valeur apportant les correc-

1. Ce problème a déjà été évoqué par J. Maurin, « Gestion et exploitation des biens communaux d'une commune du Gévaudan (La Rouvière-Pelouse) dans la 2^e moitié du XIX^e siècle » dans *Béziers et le Biterrois. Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon XLIII^e congrès (Béziers, 30-31 mai 1970)*, Montpellier, 1971, p. 395-402, et « Élevage et biens des communautés en Gévaudan à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle » au colloque *Élevage et vie pastorale dans les montagnes d'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, 1982, dactylographié.

2. R. Girard, *Quand les Auvergnats partaient conquérir Paris*, Paris, 1979.

3. M. Agulhon, « La confection du cadastre » dans G. Duby et A. Wallon, dir., *Histoire de la France rurale*, t. 3, Paris, 1976, p. 130-133. R. Laurent, « Les cadres de la production agricole » dans F. Braudel et E. Labrousse, dir., *Histoire économique et sociale de la France*, t. 3, second volume, Paris, 1976, p. 629-661. Pour la Lozère, voir Y. et J. Maurin, *Étude de la répartition de la propriété au début du XIX^e siècle en Lozère*, DÉS, histoire, Montpellier, 1962.

4. Ainsi, G. Dupeux, *op. cit.*, p. 117, montre bien que certains propriétaires ayant plusieurs parcelles dans des communes limitrophes peuvent être comptabilisés deux fois.

5. R. Laurent, *Les vigneron de la Côte d'Or au XIX^e siècle*, Dijon, 1958, a montré comment le classement entre petite, moyenne (celle qui suffit à un paysan pour nourrir sa famille) et grande propriété était plus juste d'après les évaluations cadastrales que d'après les superficies.

tions nécessaires à celle des superficies, une péréquation entre ces deux notions, complétée par une étude comparative des terroirs de chaque commune, permet de définir au mieux la hiérarchie des propriétaires.

Ainsi, si la moyenne propriété, c'est-à-dire celle qui peut faire vivre un paysan et sa famille, est estimée entre 100 et 250 francs, la petite propriété se situe au-dessous de 100 francs avec une micropropriété pour les terres évaluées à moins de 10 francs. La grande propriété est celle dont les terres sont évaluées à plus de 250 francs ; là aussi, on peut introduire une subdivision avec un classement à part pour la très grande propriété, au delà de 1 000 francs. Ainsi peut-on définir cinq catégories de propriétaires, les deux dernières retenant particulièrement ici notre attention¹.

Si le classement des biens est délicat à résoudre, il n'est qu'un aspect de la question, car il faut également tenir compte de l'effectif des propriétaires qui détiennent ces biens. Le pourcentage des biens compris dans chacune des catégories ainsi définies doit être mis en rapport avec le pourcentage des propriétaires détenant ces biens dans cette même catégorie. Ce rapport donne une idée de la concentration des biens dans la commune considérée et constitue un élément fondamental pour l'explication de la structure sociale.

Les matrices cadastrales offrent également d'autres ressources : elles indiquent la résidence des propriétaires, parfois leur profession. Ce sont là des données utiles pour cerner au mieux ces grands propriétaires. Qui sont-ils ? La propriété noble est-elle encore importante ? Quelle est l'emprise de la bourgeoisie sur le monde rural ? Y a-t-il beaucoup de propriétaires résidant en ville, dans des départements voisins ou plus lointains² ?

Ainsi le cadastre se révèle-t-il une source de choix pour l'étude de la structure foncière et de son impact social en cette première moitié du XIX^e siècle.

Les grands propriétaires, dont on a pu estimer qu'ils se trouvaient dans la catégorie ayant un revenu cadastral supérieur à 250 francs, s'approprient près de la moitié du revenu foncier départemental (46,47 %). Ce chiffre à lui seul laisse présager l'impact économique de ceux

1. Travail effectué à partir des matrices cadastrales des communes de Lozère déposées aux Archives départementales (cf. annexes 1 et 2, p. 77-79).

2. R. Dugrand s'est aidé de cette source pour évaluer l'emprise urbaine sur les campagnes languedociennes dans sa thèse, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, 1963, notamment p. 85-161 et 343-367.

qui ne constituent qu'un dixième des propriétaires lozériens (10,66 %). Donc, 10 % des propriétaires s'adjugent près de la moitié des revenus fonciers. Et si l'on extrapole dans cette propriété la très grande propriété, on a 1,77 % de propriétaires s'en adjugeant 22 %¹. Sur cette terre pauvre qu'est la Lozère, la grande et surtout la très grande propriété ont une place encore plus importante que dans l'ensemble de la France².

Toutefois, la Lozère étant un département de terroirs très divers, depuis l'Aubrac des pâturages au nord jusqu'aux Cévennes des mûriers et des châtaigniers au sud, en passant par le secteur de polyculture de la Margeride ou les étendues plus arides des Causses et du Mont Lozère, la grande propriété a une importance variable selon ces secteurs³. C'est en Aubrac qu'elle est la plus importante : quelques 13 % de grands propriétaires contrôlent 60 % des biens. Il s'agit surtout d'une très grande propriété : 46 % de ces biens (soit la part moyenne de la grande propriété en Lozère) reviennent à 5 % de très grands propriétaires (> 1 000 francs de revenu cadastral). La commune de Marchastel connaît la plus forte concentration : 7 % de propriétaires contrôlent 78 % des biens. Même phénomène sur le Mont Lozère, terre de pâturage louée l'été pour les troupeaux transhumants du Midi, donc terres de rapport⁴.

Par contre, ce phénomène tend à disparaître en Cévennes où les apports de la soie ont permis un certain enrichissement. De plus, le protestantisme pourchassé a contribué à développer un tempérament plus individualiste ; grande propriété et propriété collective par ailleurs s'en sont trouvées affaiblies : 7 % seulement de grands propriétaires possédant 32 % des biens. Dans certaines communes, comme à Saint-Étienne-Vallée française, la grande propriété a une part insignifiante (2 % des biens⁵).

Au centre, la Margeride présente un régime de transition. Le climat est rude, les terres granitiques sont pauvres et les récoltes peu abondantes. La polyculture est de règle et suffit à peine à la subsistance de

1. Dans certaines communes un seul propriétaire peut posséder à lui seul plus de 10 % des biens, comme à Cultures ou Palhers (18 %) sur le causse de Sauveterre, Les Balmes ou Bousquet-la-Barthe (21 %) en Cévennes et surtout à Trélans (37 %) en Aubrac. Cf. annexe 1.

2. En 1826, pour l'ensemble de la France, 4,25 % des cotes foncières représentent 50,39 % des estimations cadastrales et, au niveau le plus fort (plus de 1 000 francs) 0,13 en représentent 9,42 % (d'après G. Dupeux, *op. cit.*, p. 117).

3. Cf. annexe 3, p. 80.

4. Cf. annexes 2 et 3, p. 79-80.

5. Ph. Joutard, dir., *Les Cévennes, de la montagne à l'homme*, Toulouse, 1979, p. 162 sq.

la population¹. On pourrait donc penser que la grande propriété n'y a pas trouvé intérêt et terrain d'élection. C'est ici que l'on retrouve — avec 11 % de grands propriétaires et 45 % des biens possédés — les proportions les plus proches de la moyenne départementale. À partir de là se pose l'interrogation centrale sur « terre et pouvoir ». La grande propriété n'est-elle pas, par sa présence plus que par son rapport, signe d'emprise sociale autant, sinon plus, qu'économique ? Une étude ethnologique des notables lozériens les appelle d'ailleurs les « maîtres de granit² ». Aussi est-il maintenant nécessaire d'examiner qui sont ces propriétaires pour comprendre quel type de pouvoir leur permet d'exercer la possession de près de la moitié du terroir.

Le type de grand propriétaire qui vient en tête est le noble. D'une façon générale, la Révolution n'a pas diminué leur emprise³ ; paradoxalement, elle l'aurait même renforcée. Le plus grand propriétaire est la plupart du temps un noble. Ainsi, le marquis de Thomassy dont les terres s'étendent sur les communes de Meyrueis et Hures sur le Causse Méjean, le baron de Chapelain à Altier, le baron Seguin de Prades à Chacnac, Ducayla de Montblanc à Aumont, le comte de Morangiès à Auroux. À Saint-Rome-de-Dolan, le plus grand propriétaire est le comte de Mostuéjols qui réside dans une commune limitrophe de l'Aveyron.

L'étude de la composition de leurs propriétés est très révélatrice. Il s'agit le plus souvent d'un ensemble de terres labourables, pâturages et terres vaines, parfois aussi quelques forêts, bref, des propriétés où règne la polyculture, à l'image des autres propriétés du département. C'est que, — malgré quelques va-et-vient politiques en 1818, 1830⁴ — ces nobles sont des propriétaires résidant sur leurs terres, les exploitant eux-mêmes, ou les faisant travailler par leurs fermiers ou métayers dont ils surveillent étroitement l'exploitation. On rencontre même parmi eux quelques agronomes comme le comte de Morangiès, membre actif de la

1. A. Hugo, « Département de la Lozère » dans *Description pittoresque, topographique et statistique*, Paris, 1835. Voir aussi la *Statistique, op. cit.*, du préfet Jerphanion.

2. Y. Pourcher, *Les maîtres de granit. Les notables de Lozère du xviii^e siècle à nos jours*, Paris, 1987.

3. La révolte de Charrier en 1793 lui permit même momentanément de s'emparer de Mende. Cf. A. Grimaud et M. Balmelle, *Précis d'histoire du Gévaudan*, Mende, 1925, p. 346-350.

4. Par exemple, Duplessis de Châtillon, parti résider à Paris sous la Restauration, qui revient dans son château de La Baume en 1830.

Société d'Agriculture de la Lozère, qui a publié plusieurs essais¹. La gestion du domaine de Barre près de Langogne, propriété de Verdelhan des Molles, est citée en exemple par l'agronome aveyronnais Girou de Buzareingues, membre de la Société d'Agriculture de France². On est loin de la propriété absentéiste qu'a trouvée R. Dugrand en Bas-Languedoc³, au contraire, on a là quelques échantillons de ces types de propriétaires qui, au lieu de se contenter de toucher leurs fermages, s'occupent de l'agriculture et cherchent à la faire progresser⁴. L'influence économique de ces grands propriétaires est donc indéniable et constitue le fondement de leur influence sociale, voire politique.

À côté, se situe un second type de grand propriétaire, relevant plus de la bourgeoisie que de la noblesse et, dans la plupart des cas étranger au département, un propriétaire forain⁵. Négociant ou fabricant, il a acquis de vastes étendues de terre lors de la vente des biens nationaux, et particulièrement lors de la mise en vente des biens du clergé. Ce sont des terres de pâturage qui peuvent offrir un certain rapport, car elles sont louées l'été pour le pâturage des troupeaux transhumants qui montent du Bas-Languedoc pour l'estive. L'exemple le plus typique est celui de ce négociant en soie, Marcelin Coulomb, résidant aux Vans en Ardèche, qui a racheté les biens de l'ordre de Malte sur le Mont Lozère, ce qui en fait le plus grand propriétaire dans cinq communes⁶. Autre exemple, celui de Rolland de Montpellier qui possède cent soixante hectares en Margeride. Ici, la gestion de ces propriétés ne nécessite pas la présence du propriétaire, ce qui fait qu'à l'inverse des propriétaires nobles qui sont proches de leurs terres — et de leurs fermiers et métayers — nous avons là une propriété foraine, celle d'un propriétaire vivant en ville et ne connaissant pas ou peu le pays. Mieux, cette propriété, qualifiée d'étrangère, est ressentie comme une intrusion, et ceci d'autant plus que ces propriétaires entendent soustraire leurs exploita-

1. Morangiès (comte de), *Essai sur l'agriculture de quelques cantons de la Lozère*, Lyon, 1831, 122 p.

2. Girou de Buzareingues, « Mémoires statistiques sur les montagnes d'Aubrac », *Annales de l'Agriculture française*, 3^e série, t. XII, 1833, p. 339-359.

3. R. Dugrand, *op. cit.*, p. 359-371.

4. M. Agulhon, *op. cit.*, p. 116-118 parle même « d'agromanie ».

5. Le terme largement utilisé par R. Laurent, *op. cit.*, p. 459-464 et annexe XLII, se trouvait déjà dans A. Soboul, *Les campagnes montpelliéraines à la fin de l'Ancien Régime*, La Roche-sur-Yon, 1958.

6. Cf. les cadastres des communes de Cubiérettes, Fraissinet-de-Lozère, Altier, Saint-Julien-du-Tournel et Pont-de-Montvert.

tions aux contraintes communautaires, comme la vaine pâture ou le droit d'affouage. On en a l'écho au travers de procès qui ont duré fort longtemps, tout au long du XIX^e siècle, entre les communautés d'habitants et ces propriétaires¹. Cette attitude vient essentiellement du fait qu'il s'agit d'une propriété absentéiste, venue du dehors et non du dedans, c'est-à-dire par émigration du propriétaire et qui, mal acceptée, peut avoir un impact économique mais a peu d'emprise sociale.

Enfin, le dernier type de grand propriétaire, qui se situe plutôt dans la catégorie du « grand » que du « très grand » propriétaire, appartient à la bourgeoisie locale. Ses caractéristiques sont très diverses, depuis les quelques veuves parties résider en ville, jusqu'aux paysans propriétaires en passant par les magistrats. En effet, les hommes de loi, résidant dans les villes et bourgs du département viennent en tête. On ne sera pas étonné de trouver en premier lieu les notaires : à Saint-André-Capcèze, en Cévennes où la grande propriété a une part moindre, le notaire est le plus grand propriétaire de la commune avec 8 % des biens. Dans ce département où la terre est pratiquement la seule richesse, le notaire qui connaît la fortune d'un chacun, qui assure les transactions, les contrats de mariage, les successions, qui « prête » lors des difficultés, lors des achats, est le mieux placé pour acquérir des terres. Rien d'étonnant à ce qu'il émerge dans cette bourgeoisie. À ses côtés apparaissent également des juges de paix, des avocats, des greffiers, etc., bref, les notables traditionnels de cette société paysanne².

Viennent ensuite les « riches laboureurs », peu nombreux, qui ont arrondi leurs possessions non pas tant ici par des achats de biens nationaux, mais par des achats successifs, voire par des contrats de mariage élaborés patiemment³. La préservation et l'agrandissement du patrimoine passe par l'épargne, mais aussi par une sorte de droit d'aînesse, qui n'est pas toujours d'ailleurs en faveur de l'aîné, mais en faveur de celui que le père juge le plus apte à prendre sa succession sur l'exploit-

1. Par exemple la forêt de Mercoire, près de Langogne, est en grande partie la propriété de Paran, avocat à Montpellier, qui veut bien reconnaître le « droit au pacage pour gros et menu bétail » en faveur des onze communes environnantes, mais prétend y interdire les autres droits d'usage. L'affaire va jusqu'à la cour d'appel de Nîmes en 1818 qui lui donne raison. Mais le comte de Morangiès affirme qu'en 1831 « les riverains en jouissent en partie clandestinement » (Arch. dép. Lozère, 15 M 10-264).

2. H. Mendras, *Sociologie de la campagne française*, Paris, 1965, p. 73.

3. Ce sont les « stratégies matrimoniales » évoquées par E. Claverie et P. Lamaison, *L'impossible mariage, violence et parenté en Gévaudan aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, 1982.

tation ; cela peut être le cadet, voire le gendre¹. Les frères et sœurs célibataires resteront sur la propriété, œuvrant pour la communauté familiale, à moins qu'ils n'entrent dans le clergé, autre moyen de promotion sociale au XIX^e siècle en Lozère². De ces riches laboureurs, le meilleur exemple est celui de la famille de Jean-Antoine Chaptal, originaire de Nojaret près de Mende dans la vallée du Lot, famille aisée qui peut envoyer son fils étudier à Montpellier sous la protection de son oncle docteur en médecine, ce qui lui permettra de s'intégrer dans la bourgeoisie montpelliéraine et de devenir un remarquable savant et homme politique³.

Par contre, n'apparaissent pratiquement pas « d'industriels », de « fabricants » du textile. Cela n'a rien d'étonnant. L'artisanat rural du textile est un artisanat à domicile où il y a peu d'intermédiaires entre le paysan qui file et tisse et le négociant languedocien ou lyonnais qui achète la grossière draperie locale ou la soie cévenole⁴.

La typologie du grand propriétaire foncier lozérien est très aisée à dessiner : la prépondérance du pouvoir foncier d'origine nobiliaire et la présence de ces nobles auprès de la population paysanne permet de classer ce département, sauf pour la partie cévenole, dans le cadre des « hiérarchies acceptées⁵ ». Cette acceptation fait de la terre la base nécessaire de tout pouvoir politique, qu'il soit local, comme le maire, le conseiller général -, ou à l'échelon national — sénateur, député. Bien évidemment,

1. D'ou l'expression « faire gendre », qui n'a rien de péjoratif et serait même honorifique, car elle témoigne d'une confiance accordée et de mérites reconnus.

2. G. Cholvy, « Une chrétienté au XIX^e siècle : la Lozère » dans *Cévennes et Gévaudan. Actes du XLVI^e congrès organisé à Mende et Florac les 16 et 17 juin 1973 par la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, Mende, 1974, p. 365-382.

3. « Mes parents étaient de riches et honnêtes propriétaires qui jouissaient de l'estime et de la vénération publiques. Leur maison était l'asile des pauvres. Leur conduite, la règle et l'exemple de la contrée et leurs conseils étaient toujours la loi suprême pour tous les habitants. Depuis 150 ans, l'aîné de la famille restait attaché à la culture des domaines et les cadets embrassaient l'état ecclésiastique, la profession d'avocat ou celle du médecin », écrivait Chaptal dans ses mémoires (*J. A. Chaptal, Congrès du 150^e anniversaire de sa mort*, Mende, 1982, p. 18). Voir aussi M. Péronnet, dir., *Chaptal*, Toulouse, 1988.

4. R. Tinthoin, « La vie économique du Gévaudan dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle », *Revue du Gévaudan*, 1958, p. 80-94.

5. « La terre y appartenait pour la plus grande part aux châtelains, souvent titrés, qui, ruraux de goûts et d'habitude, vivaient sur place et y exerçaient un patronage puissant et paternaliste ». Cette description donnée pour la Vendée comme étant le meilleur exemple des « hiérarchies acceptées » définies par P. Barral, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, 1968, p. 54-55, pourrait s'appliquer aussi bien à la Lozère.

sous la monarchie censitaire, les élus sont avant tout de grands propriétaires. Mais l'avènement du suffrage universel ne modifie pas ce comportement. Le républicain Théophile Roussel, qui accueille avec enthousiasme la Seconde République, reste membre du Conseil Général sous le Second Empire, puis est élu député en 1871, sénateur en 1879, est propriétaire du château et des terres d'Orfeuillette sur la commune d'Albaret-Sainte-Marie¹.

Autre conséquence et non des moindres de l'acceptation de ces hiérarchies, c'est le lien moral qui se crée et perdure entre le notable et le paysan. Le notable se doit de veiller à ce que l'on pourrait appeler « sa clientèle », et cela le cantonne parfois dans des responsabilités locales qu'il considère comme un devoir et qui se transmettent de père en fils. Pouvoir paternaliste ou devoir social ? La conséquence en est la même. En retour, cela crée une fidélisation du paysan envers le notable, fidélisation qui va au-delà des choix politiques. Ainsi, les de Flers et les Villeret représentent tour à tour les tendances républicaines modérées ou conservatrices pour le canton du Malzieu. Mais les variantes électorales sont plus le fruit des rivalités entre les deux familles qu'entre deux tendances idéologiques². L'attachement à la famille de Chambrun dont les membres sont tour à tour maires, conseillers généraux, députés ou sénateurs, en est l'exemple le plus frappant : il persiste bien avant dans le xx^e siècle. L'élection d'un Chambrun est acquise, quel que soit son choix politique. On le vit bien aux lendemains de la Libération pour Gilbert de Chambrun, élu sous une étiquette progressiste, proche du parti communiste dans un pays qui n'a rien de rouge³. Ensuite seulement, on peut discerner un ébranlement de cette fidélisation allant jusqu'à sa disparition.

Ainsi donc, d'une situation bien établie au début du xix^e siècle, à tel point que la Révolution ne l'a guère modifiée, est issu un rapport quasi indissoluble entre la terre et les pouvoirs. Pouvoir économique indiscutable, mais aussi pouvoir social, voire moral, et pouvoir politique. Il faudrait certes y adjoindre le pouvoir religieux, très fort en Lozère au xix^e siècle alors que, pourtant, le clergé régulier, les ordres religieux, ont perdu la plupart de leurs terres à la Révolution⁴. Mais le pouvoir du

1. Ch. Blanc, *Théophile Roussel*, mémoire de maîtrise, Montpellier, 1990.

2. Y. Pourcher, *op. cit.*, p. 262-317.

3. J. Maurin, « La gauche en Lozère sous la IV^e République » dans *Droite et gauche en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours*, Montpellier, 1975, p. 329-356.

4. G. Cholvy, art. cit.

grand propriétaire n'est pas synonyme de soumission pour le paysan dans la mesure où il s'agit d'une hiérarchie acceptée. De plus, le paysan a d'autres domaines où il peut exercer son propre pouvoir sans qu'il y ait quelque intervention des notables. C'est la gestion des biens communaux, en réalité biens sectionnaires appartenant aux sections de commune, aux villages et hameaux, gestion à laquelle les habitants sont très attachés. Or, ces biens qui représentent en moyenne 15 % de la superficie, sont parfois la plus grande propriété de la commune et donc, les paysans ont alors un réel pouvoir, qu'ils exercent dans le cadre des contraintes communautaires, Elles aussi acceptées, car garantie d'une bonne gestion et d'une juste répartition pour tous¹. Ainsi, ces deux formes de pouvoir issues toutes deux de la terre, se complétant plus que se concurrençant, ont assuré la stabilité de la société lozérienne traditionnelle, non seulement tout au long du XIX^e siècle, mais aussi au-delà des premiers exodes ruraux de la fin du siècle² ou des bouleversements démographiques de la Grande Guerre³. C'est cette complémentarité qui fait la spécificité des grandes propriétés de la Lozère telles que nous avons pu les cerner au début du XIX^e siècle et qui explique l'importance de l'emprise de ces grands propriétaires sur la société paysanne.

1. J. Maurin, « Gestion et... », art. cit., p. 400.

2. Certes, l'exode rural avait commencé plus tôt que la fin du siècle et notamment la prospérité viticole avait amené maints paysans à se louer comme domestiques dans les domaines du Bas-Languedoc, ou encore l'essor des mines d'Alès-La Grand Combe avait attiré une main-d'œuvre de mineurs que le patronat appréciait particulièrement. Mais le grand démarrage de l'exode rural est corrélatif de la construction du chemin de fer qui, à partir des années 1889-1892, année où est terminé le viaduc de Garabit, amènera les Lozériens jusqu'à Paris (R. Girard, *op. cit.*, p. 90-92).

3. J. Maurin, *Armée, guerre, société : soldats languedociens*, Paris, 1982, p. 335 et sq.

Annexe 1

Tableau 11. — Part du plus grand propriétaire

Communes	% de terre	% du revenu cadastral	Résidence
AUBRAC			
Arzenc-d'Apcher	8,45	10,07	Commune
Brion	16,43	11,67	Commune
Marchastel	18,38	17,84	Paris
Prinsuéjols	9,64	12,36	Paris
Les Salces	14,22	11,01	Mende
Trélans	33,89	37,85	Commune
MARGERIDE			
Antrenas	11,47	11,21	Marvejols
Auroux	16,20	15,71	Commune
Le Bacon	10,38	10,08	Commune
Bagnols	10,50	6,56	Mende
Le Buisson	11,31	9,27	Paris
Chastanier	10,68	10,77	Haute-Loire
Châteauneuf-de-Randon	15,88	12,15	Hospice
MENDE			
Chaudeyrac	16,75	14,78	Orléans
Montrodat	12,64	9,89	Marvejols
La Panouse	14,89	10,83	Grandieu
Puylaurent	7,68	10,92	Luc
La Rouvière	6,93	19,32	État
Sainte-Colombe	11,06	11,73	Commune
Sainte-Eulalie	3,62	11,49	Commune
Saint-Frézal-d'Albuges	14,75	13,64	Langogne
Saint-Gal	11,56	14,08	Grandieu
Saint-Paul-le-Froid	13,64	9,83	Mende
Serverette	15,33	14,01	Commune
CAUSSES			
Badaroux	7,49	10,34	Commune
Canilhac	9,29	10,14	Commune
La Capelle	15,63	10,83	Commune
Chanac	10,18	6,34	Commune
Cultures	11,40	18,43	Commune
Gabrias	9,09	14,55	Commune
Gatuzières	12,43	13,37	Meyrueis

Tableau 11. — Part du plus grand propriétaire (*suite*)

Communes	% de terre	% du revenu cadastral	Résidence
Hures	9,70	14,08	Meyrueis
Palhers	17,00	1897	Commune
La Parade	9,32	13,97	La Malène
Saint-Bonnet	13,76	13,63	Commune
Saint-Hélène	10,59	16,92	Badaroux
Saint-Rome-de-Dolan	14,83	18,42	Aveyron
Saint-Saturnin	11,89	16,01	Commune
La Tieule	9,01	14,19	Commune
CÉVENNES			
Les Balmes	14,58	21,93	Barre
Bousquet-la-Barthe	16,80	20,27	Commune
Combret	15,13	10,71	Commune
Le Pompidou	7,55	10,63	Commune
Les Rousses	6,20	11,84	Commune
Saint-Maurice	14,05	5,18	Commune
Villefort	10,05	5,18	Commune
MONT LOZÈRE			
Cubiérettes	17,27	7,64	Pont-de-Montvert
Altier	20,03	13,03	Commune
Saint-Julien	14,79	6,67	Les Vans
Pont-de-Montvert	10,06	3,60	Commune

Annexe 2
Structure foncière dans la première moitié du XIX^e siècle

Tableau 12. – La répartition (en pourcentage) entre petite, moyenne et grande propriété est donnée d'après les évaluations cadastrales (en francs)

Régions	0-10	10-100	0-100	100-250	250-1000	>1000	>250
AUBRAC							
Biens	0,61	4,37	4,98	8,11	14,13	45,76	59,89
Propriétaires	28,61	45,16	73,77	13,55	8,61	4,07	12,68
CAUSSES							
Biens	1,12	16,34	17,46	12,84	27,57	21,07	48,64
Propriétaires	31,13	46,23	77,36	12,00	8,42	2,22	10,64
CÉVENNES							
Biens	2,25	31,26	33,51	25,00	28,19	3,82	32,01
Propriétaires	27,48	51,54	79,02	14,28	6,33	0,37	6,70
MARGERIDE							
Biens	1,53	18,08	19,61	15,54	32,01	14,41	46,42
Propriétaires	31,24	44,44	75,68	13,12	10,06	1,14	11,20
MONT LOZÈRE							
Biens	1,11	14,27	15,38	15,52	24,54	20,83	45,37
Propriétaires	25,86	50,68	76,54	14,37	8,55	0,54	9,09
MOYENNE DÉPARTEMENTALE							
Biens	1,31	16,87	18,18	15,39	24,89	21,58	46,47
Propriétaires	28,87	47,61	76,48	13,46	8,29	1,77	10,06

N. B. Le total de l'estimation des biens n'atteint pas 100 %, car il faut tenir compte des biens communaux, des biens indivis, et de la propriété bâtie.

Annexe 3

Tableau 13. — Les natures de culture en Lozère au début du XIX^e siècle (d'après les matrices cadastrales)

	Terres labourables	Prairies	Bois	Pâturages	Terres vaines	Châtaigniers	Divers
Aubrac	24,16	13,77	12,80	42,78			6,49
Causses	27,14	1,70	9,84	51,38	6,29	1,45	2,20
Cévennes	6,32	3,56	7,23	37,13	8,11	32,50	5,15
Margeride	36,23	10,56	12,69	32,50	5,16		2,86
Mont Lozère	25,65	7,00	6,45	58,37	7,55	1,74	3,24

Le marché urbain de la viande à Montpellier au début du XIX^e siècle d'après l'octroi¹

Dans le cadre de ce colloque sur « la viande dans la France méridionale à l'époque moderne », il nous a paru intéressant d'apporter une contribution de « contemporainiste » à travers des sources spécifiques, celles de l'octroi.

L'octroi, ou taxe d'entrée des marchandises perçue par la ville, permet en effet une appréhension du marché urbain. On peut se faire une idée des prix, des quantités, voire de la qualité des marchandises qui entrent dans la ville pour être vendues². Dès 1791, Lavoisier dans *De la richesse territoriale du royaume de France* et plus tard, en 1818, Chaptal dans *De l'industrie française*, utilisent les données de l'octroi pour établir leurs évaluations³. Les historiens ont démontré tout le parti qu'ils pouvaient tirer des registres de l'octroi⁴ et c'est à travers une étude de l'octroi de

1. Paru dans *De l'herbe à la table. La viande dans la France méridionale à l'époque méridionale à l'époque moderne. Actes du colloque de 1993 recueillis par Anne Blanchard, Henri Michel et Élie Pélaquier*, Montpellier, 1994, p. 181-196.

2. Pour le bétail qui ne fait que transiter pour les charrois, les labours, il n'y a pas de perception de droit d'octroi. Cela donc ne peut fausser les statistiques du marché de la viande.

3. Par ces ouvrages, Lavoisier et Chaptal sont considérés comme les fondateurs de la statistique moderne. Sous le Consulat, Chaptal, en tant que ministre de l'Intérieur, créa un bureau de statistique qui lança la fameuse « statistique des préfets » qui nous donne de précieux renseignements sur l'état des départements français au début du XIX^e siècle.

4. L'importance de l'apport de l'étude de l'octroi a été démontré par la thèse annexe de R. Laurent, *L'octroi de Dijon au XIX^e siècle*, Paris, 1960.

Montpellier au début du XIX^e siècle que je voudrais dresser un tableau de l'état de ce marché dans une des villes importantes du Languedoc¹.

L'octroi, supprimé, après plusieurs tentatives, en 1791 (19 février) est rétabli par les lois du 27 vendémiaire et 11 frimaire an VII (oct.-déc. 1798) afin de combler les déficits municipaux². L'année suivante, le 5 ventôse an VIII, une nouvelle loi complète la précédente en créant « l'octroi de bienfaisance » qui autorise l'établissement d'octrois municipaux dans les villes où les hospices n'ont pas de revenus suffisants. En fait, la part de bienfaisance est très faible : en 1806, on trouve sur 273 000 francs, 464 francs pour les enfants abandonnés, mais 10 % pour le pain de soupe des troupes. Très rapidement, plus de 2 000 villes en France organisèrent ce service d'octroi, reprenant les services d'octroi du XVIII^e siècle en les modifiant. L'octroi représente d'ailleurs une des ressources les plus importantes des villes (à tel point que l'État en 1806 en affecte 10 % pour l'entretien des garnisons) et on le conserva pendant tout le XIX^e siècle, même si vers 1850, l'établissement des chemins de fer le rendait en grande partie caduc.

Ces octrois doivent surtout correspondre au modèle proposé par le ministère du Commerce et de l'Industrie, qui, par l'intermédiaire du préfet, les contrôle étroitement tant dans leur organisation que dans leurs taxes, d'où de nombreux conflits entre la mairie et la préfecture, le préfet jugeant souvent peu réglementaires les taxes votées par le conseil municipal.

Ainsi à Montpellier, il ne fallut pas moins de trois arrêtés municipaux pour organiser l'octroi (le 5 germinal, le 28 messidor et le 27 thermidor an VII), soit que les taxes proposées soient trop élevées, soit que l'organisation de l'octroi ne soit pas satisfaisante et l'on diffuse dans toute la région un exemplaire du règlement de l'octroi de Toulouse qui convient au ministère et qui doit servir de modèle³.

Élaboration assez difficile donc, car c'est toute une administration qui se met en place : dans cette ville qui atteint les 30 000 habitants⁴.

1. Mercuriales, enquêtes sur les animaux domestiques, sur la consommation complètent cette source. D'où à la fois l'utilisation des archives départementales, série M et série O pour les délibérations du conseil municipal, et aussi des archives municipales.

2. J. Godechot, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, 1951, p. 191-194.

3. Arch. dép. Hérault, 2 O 172 (47 et 48).

4. 32 800 habitants en 1806. Chiffre donné par les Arch. mun., L 6, bordereau de l'octroi, et confirmé par H. Creuzé de Lesser, *Statistique du département de l'Hérault*, Montpellier, 1824, p. 295 : 35 123 habitants en 1824.

Géographiquement, c'est la délimitation des barrières d'octroi : les quinze barrières d'origine seront en 1817 remplacées par un porteau. En même temps, l'octroi est élargi jusqu'aux limites des communes voisines comme celui établi sur la route de Nîmes au pont sur le Lez appelé pont de Castelnaud, ou celui établi sur la route de Ganges. Et en 1833, il y aura dix bureaux de perception doublés de dix bureaux d'observation¹.

Ces entrées de l'octroi sont également en partie spécialisées : alors que le vin peut rentrer par sept barrières, les plus lointaines, le bétail ne s'en voit ouvrir que cinq et assez proches de la ville : Pila-Saint-Gély, faubourgs Saunerie, Boutonnet, Saint-Jaumes et Saint-Dominique. Là, le bétail, parqué par des claies, est contrôlé par les deux employés du bureau de l'octroi, comme il peut l'être aussi par la brigade ambulante de dix commis qui doivent veiller à ce qu'il n'y ait pas d'infraction. Tout bétail entré par une barrière et non vendu doit ressortir par la même, un certificat de transit est délivré au bétail de passage (sauf pour les bœufs joints pour le labour) et tout bétail ne se soumettant pas à ces règles est confisqué.

La réglementation ne s'arrête pas là et l'on peut suivre le bétail au-delà de la barrière : les bouchers doivent en effet déclarer le lieu où ils remettent leur bétail, où ils l'exposent pour la vente, où ils l'égorgent. L'ouverture d'un étal est soumise à autorisation, cependant que la halle Notre-Dame est ouverte aux forains. Les bouchers (une centaine) sont en effet très surveillés par les inspecteurs de boucherie. Ils sont tenus d'exposer leur viande, de bien distinguer la première et la deuxième qualité, de ne pas mêler les viandes (il y a souvent des plaintes car ils vendent de la vache pour du bœuf, des brebis ou chèvres pour du mouton) et bien sûr de ne pas vendre des bêtes malades (plainte contre un boucher de Celleneuve qui a vendu des bêtes à laine atteintes de la petite vérole) en principe soumises au cantonnement. En 1819, Pigeaire, vétérinaire, propose la nomination de vétérinaires comme commissaires à l'inspection des bestiaux avec délivrance d'un certificat².

1. Arch. dép. Hérault, 2 O 172 (48), règlement manuscrit de l'octroi de Montpellier (1833). Les dix bureaux de perception sont situés au Pont de Castelnaud, Faubourg Boutonnet, Font Couverte, Faubourg Saint-Dominique, Faubourg Figuerolles, Chemin de Toulouse, Port et Pont Juvénal, Poissonnerie et Boucherie. Les élégantes petites constructions à colonnettes datent du Second Empire.

2. Arch. dép. Hérault, 94 M 1, circulaires sur l'organisation de la boucherie et l'abatage des bestiaux.

Quant aux bêtes mortes, elles doivent être enfouies assez profondément pour éviter les odeurs nauséabondes¹ : en 1821, on supprime le champ d'enfouissement des Arceaux pour n'utiliser que celui des bords du Lez près du parc de Castelnau que certains trouvent d'ailleurs trop près de la route. Il faudra attendre 1830 pour qu'apparaissent les premiers équarisseurs qui se chargeront du bétail mort.

Réglementation encore qui concerne l'abattage des animaux. Jusqu'en 1851, date de construction de l'abattoir, les bestiaux sont conduits obligatoirement à l'égorgeoir public. Des préposés y tiennent la comptabilité, chaque boucher étant tenu de donner la marque, la qualité et la quantité du bétail qu'il veut égorger (malheureusement ces comptes n'ont pas été retrouvés). Ils surveillent aussi si chaque boucher a bien lavé son emplacement après l'avoir utilisé.

Dès 1815, cet égorgeoir public, établi sur un terroir appartenant aux hospices et qui était loué 1 420 francs par an, sur la place de l'ancien Hôpital de la Charité qui est devenu abattoir quand on a créé l'Hôpital général, est géré uniquement par les bouchers². En fait, ces bouchers qui s'adjugent la ferme de l'égorgeoir sont une douzaine de maquignons qui dominent tout le commerce de la viande, perçoivent une taxe de 35 francs sur chaque bête égorgée, et contre lesquels on adresse souvent des pétitions à la préfecture. Ils fournissent les troupes et les hospices par adjudication. Pour ce service, les bouchers reçoivent la recette de l'octroi des bestiaux (sauf pour les cochons car ils étaient souvent achetés par des particuliers) et reversent annuellement à la mairie une somme forfaitaire qu'ils acquittent par mois. Somme qui va croissant : de 123 000 francs par an en 1815, elle s'élève à 143 000 francs en 1827³. C'est dire que les bestiaux devaient rapporter beaucoup.

Les droits d'octroi sur les bestiaux sont en effet importants, fixés l'an VIII à :

1. La lutte contre la putréfaction qui libère les « miasmes » qui empoisonnent l'air et provoquent des maladies est un thème des recherches des savants à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. On le retrouve à la Faculté de médecine de Montpellier chez Chaptal et chez le docteur Pouzin.

2. Il en reste des traces dans la toponymie : rue de la Charité et rue de la Vieille Boucherie.

3. La loi du 8 décembre 1814 confie l'octroi au maire qui en organise la gestion et préfère souvent l'affermier. Arch. dép. Hérault, 2 O 172 (48).

	6 francs	6 francs	3 francs	0,75 franc	0,3 franc	5 francs
Pour :	Bœuf	Vache	Veau	Mouton	Brebis, agneau	Porc

Ils sont dès l'an XII (1804) de :

18 francs	14 francs	7 francs	1,5 franc	0,9 franc	7 francs
-----------	-----------	----------	-----------	-----------	----------

(et 7 pour le quintal de volaille morte). Ce tarif reste à peu près inchangé jusqu'au milieu du siècle.

Un relevé très précis des quantités et recettes de l'octroi de 1816 nous permet d'établir le tableau suivant qui montre à la fois l'importance de la viande dans les rentrées de l'octroi (47 %) et la nature de cette viande consommée par les habitants de la ville (45 % de la viande ovine), comme on peut s'en rendre compte avec les annexes 1 et 2.

Recettes de l'octroi en 1816

Comestibles		%	%
Bestiaux dont :	166 475		47
Bœufs	9 100	6,5	
Vaches	7 000	8,5	
Veaux	16 000	9,2	
Moutons, brebis	80 500	45,6	
Agneaux, chevreaux		4	
Porcs	30 800	4	
Viande séchée	6 000		2,5
Volailles	4 500		2
Poissons, coquillages	41 850		12
Divers (fruits secs)	3 000		1,5
Liquides	94 826		26
Fourrages	7 632		2,5
Matériaux	6 980		2
Combustibles	37 708		10
	358 471		

Le marché de la viande qui constitue près de la moitié des recettes de l'octroi est donc essentiel et il dépasse la moitié si l'on y ajoute les volailles et la viande séchée. La consommation de la viande avec 51,5 % est plus de quatre fois supérieure à celle du poisson (12 %) dont la source d'approvisionnement — les étangs principalement — est pourtant proche. Cela nous amène à nous interroger sur la provenance de ce bétail.

Il est évident que même si la ville de Montpellier a encore une vie très rurale, avec ses campagnes, ses jardins, ses nombreux journaliers, il y a peu de place pour un véritable bétail en dehors des bœufs de labour et des animaux de trait. Les quelques champs dont disposent les bouchers sont surtout des réserves pour garder le bétail en attendant de l'abattre. Même les communes voisines offrent peu de champs de dépaissance car les bouchers de ces communes n'en ont pas assez pour eux mêmes. « Tous les communaux ont été vendus » se plaint le maire de Cournonterral et les acquéreurs font payer des droits de dépaissance très élevés, ce qui augmente le prix de la viande.

La très fiable enquête sur les animaux domestiques de 1809 et 1810 nous montre bien d'ailleurs que non seulement Montpellier mais aussi ses environs n'ont que très peu de bovins (124 à Montpellier, 108 à Lavérune) et que le cheptel est essentiellement ovin (1510 à Montpellier, 2710 à Lattes¹). Les ovins sont d'ailleurs encore appelés bêtes à laine et il est évident qu'on les entretient surtout pour leur toison qui est le rapport essentiel. Mais ils fournissent aussi des débouchés pour la viande, les agneaux mâles les plus gras sont soit vendus directement, soit parfois achetés pour être engraisés l'été et revendus à l'automne comme moutons. C'est aussi souvent à l'automne que l'on vend les brebis dites de réforme, vieilles bêtes de 10 à 12 ans que l'on s'efforce aussi d'engraisser quelques semaines avant la vente. Mais aucune orientation spéciale d'élevage pour la viande, pas de race spécialisée (il n'y en a d'ailleurs même pas pour la laine). Ce n'est qu'en 1831, au lendemain de la conquête de l'Algérie, qu'apparaîtra une première spécialisation pour la viande avec la race dite « barbarine » car très prolifique, elle donne deux agneaux par an.

1. Enquête fiable, car les rapports en ont été étudiés avec une très grande minutie et beaucoup d'esprit critique au ministère de l'Intérieur. Voir l'analyse que j'ai pu en faire dans Y. Maurin, *L'élevage ovin en Languedoc méditerranéen dans la première moitié du XIX^e siècle*, thèse, Montpellier, 1973, p. 46-49.

Les bouchers doivent donc s'approvisionner au loin : des enquêtes plus tardives nous indiquent que la bordure montagnaise est bonne pourvoyeuse. Les paysans de l'Aveyron, du Tarn, de l'Ariège, de la Lozère, voire de la Haute-Garonne amènent leur bétail dans le Bas-Languedoc lors des foires et marchés. Les foires du Caylar, de Lodève, de Ganges et Saint-Martin-de-Londres sont les plus fréquentées. Mais ce sont surtout les marchés hebdomadaires qui jouent le rôle le plus important pour l'approvisionnement en viandes. Le marché de Clermont-l'Hérault est un peu le régulateur de cet approvisionnement. Les apports sont relativement réguliers tout au long de l'année — sauf en période de carême —, le bétail s'y vend presque en totalité et les bouchers disposent souvent de leurs propres troupeaux afin d'avoir toujours de la viande disponible. Les bouchers de Montpellier pouvaient donc aller acheter chaque semaine à Clermont-l'Hérault (où ils ne payaient pas de droits d'octroi), s'ils ne trouvaient pas à acheter suffisamment de viande chez les particuliers des environs de la ville, ce qui était notamment le cas pour les bœufs ou vaches presque tous « importés¹ ».

La quantité de bétail qui entrainait en ville est assez bien connue par les comptes de l'octroi. Si l'on n'a pas les variations journalières (intéressantes pour les jours de marché) on a des récapitulatifs mensuels très intéressants². L'année 1806 par exemple donne un assez bon état du marché. Nous voyons que pour 400 bovins maximum vendus sur un mois, il y a dix fois plus d'ovins et 1 400 porcins. D'autre part, si le marché des bovins et porcins semble complémentaire (bovins l'été, porcins l'hiver), celui des ovins est à peu près constant (cf. annexe 3).

Il aurait été aussi intéressant de connaître le poids de ces animaux, mais les transactions se faisant à la pièce il n'est pas possible de le déduire. Tout au plus, pouvons-nous supputer que « l'œil » du boucher jugeait la qualité de la bête aussi sûrement peut-être que pouvait le faire une bascule. Si, d'après le poids total donné en 1816, nous essayons d'établir un poids moyen, compte tenu, comme encore de nos jours, que la bête perd la moitié de son poids vif en peaux, graisse, abats et divers, nous arrivons au résultat suivant.

1. Arch. dép. Hérault, 94 M 2 et 4, création et contrôle des abattoirs, arrêtés et règlements sur la police de la boucherie.

2. Arch. mun. Montpellier, L 6, bordereaux de l'octroi.

Le bœuf donne donc	228 kg	de viande en moyenne
La vache	145 kg	
Le veau	72 kg	
Le mouton	16 kg	
L'agneau	8 kg	
Le porc	83 kg	

D'autre part, cela nous donne aussi une moyenne de consommation de viande de 25 kilogrammes de viande par an et par personne, ce qui correspond tout à fait aux chiffres que donne Lavoisier en 1791 qui est de 48 livres par habitant¹. Cette quantité est une des meilleures de France, comme celle de l'Alsace alors qu'« un Français ne consomme au mieux que 18 kilogrammes de viande par an vers 1812² ». L'importance de la viande de mouton permet donc aux Languedociens de mieux se nourrir que la plupart des Français en ce début du XIX^e siècle, d'autant plus qu'on pourrait ajouter à cette quantité près de 10 kilogrammes de poisson par habitant et par an.

Dernier apport de ces sources et non des moindres : les prix donnés par les mercuriales. Les prix sont très surveillés et à maintes reprises on en trouve des échos : « des plaintes s'élèvent journellement, car la cherté des vivres éloignent les étrangers de la ville³. » De nombreux arrêtés municipaux rappellent que le prix est fixé d'après les mercuriales, que le prix doit être affiché et que toute viande cachée sera saisie. Se référant à la loi du 22 juillet 1791, on fixe même les prix de la viande de boucherie en 1825 à :

40 centimes la livre	pour le bœuf
30	pour la vache
55	pour le veau
45	pour le mouton
50	pour le cochon

avec une différence de 5 centimes environ entre la première et la deuxième qualité. Ces prix sont plus chers que ceux pratiqués à Cler-

1. Arch. dép. Hérault, 125 M 2. Lavoisier donne 1 211 400 000 livres de viande consommées pour 25 000 000 habitants.

2. G. Désert, « Victoire sur la disette », dans G. Duby et A. Wallon, dir., *Histoire de la France rurale*, t. 3, Paris, 1976, p. 112-113.

3. Arch. dép. Hérault, 124 M 2, mercuriales des prix de vente des bestiaux et de la viande.

mont-l'Hérault ou dans les communes environnantes : le mouton est vendu 30 centimes la livre à Cournonterral contre 45 à Montpellier¹.

Le but de mon exposé étant de montrer l'état du marché de la viande plus que son évolution, je n'ai procédé que par sondage et comparaison au travers de ces mercuriales. Il semble toutefois qu'il y ait une relative stabilité de ces prix, tant dans l'année que sur la durée (comparaison entre l'an X, 1806, 1817 et 1825).

Il est difficile de savoir quel était le prix réel, mais l'on peut penser qu'il était proche du prix annoncé qui devait être affiché sur la porte de la Poissonnerie. Et si l'on se plaint « des prix exorbitants que font payer les bouchers », « de l'impossibilité de trouver à Montpellier de la bonne viande de bœuf », les bouchers trouvent que les réglementations qui fixent les prix sont bien au-dessous de ceux nécessaires².

Cette relative stabilité des prix nous montre bien que le marché de la viande semble bloqué dans un système économique qui semble assez figé. Cela vient-il de la réglementation minutieuse qui se fait jour en ce début du XIX^e siècle et qui constitue notre principale source. C'est possible, mais en partie seulement. À preuve, la prédominance dans la consommation d'une viande très méditerranéenne — le mouton — et le peu d'estime dans laquelle on tient la consommation des autres viandes. C'est que l'économie générale du Languedoc repose encore essentiellement, malgré des signes certains de déclin, sur l'industrie textile... La viande ne joue qu'un rôle secondaire ; il n'y a pas de recherche de race spécifique adaptée à une demande quelconque. Le marché de la viande n'est que le reflet des composantes de l'économie languedocienne qui, en ce début du XIX^e siècle, conserve encore ses caractéristiques de l'époque moderne.

1. Arch. dép. Hérault, 125 M 1, tableau de renseignements statistiques sur la production, la consommation et le prix des bestiaux.

2. Arch. dép. Hérault, 125 M 1.

Annexe 1

Exercice. Octroi Municipal de Montpellier.

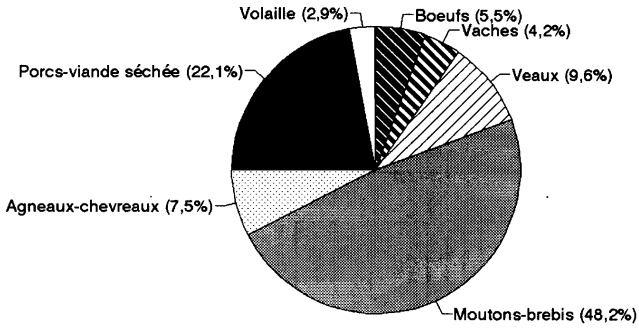
1816.

Projet de budget de l'année 1816 de la Ville de Montpellier
présenté et approuvé par le conseil municipal le 22 Mars de l'année 1816. (Ann. 1816)

Chapitre de Budget	Objets détaillés avec Date	nature de Pied	base	quantité métrique ou content	Piedville Présumé	Extant par Chapitre	Observation
Budget de l'année 1816	Chapitre 1er	Subst.	1.50	4000.	6000.		
	Chapitre 2 ^e	Den.	1.25	7260.	9076.		
	Chapitre 3 ^e	Den.	15.	3000.	450.		
	Chapitre 4 ^e	Subst.	5.	400.	2000.		
	Chapitre 5 ^e	Den.	9.	50.	450.	9486.	
	Chapitre 6 ^e	Den.	12.	20.	240.		
	Chapitre 7 ^e	Subst.	03.	2000.	600.		
	Chapitre 8 ^e	Allyment	10.	22000.	22000.		
	Chapitre 9 ^e	Subst.	20.	455.	9100.		
	Chapitre 10 ^e	Den.	14.	500.	7000.		
Comptabilité	Chapitre 11 ^e	Den.	8.	2000.	16000.		
	Chapitre 12 ^e	Den.	1.75	4600.	80500.		
	Chapitre 13 ^e	Den.	1.	12200.	12200.		
	Chapitre 14 ^e	Den.	1.	238.	1750.		
	Chapitre 15 ^e	Den.	7.	4400.	30800.		
	Chapitre 16 ^e	Allyment	20.	30000.	6000.	211325. 50	
	Chapitre 17 ^e	Den.	15.	170000.	25500.		
	Chapitre 18 ^e	Den.	05.	15000.	750.		
	Chapitre 19 ^e	Den.	05.	30000.	1500.		
	Chapitre 20 ^e	Den.	10.	120000.	12000.		
	Chapitre 21 ^e	Subst.	1.	600.	600.		
	Chapitre 22 ^e	Allyment	20.	1000.	500.		
	Chapitre 23 ^e	Allyment	25.	4000.	1000.		
	Chapitre 24 ^e	Allyment	15.	30000.	4500.		
	Chapitre 25 ^e	Den.	03.	100000.	3000.		
						306151. 50	

Figure 18. — Exercice 1816.

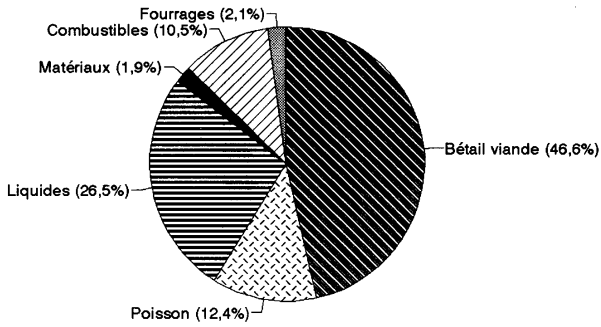
Annexe 2



IRHIS

Figure 19. — Consommation de viande, Montpellier 1816.

Annexe 3



IRHIS

Figure 20. — Répartition des produits de l'octroi, Montpellier 1816.

Annexe 4

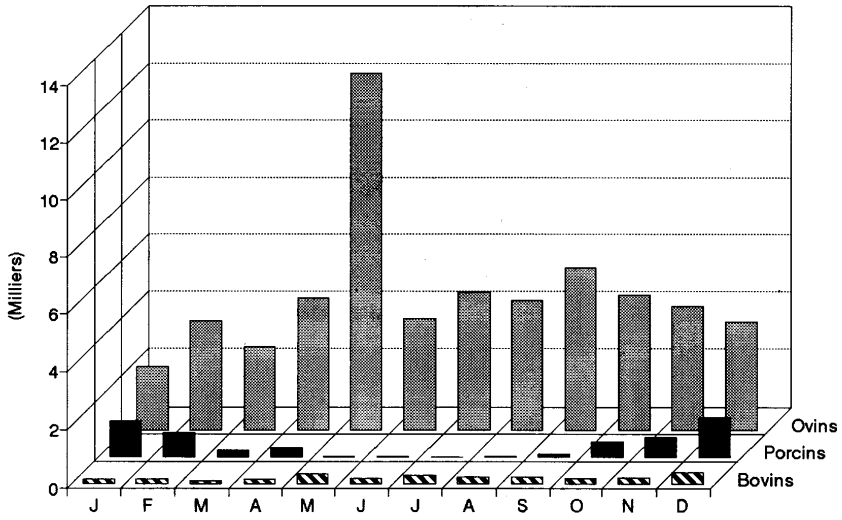


Figure 21. — Bétail enregistré à l'octroi, Montpellier 1806, IRHIS.

Une tentative de dirigisme économique : l'introduction des mérinos en France entre 1786 et 1814¹

L'introduction des mérinos en France formera une des époques les plus mémorables dans les annales de notre agriculture.

CHAPTAL *De l'industrie française*, 1819, t. 1, p. 149.

Lorsqu'en 1770 paraît le *Traité des bêtes à laine* de Carlier², cet ouvrage ouvre la voie à une controverse qui, pendant près de cinquante ans, fait l'objet de multiples mémoires, instructions, essais de la part des agronomes, mais aussi des propriétaires, des fabricants, des vétérinaires et même des hommes d'État. Les bêtes à laine sont en effet affaire d'État,

1. Paru dans *Hommage à Robert Laurent*, Montpellier, 1980, p. 153-173.

2. C'est en 1754 que Carlier se fit connaître comme spécialiste de la question des ovins par le prix qu'il remporta à l'Académie d'Amiens sur le sujet suivant : « Quelles sont les différentes qualités de laine propres aux manufactures de France ? Si on ne pouvait point se passer de laines étrangères ? Comment on pourrait perfectionner la qualité et augmenter la quantité des laines de France ? ». Son mémoire, suivi de plusieurs autres sur le même sujet, le signala à l'attention de Bertin qui le chargea de diriger en 1762 une enquête sur l'élevage ovin dans toutes les provinces — à laquelle répondit d'ailleurs l'intendant de Montpellier. Le résultat de cette enquête et des tournées de Carlier fut le volumineux *Traité des bêtes à laine*, en 2 volumes in-4° qu'analyse A. J. Bourde, *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1967, p. 813-856, pour conclure : « Carlier avait été le premier en France à entreprendre une analyse d'une telle envergure... Mais ses conclusions appartenaient désormais au public agronomique. Tous les problèmes soulevés allaient susciter un nombre multiplié d'études et d'expériences ». (p. 855-856).

elles représentent un aspect du dirigisme économique qui ne cessera qu'avec la Restauration. Ce dirigisme est essentiellement constitué par des efforts d'amélioration qui se situent dans la perspective définie au XVIII^e siècle. En effet, dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, on a déjà mis au point la théorie de l'amélioration des ovins et fait les premières expériences, mouvement d'ailleurs général dans toute l'Europe. Cette tentative témoigne d'une continuité dans la politique économique pendant près de trente ans. Amorcée par les adeptes du mouvement physiocratique sous l'Ancien Régime, elle n'est pas abandonnée par la Révolution et l'Empire la reprend avec plus de force. Seul le libéralisme qui triomphe sous la Restauration amena son abandon. Bien qu'elle ne donnât pas les résultats escomptés et ne transformât pas totalement l'élevage ovin français, elle fut néanmoins à l'origine de l'introduction du mérinos dans certaines régions françaises.

Le premier but de l'amélioration de l'élevage ovin et de l'introduction des mérinos est plus industriel qu'agricole. Il s'agit avant tout de se procurer des laines fines afin que l'industrie textile française puisse concurrencer avec succès l'industrie textile anglaise¹. Or, la France, malgré un cheptel ovin de 26 millions de têtes, doit importer de la laine, notamment de la laine fine dont peu de régions françaises sont productrices. C'est d'Espagne que les manufactures font venir la matière première qu'elles ne trouvent pas sur place². Comment donc s'en procurer davantage en France même ? Il fallait modifier les perspectives de l'élevage ovin, sélectionner les races pour améliorer les laines, pratique encore inconnue dans l'élevage ovin français. Et ce fut le début d'une politique d'incitation à l'élevage du mérinos.

1 Sous la monarchie : les premières initiatives et la création de la bergerie de Rambouillet

Daubenton est le pionnier de cet effort. Depuis 1766, il avait pratiqué avec succès l'élevage ovin dans sa propriété de Montbard en Bour-

1. F. Braudel et E. Labrousse, dir., *Histoire économique et sociale de la France*, Paris 1970, t. 2, p. 527-528 et 552-553. T. J. Markovitch, « L'industrie lainière au début du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1968, p. 550-579.

2. L. Daubenton, *Instruction pour les bergers*, Paris 1782, écrit dans la préface : « En 1766 Daniel Charles Trudaine, intendant des Finances, [...] s'occupa de libérer la France d'une sorte de tribut de plusieurs millions qu'il lui en coûtait chaque année pour avoir des laines d'Espagne », cité par T. J. Markovitch, art. cit.

gogne¹. Il avait essayé une nouvelle méthode, celle d'ailleurs que préconisait Carlier, « l'élevage sauvage », avec trois cents bêtes restant dehors toute l'année et parquées successivement sur les différentes terres de sa propriété pour les fumer. Ses premiers essais lui donnèrent des bêtes robustes, à la viande succulente et surtout à la laine abondante. Aussi ne s'en tint-il pas là : il se lança dans des croisements avec les races les plus réputées de France : Flandre, Berry, Sologne, Roussillon. Il fit même quelques essais avec des bêtes venues d'Angleterre, du Maroc et même du Tibet². Classant les laines obtenues, il les donna à Van Robais qui en fabriqua des draps de même finesse que ceux faits à partir de laines importées. Les résultats étaient concluants ; Daubenton vulgarisa ses recherches en 1782 dans sa fameuse *Instruction pour les bergers* qui, très rapidement, fit autorité dans le domaine de l'élevage ovin³.

Avec l'expérience de Daubenton, on avait trouvé le moyen de se procurer des laines fines : par la méthode du croisement continu pendant quatre à cinq générations entre béliers de race pure et brebis de race indigène⁴. Ainsi on améliorait en même temps les races et les laines. Mais quelle race allait-on choisir pour ces croisements ? Les faire venir du Maroc ou du Tibet était assez aléatoire⁵ : seules l'Espagne et l'Angleterre étaient assez proches et avaient de belles races réputées, « aux laines vantées pour leur finesse⁶ ». Mais, dans ces deux pays, l'exportation des bêtes à laines était interdite. On avait bien pu faire venir à

1. H. A. Tessier, *Histoire de l'introduction et de la propagation des mérinos*, ouvrage posthume, Paris 1839, p. 4 « Il avait commencé sous les directives de Buffon, dont il était le collaborateur et qui possédait également une propriété en Bourgogne ».

2. H. A. Tessier, *op. cit.*, p. 5.

3. Présenté en quinze leçons sous forme de demandes et de réponses et accompagné d'illustrations, l'ouvrage était didactique : Rozier le reprit en partie à l'article « Mouton » de son *Cours complet d'agriculture*, t. 6. Il y eut de nombreuses rééditions ; quelques extraits furent parfois édités à part, tel le *Catéchisme des bergers*. Il se présentait alors sous forme d'un petit volume très maniable que, pensait-on, les bergers emporteraient dans leur poche — dont encore on faisait des rééditions à la fin du XIX^e siècle. Ainsi, en 1894, un *Extrait de l'Instruction pour les bergers et propriétaires de troupeaux* est réédité à Mende pour être introduit dans les écoles primaires.

4. Baron des Morogues, *Nouveau Dictionnaire d'Agriculture théorique et pratique, d'économie rurale et de médecine vétérinaire*, Paris 1839, article « Croisement », p. 284 : « Le croisement ou métrissage est le premier moyen qui se soit présenté d'améliorer nos laines ; c'est à Daubenton que sont dues les premières expériences ».

5. Dossier de correspondance et de propositions à leur sujet dans Arch. nat., F¹⁰ 205 A.

6. Arch. nat., F¹⁰ 205 A, M. de Tolozan, Exposé sur l'agriculture et le commerce pour la qualité des laines, 29 août 1782.

Boulogne en 1774 quelques moutons anglais, mais l'Angleterre n'était pas disposée à des ventes organisées¹. Par contre, l'Espagne y était favorable, d'une part parce que ses relations avec la France étaient plus faciles depuis le Pacte de Famille de 1761 et d'autre part parce qu'elle avait levé peu à peu ses interdictions d'exportation² que maintenait l'Angleterre. On assistait d'ailleurs à cette époque à une véritable diaspora des mérinos espagnols : dans les États danois, en Suède, Saxe, dans les États prussiens, en Grande-Bretagne, Italie et Hollande³.

De plus, des particuliers s'étaient aussi lancés dans ce type d'amélioration par des achats soit directement à l'Espagne, soit aux pays du Nord qui avaient déjà commencé cette politique. Turgot réussit en 1776 à en obtenir deux cents qu'il distribua à des particuliers, agronomes éclairés, ce dont profita Daubenton. Le président du Parlement d'Aix-en-Provence, La Tour d'Aigues, réussit à faire venir douze brebis et deux béliers d'Espagne qu'il installa en Provence⁴. Mais tout ceci ne donnait que des expériences isolées, insuffisantes pour une politique d'amélioration.

Il fallait donc l'aide ou l'intervention de l'État et maints mémoires ne manquent pas de le souligner : « le gouvernement doit former des troupeaux nationaux qui seraient bien sélectionnés⁵ », « établir une direction pour la propagation des moutons⁶. » Aussi, Louis XVI, intéressé par ce problème, acheta en 1785 au duc de Penthièvre le domaine de Rambouillet, composé de bois et de parcs. Il y fit venir d'Espagne trois cent quatre vingt mérinos à la garde de bergers espagnols⁷. Ce troupeau, confié à Tessier, devait être une source de reproducteurs et servir d'embryon à l'amélioration des races et des laines. Ainsi, en 1786, étaient jetées les bases d'un système économique dont l'importance était sou-

1. Baron des Morogues, *op. cit.*, article « Bêtes ovines », p. 352.

2. En 1723 pour la Suède, en 1765 pour la Saxe, en 1785 pour la France.

3. C. P. Lasteyrie, *Histoire de l'introduction des moutons à laine fine d'Espagne dans les divers États de l'Europe et au Cap de Bonne Espérance*, Paris, 1802.

4. H. A. Tessier, *op. cit.*, p. 7, raconte qu'il dut recommencer trois fois, les deux premiers envois n'étant pas constitués avec des bêtes de pure race. Il réussit enfin à les faire venir par mer.

5. Arch. nat., F¹⁰ 517-518, Guillaume, *Mémoire sur les moyens d'augmenter en France les troupeaux de moutons et d'en perfectionner les races*, 7 février 1792.

6. Arch. nat., F¹⁰ 517-518, D'Espinois, *Mémoire concernant l'agriculture et le commerce des laines*, 1781.

7. Le roi d'Espagne ayant refusé cette vente à La Vauguyon, ambassadeur de France à Madrid, Louis XVI lui écrivit personnellement. Sur les 383 bêtes choisies et achetées par des Espagnols, 366 arrivèrent à Rambouillet après avoir passé l'hiver dans les Landes.

lignée par les contemporains : « l'amélioration des laines et la régénération des troupeaux sont sans contredit les branches les plus importantes de l'économie rurale¹. » Ainsi était créée une bergerie modèle devant servir d'exemple à tous les grands troupeaux de France. Les événements révolutionnaires allaient-ils anéantir ce premier jalon ?

2 Sous la Révolution : la poursuite des efforts entrepris

« Tel était l'état où se trouvait l'industrie des bêtes à laine lorsque les longs efforts des Tessier et Daubenton furent enfin couronnés de succès. Un mouvement nouveau, imprimé par les circonstances générales dans lesquelles la guerre avait placé le commerce des laines, dirigea l'attention simultanée d'un grand nombre de propriétaires vers cette production, et le premier symptôme de ce fait s'annonça par une demande inattendue des béliers mérinos de Rambouillet² ». Ces circonstances générales dans lesquelles la guerre avait placé le commerce des laines, c'est le blocus anglais qui, à partir de 1793, rend précaire les relations avec l'Espagne et le monde méditerranéen. Développer davantage les troupeaux à laine fine devenait une nécessité et Tessier en l'an II pose ce problème à la Commission d'Agriculture et des Arts dont il faisait partie³. S'appuyant sur le fait que les béliers de Rambouillet sont de plus en plus réclamés et que le produit de la tonte est de bon rapport, il pense le moment propice à une extension du système. Il souligne que, si en France il n'y a pas de fonds à cet effet⁴, le pays a en lui-même assez de richesses : il y aurait 3 à 4 000 mérinos disséminés dans les troupeaux des particuliers et la France a de bonnes races susceptibles d'amélioration par la méthode du croisement continu. Il faut donc donner une plus large diffusion au troupeau de Rambouillet. Le rapport de Tessier fut écouté et aboutit à l'arrêté du 16 messidor an II.

1. Michel d'Eyguières, *Essai sur le commerce des bêtes à laine*, Aix, 1792, p. 1.

2. Lullin de Chateauvieux, *Voyages agronomiques en France*, Paris, 1843, p. 48.

3. Avec Cels, Gilbert, Huzard. Parmentier, Rougier de La Bergerie, Vilmain.

4. À la différence de ceux dont dispose l'Espagne avec le Conseil de la Mesta ou la Suède avec les écoles d'élevage. Arch. nat., F¹⁰ 517-518, rapport de Tessier à la Commission d'Agriculture et des Arts.

3 L'extension des bergeries modèles

Par cet arrêté, le troupeau de Rambouillet est disloqué en trois troupeaux. Celui de Rambouillet demeure, mais réduit à 300 bêtes, et un second troupeau est établi au Raincy pour l'étude des croisements avec des béliers venus de tous les départements¹. Quant au troisième troupeau, son emplacement n'est pas encore fixé (articles I et II). On pensa un moment à transférer 30 brebis et 3 béliers dans la commune d'Elne, car « le ci-devant Roussillon n'a qu'un pas à faire pour amener les laines au dernier degré de perfection... Ce serait une pépinière de bêtes à laine pour la République ». Il s'agissait de diffuser les béliers et brebis « en trop » dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales². Mais le projet resta en suspens.

Cet arrêté comporte d'autres aspects, la diffusion par l'instruction des méthodes d'élevage et la mise en vente systématique des béliers et brebis des Bergeries Nationales. Pour répandre l'instruction des bonnes méthodes d'élevage, trois moyens sont envisagés : le manuel, l'exemple, les récompenses (art. II). D'abord « en hommage à Daubenton qui a ouvert la voie », la réédition d'extraits de l'*Instruction pour les bergers* dont 500 exemplaires sont distribués en l'an III ; en même temps, on charge Gilbert, directeur-adjoint de l'école vétérinaire d'Alfort, membre de l'Institut National, de rédiger une notice « courte, simple, à la portée des cultivateurs » qui parut en l'an V³. Dans le même esprit, on envoya aux préfets les « comptes-rendus sur la tonte du troupeau de Rambouillet et la vente de ses produits⁴ » ou ceux faits à l'Institut National, voire à Maisons-Alfort⁵. Les ventes systématiques concernaient chaque année le surplus des 300 bêtes que la Bergerie de Rambouillet conservait (art. 5 et 8), ainsi que la laine produite par la tonte (art. 9), « les districts ayant des fabriques en étant les premiers informés par des affiches ou bien l'envoi d'échantillons ». Pour éviter toute spécu-

1. Il sera ensuite transféré à Sceaux. Les achats pour les croisements sont faits dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Indre, le Loir-et-Cher et la Marne.

2. Arch. nat., F¹⁰ 517-518, projet du 12 messidor an III.

3. Arch. nat., F¹⁰ 205, A. Gilbert, *Instruction sur les moyens les plus propres à assurer la propagation des bêtes à laine de race d'Espagne et la conservation de cette race dans toute sa pureté*, publiée par le Conseil d'Agriculture, Paris, ventôse an V, nouvelle édition en l'an VII par le ministère de l'Intérieur, préface de François de Neufchâteau.

4. Faits en l'an II par Sauve (Arch. nat., F¹⁰ 519-520), en l'an V par Gilbert (Arch. nat., F¹⁰ 246).

5. *Compte-rendu à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut National, de l'état et de l'emploi des animaux qui sont dans les établissements nationaux de Rambouillet* par Huzard et Tessier, an VII, opuscule imprimé de 22 p.

lation, cette vente était réservée aux seuls propriétaires, elle se faisait aux enchères, et bête par bête. L'exemple d'une bonne éducation peut être donnée par les bergers qui, à leur tour, en formeraient d'autres : à Rambouillet, on crée une École de Bergers assez peu fréquentée au début¹. Quant aux récompenses, elles étaient de toute sorte : les propriétaires de troupeaux verraient leur nom écrit dans un registre et recevraient éventuellement des primes tant pour leurs plus belles bêtes que pour leurs prairies artificielles (6 livres par arpent) ; les « bons bergers » recevraient des gratifications ; enfin les marchands et fabricants acquéreurs des laines de ces troupeaux seraient dégrevés de réquisitions et leurs achats échapperaient à la loi du maximum du 29 septembre 1793. D'ailleurs la laine mérinos devait être entièrement utilisée en France, l'exportation en étant pratiquement interdite². L'on continue toujours, comme sous l'Ancien Régime, à faire appel à l'initiative privée que l'on cherche à susciter par des encouragements, et à laquelle on offre les bêtes des Bergeries Nationales, les achats directs à l'étranger s'étant révélés trop aléatoires³.

Cette nouvelle impulsion semblait porter ses fruits et le rapport que fit Gilbert de la situation en 1797 est optimiste⁴. Il se félicite d'abord du développement des troupeaux nationaux, tant de celui de Sceaux que de celui de Rambouillet « qui comprend à ce jour 546 bêtes dont 216 agneaux de l'année ». Et ceci malgré les ventes annuelles qui sont d'un bon rapport, tant dans le domaine de la vente des animaux que de celle des laines : « le prix des bêtes a été en moyenne de 71 francs pour les brebis et 107 francs pour les béliers⁵ » soit plus que celui des bêtes d'Espagne qui se vendent 50 francs la brebis et 100 francs le bélier⁶. Quant

1. *Compte-rendu à la classe des sciences...* déjà cité.

2. Par la loi du 26 février 1792 qui mettait un droit à l'exportation de 30 francs par quintal de laine lavée et 15 francs de laine en suint, Arch. nat., F¹⁰ 205 A.

3. Lorsqu'en 1797 le général Moreau acheta 60 mérinos, il les prit en Allemagne, mais c'était un troupeau d'origine espagnole. H. A. Tessier, *op. cit.*, p. 14.

4. F. H. Gilbert, *Rapport fait à l'Institut National, sur la tonte du troupeau de Rambouillet et la vente de ses produits. Feuille du cultivateur*, 7 thermidor an V. Arch. nat., F¹⁰ 246.

5. *Maison Rustique du XIX^e siècle, Encyclopédie d'agriculture pratique*, t. 2, chap. XIII, Du Mouton, sect. II, *Du Mérinos*, par Bourgeois, état récapitulatif des ventes annuelles d'après les adjudications publiques des béliers, brebis, moutons et laines, vendus à l'établissement royal de Rambouillet depuis 1793 jusque et y compris l'année 1834, p. 513.

6. Prix donnés par Pérignon, ambassadeur de France en Espagne dans une réponse au questionnaire du ministère de l'Intérieur du 16 vendémiaire an VI au sujet des bêtes à laine d'Espagne, 4 frimaire an VI. Arch. nat., F¹⁰ 246.

à la laine, elle s'est vendue « jusqu'à 1,75 franc la livre, soit quatre à cinq fois plus que les laines ordinaires ». Donc, meilleures ventes encore que celles de l'an II où l'on avait signalé que « les marchands qui s'y trouvaient se sont coalisés pour ne pas pousser les enchères¹ ». Satisfait des prix, Gilbert vante ensuite toutes les qualités des mérinos : la laine, qui a été travaillée par des manufacturiers réputés², « se décharge aussi bien de son suint, se file aussi bien que celle d'Espagne, prend aussi bien la couleur ». La viande est « d'une graisse et d'une qualité parfaites³ » et ces moutons semblent susceptibles d'engraissement, « ce qui ne se fait pas habituellement en France » puisqu'ils « ont pris en moyenne du poids depuis 1786 et sont gras au bout de cinq mois ». Même leur suif est de qualité et « leur engrais abondant ». Donc, conclut Gilbert, les mérinos réussissent parfaitement.

4 Les achats de mérinos à l'Espagne

Tessier et Gilbert allaient bientôt avoir l'occasion de donner plus d'essor à leur politique d'amélioration grâce à la clause secrète du traité de Bâle du 4 thermidor an III⁴ qui prévoyait de laisser passer d'Espagne en France 4 000 brebis et 1 000 béliers mérinos⁵. On allait désormais avoir un nombre de bêtes sinon suffisant, du moins assez important pour réaliser une politique nationale. « C'est le début de l'amélioration des laines nationales, non plus par quelques essais mais sur une plus grande échelle⁶ ». Gilbert dirigea lui-même les achats en Espagne pour installer les bêtes dans le centre de la France, à Pompadour, près de Limoges, où il y avait déjà de célèbres haras.

Mais à Perpignan comme à Pompadour, le troupeau ne devait pas dépasser trois à quatre cents bêtes. Le surplus venu d'Espagne serait vendu à des particuliers. Aussi en l'an VII, Gilbert partit lui-même pour l'Espagne avec son neveu Chesneau de La Touche pour acheter les

1. Arch. nat., F¹⁰ 519-520, vente du 23 thermidor an II.

2. Van Robais, Decretot, Auger, Julienne.

3. Les bouchers avaient une prévention contre cette viande. Aussi, Huzard et Tessier en firent-ils parvenir à la table du ministre François de Neufchâteau « pour le convaincre qu'un morceau de mouton espagnol vaut celui des Ardennes » (Arch. nat., F¹⁰ 205 A, lettre de Geoffroy, secrétaire du ministre de l'Intérieur, 20 prairial an VII).

4. 22 juillet 1795. Cette clause secrète est due au diplomate François Barthélemy que connaissait Tessier. H. A Tessier, *op. cit.*, p. 17.

5. Et également 2 000 chevaux andalous.

6. Gilbert, *Instruction sur les moyens... op. cit.*

1 100 premières bêtes. Il devait à cet effet visiter les plus belles cavagnes du royaume, situées en Léon pour ne se procurer que des bêtes de race léonaise. Ce ne fut qu'au bout de six mois qu'il réussit à réunir environ 700 bêtes qu'il ramena à Perpignan, selon les principes de marches qu'il avait établis dans son *Instruction*, par étapes de 4 à 6 lieues par jour, en recherchant les bonnes étapes et les parcours ombragés, ceci afin d'éviter les pertes qu'avait connues le troupeau de Rambouillet dans son voyage. De Perpignan, les brebis et béliers demandés étaient dirigés vers leurs acquéreurs. Les troupeaux suivants, plus importants — 1 233 bêtes en l'an IX — amenés par Chesneau de la Touche en l'an IX et X, eurent beaucoup plus de souscripteurs¹. En effet, le terme autorisé par le traité de Bâle approchait et l'on commençait à s'émouvoir. La Société d'Agriculture de Paris décida de faire un effort et que tous ses membres seraient souscripteurs.

Une société de trente-quatre actionnaires fut fondée. Elle comprenait quelques membres de la Société d'Agriculture de Paris, tels Lasteyrie, Girod de l'Ain. Le banquier Delessert finança aussi l'achat de 650 mérinos pour le compte du gouvernement².

Les mérinos achetés par ces particuliers constituèrent d'abord un objet de spéculation : des bêtes achetées 60 francs furent revendues plus de 100 francs. Les propriétaires de troupeaux de race pure vendaient souvent une partie de leurs bêtes, incités par leurs hauts prix. Ainsi dès l'an II, Delporte avait profité des ventes de Rambouillet pour venir y vendre ses moutons anglais³. Chesneau de La Touche, lors de son premier voyage avec Gilbert avait acheté des mérinos à titre privé et les avait revendus au dernier cours de Rambouillet, « baromètre du marché des bêtes et laines mérinos », soit plus de 300 francs alors que le gouvernement les proposait d'abord à 50 francs. Preuve que les bêtes de race pure restent malgré tout rares et sont fort demandées⁴. Mais c'est aussi pour constituer leur propre troupeau qu'ils font ces achats. Girod de l'Ain, actionnaire de la Société, constitua avec 78 bêtes l'embryon du troupeau de Naz dans le Jura⁵. Chesneau de La Touche et Fran-

1. Gilbert, malade, était mort au cours d'une mission en Espagne.

2. H. A. Tessier, *op. cit.*, p. 28.

3. Arch. nat., F¹⁰ 205 A. Il avait constitué un troupeau à Boulogne dès 1774.

4. Huzard et H. A. Tessier, *Compte-rendu à la classe des Sciences...* an VII, déjà cité.

5. Il y pratiqua une méthode d'engraissement réputée sous le nom de « système de Naz », posant en principe l'incomptabilité de rechercher à la fois laine et viande, *Maison Rustique...*, *op. cit.*, t. 2, sect. VI, p. 524.

castel achetèrent en l'an XII pour le compte de Joséphine Bonaparte et de son fils Eugène de Beauharnais un millier de mérinos établis soit à la Malmaison, soit en Sologne, au domaine de La Ferté-Beauharnais. Il n'est pas jusqu'aux cadeaux politiques qui aient pour objet les mérinos : Chaptal reçut de Godoy 150 mérinos qu'il plaça dans le domaine de Chanteloup. Au total, en 1811, étaient réputés une trentaine de troupeaux de race pure, appartenant soit à des hommes politiques, soit à des négociants et bien sûr à des agronomes tels Tessier et Morel de Vindé, troupeaux établis pour la plupart dans la région parisienne. Mais, conclut le rapport, « peut-être en existe-t-il d'autres, mais ils sont inconnus¹ ».

Il semble évident qu'il y a en France plus que les trois à quatre mille mérinos estimés par le ministère. Les achats à l'Espagne étaient nombreux et donnaient même lieu à une véritable contrebande. Ce trafic existait déjà au XVIII^e siècle². Il se faisait aux frontières de l'Espagne, en Biscaye, Navarre ou Aragon et l'on y vendait comme mérinos des transhumants du Léon ou de l'Estrémadure, des races sédentaires sorienes. Soria était devenu le centre d'une contrebande à l'échelle européenne³. La contrebande prend une telle extension qu'elle met en danger le cheptel espagnol et le 26 mai 1806, le roi d'Espagne publie un édit punissant gravement les exportations de mérinos non autorisées. Mouvement d'ailleurs général de défense contre cette vague de spéculation sur les mérinos puisqu'à la même époque en France, la loi du 30 avril 1806 interdit l'exportation à l'étranger de bêtes à laine mérinos⁴. L'administration française, appuyée d'ailleurs par Tessier⁵, déplore également ces extractions : « la plupart se sont faites frauduleusement et de façon très peu soignée. Il s'agit de moutons soriens qui passent l'été en Navarre plutôt que de vrais mérinos du Léon. En conséquence, beaucoup d'animaux sont dégradés, leur valeur est presque nulle pour

1. Arch. nat., F¹⁰ 205 A, note relative à des troupeaux de mérinos de race pure et indication provisoire de quelques-uns, 19 avril 1811.

2. L. Dutil, *L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime (1750-1789)*, Paris, 1911, p. 863.

3. H. A. Tessier, *op. cit.*, p. 42-46. En 1806, Godine, professeur à Alfort, achète 600 bêtes venant de Soria, De Ponge de Songis 500 pour son domaine de Moselle. En 1811 encore, un négociant de Bayonne introduit plus de 3 000 brebis.

4. Arch. nat., F¹⁰ 205 A.

5. H. A. Tessier, « Réflexions sur les importations en contrebande des bêtes à laine d'Espagne », *Annales de l'Agriculture française*, 1806.

l'amélioration¹. » De même type d'ailleurs sont les extractions faites au hasard par les armées². La contrebande est une raison que l'on invoquera pour justifier la création de dépôts de béliers qui doivent conserver la race pure. En fait, il est évident que, fruit de la contrebande ou des achats, fruit de leur évolution en France même, les troupeaux améliorés étaient le plus souvent formés de métis que de mérinos purs. Cependant, dans l'établissement des statistiques, le gouvernement différencie rarement bêtes à laine de race pure et bêtes métis.

Cette importance du métissage se voit nettement lorsqu'on examine la localisation de la production de laine métis et mérinos et celle des troupeaux de mérinos³. En effet, la concordance entre forte production de laine fine et présence de troupeaux mérinos n'est évidente que pour le Bassin Parisien où les expériences sont anciennes et les troupeaux réputés. Cela est typique dans les trois départements de l'Aisne, la Marne et la Seine-et-Oise.

	Nombre de mérinos	Production de laine fine (métis + mérinos)
Aisne	4 810	324 206 kilogrammes
Marne	2 000	140 968
Seine-et-Oise	34 288	701 677

Par contre, la situation de la Charente-Inférieure ou de la Drôme montre que l'introduction du mérinos, par trop récente, n'a pas encore eu d'effet sur l'amélioration des laines :

Charente-Inférieure	3 000	6 358 kilogrammes
Drôme	1 150	9 368

En Languedoc, la présence importante de mérinos n'est signalée que dans le Gard et l'Aveyron alors que c'est l'Aude qui, comme les Pyrénées-

1. Arch. nat., F¹⁰ 205 A, note du 16 octobre 1810 déjà citée.

2. Arch. nat., F¹⁰ 205 A. Ces extractions avaient d'ailleurs commencé dès l'an III, année où le Représentant du Peuple auprès de l'armée des Pyrénées-Orientales, annonce le 19 brumaire qu'il a pris 2 562 moutons, brebis et béliers.

3. Carte, *Production de laine mérinos et métis et troupeaux mérinos*. La localisation des troupeaux mérinos est faite d'après les rapports des préfets joints à la statistique de 1810 (Arch. nat., F¹⁰ 510-511-512). La production de laine est celle donnée par Chaptal dans *De l'industrie française*, Paris, 1819, t. 1, p. 179.

Orientales toutes proches, a une production importante de laine fine, bien qu'elle ne soit pas non plus absente du Gard et de l'Hérault.

	Nbre de mérinos	Production de laine fine (kg) mérinos	Production de laine fine (kg) métis	Production de laine fine (kg) mérinos + métis	Part de la laine fine dans la production totale
Aude		12 400	49 850	62 250	4,31 %
Aveyron	560	3 282	8 667	11 949	1,89 %
Gard	720	918	6 986	7 904	1,12 %
Hérault		2 608	3 604	6 212	0,68 %
Lozère		600	800	1 400	0,19 %

Il semble donc que les troupeaux de mérinos aient été le fait de quelques propriétaires isolés et qu'on soit, dans l'ensemble, plus favorable à une politique de métissage. Ce sera celle permise par la création des dépôts de béliers qui constitue la dernière étape de cette expérience.

5 Sous l'Empire : les excès de vulgarisation de l'élève des mérinos

Le 8 mars 1811, Napoléon décrète la formation de soixante dépôts de béliers (article 1), répartis dans tout l'Empire¹. Ces béliers, soignés dans les dépôts, seront prêtés pour la monte aux particuliers (article 4). Ainsi on se lançait résolument dans la politique du métissage. C'était l'aboutissement du système inauguré par le troupeau de Rambouillet avec une diffusion assurée à l'échelon national, diffusion qui pouvait toucher tous les troupeaux.

Les causes qui aboutirent à la création de ces dépôts sont à la fois d'ordre conjoncturel et circonstanciel. La conjoncture est commandée et par l'ampleur du marché du grand Empire et par la politique du Blocus Continental. Le marché est vaste dans l'Empire de 1811 et laines et draps de Saxe font une vive concurrence sur les marchés français. Aussi essaya-t-on d'enrayer cette invasion par la création le 2 décembre 1811 d'un droit de 30 francs par quintal sur les laines mérinos et métisses et de 10 francs par quintal sur les laines communes en provenance des

1. Arch. nat., F¹⁰ 513-514, décret de création des dépôts de béliers.

Production de laine (mérinos + métis) d'après Chaptal : De l'industrie française (1819)

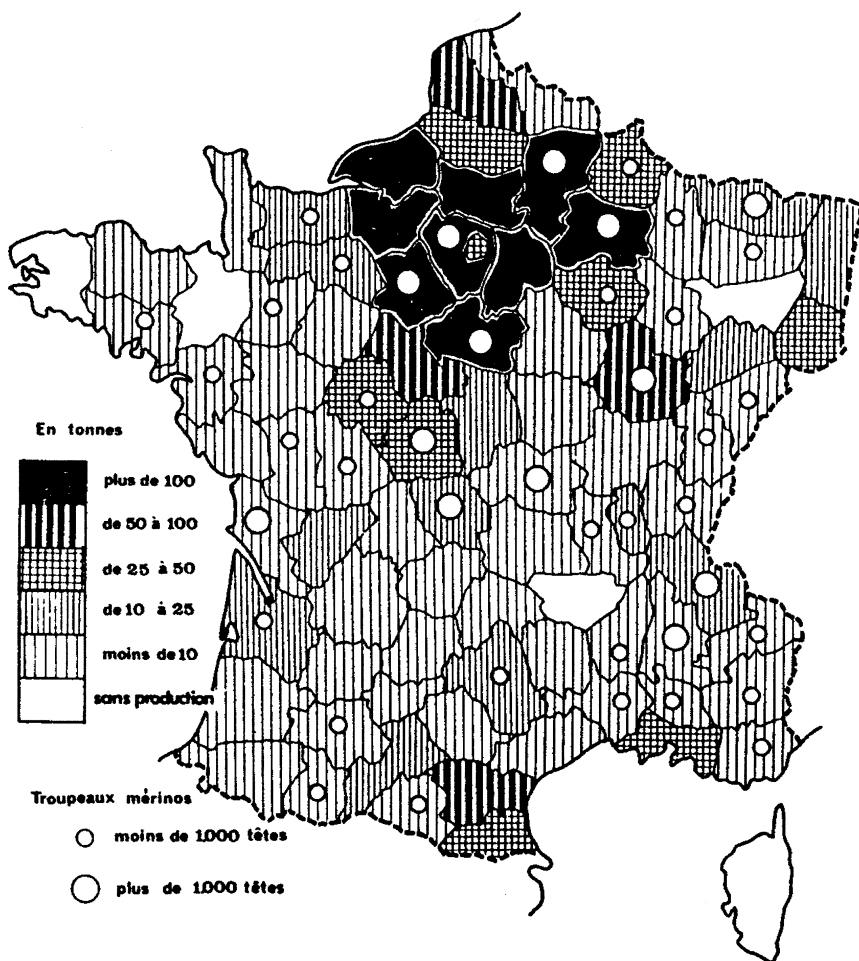


Figure 22. — Troupeaux mérinos enquête de 1810 ANF 10 510-511-512

États du Nord¹. Ainsi avait-on les mains plus libres au Sud pour faire venir laines et mérinos. La situation créée par le Blocus qui affaiblit l'Angleterre est enfin l'occasion de rivaliser, voire de devancer l'industrie textile anglaise et de lui prendre ses marchés, tel celui du Levant que la France possédait d'ailleurs un siècle auparavant : « Pour éviter le danger de voir les Anglais avoir seuls cette branche d'animaux... et que l'Angleterre soit supérieure dans l'industrie de la laine... le gouvernement impérial doit faire les sacrifices pécuniaires nécessaires²... » De plus, la demande d'étoffes légères et fines est de plus en plus importante en même temps que la presque totale absence du coton par suite du Blocus³ ouvre de nouveaux débouchés à la laine : « j'entends souvent qu'on manque de laines en France et qu'elles y sont fort chères » écrivait Napoléon en 1808⁴. Ces achats de laine fine se faisaient toujours à l'Espagne mais leur prix restait élevé : « les laines en Espagne sont toutes fines d'où leur prix... Les Anglais les achètent en Espagne, en consomment la majorité, et ont habitué les Espagnols à ces prix élevés ou à être payés d'avance ; notre commerce ne peut leur fournir autant d'avantages. » Chaptal note le lourd tribut que paie la France à l'Espagne en ce domaine : « la laine de mérinos était un objet de sept à huit millions » et il ajoute : « les traités de commerce par lesquels l'Espagne s'est successivement liée avec la France... avaient stipulé que les Français et les Espagnols ne feraient qu'un même peuple dans toutes leurs relations commerciales ; ces conditions n'ont jamais reçu leur exécution en Espagne, et la France y a été constamment sacrifiée à l'Angleterre⁵. » Les événements d'Espagne allaient permettre à la France de prendre sa revanche.

1. Arch. nat., F¹⁰ 513-514, et Arch. dép. Aude, 13 M 379, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de l'Aude, 3 février 1812.

2. Arch. nat., F¹⁰ 205 A, rapport présenté au ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, en 1812.

3. Pour pallier cette insuffisance de coton, on fit des essais de culture dans le Languedoc (M. David, *L'agriculture dans le département du Gard pendant la première moitié du XIX^e siècle*, p. 93-94, G. Gavignaud, *L'agriculture dans le département de l'Hérault pendant la première moitié du XIX^e siècle*, p. 120-121, et H. Delpech, *L'agriculture dans l'Aude pendant la première moitié du XIX^e siècle*, p. 199, mémoires de maîtrise, Montpellier, 1969). Ce furent des tentatives malheureuses. On trouva alors la voie au coton par l'octroi de licences particulières qui furent la première faille dans le Blocus.

4. Arch. nat., F¹⁰ 205 A, copie d'une lettre de l'Empereur à Crétet, Bayonne, 1^{er} juin 1808, et note du ministre de l'Intérieur à Sa Majesté, 6 juin 1808.

5. J. A. Chaptal, *op. cit.*, t. 1, chap. 1. Du commerce de la France avec l'Espagne, p. 4-17.

6 Le rôle de la guerre d'Espagne

L'installation de Joseph roi d'Espagne et la guerre de 1808-1813 constituèrent les circonstances qui mirent à la portée de la France les laines et mérinos espagnols que les Anglais ne peuvent plus se procurer avec la politique du Blocus : « Cependant il y a en Espagne trois récoltes de laine dont on ne sait que faire » note l'Empereur le 1^{er} juin 1808. Dès le début de la guerre, on commence à réquisitionner en masse ces laines : en 1809, il y en a à Paris, à Bayonne¹. Outre la laine, l'Espagne offre désormais de grandes facilités pour l'importation des bêtes à laine. On pense pouvoir se procurer en 1811 environ 10 000 brebis soit pour augmenter les effectifs des bergeries existantes, soit pour en créer de nouvelles ou encore pour en vendre aux particuliers². Cette extraction est d'ailleurs organisée ; il y a à Madrid un Commissaire Impérial des Séquestres qui a 20 000 mérinos sous sa garde en 1810. Il doit dès 1811 envoyer 4 000 béliers et 8 000 en 1812. De plus, les réquisitions ne sont jamais terminées : « au mois d'avril prochain, la Commission devra saisir, lors du retour des troupeaux d'Estrémadure, plusieurs troupeaux : il ne serait pas étonnant que sur les cinq millions de têtes des troupeaux de la Mesta, qui sont tous de race léonèse ou ségovienne, on saisisse 100 000 têtes... » Ainsi au bout de sept ans, on aurait les brebis et béliers nécessaires ! De plus, ajoute ce rapport, on pourrait même avoir davantage de moutons parce que « certains gros propriétaires de la Mesta ayant entre 20 et 80 000 têtes se sont mis dans le cas de la confiscation³ ». Rapport tellement optimiste que son auteur estime qu'il faut envisager de vastes troupeaux nationaux transhumants de 4 à 5 000 têtes. On les placerait dans trois régions : dans les environs de Carcassonne d'où ils iraient estiver vers les Pyrénées, dans la plaine de la Crau vers les Alpes et dans la plaine romaine vers l'Apennin. Projet donc très ambitieux qui montre que tous les espoirs sont permis.

En fait, il n'arriva d'Espagne qu'une dizaine de milliers de bêtes⁴,

1. Arch. nat., F¹⁰ 205 A, rapport anonyme proposant de payer les fournisseurs de l'armée avec ces laines, 23 septembre 1809.

2. Arch. nat., F¹⁰ 205 A. D'après l'*Extrait du Procès-Verbal de la séance du Conseil de Commerce et des Manufactures*, 3 octobre 1810. Ce conseil deviendra un ministère le 22 juin 1811.

3. Arch. nat., F¹⁰ 205 A, rapport à l'Empereur qui veut donner une grande impulsion à l'élevage des mérinos, 1810.

4. Arch. nat., F¹⁰ 513-514, rapport des Inspecteurs de dépôts de béliers : 9 149 bêtes entre le 16 septembre 1811 et le 28 novembre 1812.

parmi lesquelles il y eut beaucoup de pertes : « les bêtes arrivent en général très fatiguées, attaquées par la gale et la cachexie... il faut créer quelques postes dans le Midi de la France où elles puissent trouver tout ce qui est nécessaire ». La guerre en effet n'a pas été favorable à l'élevage espagnol... « la guerre longue et désastreuse qui a dévoré l'Espagne a détruit un grand nombre de mérinos¹ ». Un rapport de 1812 nous explique comment la guerre a désorganisé les troupeaux : « les races léonèses qui fournissaient à tout l'ancien continent sont en ce moment dispersées et presque détruites. Pour qu'elles ne tombent pas aux mains des Français, le troupeau de la Mesta ne suit plus la marche accoutumée... Les troupeaux sont cachés dans les endroits les plus retirés². »

7 L'organisation des dépôts

Ainsi, on était loin des 100 000 béliers désirés pour avoir un troupeau de trois millions de métis. En effet, la méthode de croisement continu devait porter ses fruits au bout de quelques années : « les fabricants sont d'accord qu'au cinquième et sixième croisement, les laines indigènes ne se différencient plus de celles d'Espagne³. » Il fallait donc pendant ce laps de temps assurer un approvisionnement en race pure. C'est pourquoi le décret du 8 mars 1811 prévoyait l'extension de ces dépôts pendant sept ans (article 5). En fait, il n'y eut que deux vagues de création, la première à l'origine, en 1811, et la seconde en 1813⁴.

Ces dépôts, plus encore que les Bergeries Impériales qui demeuraient la pépinière et devaient fournir éventuellement les dépôts en béliers, avaient une organisation autonome avec un crédit de 600 000 francs et un corps d'inspecteurs chargés de leur surveillance et de leur alimentation (article 12) : quatre Inspecteurs généraux et des Inspecteurs particuliers étaient chargés dans un premier temps d'enquêtes précises sur l'élevage ovin⁵. Ce sont eux qui, d'après les instructions reçues, firent faire une enquête dans certains départements afin de dénombrer soi-

1. J. A. Chaptal, *op. cit.*, t. 1, p. 12.

2. Arch. nat., F¹⁰ 205 A, rapport présenté au ministre de l'Intérieur, 1812 (comment développer en France l'élevage de mérinos).

3. Arch. nat., F¹⁰ 513-514, rapport du 5 septembre 1811 sur la propagation des mérinos.

4. Arch. nat., F¹⁰ 513-514, circulaire de Montalivet annonçant la création de nouveaux dépôts avec 3 500 béliers, 5 mai 1813.

5. Arch. nat., F¹⁰ 513-514, instructions générales jointes au décret de 1811.

gneusement les races diverses existantes ; en même temps, ils s'intéressaient au poids des toisons. Enfin, leur enquête portait sur tous les aspects de l'élève en vue d'une étude des améliorations à réaliser. À côté de cette enquête, leur fonction la plus claire était de veiller à la pureté de la race des béliers établis dans les dépôts. On doutait en effet de la pureté de la race des troupeaux des particuliers : « tous les moutons sont loin d'être d'une race convenable. Si l'amélioration ne se fait pas, ce n'est pas par manque de béliers. Les propriétaires qui en ont en châtrent une partie. C'est dû au défaut d'instruction des cultivateurs qui ne veulent pas encore abandonner les races indigènes. Il faudrait ordonner de châtrer tous les béliers indigènes, mais cette mesure, très utile sans doute, ne se concilierait pas facilement avec le droit de propriété¹. » Si l'on n'est pas allé aussi loin, c'est tout de même cet esprit qui inspira les articles 8, 9 et 10 obligeant tout propriétaire désirant utiliser les béliers du gouvernement, à faire châtrer tous ses mâles sous peine de confiscation et d'amende². Ainsi serait assurée la pureté de la race car « le gouvernement ne peut se fier qu'à ses propres mérinos... C'est à partir des établissements d'État que la race doit se propager ». C'est donc un dirigisme très prononcé qui vise au contrôle de toutes les bêtes à laine de race pure et métisse.

Mais ce dirigisme fut loin d'être accepté par tous. C'est d'ailleurs une nouvelle génération d'agronomes à laquelle on fait appel : Poyféré de Cère, créateur de la bergerie des Landes, Chesneau de la Touche, neveu de Gilbert, Lullin de Châteauvieux. Les plus anciens partisans de l'amélioration estimaient que ces contraintes imposées et cette mainmise du gouvernement allaient arrêter les progrès de cet élevage. C'est ce qu'exprime Chaptal : « La France touchait déjà au moment d'être affranchie à jamais de l'importation des laines fines ; elle possédait plusieurs millions de mérinos purs ou métis, et arrivait par une progression rapide à une amélioration générale, lorsque le décret du 8 mars 1811 est venu paralyser tout d'un coup cette belle branche d'industrie. Au lieu de laisser agir les propriétaires et de s'en rapporter à leurs intérêts, le gouvernement a voulu s'interposer entre eux, et opérer pour son compte... »

1. Arch. nat., F¹⁰ 513-514, premiers renseignements relatifs aux volontés de Sa Majesté et de Son Excellence sur les dépôts de béliers, sans date.

2. Ce qui ne va pas parfois sans causer des embarras aux propriétaires. Ainsi un propriétaire de l'Aude, Saint-Léonard, écrit à l'Inspecteur Poyféré de Cère à ce sujet car il ne sait que faire des agneaux qu'il est interdit de châtrer et qui attendent dans un enclos à part. (Arch. dép. Aude, 13 M 397, lettre du 16 décembre 1812).

Et commentant les clauses du décret, il conclut que les modalités d'application laisseront « une idée peu avantageuse des lumières du gouvernement de 1811 sur cette partie importante de l'agriculture¹ ». Tessier, alors en Hollande, dit lui-même qu'il ne put rien faire pour empêcher ce décret qui allait décourager l'amélioration puisqu'on fournissait les béliers gratuitement².

En réalité, malgré le dirigisme voulu et le contrôle gouvernemental, l'État compte toujours sur les particuliers. À la base, les dépôts de béliers « seront confiés à des propriétaires ou fermiers » (art. 3). Mais ces dépositaires n'étaient pas rémunérés si ce n'est avec les produits du fumier, de la tonte et les possibilités gratuites de métissage pour leur propre troupeau. Toutefois, ils auraient droit à une indemnité en cas de besoin d'achat de fourrage. Pour s'attacher ces particuliers, on utilisa deux moyens : la signature d'un contrat d'une durée de trois ans et une politique d'encouragement et de récompenses par l'intermédiaire de Jurys Pastoraux créés en 1813 qui n'eurent qu'une existence éphémère.

Mais où allait-on installer ces soixante dépôts prévus qui n'atteindront en 1811-1812 que le chiffre de vingt-huit³? Gilbert n'est plus là pour défendre l'acclimatation dans le Midi et c'est la thèse contraire qui prévaut : « les climats chauds sont les plus dangereux aux moutons et notamment les races pures, à cause du tassement de la laine. C'est donc dans le Midi que la mortalité est la plus forte⁴. » Les projets d'installation des dépôts avantageaient toujours les départements du Nord par rapport à ceux du Midi. Mais deux éléments vont jouer en faveur de l'établissement de dépôts en Languedoc. D'une part le fait qu'on les établit dans des départements riches en bêtes à laine ; ainsi dans les projets, l'Aude vient au troisième rang après l'Aisne et l'Allier⁵ (voir tableau 14 page suivante). D'autre part, pour les troupeaux venus d'Espagne qui constituent le noyau des premiers dépôts, le Languedoc est tout prêt à recevoir des bêtes, qui, avons-nous vu, arrivent parfois en mauvais état et ne peuvent supporter une plus longue route à travers toute la France.

Ces dépôts de béliers n'eurent donc qu'une existence éphémère, car ils rencontrèrent beaucoup de difficultés et s'avèrent peu rentables pour les propriétaires. L'installation d'un dépôt chez eux, dûment

1. J. A. Chaptal, *op. cit.*, t. 1, p. 151.

2. H. A. Tessier, *op. cit.*, p. 92-94.

3. Montalivet, *Exposé de la situation sous l'Empire 1813*, p. 35.

4. Arch. nat., F¹⁰ 905 A, rapport présenté au ministre de l'Intérieur, 1812.

5. Arch. nat., F¹⁰ 513-514, liste des dépôts de béliers.

Tableau 14. – Liste de dépôts de béliers

Départements	N ^{bre} de dépôts	N ^{bre} d e béliers	Départements	N ^{bre} de dépôts	N ^{bre} de béliers
Aisne	1	28	Indre-et-Loire	1	?
Basses-Alpes	1	80	Isère	1	53
Hautes-Alpes	1	40	Loir-et-Cher	1	28
Ardèche	2	?	Lot-et-Garonne	1	31
Ardennes	2	?	Mayenne	1	?
Aude	2	123	Meurthe	1	127
Aveyron	1	29	Moselle	1	54
Calvados	1	18	Nièvre	1	27
Côte-d'Or	1	?	Nord	2	?
Creuse	1	40	Oise	1	59
Drôme	1	48	Orne	1	36
Eure	2	68	Pas-de-Calais	1	44
Gard	1	53	Puy-de-Dôme	1	36
Haute-Garonne	1	38	Haut-Rhin	1	?
Hérault	1	102	Somme	1	?
Ille-et-Vilaine	1	25	Yonne	1	68

contrôlé par un inspecteur, entraîne une restructuration de leur propre troupeau local dont tous les mâles doivent être châtrés. D'autre part, il fallait des soins constants, une alimentation plus soignée, enfin et surtout les épizooties fréquentes qui sévirent dès 1811 eurent raison de la bonne volonté des dépositaires. Malgré quelques inoculations, toujours trop tardives, elles provoquèrent beaucoup de pertes, notamment par la clavelée¹. Et les propriétaires de demander au gouvernement des indemnités pour supplément de fourrage et frais de vétérinaire, indemnités qu'ils n'obtinrent qu'en partie².

1. Arch. nat., F¹⁰ 513-514, rapport de Leschenault, 1812.

2. Arch. nat., F¹⁰ 543, lettre du dépositaire Blachier du 3 juillet 1815 : « Sous le régime

8 Sous la monarchie restaurée : la dislocation des dépôts et le triomphe du libéralisme

L'insuccès de ces dépôts explique que le décret de dislocation fut pris très rapidement par le gouvernement de Louis XVIII. Prenant prétexte des atteintes que le décret du 8 mars 1811 portait à la propriété privée, le décret du 24 septembre 1814 permet la suppression des dépôts, ce qui fut en fait une véritable liquidation de cette tentative commencée en 1786.

Désormais, toute tentative d'amélioration et de croisement est laissée aux particuliers et la monarchie restaurée n'a pas répondu au vœu exprimé en 1815 par Rougier de La Bergerie : « L'agriculture française a fait, dans toute la force du mot, la conquête de la toison d'or, en acclimant et en élevant avec succès la race dite des mérinos. Leur laine d'élite soumise à de loyales épreuves¹ atteste des qualités au moins égales à celle des laines les plus fines de l'Europe ; mais cet élan se refroidit et, si on n'y prend garde, il s'anéantira ; espérons que le gouvernement royal ne laissera pas dépérir une branche d'industrie qu'ont respectée les républicains, les consuls et l'empereur². »

de l'usurpateur, on pouvait bien agir comme si le gouvernement avait le droit de rompre à volonté les engagements qu'il avait contractés ».

1. « Ces loyales épreuves » sont celles auxquelles ont été soumises les laines mérinos de France dans la manufacture de Paignon de Sedan qui appartenait à la famille de Morel de Vindé, lui-même propriétaire d'un troupeau de mérinos à La Celle-Saint-Cloud en Seine-et-Oise. Il en rendit compte dans un *Mémoire sur l'exacte parité des laines mérinos d'Espagne, et sur la vraie valeur que devrait avoir dans le commerce les laines mérinos françaises*, 50 p. (extrait des *Annales de l'Agriculture française*, t. XXXI, 1807). D'autres expériences démontrant l'excellence des laines mérinos françaises sont décrites par J. F. Gabiou, V. Yvart, H. A. Tessier, *Faits et observations sur la question de l'exportation des mérinos et de leur laine hors du territoire français*, Paris, 1814, p. 6-7, et par G. L. Ternaux, *Notice sur l'amélioration des troupeaux de moutons en France*, Paris, 1827, p. 39-45.

2. J. B. Rougier de La Bergerie, *Histoire de l'agriculture française considérée dans ses rapports avec les lois, les cultes, les mœurs et le commerce*, Paris, 1815.

Vie pastorale et Eaux et Forêts en Languedoc méditerranéen aux XIX^e et XX^e siècles¹

La tradition veut que les rapports entre pasteurs, paysans-éleveurs et forestiers aient été longtemps tendus. Et l'histoire confirme que la forêt est parfois pour le pasteur un lieu de délit, qu'il revendique le maintien d'usages ancestraux ou qu'il cherche à tourner la législation que l'agent forestier est chargé de faire respecter².

En Languedoc méditerranéen, comme ailleurs³, la forêt est « de temps immémoriaux⁴ », soumise à des usages remontant, semble-t-il,

1. Paru dans *La forêt et l'homme en Languedoc-Roussillon de l'Antiquité à nos jours. Actes du LVI^e congrès de la Fédération historique méditerranéenne et du Roussillon organisé au Pont-de-Montvert les 11 et 12 juin 1983*, Montpellier, 1984, p. 109-122.

2. Outre les ouvrages généraux de P. Deffontaines, *L'homme et la forêt*, Paris, 1949, et de M. Devèze, *La forêt et les communautés rurales (XVII^e-XIX^e siècles)*, Paris, 1982, on pourra se reporter à l'éclairant article d'A. M. Cocula, « L'homme et la forêt en Aquitaine à travers les délits forestiers au XVIII^e siècle » dans *Casteljaloux et la forêt aquitaine*, 1973, p. 125-151, à J. Prax, « Forêts et disette de bois en Bas-Languedoc à la fin de l'Ancien Régime » dans *Forêts méditerranéennes*, t. 2, n^o 2, p. 201-208, et t. 3, n^o 2, p. 179-186. M. Agulhon *La République au village*, Paris, 1970, p. 42-106, aborde le problème des mouvements paysans dans la collectivité communale et les bois. Et l'on trouvera un répertoire des principales sources, de la bibliographie ainsi que les principales orientations de la recherche dans *Histoire des forêts françaises, guide de recherche*, publié par le groupe d'histoire des forêts françaises de l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine du C.N.R.S. Paris, 1982, 193 p.

3. *Histoire des forêts françaises, guide...*, *op. cit.*, p. 150-153.

4. L'expression revient souvent sous la plume des défenseurs de ces usages. On la trouve pratiquement dans tous les dossiers départementaux concernant les servitudes et droits d'usage : Arch. nat., F¹⁰, notamment 1665 (Aude), 1666 (Aveyron), 1673 (Hérault), et 1682 (Lozère).

souvent au Moyen-Âge¹. Ces coutumes portent nom d'affouage lorsque des coupes sont attribuées aux usagers à des espaces de temps réguliers ou exceptionnellement, comme par exemple lors de l'incendie d'une ferme. Cela peut être aussi le droit de faire du charbon de bois, d'établir des charbonnières, ou, plus souvent encore, celui de mener paître en forêt les troupeaux de bovins et d'ovins, et même pendant longtemps, de caprins².

Or ces usages qui reposent sur des titres d'origine seigneuriale et qui attribuent une certaine jouissance collective de la forêt aux communautés rurales sont grignotés par les forestiers, et ceci dès l'époque moderne³. Pourtant l'application aux XIX^e et XX^e siècles d'une législation plus contraignante⁴ se traduit par l'extension en superficie de la forêt, qu'elle soit domaniale ou soumise au régime forestier ; elle oblige aussi à penser et à définir la notion même de propriété : la propriété pleine et entière, absolue en quelque sorte, l'emporte progressivement sur la propriété qui acceptait ou même reconnaissait à d'autres que le propriétaire effectif, des droits d'usage, des droits de jouissance.

L'histoire des rapports entre les forestiers et les propriétaires de troupeaux aux XIX^e et XX^e siècles, que ces troupeaux soient ceux de particuliers ou ceux de communautés d'habitants est jalonnée par des amputation des droits d'usage. Les contraintes de la législation passent peu à peu dans les faits et les mœurs et ceci de trois façons : par le cantonnement des droits d'usage, par l'amodiation annuelle par l'administration des Eaux et Forêts des terrains acquis, mais non encore plantés ou des « vides » dans les forêts domaniales, par les autorisations de dépaissance dans les forêts domaniales de plus en plus demandées par les éleveurs.

1. Arch. nat., F¹⁰ 1682, transcription d'un document du 14 janvier 1326 par lequel le commandeur de Halès et le seigneur de Randon stipulent qu'ils maintiennent le droit d'affouage sur la forêt de Puylong-Mercoire au bénéfice des habitants de Belvezet et de Chazeau.

2. Au moins jusqu'au milieu du XVIII^e siècle où l'on fit de véritables « guerres aux chèvres ». Cf. É. Segui, « La guerre aux chèvres sous l'Ancien Régime », *Cahiers d'histoire et d'archéologie*, 1946, p. 11-21.

3. *Histoire des forêts françaises... op. cit.*

4. Citons en particulier la loi du 29 septembre 1791, le code forestier du 31 juillet 1927, les lois du 28 juin 1859 et 4 avril 1882 pour le XIX^e siècle, celles du 30 septembre 1946, du 6 août 1963, du 23 décembre 1964 ainsi que le nouveau code forestier du 25 janvier 1979 pour le XX^e siècle.

1 Le cantonnement des droits d'usage

Le cantonnement des droits d'usage dans les forêts domaniales introduit des limites spatiales à l'exercice de ces droits en réduisant souvent les superficies soumises à ces contraintes et en délimitant soigneusement les zones où chaque communauté peut faire valoir ses droits. Ces opérations de cantonnement sont longues et difficiles à effectuer. Elles occupent une bonne part du XIX^e siècle. Elles concernent aussi bien les prélèvements en bois que le pâturage.

À l'origine de ces cantonnements il y a, sinon les dévastations de la forêt, du moins leur dénonciation. Depuis toujours on rencontre des documents qui s'en prennent aux dégâts faits à la forêt. Sans remonter au-delà, on observe que les statistiques des Préfets reprennent cette idée comme un leitmotiv ; aussi bien Alexis Monteil pour l'Aveyron, le baron Trouvé pour l'Aude, Jerphanion pour la Lozère, Creuzé de Lesser pour l'Hérault que Rivoire pour le Gard¹. Tous parlent de « rétablir les forêts » comme d'une nécessité car, comme l'écrivit Rivoire « les nombreuses dévastations et les défrichements multiples qui frappent les forêts accroissent chaque jour la rareté du bois² ». Les enquêtes menées par les préfets dans ce domaine entre 1823 et 1832 ne disent pas autre chose³. Elles aboutissent à dresser, département par département, « l'état des forêts domaniales grevées de droits d'usage », en gros à partir de 1837⁴. Ce sont pour l'Aude celles de Canolle, Nirves, Gesse-Clergé, Bac Estables, Boucheville, pays de Sault, Fajolle, Merial, Cornefroide, Mirailles, Batut, Benaque⁵ ; pour l'Aveyron celles de Lunadet, Lasolvage, Belmont, Galinières, Devois, Vernières, Triès, Guirande⁶ ; pour le Gard, celles de Saint-Just et Vacquières⁷, tandis que l'Hérault n'en possède point⁸ et que la Lozère abrite celle de Puylong-Mercoire⁹.

1. A. Monteil, *Description du département de l'Aveyron*, Paris, an X. Baron Trouvé, *Description générale et statistique de l'Aude*, Paris, 1818, 2 vol. J. C. Jerphanion, *Statistique du département de l'Hérault*. Montpellier 1824. H. Rivoire, *Statistique du département du Gard*, Nîmes, 1842, 2 vol.

2. H. Rivoire, *op. cit.*, t. 1, p. 111.

3. Arch. nat., F¹⁰ 1656.

4. Arch. nat., F¹⁰ 1657.

5. Arch. nat., F¹⁰ 1665.

6. Arch. nat., F¹⁰ 1666.

7. Arch. nat., F¹⁰ 1671.

8. Arch. nat., F¹⁰ 1673.

9. Arch. nat., F¹⁰ 1682.

Pour ces forêts, des commissions chargées de préparer le cantonnement sont mises en place ; leurs efforts aboutissent dans les années 1860-1870, rarement plus tard¹. L'exemple du cantonnement de la forêt de Puylong-Mercoire est significatif à la fois de la méthode employée et des résultats obtenus.

Le 18 décembre 1868, le garde général des Eaux et Forêts, le receveur de l'Enregistrement et des Domaines au Bleymard, les maires de Belvezet et de Saint-Frézal-d'Albuges signent le procès-verbal de « cantonnement des droits d'usage » pour la forêt de Puylong-Mercoire d'une contenance de 153,49 hectares : ces droits s'étendront pour la commune de Belvezet sur 37,70 hectares, pour le hameau de Chazeau, commune de Saint-Frézal d'Albuges, sur 37,67 hectares, le reste, soit 78,12 hectares, sera totalement exempt de ces droits. Quelques jours plus tard, le préfet de la Lozère et le conservateur des Eaux et Forêts à Nîmes d'une part, les deux conseils municipaux concernés d'autre part, acceptent ce cantonnement le rendant ainsi officiel et permanent².

Ainsi se dénoue un conflit qui, depuis le code forestier de 1827, opposaient les paysans de Belvezet et de Chazeau à l'administration forestière. Jusqu'à la Révolution, les habitants de ces deux hameaux avaient exercé leurs droits sur cette forêt seigneuriale semble-t-il sans rencontrer le moindre obstacle. Ils continuèrent lorsqu'à la Révolution l'État se substitua aux seigneurs sans se soucier outre mesure de demander l'autorisation préalable au préfet. À partir de 1827, les agents forestiers cherchèrent à « supprimer les abus » et en vinrent rapidement à contester complètement la validité des titres invoqués par les usagers. Il s'en suit un procès long et laborieux. Le 30 janvier 1840, la Cour d'Appel de Nîmes reconnaît aux habitants de Belvezet et Chazeau leurs droits d'usage sans mentionner leur étendue spatiale ni leur nature. D'où des difficultés d'application de l'arrêt en ce qui concerne les coupes et le pâturage, et un conflit larvé entre les ayants droit et les Eaux et Forêts. Peu à peu un *modus vivendi* semble s'instaurer, les usagers faisant valoir leurs droits sur environ la moitié de la forêt et ceci étant accepté par les agents forestiers.

En 1863, le conservateur des Eaux et Forêts dénonce cet état de fait dans une lettre au préfet de la Lozère où il estime que les droits des usagers ne doivent s'étendre que sur le quart de la superficie et que le droit de pâturage comporte de très sérieuses restrictions à savoir

1. Arch. nat., F¹⁰ 1656 et 1659.

2. Arch. nat., F¹⁰ 1682 A et B.

celles « tracées par le code forestier ». À partir de là, le cantonnement prend corps : la nouvelle prétention spatiale de l'Administration incite les habitants de Belvezet et Chazeau à accepter le projet de cantonnement mis au point en 1867 par les agents forestiers sur place, l'État prenant à sa charge les frais occasionnés par les opérations sur le terrain et les frais de dossier. Le texte final mentionne que le droit de pâturage ne s'exercera que dans « les limites résultant de l'application des règles tracées par le code forestier¹ ».

Ainsi le droit « immémorial » des habitants de Belvezet et de Chazeau sur la forêt de Puylong-Mercoire, droit aux coupes et droit de pacage se trouve soigneusement délimité et réduit. Non seulement l'espace forestier grevé de ces droits est amputé de plus de moitié mais encore pour éviter tout abus, la partie attribuée pour l'exercice de ces droits à chacune des communautés d'habitants parties prenantes est elle-même soigneusement circonscrite, les droits de pâturage ne pouvant plus s'exercer désormais qu'en application de la loi. Il s'agit là, et doublement, d'une amputation considérable des droits d'usage aux dépens des habitants et au profit de l'administration des Eaux et Forêts. Cette étape va dans le sens du triomphe du forestier comme celle de l'amodiation des herbages en forêt soumise au régime forestier.

2 L'amodiation des herbages en forêt

L'amodiation des herbages par l'administration des Eaux et Forêts peut toucher l'ensemble des bois soumis au régime forestier, c'est-à-dire les forêts domaniales elles-mêmes mais aussi les forêts communales, sectionnelles, hospitalières. Cette méthode d'amodiation débute tôt puisqu'on en trouve des traces au milieu du XIX^e siècle et elle ne cesse que dans les années 1960 avec la disparition progressive de la transhumance. Elle se pratique de deux façons, soit à l'amiable, soit par adjudication, mais elle est toujours assortie d'un cahier de charges relativement précis et strict.

Le premier exemple d'amodiation de ce type remonte à 1851-1852. Ces deux dernières années, après avis favorable du conservateur des Eaux et Forêts à Nîmes et du préfet de l'Hérault, il est procédé à l'amodiation du pâturage de la forêt domaniale des Goutines et de Saint-Guilhem-le-Désert d'une superficie de 40,59 hectares. Cette amodiation concerne

1. Arch. nat., F¹⁰ 1682 A et B.

à la fois le « pâturage des bêtes à laine et du gros bétail ». Il en coûte 70 francs à Fulcrand Vareille en 1851 et 50 francs à Louis Talon l'année suivante, tous deux de Saint-Guilhem-le-Désert, pour faire paître leurs animaux dans cette forêt¹.

Pourquoi cette amodiation ? La raison essentielle avancée par le préfet de l'Hérault est que le produit de cette forêt est nul alors que les frais de garde s'élèvent à 50 francs l'an. L'État doit rentrer dans ses fonds ou alors aliéner la forêt. Il existe d'ailleurs un projet dans ce sens. Si la raison financière est invoquée avec force, deux autres raisons apparaissent. L'une est technique. Elle ressort du rapport de l'agent des Eaux et Forêts qui assure la surveillance de la forêt : selon lui, la forêt est peuplée « de pins âgés d'environ trente ans, malvenants, rabougris et dénués de toute valeur » ; de plus « il s'y trouve beaucoup de vides dont le peuplement serait fort coûteux et fort chanceux » pour ne produire en fin de compte que du « bois de chauffage » dont les frais d'exploitation et de transport dépasseraient la valeur vénale. L'autre est politique au sens le plus large du terme. L'amodiation est souhaitée par les « populations locales ». Il s'agit ici de répondre favorablement au vœu de l'opinion publique².

Ainsi justifiée au triple point de vue financier, technique et politique, comment s'opère cette amodiation ? Selon un cahier de charges établi par l'administration des Eaux et Forêts et qui compte huit articles que voici :

- Article 1. Aux enchères et à l'extinction des feux. Si les offres sont insuffisantes, l'amodiation est reconduite séance tenante et sans nouvelles affiches.
- Article 2. Mise à prix fixé par l'agent forestier.
- Article 3. L'adjudicataire devra donner, séance tenante, une caution
- Article 4. Le prix principal du fermage sera versé à la caisse du receveur des domaines dans le mois qui suivra l'adjudication.
- Article 5. Outre le prix principal, l'adjudicataire paiera comptant les frais d'adjudication et les droits d'enregistrement.
- Article 6. Le parcours sera exercé sur toute l'étendue de la forêt du 1^{er} mai 1851 au 1^{er} mai 1852, mais les bêtes ne pourront ni rentrer, ni rester en forêt en temps de nuit.

1. Arch. nat., F¹⁰ 2388.

2. Arch. nat., F¹⁰ 2388.

- Article 7. Le nombre de bêtes à laine admises au parcours est fixé à cent cinquante. L'adjudicataire aura en outre la faculté d'introduire en forêt dix têtes de gros bétail.
- Article 8. L'adjudicataire ne pourra entrer en jouissance qu'après avoir obtenu un permis de l'inspecteur des forêts justifiant du paiement (art. 5¹).

Ces différentes clauses figurent de façon quasiment identiques dans les amodiations du xx^e siècle, à ceci près que, au cas où il n'y aurait pas d'enchérisseurs lors de l'adjudication, l'administration des Eaux et Forêts autorise le service local à procéder à l'amiable. De plus, on autorise, parfois le fermier et parfois même on lui fait obligation de faire parquer le troupeau la nuit sur le terrain concédé. Ces deux clauses apparaissent dans l'Hérault et en Lozère lors de la première guerre mondiale, en 1917, pour les séries domaniales de Cambon dans l'Hérault d'une contenance de 169 et 124 hectares, d'Altier (232 ha), Cubiérettes (203 ha), Les Bondons (263 ha), La Villedieu (975 ha) en Lozère. On les retrouve quelques années plus tard, en 1925 pour ces mêmes communes, en 1927 à La Villedieu, puis soit en 1931, soit en 1933, soit en 1941 à Fraissinet-de-Lozère, aux Bondons, à Altier, au Mas d'Orcières, à Arzenc-de-Randon.

Il ne s'agit pas toujours dans ces cas-là de forêts domaniales existantes. Il peut s'agir de terrains achetés par les Eaux et Forêts et non encore reboisés. C'est le cas par exemple sur un lot de « 500 hectares environ » à La Villedieu où le fermier est tenu de faire parquer son troupeau pendant quatre nuits au moins sur « la partie pépinière à ensemen- cer » l'année suivante².

Sensiblement différentes des amodiations du droit de parcours pour les bêtes à laine, bêtes aumailles ou chevalines, sont les locations de terres et prés inclus dans les séries domaniales. La dimension des parcelles est ici totalement différente : de 2 hectares sur la série domaniale de Chasseradès à 14 hectares à Saint-Paul-le-Froid en passant par les 9 hectares du domaine de Roquedols, commune de Meyrueis. Ici les locations sont effectuées pour une durée de trois ans et non plus d'un an, comme pour les pacages, et les prix sont évidemment nettement plus élevés. À titre d'exemple, en 1939, les 600 hectares de la série domaniale de Fraissinet-de-Lozère sont adjugés pour pacage 5 000 francs à Marius Ferrier de la Citerne, près de Ganges (Hérault) alors que 14 hectares de terres et prés de la série domaniale de Saint-Paul-le-Froid sont

1. Arch. nat., F¹⁰ 2388.

2. Arch. nat., F¹⁰ 2388.

affermés 2 500 francs l'an et pour trois ans à Pierre Brajon des Combes de Saint-Paul-le-Froid alors que le prix d'adjudication avait été fixé à 3 500 francs¹.

Ces adjudications sont temporaires et toujours étroitement contrôlées. Ainsi en va-t-il du nombre de bêtes autorisées au pacage : à La Villedieu en 1927 l'adjudicataire peut faire paître trois bêtes à laine adultes par hectare ou substituer une bête aurnaille ou chevaline pour cinq bêtes à laine et deux agneaux pour une bête à laine adulte. Elles apparaissent comme exceptionnelles dans l'attente du reboisement effectif le plus souvent. Un exemple patent nous en est fourni en 1907 sur le domaine des Laubies aux Bondons. Il a été acheté par l'État au baron Séguier, le 16 septembre 1906 pour que ses 316 hectares soient reboisées. Or le fermier, Basile Durand, a sous-loué le pâturage pour trois ans, 1905-1907 : « à un berger du Gard » qui peut y introduire trois mille bêtes à laine. Les Eaux et Forêts, « afin d'éviter un procès à M. Durand », sont disposées à attendre la fin du bail, sauf pour 12 hectares, avant de procéder au reboisement. Et c'est par un décret du Président de la République, Armand Fallières, en date du 7 juillet 1907, que Basile Durand obtient le droit d'introduire le troupeau jusqu'en 1907 sur ce domaine².

Ainsi l'amodiation marque une étape dans le grignotage par les Eaux et Forêts des terrains de parcours.

Elle habitue les éleveurs, transhumants ou non, et les communautés rurales à cette procédure qui s'applique sur des terres où antérieurement aucun obstacle ne s'opposait au parcours du bétail. C'était le cas pour les terres privées où persistait l'habitude de la vaine pâture, ce qui est le cas général en Lozère fin XIX^e siècle³. C'était le cas pour les biens sectionnaux, appelés « communaux », c'est-à-dire les biens des communautés d'habitants qui couvrent, toujours en Lozère, des espaces considérables⁴. Par là, l'amodiation prépare peu à peu les mentalités à la mise en défens de la forêt qui semble bien être observée dès lors que les paysans éleveurs prennent la peine d'effectuer des demandes officielles pour faire paître leurs animaux dans les terres de l'Administration forestière.

1. Arch. nat., F¹⁰ 2388.

2. Arch. nat., F¹⁰ 2388.

3. Arch. dép. Lozère, 2037 : enquête sur la vaine pâture (loi du 9 juillet 1888) 1889-1894.

4. Y. Maurin, « La répartition de la propriété foncière en Lozère au début du XIX^e siècle », ci-dessus, p. 33-66.

3 Les autorisations de dépaissance

Les autorisations de dépaissance dans les forêts soumises au régime forestier apparaissent et semble-t-il se multiplient dans la première moitié du xx^e siècle. Dès la fin du xix^e siècle ces demandes apparaissent en Aveyron. Le 30 juillet 1889 les habitants de Curières demandent à pouvoir conduire leurs troupeaux de bêtes à corne, « moyennant une redevance de deux francs par tête », dans la forêt de Roquette-Bonneval qui s'étend sur 671 ha 80 a. Le 11 mai 1894, le maire de Curières formule à nouveau cette demande pour ses administrés et pour cette même forêt qui fait partie de la forêt domaniale d'Aubrac. Le conseil général de l'Aveyron émet également des vœux pour que soit autorisé le pacage dans la forêt domaniale d'Aubrac les 23 et 26 août 1898¹.

Dans l'Hérault, le député Razimbaud, « au nom du groupe de défense forestière et pastorale », demande au ministre l'autorisation de « dépaissance dans les forêts de l'État défensables ». Et, en août 1928, ce sont les habitants de Courniou, « petits éleveurs de moutons », qui, avec l'appui de leur député, É. Barthe, cherchent à obtenir de l'administration des Eaux et Forêts l'autorisation de pacage de leurs troupeaux dans les forêts domaniales².

En 1918, en Lozère cette fois, les habitants de Badaroux, Balsièges, Brenoux, Chadenet, Chastel-Nouvel, Lanuéjols, Saint-Bauzile et Saint-Etienne-du-Valdonnez effectuent une démarche dans ce sens. Les années suivantes les demandes affluent : en 1921 celle d'Albert Chevalier, propriétaire au Tuf, commune de Mende, pour son propre compte ; en 1923, celle du président des syndicats agricoles de Mende, avec l'appui du sénateur Daudé pour l'ensemble des éleveurs et « pour tous les bois de l'État ». En 1928, le député Bringer prend sa plume pour le compte des éleveurs des communes de Balsièges et de Mende. En 1934, les habitants de Malzieu-Ville signent une pétition dans ce sens. En 1938, le même Albert Chevalier, du Tuf, commune de Mende, renouvelle sa demande³.

Ces exemples montrent que le problème de la dépaissance dans les forêts domaniales ou soumises au régime forestier se pose. À l'appui de leur demande, les éleveurs invoquent toujours les mêmes raisons de l'Aveyron à l'Hérault et à la Lozère. La principale en est « la sécheresse

1. Arch. nat., F¹⁰ 2388.

2. Arch. nat., F¹⁰ 2388. Lettre du député Razimbaud au ministre de l'Agriculture du 8 juillet 1910.

3. Arch. nat., F¹⁰ 2388.

persistante » (habitants de Courniou — 1928), « la calamiteuse sécheresse de cette année » (maire de Saint-Chély d'Aubrac — 1896), la « sécheresse » « alors que beaucoup d'herbe se perd dans les bois » (président du syndicat agricole de Mende, André Tichit — 1923). Mais à cette raison somme toute accidentelle, même si elle revient toujours, il faut joindre une argumentation technique qui veut prévenir une éventuelle justification défavorable de l'agent des Eaux et Forêts, à savoir que la forêt elle-même ne court aucun risque de la part des animaux, car elle est « bien levée » à moins que ce ne soit une forêt de hêtres « en taillis » tout juste « bons pour le chauffage » (forêt d'Aubrac). Mieux, la dépaissance, « au lieu de porter préjudice aux plantations ne pourrait au contraire que leur profiter¹ » en évitant par exemple la formation de sous-bois en taillis qui constituent un milieu favorable à la naissance et à la propagation des incendies, en évitant aussi de voir arriver à maturité des herbes qui épuisent le « suc nourricier du sol », ce qui affecte la croissance de la végétation forestière².

Mais on sent peser çà et là des raisons plus profondes : le maintien des droits d'usage et des motifs sociaux. Plaidant en faveur des « usages », les maires de Curières et de Saint-Chély-d'Aubrac y ajoutent des motifs sociaux : l'interdiction est « ruineuse pour les ménages pauvres dont les membres faute de pouvoir nourrir une paire de vaches sont forcés de s'expatrier, d'émigrer à Paris, et la population de la commune (de Curières) qui était autrefois de 1500 habitants est tombée au-dessous du millier³ ». Voilà donc les Eaux et Forêts rendues responsables de l'exode rural ! Enfin l'on se plaint de la désinvolture de l'administration. Le maire de Saint-Chély-d'Aubrac proteste, car il n'a reçu la décision mettant en défens la forêt au pacage que le 24 mai 1896 alors que les habitants de la commune s'attendaient à avoir le parcours comme d'habitude du 15 mai au 15 septembre ; personne n'a pu prendre ses dispositions⁴.

À ces arguments favorables s'opposent ceux des agents des Eaux et Forêts. Généralement, en effet, ces demandes, même venant de parlementaires, sont rejetées à l'exception de l'année 1918. Les motifs de rejet sont essentiellement techniques. Il s'agit de prévenir les dégâts de la

1. *Idem.*

2. H. Rivoire, *op. cit.*, p. 161-162.

3. Arch. nat., F¹⁰ 2388. Lettre du maire de Curières du 11 mai 1894.

4. Arch. nat., F¹⁰ 2388. Réclamation du maire de Saint-Chély-d'Aubrac du 29 mai 1896.

forêt, d'éviter que les semis ne soient écrasés, les jeunes plants broutés, « la forêt ruinée », que les chemins ne soient abîmés, les murs démolis sur des terrains pentus ; ces arguments du 12 novembre 1921 du garde général de Mende, Christol, reviennent comme des leitmotivs. Dans ce cas, d'ailleurs, le garde Christol estime que les autorisations exceptionnelles accordées de septembre 1918 à mai 1919 ont causé de graves dégâts évalués par lui à 17 000 francs pour la seule forêt domaniale du causse de Mende. De ce point de vue, il faut que l'administration s'oppose à « l'imprévoyance des habitants qui voudraient livrer la forêt à la dent du bétail ». Bref, pour les agents forestiers la vie pastorale est le passé et la forêt le futur. Et dès lors, l'on dénonce « l'avidité sans frein » de ces gens passésistes¹. De plus, l'Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts à Bédarieux motive son rapport défavorable aux habitants de Courniou par le fait que le sous-bois de la forêt a été dévasté par le feu, c'est pourquoi le pâturage y est si abondant mais permettre le parcours aboutirait à encourager « à mettre le feu » car il ne fait aucun doute que les incendies dans la région ont été mis dans ce but². L'idée que les éleveurs sont responsables des incendies forestiers n'est certes pas neuve. Mais elle est ici reprise avec force. Elle s'oppose à l'idée, ancienne elle aussi, évoquée par les populations paysannes et leurs porte-parole, que le pacage en forêt est loin d'être nuisible³.

Il s'y ajoute parfois des arguments juridiques. Ils sont de trois sortes. Le premier insiste sur le fait qu'il ne faut pas faire d'exceptions à la règle sous peine de voir affluer les demandes que l'on ne pourrait alors rejeter. Le second consiste à noter que les « vides » dans les forêts, les terrains non encore plantés sont affermés ou concédés aux gardes forestiers : comment réagiraient ces adjudicataires dès lors que les troupeaux admis dans les forêts ne respecteraient pas ces « vides » ? Sans compter qu'ensuite les droits des fermiers étant en quelques sorte bafoués les adjudicataires pourraient se faire rares. Enfin et cela apparaît clairement aussi bien pour la forêt d'Aubrac fin XIX^e siècle que pour celle du Malzieu-Ville dans les années 1930, il s'agit de rogner les droits d'usage. Les habitants ou les collectivités n'ayant généralement pas de preuves écrites claires et bien établies de leurs droits, les Eaux et Forêts insistent

1. Arch. nat., F¹⁰ 2388. Réponse de l'inspecteur adjoint des Eaux et Forêts à Rodez en date du 5 juin 1894.

2. Arch. nat., F¹⁰ 2388. Rapport de Fontanel, inspecteur adjoint des Eaux et Forêts à Bédarieux du 18 septembre 1928.

3. Cf. ci-dessus p. 122.

sur les limites de ces droits : « droit de lignerage » seul pour la forêt d'Aubrac et pour partie de sa superficie seulement. Droit de pacage réduit dans l'espace mais aussi dans le temps avant d'être supprimé comme c'est le cas pour les habitants de Saint-Chély-d'Aubrac¹. Alors on invoque la « tolérance accordée jusqu'ici » en vertu de l'article 110 du code forestier : l'autorisation de dépaissance renouvelée de cinq ans en cinq ans par le ministère de l'Agriculture ne peut plus l'être, répond-t-on aux habitants du Malzieu en 1938².

En fait, l'administration forestière profite du fait que les communautés rurales, affaiblies par l'exode rural, peu à peu transformées par le machinisme, n'ont plus ni la force, ni les moyens de défendre leur point de vue et parfois même leurs droits. Elle en perdent quelquefois jusqu'au souvenir.

Le seul fait d'effectuer des demandes de pacage en fonction des circonstances porte témoignage du succès de l'administration forestière. Celle-ci s'impose puisque désormais on sollicite ses autorisations avant d'envoyer les bêtes pâturer en forêt soumise, on participe à ses adjudications pour faire pâturer les terres qu'elle désigne, celles qui ne sont pas encore plantées ou le sont en arbres sans valeur, et ceci après avoir accepté le cantonnement des droits d'usage. Le forestier l'emporte sur le paysan éleveur.

Le triomphe des forestiers peut se mesurer. Et d'abord par l'extension quasiment irrésistible de la forêt. C'est la réponse statistique que montre clairement le tableau suivant³.

	Aude		Gard		Hérault		Lozère	
	a	b	a	b	a	b	a	b
1873	50 417	7,9	97 397	16,5	77 048	12,3	50 417	9,7
1913	77 816	12,2	150 552	25,6	84 714	13,6	73 681	14,2
1936	83 588	13,1	159 700	27,6	103 009	16,5	92 500	17,8
1960	96 900	15,2	186 130	31,6	113 200	18,2	108 000	20,8
1971	130 000	20,5	190 100	32,3	146 000	23,4	182 000	35,1

(a) Superficie, en hectares, occupée par les bois et forêts.

(b) % de cette superficie sur la superficie totale départementale.

1. Arch. nat., F¹⁰ 2388.

2. Arch. nat., F¹⁰ 2388.

3. *Annuaire statistique de la France*. 1878, p. 326-329 (pour 1873), 1913-1914, p. 116-117 (pour 1913), 1937 p. 76 (pour 1936), 1960, *La France méditerranéenne*, p. 33 (pour 1960), 1971, *La France méditerranéenne*, p. 25 (pour 1971).

En un siècle, la superficie boisée a doublé dans le Gard et dans l'Hérault, elle a été multipliée par plus de 2,5 dans l'Aude et par 3,6 en Lozère. Elle occupe en 1971, partout plus du cinquième de la superficie départementale, près du tiers dans le Gard et plus du tiers en Lozère. Quant à l'évolution de la forêt domaniale et de la forêt, départementale, communale, sectionnale ou des établissements publics, soumise au régime forestier, elle a évolué comme l'indique le tableau suivant, entre 1893 et 1981 :

En 1893¹

	Domaniales		Départementales Communes		Total	
	a	b	a	b	a	c
Aude	13 555	44,4	16 980	55,6	30 535	4,8
Gard	9 352	17,5	44 015	82,5	53 368	9
Hérault	6 119	35,5	11 140	64,5	17 259	2,8
Lozère	7 356	38,2	11 909	61,8	19 265	3,7

En 1981²

	Domaniales		Départementales Communes		Total		
	a	b	a	b	a	c	d
Aude	26 131	44,2	32 986	55,8	59 117	9,3	+ 93,6
Gard	25 793	36,3	45 354	63,7	71 147	12,1	+ 33,3
Hérault	39 661	61,3	17 590	36,9	47 251	7,6	+ 173,7
Lozère	32 233	59	22 383	41	54 616	10,5	+ 183,4

(a) Superficie en hectares.

(b) % sur la superficie totale des forêts soumises au régime forestier

(c) % des forêts soumises au régime forestier sur la superficie départementale.

(d) % de variation entre 1893 et 1981.

Partout, hormis dans le Gard où le reboisement de l'Aigoual est déjà bien avancé en 1893³, la progression de la forêt soumise au régime forestier est spectaculaire. Et la place de la forêt proprement domaniale à

1. *Annuaire statistique de la France*, 1893, p. 350-351.

2. O.N.F. *Rapport régional d'activité. Exercice 1981*, p. 8.

3. G. Fabre, « L'observatoire de l'Aigoual », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1889, p. 214-238. et « Le reboisement de l'Aigoual », *REF*, 1973, p. 793 sq. Le plus gros reboisement de l'Aigoual a lieu entre 1879 et 1908.

l'intérieur de la forêt soumise augmente très fortement, à l'exception de l'Aude où elle stagne, sa place étant déjà importante à la fin du XIX^e siècle.

Ces quelques données statistiques suffisent ; mieux que tout, elles témoignent de la percée forestière en Languedoc méditerranéen, dans sa partie montagneuse à tout le moins. Elles seraient probablement confortées par une étude, à faire, sur l'évolution des délits forestiers qui vont probablement en diminuant, ainsi que par le fait que les droits d'usage en forêt, pastoraux surtout, mais aussi l'affouage, tombent en désuétude et peu à peu disparaissent de la mémoire collective.

Ce triomphe de la forêt s'explique par la prise de conscience par les habitants, individuellement ou collectivement, de la valeur économique marchande du bois. Dans un système économique largement fermé, autarcique, on ne demande à la forêt que des charpentes en nombre limité et du bois de chauffage. Dans un système plus ouvert, le bois peut se vendre notamment avec la demande dans la deuxième moitié du XX^e siècle et la première moitié du XIX^e siècle du bois de mine, débouché sans doute essentiel ici pour le produit de la forêt. Il s'explique aussi par la disparition progressive des pratiques communautaires, l'assolement obligatoire, la vaine pâture et le troupeau commun, ainsi que par la régression jusqu'à sa quasi-disparition au début des années 1960 de la transhumance. Alors peuvent se mettre en place de vastes aménagements sylvo-pastoraux. Les communautés rurales de montagne ne tirant plus le moindre denier de leurs vastes superficies possédées en commun trouvent facilement un terrain d'entente avec les Directions Départementales de l'Agriculture (DDA) et les Eaux et Forêts devenues Office National des Forêts fin 1964 ; elles soumettent leurs plus mauvaises terres au régime forestier pour être plantées alors que les bas-fonds, le fond des vallons sont clôturés en fil de fer barbelé pour l'élevage extensif des bêtes à corne qui peu à peu se substituent aux bêtes à laine. C'est le cas en Margeride lozérienne. À une longue époque, sinon de conflits du moins de vive concurrence entre les paysans-éleveurs et les forestiers, succède le temps de l'harmonie. Mais celui-ci ne survient que parce que se disloquent les communautés rurales de montagne. Hier encore elles étaient des communautés d'intérêt et de vie. Saignées à blanc par l'exode rural, atteintes de l'intérieur par la percée de l'individualisme agraire, elles n'ont ni la force, ni les moyens, ni même l'envie de résister à la poussée forestière. Ce n'est même plus leur intérêt.

Agronomie et viticulture

Un agronome en Biterrois, l'abbé Rozier¹

Alors que Béziers n'est pas encore surnommée la capitale du vin, un agronome de la fin du xviii^e siècle, l'abbé Rozier, décide d'y établir un centre d'expérimentation viticole, le sol et le climat du Biterrois lui paraissant en France les plus aptes à la culture de la vigne. Ainsi, de 1780 à 1786, pendant les six années que dura l'expérience de l'abbé Rozier, le Biterrois se trouvait à la pointe de la Révolution agricole dans le domaine particulier de la viticulture qui allait devenir au siècle suivant sa vocation première. Mais, à la fin du xviii^e siècle, il ne s'agit pas encore de transformer tout un paysage, car, dans une économie où ne sont pas encore commencées, ni la révolution industrielle, ni la révolution des transports, on ne peut se permettre une économie spécialisée. On a encore besoin d'une production agricole variée, à base de céréales, d'une polyculture qui puisse assurer la subsistance quotidienne de la ville et de la campagne. Même si le canal du Midi permet de faire venir des grains du Lauragais et d'exporter des eaux-de-vie (le fameux trois-six dont l'industrie se développera à Béziers au début du xix^e siècle), on ne peut encore songer à la monoculture viticole du xix^e siècle².

Mais les agronomes du xviii^e siècle, les physiocrates, veulent améliorer l'agriculture, en accroître les rendements et surtout la pratiquer de

1. Paru dans *L'an I de la liberté en Languedoc et en Roussillon. Actes du colloque de Béziers (8-9 décembre 1989) publiés par le comité biterrois du Bicentenaire et la Société archéologique de Béziers*, Béziers, 1990, p. 13-18.

2. L. Dermigny, « Progrès des cultures et gains du vignoble » dans Ph. Wolff (dir.), *Histoire du Languedoc*, Toulouse, 1967, p. 392-401. J. D. Bergasse, dir., *Le canal du Midi*, 4 vol., Cessenon, 1982-1985. Sur le trois-six, Y. Maurin, « Viticulture et distillation en Biterrois dans la première moitié du xix^e siècle », voir infra, p. 183-193.

façon moins routinière : ils veulent en faire une science. C'est à cette tâche que s'attelle l'abbé Rozier qui commence à publier en 1781, alors même qu'il est à Béziers, un cours d'agriculture, véritable encyclopédie agricole¹. En ce qui concerne la viticulture, il tire les enseignements des expériences qu'il réalise sur le domaine de Beauséjour où il s'est installé aux portes de la ville et qui font de lui un maître dans l'art viticole. Lorsque Chaptal, lui aussi éminent physiocrate intéressé de par sa formation de chimiste à la fabrication du vin -n'est-il pas l'inventeur de la chaptalisation? — publie en 1801, *L'art de faire le vin*, il se réfère constamment à l'abbé Rozier et signale l'important apport de son expérience biterroise². Qui est donc l'abbé Rozier? Pourquoi choisit-il le Biterrois? Quelles y furent ses réalisations et qu'en apporta-t-il à la science agricole?

La vie de Rozier est assez mal connue, car elle n'a suscité aucune étude particulière, mis à part les notices et éloges publiés dans les années 1832-1833³. Mais ses activités dans le monde scientifique du XVIII^e siècle nous permettent de le suivre dans les diverses étapes de son existence.

1. *Cours complet d'agriculture théorique, pratique économique, et de médecine rurale et vétérinaire, suivi d'une méthode pour étudier l'agriculture par principes, ou Dictionnaire universel d'agriculture, par une société d'agriculteurs, et rédigé par l'abbé Rozier*, Paris, 9 vol., 1781-1796. La mort l'empêcha de terminer son œuvre qui fut rééditée en 1800, complétée par J. A. Chaptal, auteur des articles *Vin*, *Vigne*, du tome 10, L. Dussieux, Lasteyrie et A. Parmentier, et à nouveau en 1805, 1809, 1813. La réédition de 1815 fait l'éloge de Rozier : « La France se glorifie d'avoir donné le jour à des auteurs dont les ouvrages ont contribué à faire aimer l'agriculture et à éclairer sa marche. Je pourrai en citer plusieurs, mais je me contenterai de faire seulement mention de deux hommes qui, à des époques éloignées, ont embrassé toutes les parties de l'agriculture, allié l'expérience à la théorie, parle de manières à être compris par les cultivateurs, enfin qui jouissent de la célébrité la mieux fondée, Je veux dire Olivier de Serres et Rozier » (Introduction, p. XVII-XVIII).

2. J. A. Chaptal, abbé F. Rozier, A. Parmentier et L. Dussieux, *Traité théorique et pratique sur la culture de la vigne, avec l'art de faire le vin, les eaux-de-vie, esprit-de-vin, vinaigres simples et composés*, 2 vol., Paris, 1801. Le tome 1 sur la culture de la vigne, rédigé par Chaptal, s'inspire largement des notes et réflexions de Rozier, mort en 1793, et y fait fréquemment référence, notant que « La culture de la vigne fixa son attention d'une manière particulière » (Introduction, p. VI).

3. A. de Boissieu, *Éloge de Rozier*, Paris, 1832. A. Thiébaud de Berneaud, *Éloge historique de l'abbé François Rozier restaurateur de l'agriculture française*, Paris, 1833. T. N. Cochard, *Notice historique sur l'abbé Rozier*, Lyon, 1832. Ces ouvrages furent rédigés pour concourir au prix de 300 francs proposé en 1830 par l'Académie de Lyon (cf. *Annales de l'agriculture française*, 1829, t. IV, p. 128).

Il est né à Lyon en 1734 dans une famille de commerçants. Malgré certaines difficultés dans ses affaires, son père put lui assurer une bonne éducation, et il fit ses études au collège des Jésuites de Villefranche. N'étant pas attiré par la profession de son père et étant d'ailleurs l'un des cadets de cette famille de huit enfants, ayant des facilités pour l'étude, il décida d'embrasser la carrière ecclésiastique et entra au séminaire de Lyon. On raconte que déjà il préférait l'étude des sciences naturelles ou des œuvres de Columelle à celle de la théologie. Lorsque son père meurt en 1757, il a vingt-trois ans ; il dépense tout son maigre héritage dans des expériences scientifiques, bien qu'il ait le soutien et l'aide d'une de ses sœurs, aussi enthousiaste que lui pour ces activités fort à la mode au XVIII^e siècle. Comme, il n'exerce pas de ministère, le voilà vite démuné, et c'est alors qu'un de ses frères lui propose pour vivre, de se charger de la gestion de son domaine en Dauphiné. Là, véritablement, l'abbé Rozier trouve sa vocation et devient agronome.

À Sainte-Colombe sur les bords du Rhône, il se lance dans la nouveauté, essayant de nouveaux assolements, de nouvelles cultures, ce qui n'est pas toujours du goût de son frère. Mais l'abbé Rozier n'en a cure et poursuit ses expériences. Surtout il étudie les auteurs anciens, relit Columelle, médite Olivier de Serres. Il comprend que l'agriculture est une science, et estime même qu'elle est peut être la science, la plus complète qui soit : « *D'ailleurs, l'Agriculture s'allie à des connaissances si diverses, elle est tributaire de sciences si variées, qu'entreprendre de faire de tous les Cultivateurs des Physiciens, des Botanistes, des Chimistes, des Minéralogistes, des Astronomes et des Mathématiciens consommés, de les rendre, en un mot, des savants profonds et presque universels, serait un projet absurde s'il n'était impraticable¹.* »

Cette découverte de la nécessité d'un savoir encyclopédique pour mener à bien ses études d'agriculture l'amène à prendre contact à Lyon avec Bourgelat, créateur dans cette ville de la première école vétérinaire de France en 1762. Les connaissances de l'abbé Rozier lui parurent si solides qu'il lui confia le cours de botanique, puis lui demanda de le remplacer lorsqu'il partit en 1765-1766 créer une nouvelle école vétérinaire à Alfort. Désormais, pour l'abbé Rozier, c'était l'avenir assuré dans une voie qui lui convenait. Aussitôt, comme il l'avait fait à Sainte-Colombe, il se met à l'étude des anciens maîtres, en particulier des œuvres de Charles Linné, et se lance à fond dans la botanique. Cela

1. *Cours Complet... op. cit.*, p. XX.

aboutit à une œuvre qui fit longtemps autorité et fut rééditée quatre fois entre 1766 et 1796, les *Démonstrations élémentaires de botanique*¹. Rozier y faisait preuve de qualités de clarté et de simplicité et d'un réel talent d'observation et de description, qualités qu'il saura mettre à profit lorsqu'il voudra étudier les vignobles.

Mais une brouille avec Bourgelat met fin en 1765 à sa carrière de professeur de botanique. Il tente alors l'aventure parisienne où il va côtoyer le monde des savants. Son savoir et sa tournure d'esprit l'amènent à s'occuper activement de publications scientifiques : il fait le recensement des *Tables des Mémoires de l'Académie des Sciences*² et relance en 1771 les *Observations sur l'Histoire naturelle, sur la Physique et sur la Peinture* qui prennent le sous-titre de *Journal de physique* en 1773³. Il acquiert ainsi un renom européen. Le roi Stanislas II Auguste qui veut créer un jardin botanique et une école d'agriculture en Pologne invite l'abbé Rozier à venir réaliser ce projet. Ce dernier, après bien des hésitations, refuse. Stanislas ne lui en tient pas rigueur et intervient auprès du roi de France pour lui obtenir un bénéfice, d'où la nomination comme prieur de Nanteuil-Le-Haudouin⁴. Le séjour parisien a ainsi apporté aisance et notoriété.

C'est alors que Rozier peut enfin passer à la réalisation de son projet le plus cher : la rédaction d'un cours d'agriculture et la réalisation d'une école d'agriculture, projet qu'il avait ébauché lors de l'offre du roi de Pologne. Et c'est Béziers qu'il choisit pour mener à bien cette partie maîtresse de son œuvre.

L'abbé Rozier avait découvert l'importance de la viticulture à travers deux mémoires qu'il avait publiés en 1770 et en 1772 pour des concours proposés par la Société d'agriculture de Limoges et l'Académie de Marseille et qui avaient pour sujet la distillation et la fabrication du vin⁵. On

1. La première édition parut à Lyon en 1766, les autres à Paris en 1773, 1787 et 1796, les deux dernières furent augmentées de notes prises par Gilibert.

2. Abbé F. Rozier, *Nouvelle table des articles contenus dans les volumes de l'Académie royale des Sciences de Paris depuis 1666 jusqu'en 1770 dans ceux des Arts et Métiers publiés par cette académie et dans la collection académique*, Paris, 1775-1776, 4 vol.

3. Le tome 1 du *Tableau du travail annuel de toutes les Académies de toute l'Europe, ou Observations sur la Physique, sur l'Histoire naturelle et sur les arts et métiers* paraît en 1771. L'abbé Rozier en rédige 12 tomes, abandonnant la première partie du nouveau titre dès le second ; il est ensuite aidé par Mongez.

4. Dans l'Oise, comme de nombreux ecclésiastiques de cette époque, l'abbé Rozier touchait les bénéfices de ce prieuré sans y résider.

5. Le sujet proposé en 1767 à Limoges était *Quelle est la meilleure manière de brûler*

sait le rôle qu'ont eu ces concours au XVIII^e siècle. N'est-ce pas par un mémoire proposé à l'Académie de Dijon que Rousseau se fit connaître ?

Or le vin est à la fin du XVIII^e siècle, une production essentielle dans l'économie française. Important pour la consommation intérieure, il est aussi le second produit exporté après les textiles. Et tout au long du XVIII^e siècle, ces exportations n'ont fait que croître : leur rapport est passé de 24 à 37 000 livres entre 1725 et 1788 ! « *Le gouvernement français doit donc les plus grands encouragements à la culture des vignes, soit qu'il considère ses produits, relativement à la consommation intérieure, soit qu'il les envisage sous le rapport de notre commerce avec l'étranger, dont il est la base essentielle. Nous lui devons d'avoir déterminé en notre faveur la balance du commerce de l'Europe*¹ ». Rozier pense qu'il est essentiel, tant pour le commerce que pour l'agriculture, d'améliorer cette culture pour laquelle la France a des dispositions favorables que les cultivateurs français ont souvent laissé perdre : « *La chaleur tempérée de l'heureux climat de la France, l'excellente exposition de ses riches coteaux, la délicatesse et le parfum de ses vins, leur spirituosité qui leur permet de traverser les mers et d'être convertis en eau-de-vie, le commerce immense qui s'en fait dans tout l'univers, tout tend à prouver que les cultivateurs français seraient heureux et riches s'ils savaient toujours tirer parti de leurs vignobles... C'est au peu de soin des cultivateurs, à la pratique d'une aveugle routine, à l'ignorance ou à l'oubli des lois de la nature, à la préférence qu'ils accordent aux cépages les plus abondants en suc grossiers sur ceux qui produisent des vins de qualité qu'il faut attribuer le discrédit d'un grand nombre de vins de France*². »

Face à cette situation, quel est donc le projet du physiocrate Rozier ? D'abord, étendre la culture de la vigne. Il estime qu'on lui consacre 1 600 000 arpents et qu'on pourrait lui en consacrer 2 700 000³. Il est évident qu'il y a en France à cette époque encore beaucoup de terres à mettre en cultures, mais il s'agit bien sûr de terres mauvaises ou

ou de distiller les vins et la plus avantageuse, relativement à la qualité de l'eau-de-vie et à l'épargne des frais ? L'abbé Rozier obtint le premier prix. L'académie de Marseille avait proposé en 1771 une réflexion sur la *Meilleure manière de faire les vins en Provence, soit pour l'usage, soit pour leur faire passer les mers.*

1. *Traité...*, *op. cit.*, p. 131, Sur l'importance du vin dans le commerce extérieur français, A. Soboul, *La France à la veille de la Révolution. Économie et société*, Paris, 1984, p. 38.

2. *Traité...*, *op. cit.*, p. VI.

3. Ce même chiffre est cite par Lavoisier, *De la richesse territoriale du royaume de France*, Paris, 1791, (p. 156 de la réédition de 1989)

difficiles à travailler. Par son édit sur les défrichements qui exemptait d'impôts pendant quinze ans les terres nouvellement défrichées, Turgot avait essayé d'encourager la mise en culture des terres. Bien sûr, le but essentiel était d'accroître la production de céréales, mais en certains endroits, et notamment en Languedoc, cet édit profita surtout au vignoble¹. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'initiative de l'abbé Rozier.

Étendre la culture de la vigne certes, mais aussi l'améliorer. Il faut retrouver les qualités des vins français, qualités trop souvent détériorées par des croisements inconsidérés entre divers cépages qu'ont adoptés les cultivateurs. Il faut mettre en relation cépages, sols, climats pour obtenir de bons vins. Et si les vins de Champagne ont acquis récemment leurs lettres de noblesse en étant servis au sacre des rois, si les vins du Bordelais, les cognacs et les armagnacs s'exportent avec profit dans le monde anglo-saxon, il n'en va pas de même de la majorité des autres vins du reste de la France². Les vins méridionaux, comme l'avait souligné l'abbé Rozier dans son mémoire à l'Académie de Marseille, sont mal fabriqués, parfois trafiqués avec des vins liquoreux espagnols ou italiens et se conservent mal. D'où leur classification en vins de bouche pour la consommation et supportant le transport, et vins de chaudière, qui ne peuvent être transportés que sous forme d'eau-de-vie³.

Le premier travail serait de renouveler les plantations, « *mettre fin au mélange monstrueux de ceps* ». Le vignoble à cette époque est en effet loin d'avoir l'aspect qu'il a de nos jours et qui date surtout de la reconversion phylloxérique, donc de la seconde moitié du XIX^e siècle⁴. Plants serrés repiqués par provignage, labourés à la houe, à la bêche font de la viticulture un véritable jardinage qui demande beaucoup de bras pour

1. Pour cet édit de 1766 et ses conséquences, voir la remarquable étude d'E. Labrousse dans F. Braudel et E. Labrousse, dir., *Histoire économique et sociale de la France*, t. 2, Paris, 1970, p. 418-431. É. Guigou, *Les conquérants de la Costière*, Paris, 1981, montre bien que, de 1750 à 1804, les garrigues de Vauvert dans le Gard sont sujettes à des défrichements incessants en vue de planter des vignes.

2. Pour l'histoire de ces vignobles, P. Galet, *Cépages et vignobles de France*, Montpellier, 1956-1964, 4 vol.

3. Cette classification est encore utilisée au début du XIX^e siècle. On la retrouve par exemple dans H. Creuzé de Lesser, *Statistique du département de l'Hérault*, Montpellier, 1824, p. 474 sq.

4. Encore en 1868, en plein essor de la monoculture viticole, le docteur Guyot, dans son *Étude des vignobles de France*, déplore l'aspect anarchique de bon nombre de plantations viticoles.

le travailler¹. Surtout, rien à voir avec un vignoble de plaine ; cette dernière est occupée par le blé, les céréales, plus récemment en quelques endroits comme en Biterrois depuis les années 1720, par la luzerne. Le vignoble, quant à lui, est cantonné sur les coteaux, on lui réserve les plus mauvaises terres, celles qu'on ne peut mettre en culture autrement. Et pourtant, tel quel, il fait l'admiration des voyageurs étrangers qui visitent le Languedoc à cette époque. Jefferson, ambassadeur des États-Unis en France et futur président, ramène de son passage en Languedoc un goût très prononcé pour le muscat de Lunel et de Frontignan, ou pour les vins du Roussillon, et il en fera venir aux États-Unis². Arthur Young trouve extraordinaire cette valorisation des terres médiocres par la vigne et, en 1787, lorsqu'il visite à Béziers la propriété de l'abbé Rozier, il souligne l'importance des vignes en Biterrois³.

Cette revalorisation du vignoble français, Rozier pense qu'il faut l'opérer à partir du Midi. C'est là qu'est l'origine du vignoble, c'est là qu'il faut retourner : « *Tout annonce que les vignes se sont propagées parmi nous en partant du Midi, du voisinage de Marseille. Cette culture suivit deux directions, l'une pénétra par le Dauphiné sur les coteaux du Rhône..., la seconde branche se dirigea par le sud-ouest vers le Languedoc et la Guyenne*⁴. » Béziers avait des vignobles connus dès le XIII^e siècle, et au XVIII^e siècle, le Languedoc avait un vignoble en extension : « *il se constitue un grand vignoble en fonction de l'étranger, du négoce national et international*⁵. » Or, dans ce Languedoc, le diocèse de Béziers est celui qui produit le plus de vin : 35 000 mines contre 25 000 pour celui d'Agde, 20 000 pour celui de Narbonne et 19 000 pour celui de Montpellier. L'intendant Lamoignon de Basville souligne que le Biterrois rapporte de très bons vins. Béziers est aussi devenue une place importante pour la production d'alcool et d'eaux-de-vie. La ville a sa place du Trois-

1. R. Laurent, « Les quatre âges du vignoble du Bas-Languedoc et du Roussillon » dans *Économie et Société en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours*, Montpellier, 1978, p. 11-44.

2. Y. Maurin, « Un siècle de relations économiques entre les États-Unis et le vignoble languedocien 1787-1889 », voir infra, p. 173-181.

3. « Et sûrement on ne considérera pas que ce soit un petit avantage qu'un peuple ait recours, pour subvenir à sa propre consommation, à ses sables, à ses graviers, à ses pentes, à ses rochers, qu'il la demande, non à ses riches plaines, mais à des terres que ses voisins moins fortunés doivent laisser aux buissons et aux lapins » (A. Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, traduction H. Sée, 3 vol., Paris, 1931, t. 2, p. 716.

4. *Traité...*, op. cit., p. 46-47.

5. L. Dermigny dans Ph. Wolff, dir., *Histoire du Languedoc*, Toulouse, 1967, p. 399.

Six avec un inspecteur attitré pour contrôler ce commerce florissant¹. Vins et eaux-de-vie y sont l'objet de recherches d'améliorations par les grands propriétaires et les négociants. Mais il s'agit d'initiatives individuelles. Rozier veut passer à l'amélioration systématique, C'est ce qu'il va réaliser dans le Biterrois, au domaine de Beauséjour, aux portes de Béziers et du canal du Midi, de ce canal qui contribue lui aussi à l'essor du commerce du vin².

Le domaine de Beauséjour, terrain d'essais et d'expériences, pépinière, voire école de viticulture, c'est tout cela que veut réaliser l'abbé Rozier, Dans ce but, dès son arrivée en 1780, il remodèle tout le domaine afin d'y planter et recenser toutes les sortes de vignobles connus, La France n'a pas de typologie de ses vignobles et son but est d'en réaliser une : « *Le goût de Rozier pour les sciences, et sa passion pour le bien public, lui avaient inspiré le projet d'un bel établissement, par le moyen duquel il espérait se mettre à portée de dresser une synommie qui serait entendue dans toute la France, de donner des caractères distinctifs qui feraient reconnaître chaque race de raisin, de démontrer par L'expérience le genre de terrain et l'exposition qui conviennent plutôt à l'une qu'à l'autre, de déterminer la culture et la taille propres à telle ou telle espèce, de faire connaître l'espèce de raisin qui mûrira plus complètement et donnera un meilleur vin, soit au nord, soit au centre, soit au midi de la France, le degré de fermentation qu'exige dans la cuve chaque espèce de raisin, quelle qualité de vin résulterait de telle ou telle espèce mise séparément en fermentation, dans quelle proportion on doit mélanger telle ou telle espèce de raisin pour obtenir un vin d'une qualité supérieure ou susceptible d'être longtemps conservé, enfin, quelle espèce de raisin fournit la meilleure eau-de-vie et en plus grande quantité. Telles étaient les vues de Rozier*³. »

1. M. Fournier et J. D. Bergasse, « Économie et société d'une ville d'Ancien Régime » dans J. Sagnes, dir., *Histoire de Béziers*, Toulouse 1986, p. 179-193 et L. Dutil, *L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime (1750-1789)*, Paris, 1911, p. 158-186 et 841-859.

2. Le domaine de Beauséjour, situé sur la route de Sérignan, dans la plaine alluviale de l'Orb, existe toujours, mais n'a pas conservé d'archives concernant le passage de l'abbé Rozier On ne sait pourquoi son choix se porta précisément sur ce domaine Peut-être était-il simplement libre à la vente en 1780 quand l'abbé Rozier cherchait à s'installer dans le Midi. Franc-maçon, il aurait pu avoir connaissance de ceci par des francs-maçons de Béziers où le Grand-Orient venait d'autoriser la création de la Société des Vrais Amis réunis en 1777-1778. Mais il ne s'agit là que d'une hypothèse qui reste à vérifier.

3. *Traité...*, *op. cit.*, t. 1, p. 151-152

Vaste programme qui vise à la mise en chantier d'un cours de viticulture fondé sur l'expérience. Ses connaissances, ses relations, sa réputation scientifique, lui permettent de s'adresser à de nombreux propriétaires de toute la France, et il reçoit ainsi des cépages de deux cent vingt endroits différents¹. Dans l'hiver 1780, il s'occupe à les planter, si possible le même plant dans deux à trois sols différents — terre végétale, pierreux et graveleux — et il inscrit à côté le nom du cépage, nom qui est transcrit dans un registre. Ce registre lui permet de noter l'évolution de la plante, quand elle bourgeonne, comment est la feuille, quel est le raisin produit, observations qu'il renouvelle chaque année sur la même page du registre afin de comparer les résultats selon les observations météorologiques, la qualité du sol, les modes de labour et de fumure employés, etc. De même, il fait des expériences en pratiquant sur les mêmes plants des tailles différentes et il note aussi les résultats. Plan difficile à réaliser pour un seul homme, mais auquel il s'attelle avec enthousiasme. D'ailleurs, son programme est très strictement établi sur six ans, le temps de maturité parfait pour une vigne, estime-t-il :

- 1^{re} année (1780) : plantations,
- 2^e année (1781) : observations : c'est l'année où il rédige le tome premier de son *Cours complet d'Agriculture*,
- 3^e année (1782) : première taille,
- 4^e année (1783) : observations comparatives,
- 5^e année (1784) : première typologie, l'année de probation,
- 6^e année (1785) : classement définitif, l'année de confirmation².

Pour ce faire, il a l'idée d'embaucher un personnel qu'il formera lui-même. C'est pour cela que son terrain peut être considéré comme la première école de viticulture. Partageant les idées des physiocrates, il veut montrer aux paysans comment s'y prendre : « *Le paysan ne lit pas.*

1. P. Hugues, « Jean-François Séguier, l'abbé Rozier et l'encépagement du vignoble de Nîmes », dans *Un accademico dei lumi fra due città : Verona e Nîmes*, Vérone, 1987, p. 107-119. L'auteur a retrouvé à la Bibliothèque municipale de Nîmes (fonds Séguier), trois lettres adressées par Rozier à Séguier, avocat, naturaliste, astronome et archéologue, membre de l'Académie des Sciences de Nîmes, secrétaire du marquis Scipion Maffei de Vérone pendant vingt-trois ans, pour le remercier de ses envois et lui faire part de la classification dans laquelle doivent entrer ces cépages.

2. *Traité...*, *op. cit.*, t. 1, p. 152-157.

*Ce n'est donc pas par des livres qu'il faut l'instruire, mais par l'exemple*¹. » École modeste certes, puisqu'elle n'a que douze élèves qu'il garde pendant trois ans par renouvellement de quatre chaque année. Il propose même de les loger et les nourrir gratuitement. On reconnaît bien là l'esprit philanthropique du XVIII^e siècle qui veut répandre les lumières².

Terrain d'essai, école et aussi pépinière. Le but final n'est-il pas, au-delà de l'établissement d'une nomenclature, d'étudier et d'améliorer la production et la fabrication du vin. Pour cela, il estime que six ans de plus lui seront nécessaires, il faudra alors entreprendre des plantations sur une grande échelle pour pouvoir étudier la qualité du vin produit, l'eau-de-vie que tel ou tel cépage peut fournir, étudier les mélanges possibles, le goût qui en résulte, etc., Mais il ne put jamais mener à bien cette partie de son projet, car il dut abandonner Beauséjour. Il faudra attendre encore une trentaine d'années pour avoir enfin une nomenclature complète au plan national³.

Ce type d'expérience n'était toutefois pas le seul en France car, à la même époque, Dupré de Saint-Maur, avec lequel Rozier entretient une correspondance suivie, réalisait à Bordeaux un travail semblable, mais qu'il ne put lui aussi terminer⁴. Chaptal estime qu'il aurait fallu au moins quatre établissements de ce type en France et regrette que Rozier n'ait pu mener à terme ses essais⁵. Il critique aussi le choix de Béziers par Rozier car, dit-il, les qualités d'un vin ne sont pas toutes les mêmes selon les provinces, et de citer l'exemple du gamet qui donne un

1. *Traité...*, *op. cit.*, t. 1. p. 157. J. A. Chaptal, *De l'industrie française*, Paris, 1819, t. 1, p. 141, reprend le même thème en évoquant « l'exemple, plus puissant que les écrits ».

2. Les écoles d'agriculture n'existaient pas au XVIII^e siècle. Certaines sociétés savantes comme celle de Limoges, avaient un « laboratoire agronomique » et il y eut quelques essais d'ouvrir des écoles. Notons l'initiative en 1771 de Sarcey de Sutières en Brie près de Compiègne, avec douze élèves comme Rozier qui eut assez de succès au départ mais ne dura que trois ans. A. J. Bourde, *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, Paris, 1967, p. 1203-1215. En fait, il faudra attendre le XIX^e siècle et Mathieu de Dombasle pour que la France ait sa première école d'agriculture à Roville, près de Nancy (1822-1843). Quant à l'aspect philanthropique de l'école de Rozier, on le retrouve à la même époque en Suisse où De Fellemberg ouvre une école d'agriculture pour former les jeunes paysans et les encadrer.

3. A. Jullien, *Topographie de tous les vignobles connus suivie d'une classification générale des vins*, Paris, 1816.

4. *Traité...*, *op. cit.*, p. 157. Il est intéressant de souligner que, cent ans plus tard, au moment de la lutte contre le phylloxera, le Languedoc et le Bordelais furent tous deux choisis pour y installer un terrain d'essais des remèdes proposés pour lutter contre la maladie.

5. *Traité...*, *op. cit.*, p. 161-161

excellent vin sur les côtes du Rhône et qu'on a voulu étendre à tort en Bourgogne où il perd beaucoup de ses qualités, « *Le gamet tuera la Bourgogne* », prophétise-t-il dans une lutte pinot-gamet qu'a retracée pour le XIX^e siècle Robert Laurent dans sa thèse¹. Ce à quoi l'abbé Rozier répondait, justifiant son choix du Biterrois : « *Si je ne fais pas du vin de Bourgogne à Béziers, du moins j'y ferai du bon vin*². » Il consacre ainsi Béziers « *capitale de la vigne* » bien avant la monoculture viticole du XIX^e siècle.

Mais, malgré ce choix, il n'eut pas le soutien du Biterrois et fut très critiqué pour ses expériences. Très vite, dès 1781, il se heurta aux autorités locales à propos de la construction d'un chemin allant de Béziers à Vendres et qui devait couper son domaine en deux, Quand on sait combien les physiocrates étaient attachés à l'exploitation de grands domaines d'un seul tenant, à la manière des landlords anglais qui remembraient leurs propriétés³, on comprend l'agacement de l'abbé Rozier qui avait cru trouver à Beauséjour la propriété idéale. Or, dès le premier hiver, les travaux à peine commencés entraînent des inondations qui arrachent une partie de ses plantations. Lettres aux consuls, aux maires, au syndic de l'hôpital, rien n'y fait et l'affaire traîne en longueur. L'abbé Rozier s'adresse alors à l'intendant qui envoie un ingénieur-géographe étudier les possibilités d'un autre tracé. Peine perdue ! Le tracé demeura ce qui avait été décidé en 1781⁴. Les lettres écrites à ce propos par l'abbé Rozier ont été retrouvées par Antonin Soucaille qui en a publié des extraits⁵, Elles témoignent des difficultés rencontrées.

Son expérience fut en effet l'objet de moqueries de la part de ses voisins comme nous le relate Arthur Young qui visite Beauséjour deux ans après le départ de Rozier « *Voir la ferme d'un homme célèbre par ses écrits était pour moi un objet intéressant, au moins c'était propre à me faire mieux entendre, en lisant son ouvrage, les allusions qu'il pou-*

1. R. Laurent, *Les vigneron de la Côte d'Or au XIX^e siècle*, Dijon, 1958.

2. *Traité...*, *op. cit.*, p. 161.

3. M. Augé-Laribé, *La révolution agricole*, Paris, 1955, p. 48-80.

4. Ce qui se comprend fort bien, car les chemins des communautés avaient mauvaise réputation et l'intendance qui a réalisé en Languedoc, de si belles routes, admirées par Arthur Young, tenait à refaire tout le réseau de la province « Les chemins de communication sont dans le plus mauvais état, il y a des temps où ils ne sont pas du tout praticables et où il est impossible de transporter des denrées à la ville de Béziers » (cité par L. Dutil, *op. cit.*, p. 671).

5. A. Soucaille, « L'abbé Rozier à Beauséjour », *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 1905, p. 30-34.

vait faire au sol, à la situation et autres circonstances, Je fus fâché de voir à la table d'hôte qu'on jetait beaucoup de ridicule sur l'agriculture de l'abbé Rozier, en disant qu'il avait beaucoup de fantaisies, mais rien de solide. Ils traitaient particulièrement d'absurde son idée de paver les vignobles. Une pareille expérience me parut remarquable, et je fus bien aise de l'apprendre afin de voir ces vignobles pavés. L'abbé a ici, comme cultivateur, le caractère que tout homme qui s'écarte de la pratique de ses voisins est sûr d'avoir car il n'est pas dans la nature des paysans de croire qu'il puisse venir parmi eux des gens assez présomptueux pour penser pour eux-mêmes. Je demandai pourquoi l'abbé Rozier avait laissé le pays, et on me raconta une anecdote curieuse de l'évêque de Béziers, qui fit un chemin à travers la ferme de l'abbé, aux dépens de la province, pour conduire à la maison de sa maîtresse, ce qui avait occasionné une telle querelle que M. l'abbé Rozier n'avait pu rester plus longtemps dans le pays¹ », Et Arthur Young de montrer combien l'abbé Rozier était en butte à la médisance Par exemple, à propos des vignes pavées, il a voulu vérifier, et il s'était rendu compte qu'il s'agissait seulement de vignes ou l'abbé Rozier avait fait mettre des graviers afin de mieux réfléchir la chaleur et hâter le mûrissement, coutume, précise-t-il, qu'il a lui-même rencontrée, en Bourgogne.

Peut-être aussi l'abbé Rozier rencontra-t-il des déboires financiers que nous ne connaissons pas. Quoiqu'il en soit, en 1786, Rozier revendit son domaine moins cher qu'il ne l'avait acheté, les acheteurs prétextant la désorganisation qu'il avait introduite dans le système cultural du domaine².

Mais son idée restait toujours valable et appréciée des « Lumières ». Turgot l'envoya en Corse pour renouveler une expérience semblable et apprendre aux habitants comment perfectionner la fabrication de leurs vins et de leurs huiles³. Ensuite, l'abbé Rozier travailla au projet d'une école d'agriculture dans la région parisienne où beaucoup de domaines étaient mal exploités. Il pensa au château de Chambord, mais le projet resta en l'état. Il fut repris, sans succès également, par François de

1. A. Young, *op. cit.*, t. 1, p. 128-130, qui pourtant critiqua les conceptions agricoles de l'abbé Rozier, reconnaît son mérite en ce qui concerne la viticulture.

2. Il revendit 65 000 livres le domaine acquis en 1780 pour 70 000 livres. L'acheteur ne fut pas un certain abbé de Rieuse, comme le note Arthur Young, mais Rieux, négociant de Béziers, qui le passa à sa fille Madame de Rives (renseignements aimablement communiqués par J.-D. Bergasse).

3. A. J. Bourde, *op. cit.*, p. 1215.

Neufchâteau en 1802¹. En fait, il faudra attendre les années 1830 pour que soit enfin créée une véritable école d'agriculture proche de la capitale, à Grignon en Seine-et-Oise où elle existe toujours². Quant à l'abbé Rozier, il revint en 1788 se fixer définitivement à Lyon, sa ville natale, où, directeur de la pépinière, il ouvrit une école d'horticulture. C'est à Lyon qu'il mourut écrasé par une bombe lors du siège de la ville en 1793. Il ne put terminer son *Cours complet d'agriculture* qui, s'arrêtant à la lettre R, nous donne des renseignements sur la vigne à l'article *Raisin*. Ce sont ses collaborateurs qui ont continué son œuvre, tout comme Chaptal et Parmentier écrivirent en 1801 *L'art de faire le vin*, en s'inspirant des notes de l'abbé Rozier³.

Lyon perpétua le souvenir de l'abbé Rozier, et longtemps la Société d'Agriculture de Lyon donna en récompense des médailles à l'effigie de l'abbé Rozier. On en a des témoignages jusqu'en 1830⁴. La Société centrale d'Agriculture de France annonçait périodiquement dans ses *Annales*, les rééditions des œuvres de Rozier, les saluant comme « *des ouvrages d'économie rurale qui ont de nos jours le plus marqué*⁵ ». En 1818, François de Neufchâteau dédia un poème à Parmentier et à Rozier, traduisant ainsi, de façon un peu grandiloquente, l'hommage de ses contemporains à l'abbé Rozier

Rozier et Parmentier ont été nos modèles.
Ces illustres amis, nous les avons perdus !
Nous pouvons peindre au moins sous des couleurs fidèles
Les services qu'ils ont rendus,
Et montrer quels honneurs à leurs mânes sont dus.

Aidé de la physique et de la science,
Rozier en (l'agriculture) fit une science
Et ne forma qu'un corps de ses membres épars
Qu'il rassembla de toutes parts...

Comme un autre Olivier de Serres,
Il posa les bases premières

1. François de Neufchâteau, *Essai sur la nécessité et les moyens de faire entrer dans l'instruction publique l'enseignement de l'agriculture*, Paris, an X, 113 p., expose en détail son projet de création d'un enseignement agricole.

2. Créée par Bella en 1827 sous le patronage de Charles X, elle n'ouvrit en fait qu'en 1830.

3. Il y eut 18 collaborateurs dont Chabert, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort.

4. Par exemple en 1824 est proposée une grande médaille d'argent, à l'effigie de Rozier (*Annales de l'agriculture française*, 1825, t. XXX, p. 53).

5. *Annales de l'agriculture française*, an VI, t. I, p. 56, et an VI, t. III, p. 11-21.

D'un livre qui sera sans cesse reproduit
La France et l'étranger s'en disputent le fruit¹.

On pare l'édifice, on le rend plus solide,
Et des matériaux on fait un meilleur choix,
Mais c'est Rozier qui sert de guide ;
C'est lui dont la pensée à l'ouvrage préside
C'est lui dont les conseils sont devenus des lois²...

Mais de nos jours, l'abbé Rozier est bien oublié. Si Lyon possède une rue Rozier, ce n'est pas le cas à Béziers³. Plus chanceux, Jacques Vanière, originaire de Béziers, poète bucolique du début du XVIII^e siècle, surnommé le « *Virgile des Gaules* » a sa rue dans la vieille ville⁴. Toutefois, plus logiquement, ne pourrait-on pas penser, que, quelques kilomètres au-delà de Beauséjour, sur la route de Sérignan, le domaine de Baisan, devenu terrain d'expériences⁵, réalise enfin de nos jours un projet proche de celui de l'abbé Rozier, prouvant par là que son choix du Biterrois était justifié pour commencer à réaliser la « *Révolution agricole* ».

1. En effet, l'abbé Rozier avait cherché un mécène pour patroner l'édition de son *Cours complet d'agriculture*, et il l'avait trouvé en la personne du grand-duc de Toscane, d'où cette allusion de François de Neufchâteau.

2. François de Neufchâteau, « Le jubilé académique », *Annales de l'agriculture française*, 1818, t. II, p. 41-47.

3. C. Lapeyre et A. Roque, *Béziers pas à pas*, Paris, 1984, p. 218, signalent que la rue Rozier existant à Béziers porte ce nom en l'honneur d'un auteur dramatique, Paul Rozier, né à Béziers et mort en 1880. En effet, ce nom fut donné à la rue en 1884.

4. Dans le quartier de Saint-Aphrodise.

5. Ancienne propriété des religieuses du Sacré-Cœur-de-Marie, cette campagne est maintenant propriété du conseil général. P. Hugues, art. cit., p. 111, signale aussi l'analogie entre l'œuvre de l'abbé Rozier et la classification entreprise à l'École d'Agriculture de Montpellier par L. Ravaz en 1900.

Chaptal et la viticulture française¹

De prime abord il peut paraître étonnant que ce Lozérien, originaire du Gévaudan², professeur de chimie à Montpellier, puis ministre de l'Intérieur du Consulat³, se soit intéressé à la viticulture vers laquelle rien apparemment ne le portait. Tout au plus, sa longue résidence à Montpellier⁴, où il fit ses études et enseigna, bien qu'entrecoupée de séjours à Paris, avait dû lui faire percevoir les problèmes de la viticulture. Jamais, en effet, il ne posséda de vignes, mais son mariage avec la fille d'un négociant de Montpellier⁵ et les usines de produits chimiques qu'il avait créées dans le Languedoc, le conduisirent à « parcourir la province, visiter les ateliers et les mines et porter partout les lumières de la chimie⁶ ». Voilà bien le mot-clé : c'est par le biais de la chimie, en l'occurrence ici la vinification et la distillation, sujets qu'il avait étudiés déjà dans un mémoire présenté à la Société Royale des Sciences de Montpellier le 12 janvier 1788⁷, que Chaptal est conduit à traiter, de la culture de la vigne. C'est ce problème seulement qui retient ici notre attention. L'œuvre essentielle à ce sujet est celle publiée en 1801 : *Traité théorique*

1. Paru dans la *Revue du Gévaudan, des Causses et des Cévennes*, 1970, p. 57-75.

2. Né à Nojaret (près de Mende) le 3 juin 1756 « de parents riches et honnêtes propriétaires ».

3. Du 6 novembre 1800 au 5 août 1804. L'Agriculture était rattachée au ministère de l'Intérieur.

4. De 1774 à 1799.

5. Anne-Marie Lajard, née à Montpellier le 9 février 1761, fille d'un négociant en tissus de coton du Levant.

6. Lettre d'août 1787 à M. de l'Hermet, syndic du Gévaudan à Mende.

7. « Observations sur la distillation des vins dans la province du Languedoc ».

*et pratique de la culture de la vigne avec l'Art de faire le vin, les eaux-de-vie, esprit de vin, vinaigres simple et composé*¹.

Chaptal a rédigé cet ouvrage avec Parmentier et Dussieux qui lui communiquèrent les notes que l'abbé Rozier n'avait pas eu le temps de mettre en ordre². Ce dernier avait étudié, à la fin du XVIII^e siècle, les problèmes de la vigne en général : en 1771, il avait même remporté le prix de l'Académie de Marseille sur le sujet suivant : « Quelle est la meilleure manière de faire et de gouverner les vins de Provence, soit pour l'usage, soit pour leur faire passer les mers » ? Chaptal ne cache pas l'utilisation qu'il fait du travail de Rozier : « nous avons religieusement conservé tous ceux de ses principes qui ont été confirmés ou qui n'ont pas été détruits par les nouvelles découvertes qui ont été faites³... ». Ce traité est certes un ouvrage de vulgarisation, mais plein de réflexions et de conseils pratiques et minutieux. N'est-ce pas un des premiers ouvrages où le souci d'associer la science et la pratique est constamment recherché ? De cette nécessité, d'autres chimistes avaient également conscience ; Lavoisier n'écrit-il pas en 1791 : « la théorie est avancée, mais la science pratique est dans l'enfance⁴... » C'est dans le même état d'esprit que Chaptal écrit en 1816 un *Mémoire sur le sucre de betterave*, et le titre de sa dernière et plus importante œuvre en matière d'agriculture, résultat de ses expériences dans son domaine de Chanteloup⁵, n'est-il pas significatif : *Chimie appliquée à l'agriculture*⁶ ?

Pour nous, à travers les exposés techniques, il nous importe de retracer le visage du vignoble français.

1 État du vignoble

Chaptal indique ce que représente la vigne en France ; le vin est une grande richesse nationale, la seconde après le blé, dans l'échelle des richesses agricoles françaises. Nombre d'hommes de science et d'agro-

1. Chez Delalain, an X, 2 vol. in-8°.

2. Cf. ci-dessus p. 129-142

3. *Traité théorique et pratique...* cité ci-dessus, p. 6.

4. A. L. de Lavoisier, *De la richesse territoriale du royaume de France*, Paris, 1791.

5. Ancien domaine de Choiseul, acheté en 1802.

6. Publié en 1823 chez Hazard, à Paris.

nomes, français et étrangers, Boisguillebert¹, Lavoisier², Arthur Young³, avaient fait la même observation. La vigne est en effet une culture très importante par son étendue parce que favorisée « par un sol et un climat propices⁴ ». On rencontre la vigne partout en France, même en Bretagne, et dans le Nord, car presque tous les paysans français cultivent une parcelle de vigne. La vigne est la seule culture pouvant fournir un excédent commercialisable au paysan qui consomme ou conserve, en cas de mauvaise récolte ou de disette, ses céréales. Or, les vins produits en France sont « médiocres ». Il faut l'attribuer « au peu de soin des cultivateurs, à la pratique d'une aveugle routine, à l'ignorance ou à l'oubli des lois de la nature, à la préférence qu'ils accordent aux cépages les plus abondants en sucres grossiers sur ceux qui produisent les vins de meilleure qualité⁵ ». C'est pour remédier à cet état de choses, pour faire sortir la viticulture de l'empirisme où elle se trouve que Chaptal écrit son traité. Il place ici la viticulture dans un cadre plus large, celui de l'agriculture française. Il sait bien que « le propriétaire qui travaille sa vigne de ses propres mains et l'ouvrier vigneron proprement dit ne liront point cet article », mais il espère qu'il se trouvera des « propriétaires éclairés⁶ » pour le lire. C'est là une expression typique de la fin du XVIII^e siècle où les physiocrates, Lavoisier en Blésois, Turgot en Limousin, La Rochefoucauld-Liancourt en Picardie, etc., ont tenté d'appliquer « les lumières » de la science à l'agriculture qui en avait, semble-t-il, bien besoin.

1.1 « Agriculture délaissée »

Pour Chaptal, les propriétaires éclairés sont fort peu nombreux et la faute en incombe essentiellement au « gouvernement » qui n'a jamais eu une politique favorable non seulement à la viticulture, mais aussi à l'agriculture française. Or l'agriculture est « le principe actif, elle doit donner l'impulsion première⁷ ». Elle est la condition de la richesse industrielle et commerciale, thème éminemment physiocra-

1. *Dissertation sur la nature des richesses*, 1707.

2. A. L. de Lavoisier, *op. cit.*

3. A. Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, traduction H. Sée, 3 vol., Paris, 1931.

4. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. VIII.

5. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 7.

6. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 7.

7. Chaptal, *Chimie appliquée...*, *op. cit.*

tique : « c'est par son état qu'on juge du bonheur des peuples et de la sagesse du gouvernement¹. » Ce sont, ici reprises, les maximes de Quesnay. Voilà une préoccupation que la royauté française avait bien oubliée depuis Sully si ce n'est pour l'étouffer « par une masse de lois prohibitives² ». Aussi l'agriculture est en bien mauvais état : sans aucun progrès, aucune amélioration de rendement, elle a dû faire face pendant le XVIII^e siècle à un accroissement de population considérable, huit millions d'habitants³. La Révolution a révélé l'ampleur de cette insuffisance. Malgré les réformes sociales et les libertés accordées par le code rural de 1791, les progrès agricoles ont été nuls. Chaptal est un de ceux qui, autour de Bonaparte, ont conscience de ces difficultés et, en recherchant les causes, en énoncent les remèdes : « les entreprises rurales ont été exclusivement abandonnées aux vains efforts de la classe la moins instruite et la plus pauvre de la nation⁴ » ; la moins instruite et la plus pauvre, le paysan français manque donc essentiellement d'instruction et de capitaux.

1.2 Manque d'instruction

Chaptal cite comme modèle le « gentleman-farmer » anglais, admiré au XVIII^e siècle par toute l'Europe, qui a reçu « l'éducation très soignée de ceux qui se destinent aux entreprises rurales de quelque importance⁵ ». À la même époque, François de Neufchâteau⁶, qui s'intéressait aussi aux problèmes de l'agriculture, publiait un *Essai sur la nécessité et les moyens de faire entrer dans l'instruction publique l'enseignement de l'agriculture*⁷. L'instruction est d'autant plus nécessaire pour le vigneron qu'il doit cultiver une « plante non indigène⁸ » et qui présente de grandes variétés d'adaptation⁹. C'est empiriquement que le vigneron, lorsqu'il plante, choisit ses cépages, et cela beaucoup plus en fonction de la quantité que de la qualité. Chaptal évoque la lutte en Bour-

1. Chaptal, *Chimie appliquée...*, *op. cit.*

2. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 16.

3. De 18 à 26 millions de 1715 à 1789. M. Reinhard, A. Armengaud, J. Dupaquier, *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, 1968.

4. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 16.

5. *Traité...*, *op. cit.*, p. 14.

6. Ministre de l'Intérieur sous l'Empire, il a vécu de 1750 à 1828.

7. Publié en 1801.

8. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 151.

9. Les œnologues en distinguaient alors 3 000.

gogne, du pinot, cépage de vigne fine, et du gamet, cépage plus abondant¹, interdit sous l'Ancien Régime, subsistant néanmoins et connaissant depuis la liberté des cultures accordée par le code rural, une forte extension. Chaptal cite cette expression d'un propriétaire de vignes distinguées : le gamet tuera la Bourgogne². Il pense que ce n'est pas la liberté des cultures qui est cause de la médiocrité des vins mais bien le manque de connaissances du vigneron qui ne sait pas adapter le cépage convenant au sol et au climat local et prévenir ainsi son intérêt à long terme. « Le gamet est connu dans les deux-tiers du vignoble français... ; dans toute la côte du Rhône il est à la fois abondant et de qualité... transporté en Bourgogne le vin produit est plat, âpre, sans bouquet³ ». Et Chaptal de regretter qu'il n'existe pas, pour aider les vignerons, de classement de cépages « comme cela a été fait pour les champignons et les plantes vénéneuses » par Bulliard⁴. Certains essais avaient cependant été tentés ; ainsi Rozier avait planté dans les environs de Béziers, où les conditions de maturité lui semblaient particulièrement bonnes, quelque 220 espèces venant de tous les coins de France à seule fin de les observer. Rozier pensait même pouvoir « entretenir » douze jeunes vignerons tous les trois ans pour servir d'instructeurs aux paysans. Mais la Révolution l'obligea à renoncer à son projet. Semblable tentative était faite, au même moment, par Dupré de Saint-Maur, intendant de Guyenne, dans les environs de Bordeaux : la Révolution détruisit son « établissement » repris sous le Consulat par la Société d'Histoire Naturelle de la Gironde.

Mais tous les œnologues n'étaient pas d'accord avec cette formule : « Des expériences de cette nature faites à Béziers ou à Bordeaux n'ont rien de concluant pour les deux-tiers des autres vignobles de France⁵. » Duchesne propose, dans les *Annales d'Agriculture*⁶, de créer des établissements de ce genre dans toutes les importantes régions viticoles. Chaptal voudrait, quant à lui, faire étudier, par un agronome qui voyagerait dans toute la France, les divers cépages et leur production. Ce travail lui semble urgent : maintenant que l'agriculture est libérée de toutes

1. 4 fois plus fécond.

2. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 161.

3. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 160.

4. Il faut attendre A. Jullien, *Topographie de tous les vignobles connus suivie d'une classification générale des vins*, Paris, 1816, qui connaît un grand succès et cinq rééditions jusqu'en 1866.

5. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 160.

6. *Annales d'Agriculture*, t. II, p. 420.

contraintes, il faut « éclairer l'agriculture par l'application des sciences physiques^{1...} »

Manque de capitaux qui sont nécessaires non seulement pour l'investissement mais aussi pour les dépenses annuelles. Chaptal va même jusqu'à dire que tout vigneron devrait disposer, à côté de ses vignes, d'une source indépendante de revenus. En fait, c'est bien cela qui se produisait généralement, comme Chaptal l'indique d'ailleurs indirectement quand il dresse le tableau de la répartition du vignoble français² : nul paysan n'est totalement vigneron, la vigne n'est qu'un élément de la polyculture. Par exemple dans la campagne de Montpellier à la fin de l'Ancien Régime, la vigne occupe le quart du terroir — et c'est là la grande banlieue urbaine où le vignoble est toujours plus répandu — contre près de 40 % aux céréales³. En Bourgogne, au début du XIX^e siècle, dans la Côte, la vigne atteint un pourcentage d'occupation du sol parmi les plus élevés de France, 30 % contre 28 % aux céréales⁴ : c'est loin d'être une monoculture. En un sens c'est bien ainsi, dit Chaptal, car aucune culture n'est plus aléatoire que la vigne. Les intempéries subies sont fréquentes et plus dangereuses que pour les autres cultures : la grêle et l'humidité peuvent détruire une récolte, mais le gel détruit la plantation elle-même et c'est toute une partie du capital-ceps qui est à reconstituer. Reconstitution longue, minutieuse, demandant beaucoup de soins et une avance financière importante car la vigne ne produit une récolte correcte qu'au bout de quatre ou cinq ans⁵.

D'autre part la vigne connaît ce que connaissent beaucoup moins d'autres cultures, la surproduction⁶. Or, en cas de surproduction, donc de chute des prix, le vigneron ne peut modifier sa culture comme il le ferait d'une plante annuelle. Thomas Jefferson⁷, qui parcourut la France en 1787 et 1788, note : « quand la récolte est abondante les

1. Chaptal, *Chimie...*, *op. cit.*, introduction.

2. Chaptal, *Chimie...*, *op. cit.*, introduction.

3. A. Soboul, *Les campagnes montpelliéraines à la fin de l'Ancien Régime*, La Roche-sur-Yon, 1958, p. 134-135.

4. R. Laurent, *Les vigneronns de la Côte-d'Or au XIX^e siècle*, Dijon, 1958, t. 2, p. 124.

5. Variable d'ailleurs selon les régions.

6. Chaptal fait ici allusion sans le dire explicitement, à la surproduction de vin dans les premières années du règne de Louis XVI.

7. 1743-1826, ambassadeur des États-Unis en France de 1785 à 1790, il a vécu de 1743 à 1826. Ses notes de voyage ont été étudiées par G. Galtier, *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1968, p. 43-86.

dépenses augmentent, tandis que les prix et la qualité baissent ; dans les années de grande abondance, la moitié de la récolte sert à payer les tonneaux qui contiennent l'autre moitié¹. » Les capitaux sont d'autant plus nécessaires au vigneron qu'il devrait conserver son vin « pour être meilleur² » et aussi pour pouvoir attendre le moment favorable pour vendre. Or, le vigneron, surtout lorsqu'il n'a que de petites parcelles, cas le plus fréquent³, ne possède pas de cave, sauf pour les grands crus. Cela explique la médiocrité des vins français qui, pour une grande partie, en Languedoc par exemple, étaient transformés en eaux-de-vie. Cette généralisation de Chaptal est contestable ; certes, il y avait des vins médiocres comme la piquette ou les vins de treille, mais il existait aussi des vins réputés comme par exemple les vins champenois ou bourguignons, dans le Languedoc, les vins de Lunel, Frontignan...

Un des buts des voyages de Jefferson à travers la France n'est-il pas de rechercher les bons vins en vue de leur importation en Amérique ? En 1802, Jefferson, alors président des États-Unis, fait venir des vins de Saint-Georges-d'Orques, commune proche de Montpellier⁴. De ce manque de capitaux Chaptal rend responsable « la spéculation financière et l'agiotage⁵ ». En fait, M. Augé-Laribé a prouvé que les spéculateurs ont conservé pendant tout le xviii^e siècle le souvenir de la banqueroute de Law, ce qui a contribué à tourner vers la terre les placements des citadins⁶. Et la rapide dépréciation des assignats, concordant avec la mise en vente des biens nationaux, a accentué ce mouvement. Ainsi, les citadins de Dijon possèdent, au début du xix^e siècle, 12,5 % du vignoble de l'ensemble de la Côte-d'Or⁷. Dans la paroisse de Mauguio, à la fin de l'Ancien Régime, 25 % des biens fonciers appartiennent à la bourgeoisie montpelliéraine ; celle-ci ne s'intéresse pas d'ailleurs particulièrement à la vigne qui n'a pas ici, en plaine, la bonne réputation qu'elle a sur les coteaux : le trésorier de France, Jérôme Loys, résidant à Montpellier, possède 108 hectares à Mauguio dont seulement 15 sont plantés en vignes⁸.

1. Cité par G. Galtier, art. cit., p. 76.

2. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 20.

3. Voir plus bas.

4. Lettre de Jefferson à son secrétaire au Trésor, citée par G. Galtier, art. cit., p. 51.

5. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 16.

6. M. Augé-Laribé, *La révolution agricole*, Paris, 1955.

7. R. Laurent, *op. cit.*, t. 2, p. 162.

8. A. Soboul, *op. cit.*

Ce manque d'instruction et de capitaux n'a cependant pas ralenti l'extension du vignoble au XVIII^e siècle¹. Cette situation inquiète : Chaptal énonce une opinion courante à la fin du XVIII^e siècle : « les vignes ne sont-elles pas nuisibles à la prospérité rurale de la France? Ne serait-il pas avantageux au moins d'en restreindre la culture²? ». On pense à cette autre assertion de Young : « c'est une idée répandue en France que la vigne est malfaisante pour les intérêts nationaux³ ». De nombreux cahiers de doléances reprochent d'ailleurs au gouvernement d'avoir trop laissé se répandre la culture de la vigne au détriment des terres à blé⁴. Or, soutient Chaptal, la vigne en France n'empiète pas sur les terres à blé, car les terroirs sont différents. Les nouvelles terres conquises par la vigne sont généralement les mauvaises terres, que le vignoble au contraire valorise. Par exemple un arpent de vigne en Médoc qui produit annuellement trois pièces⁵ de vin de cinq à six cents francs chacune, donnerait en seigle ou en bois dix à douze francs⁶. C'est là un exemple extrême mais Labrousse, dans sa thèse⁷, a calculé qu'en moyenne la terre à vigne rapportait trois à quatre fois plus qu'en céréales. A. Young l'avait déjà noté : « ... Et sûrement l'on ne considèrera pas que ce soit un petit avantage qu'un peuple ait recours, pour subvenir à sa propre consommation, à ses sables, à ses graviers, à ses pentes, à ses rochers, qu'il la demande non à ses riches plaines, mais à des terres que ses voisins moins fortunés doivent laisser aux buissons et aux lapins⁸. » Ainsi, conclut Chaptal, le gouvernement doit encourager cette culture : « qu'on se garde donc bien, comme l'ont fait quelques écrivains irréfléchis... de demander l'arrachage ou la suppression d'une partie de nos vignes⁹. »

1. Ceci a été prouvé par E. Labrousse, *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, 1944. Exemple particulier pour le Languedoc, par L. Dermigny dans Ph. Wolff, dir., *Histoire du Languedoc*, Toulouse, 1967, p. 397-401.

2. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 24.

3. A. Young, *Voyages...*, *op. cit.*, t. 2.

4. En 1759, abrogation de l'arrêt limitant les plantations nouvelles ; en 1770, édit favorisant les défrichements et profitant à la vigne, au moins comme aux autres cultures.

5. La pièce ou barrique, unité de capacité, vaut 228 litres.

6. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 126-127.

7. Cité plus haut.

8. A. Young, *Voyages...*, *op. cit.*, t. 2.

9. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 126-127.

2 Importance du vignoble — La propriété

Le développement de la culture de la vigne est « l'intérêt bien entendu des particuliers et de l'État¹ ». Chaptal, après avoir montré les défaillances et les remèdes possibles, indique ensuite comment il faut concevoir cette culture afin qu'elle profite à tous, et comment elle contribue ainsi largement à augmenter la richesse nationale.

2.1 Importance du vignoble dans l'économie nationale

La consommation intérieure et extérieure offre à la viticulture un débouché certain aussi bien pour le vin que pour les autres variétés de production : « raisin, raisin sec, eau-de-vie, vinaigre². »

En effet, pour la consommation intérieure, la production est encore insuffisante ; pour l'exportation, la France n'a pas de concurrent sérieux.

Pour analyser la consommation intérieure, Chaptal se fonde sur les chiffres donnés par Lavoisier dans son ouvrage, *De la richesse territoriale du royaume de France*, où celui-ci fait preuve d'une grande ingéniosité pour apprécier la production agricole, la consommation, les impôts, etc.³.

Chaptal évalue ainsi la production nationale à dix millions de barriques⁴, soit vingt-deux millions huit cent mille hectolitres, sur un million six cent mille arpents⁵.

Lavoisier estimait que cette production, une fois défalqués les exportations, les vinaigres, les eaux-de-vie..., laissait environ un litre par jour pour la consommation de chaque famille. Or, selon Chaptal, cette consommation peut être doublée sans danger : la vigne peut à la fois gagner en espace et s'intensifier, car le rendement moyen n'est que légèrement supérieur à quinze hectolitres à l'hectare⁶.

En fait ce doublement de la consommation n'est certainement pas réalisable. E. Labrousse, dans sa thèse, fait remarquer que la consommation accuserait même une certaine tendance à la baisse, depuis le

1. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 126.

2. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 9.

3. M. Augé-Laribé, *op. cit.*, p. 99, estime que « c'est une de nos premières enquêtes d'économie sociale ».

4. La barrique vaut 228 litres.

5. L'arpent vaut un demi-hectare.

6. Lavoisier avait calculé qu'un demi-arpent suffisait à produire les 350 litres nécessaires à une famille, pour l'année, soit un rendement de 1 400 litres à l'hectare.

milieu du XVIII^e siècle, le café ayant remplacé au repas du matin le vin sur les tables bourgeoises. Il faudra attendre la deuxième moitié du XIX^e siècle et l'essor des villes pour que la consommation augmente de façon considérable.

Sur cette production, par le biais du commerce, l'Ancien Régime percevait des impôts indirects importants qui constituaient environ 12 % du budget¹. Young pensait que ces lourds impôts justifiaient à eux seuls la culture et l'extension de la vigne, car ils assuraient un « large profit... pour le prince² ». Chaptal, au contraire, déplore les importants et impopulaires aides et privilèges³ existant sous l'Ancien Régime, dont le résultat était que : « chaque vigneron cherchait à proportionner le superflu de sa subsistance au petit nombre de consommateurs qu'il lui était permis d'approvisionner⁴. » Comme les physiocrates, Chaptal est contre les entraves commerciales et pour la liberté économique. Mais il ne sera pas entièrement suivi : Napoléon rétablit progressivement, à partir de 1804, les droits sur les boissons, sous le nom de droits réunis, retour déguisé aux aides.

Si Chaptal est contre les droits de douane à l'intérieur, il est au contraire favorable à l'augmentation des droits de douane avec l'étranger. Ces derniers, dit-il, rapportent beaucoup à l'État : « cinq cent mille francs pour les cinq plus grandes fermes, soit soixante millions pour toute la France⁵ », ceci à la fin de l'Ancien Régime. Le vin constitue en effet une part très importante du commerce extérieur français ; Bordeaux effectue à lui seul environ le tiers du commerce des vins. En 1790, Bordeaux exporte « trois cent mille pièces de vin de deux cent pintes⁶ » chacune⁷, auxquelles il faut ajouter « un immense commerce d'eau-de-vie⁸ ».

1. E. Labrousse, *op. cit.*

2. A. Young, *Voyages...*, *op. cit.*, t. 2, p. 714.

3. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 17.

4. Les privilèges avaient été abolis par l'édit de Turgot de 1776.

5. *Traité de la culture de la vigne...*, p. 132.

6. La pinte égale 93 centilitres.

7. *Traité...*, p. 132.

8. A. Young, *Voyages...*, *op. cit.*, t. 2, p. 902.

Pour Young, le vin est un article fondamental du commerce extérieur français : il vient en tête des exportations vers l'Angleterre¹ et en second lieu vers les Antilles².

Le commerce extérieur des vins s'élève en moyenne à 1,5 millions d'hectolitres par an. Chaptal aboutit à un chiffre voisin : si le commerce des vins à Bordeaux est le tiers de celui de la France, celui-ci représente, en 1790, 1 674 000 hectolitres. Ces exportations ont permis d'ailleurs le doublement, en valeur, du commerce extérieur français entre 1720 et 1790³. Young constate aussi l'accroissement des exportations des produits du vignoble et il l'attribue à la « police commerciale... ferme et invariable... ; l'exportation des blés est autorisée ou interdite avec une telle irrégularité que le cultivateur n'est jamais sûr du prix, tandis que l'exportation du vin et de l'eau-de-vie n'a jamais été arrêtée un moment. Le fait est d'autant plus frappant que la culture de la vigne est grevée lourdement par l'impôt, mais possédant toujours la liberté commerciale, elle se développe et forme... un des plus grands commerces d'exportation de l'Europe, qui vaut celui des soies de Lyon ou des draps de Louviers⁴ ». Presque toutes les régions de France exportent : les indications fournies par Chaptal sont précieuses, car il les a glanées dans des comptes trouvés au ministère de l'Intérieur. Elles sont si précises qu'elles nous permettent d'établir un croquis de la quantité et de la valeur des exportations de chaque province à la date de 1788. Toute la France participe à ces exportations sauf les provinces du Nord, Nord-Ouest et Bretagne. On retrouve ici la limite de la culture de la vigne donnée par A. Young⁵.

Cette limite est celle des vignobles donnant des vins suffisamment bons pour supporter le transport. Au-delà de cette limite, les vins produits étaient de mauvaise qualité, destinés uniquement à la consommation locale⁶.

Mais, par contre, les données de Chaptal sont largement insuffisantes pour nous permettre d'établir l'assiette géographique, par régions, de l'ensemble du vignoble français. Par exemple, Chaptal ne laisse pas

1. Le vin représente en valeur 13 492 200 livres françaises sur un total de 31 154 500 livres en 1788., A. Young, *Voyages...*, *op. cit.*, t. 2, p. 943.

2. Le vin représente 6 332 000 livres sur 26 685 000 livres de produits agricoles exportés en 1787 vers les Antilles. A. Young, *Voyages...*, *op. cit.*, t. 2, p. 918.

3. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 131.

4. A. Young, *Voyages...*, *op. cit.*, t. 1, p. 716-717.

5. A. Young, *Voyages...*, *op. cit.*, t. 2, p. 951.

6. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 182 et sq., et ci-dessus.

entrevoir le développement de la vigne le long des voies de communication, sur lequel insiste Jefferson¹. Toutefois, Chaptal classe les régions françaises selon l'importance qu'y représente la culture de la vigne.

2.2 *Propriété et exploitation*

Dans ce que Chaptal appelle « petite, moyenne et grande culture² », nous trouvons des renseignements précieux sur les types d'exploitation et de propriété. Les pays où la grande culture est répandue sont ceux où la production de vin est destinée pour la plus grande partie, à être convertie en eau-de-vie. La propriété peut atteindre là jusqu'à 150 et 200 arpents. Ce sont le Languedoc — où la distillation est devenue, courant xviii^e siècle, une pratique permanente et non plus un expédient pour temps de crise³ — l'Angoumois, l'Aunis, la Saintonge, la Gascogne.

L'eau-de-vie offrait le quadruple avantage de se vendre cher, de présenter un faible encombrement, de se conserver, si besoin était, jusqu'à dix et vingt ans, d'avoir des débouchés certains.

Les Hollandais, par exemple, venaient en acheter à La Rochelle pour la redistribuer dans toute l'Europe du Nord. La vitalité de ce commerce est attestée par la fondation des maisons Martell en 1705, Rémy-Martin en 1724, Hennessy en 1765. En Languedoc, Béziers, Mèze... possédaient de grandes distilleries, et le Genevois Argand, chimiste, avait installé une distillerie à Valignac, près de Montpellier : Chaptal avait étudié cette dernière et présenté à la Société Royale de Chimie du Languedoc, le 4 janvier 1781, un mémoire sur « l'Atelier de distillation d'eau-de-vie établi par MM. Argand frères, citoyens de Genève ». La taille de cette exploitation productrice d'eau-de-vie s'expliquait d'une part parce que l'eau-de-vie permettait de valoriser les vins de qualité moyenne qui ne se vendaient pas assez cher pour supporter les frais de transport et qui, ne requérant pas des soins particuliers, pouvaient être confiés à des salariés. D'autre part, il semble bien que le capitalisme commercial était responsable d'une certaine concentration foncière, sans que l'on puisse encore aujourd'hui montrer quels liens exacts existaient entre la distillerie et la grande propriété.

Les pays « de moyenne culture » où la propriété varie « entre 5 et 20 arpents », dit Chaptal, fournissent essentiellement du vin de qua-

1. G. Galtier, art. cit.

2. *Traité de la culture de la vigne...*, p. 84 et suiv.

3. Ph. Wolff, dir., *Histoire du Languedoc*, Toulouse, 1967, p. 398.

lité destiné à la vente. En effet, Chaptal classe dans cette catégorie les régions vinicoles réputées. La Champagne d'abord¹ : le Champagne est le vin de l'aristocratie anglaise et de la « bonne société » française. Au XVIII^e siècle se fondent d'importantes maisons de commerce : Moët, Ruinat, Cliquot. Dans la mesure où la culture réclame ici beaucoup de soins, le gros négoce ne peut favoriser la concentration foncière, car il a besoin du propriétaire qui donne lui-même des soins attentifs à sa vigne : il ne peut pas se contenter de salariés, tout au plus de métayers. Ceci est le cas notamment en Bourgogne dont le vin est un des plus réputés de France et se vend depuis fort longtemps parce que la Bourgogne est bien placée du point de vue des voies de communication. Ici la propriété dont parle Chaptal est en réalité plutôt grande pour le vignoble. Jefferson parle de propriétés de 50 arpents² et la grande propriété ecclésiastique subsiste, même après la vente des biens nationaux. Le Clos Vougeot qui appartenait aux Cisterciens appartient au XIX^e siècle au fils du banquier Ouvrard. Donc permanence ici de la grande propriété qui passe des ecclésiastiques, aux mains de la bourgeoisie³. Ce même type de culture s'étend aussi, d'après Chaptal, en Franche-Comté, Dauphiné, Lyonnais, Beaujolais, Orléanais, Touraine, Nivernais.

Quant à la « petite culture » Chaptal ne méconnaît pas sa très grande importance puisqu'il dit qu'elle est « ça et là », c'est-à-dire partout. C'est d'après Chaptal, celle où la propriété ne dépasse pas cinq arpents qu'un homme peut mettre en valeur sans aucune aide salariale⁴.

Cette petite propriété a deux « vocations » : la production familiale et la vente. La production pour la vente est donnée par de petites parcelles situées aux environs des villes ; leur production est écoulée sur le marché local. Par exemple, dans les environs de Montpellier, boutiquiers, artisans possèdent les 3/4 des vignes réparties sur des propriétés de moins de 5 hectares⁵.

Certains cultivent leur lopin de vigne par eux-mêmes, pendant leur temps libre, d'autres le « donnent à un ouvrier⁶ ». La production fami-

1. Le procédé de « champagnisation » a été mis au point par Dom Pérignon au début du XVIII^e siècle. Le premier champagne fut bu au sacre de Louis XV.

2. G. Galtier, art. cit.

3. R. Laurent, *op. cit.*

4. R. Laurent dans sa thèse aboutit à la même estimation (2 hectares).

5. A. Soboul, *op. cit.*

6. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 86.

liale est fournie par la petite parcelle que le paysan a lui-même défrichée, épierrée, plantée et qu'il travaille après avoir terminé ses travaux de labour et de moisson. Selon Chaptal, la qualité du vin est très différente selon qu'il s'agit de l'un ou l'autre type d'exploitation : dans le premier cas, c'est un vin médiocre car le propriétaire cherche avant tout le rendement ; dans le second le vin est « d'assez bonne qualité ». En fait, ce vin aussi était médiocre — Chaptal lui-même ne reproche-t-il pas aux vins français en général d'être médiocres¹? — mais Chaptal veut justifier ainsi les bienfaits de la propriété et du faire-valoir direct : « le plus sage parti que puisse embrasser un propriétaire de vignes est celui de les faire valoir par lui-même, d'en surveiller la culture avec le plus grand soin². » A. Young assure également que la propriété est la condition du progrès agricole : « que l'on donne à un homme la propriété assurée d'un rocher stérile, et il le transformera en jardin³... »

Toute la paysannerie française souhaitait à la fin de l'Ancien Régime la propriété libre, et le vigneron plus que tout autre, vu le caractère indépendant de son travail : il n'est pas comme le laboureur, astreint aux contraintes d'assolement. Le vigneron s'est trouvé, pendant la Révolution, à l'avant-garde du mouvement à l'accession à la propriété individuelle. Chaptal l'a bien compris et son idéal est celui des agronomes de la fin du XVIII^e siècle. Mais Chaptal est réaliste : il sait que le petit propriétaire qu'il a défini comme appartenant « à la classe la plus inculte de la nation⁴ » se prépare bien des déceptions par son empirisme et sa routine. C'est pour cela qu'il souhaite des propriétaires aisés, donc d'assez grandes propriétés, et il s'élève contre le morcellement excessif que permettent les lois révolutionnaires. Il sait bien qu'une trop petite propriété ne peut qu'accentuer la pauvreté : « pénétrez dans nos pays de vignobles : c'est là que vous trouverez une nombreuse et immense population, mais pauvre et misérable⁵. » En cela il fait écho à Young disant que « les provinces vinicoles sont les plus pauvres du royaume⁶ ». Mais la contradiction n'est qu'apparente entre la vigne, source de grande richesse, et le vigneron dont la pauvreté frappe. C'est que le trop plein de la population rurale s'est souvent tourné vers la

1. Cf. ci-dessus.

2. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 90.

3. A. Young, *Voyages...*, *op. cit.*, p. 137.

4. *Traité de la culture de la vigne...*, p. 16.

5. Chaptal, *Traité...*, *op. cit.*, p. 23.

6. A. Young, *Voyages...*, *op. cit.*, t. 2, p. 712.

vigne qui ne requiert qu'une faible étendue et une paire de bras pour sa mise en valeur.

Vers la vigne seule s'est tourné cet excédent que ne pouvait absorber l'industrie française, trop faible, comme le faisait l'industrie anglaise. Toutefois, estime Chaptal, la petite propriété est nécessaire du point de vue social : c'est un facteur d'ordre¹. Mais du point de vue économique, la grande propriété est préférable, car elle favorise le progrès. Lorsque le propriétaire doit avoir recours à une main-d'œuvre de salariés, il doit sans cesse surveiller leur travail, particulièrement en ce qui concerne la taille, condition d'une bonne récolte. À lui seul aussi doit revenir le choix des plants nouveaux.

C'est le propriétaire absentéiste qu'il faut condamner et il cite l'exemple des Parisiens et des Lyonnais qui se plaignent de leurs récoltes alors que les propriétaires-exploitants de la Bourgogne ou de l'Orléanais ont des vins réputés.

Pour lui donc exploitation et propriété, quelle qu'en soit la taille, doivent se confondre pour une bonne gestion.

2.3 *Gestion de la propriété*

Chaptal fait preuve d'esprit pratique. On retrouve là le chef d'entreprise des usines de La Paille², l'inspecteur général des poudres et salpêtres de la République³, l'exploitant du domaine de Chanteloup où il créa même une distillerie. La culture de la vigne est une entreprise comme une autre, et le vigneron doit en tenir la comptabilité afin de mesurer les frais de culture et de connaître son profit. Comment établir cette comptabilité ? Chaptal en donne des exemples précis pour de nombreuses régions de France ; cf. tableau 15 page suivante.

Ces comptes ont été établis sur une moyenne des dix années précédant 1789 car, dit Chaptal, pendant la Révolution, les fluctuations ont été trop importantes pour qu'une moyenne valable s'en dégage. Il a calculé aussi le prix moyen des vins dans chaque région, éliminant les « têtes de vin », c'est-à-dire les très grands crus dont le rapport trop élevé fausserait par trop la moyenne. Par exemple quatre barriques de vin

1. Chaptal, *Chimie...*, *op. cit.*, introduction.

2. Les usines de La Paille, près de Montpellier, produisaient de l'acide et des pouzzolanes.

3. Du 26 février 1794 au 28 janvier 1795.

Tableau 15. — Gestion de la propriété

Départements	Dépenses totales en francs	Dont pour les dépenses annuelles	Produits bruts Quantités	Prix en francs	Profit en francs
Bouches- du-Rhône	62,50	46,00	6 barrriques	120,00	57,50
Gers	27,40	22,00	4 pièces	32,00	4,60
Côte-d'Or	136,00	104,00	5 poinçons	225,00	89,00
Aunis	35,50	28,75	5 barrriques	40,00	4,50
Cher	89,90	73,00	4 poinçons	96,00	6,10
Nivernois	127,50	94,00	5 poinçons	150,00	22,50
Loir-et-Cher	215,00	163,00	8 poinçons	240,00	25,00
Seine	381,30	303,00	12 pièces	480,00	98,70
Marne	216,95	174,50	5 barrriques	250,00	33,05

vieux ont été vendues à Bordeaux 500 francs pièce en 1798 alors que le prix moyen de la barrrique est d'environ 50 francs.

Comment Chaptal s'y prend-il pour dresser cette comptabilité? Les frais de culture sont répartis entre les dépenses annuelles et en reprises. Les dépenses annuelles sont le paiement des façons; l'achat d'échalas, d'engrais (mais on en utilise fort peu), de fûts¹; les frais de vendange et de pressoir. Le travail du vigneron exploitant directement est compté comme celui d'un salarié, Les reprises, qu'on oublie souvent dans les comptabilités, sont constituées par le « prix de la ferme », c'est-à-dire le loyer de la terre ou son amortissement selon les cas, plus 10 % des dépenses annuelles pour « pertes et dommages » — gel, grêle, inondation... — et pour l'achat de plants. Une vigne doit être renouvelée tous les 40 ans, et il faut tenir compte que tout nouveau plant doit être entretenu pendant plusieurs années sans rapport. Chaptal critique le petit vigneron français qui ne renouvelle jamais ses plants et utilise la méthode du provignage, ce qui contribue à la médiocrité des vins déjà

1. Les fûts sont de contenance très diverse : la barrrique ou poinçon = 228 litres; la feuillette = 1/2 poinçon; la queue = 4 feuillettes. Ces contenances pouvaient varier d'ailleurs légèrement selon les régions.

évoquée. Tous ces frais de culture sont calculés par arpent comme l'est le produit brut. La différence entre les deux lui donne le profit. Chaptal constate que, lorsque le profit est faible, moins de 10 francs par arpent, on a affaire à des exploitations en métayage, et il en tire argument en faveur du faire-valoir direct.

Il est évident qu'une telle étude, même si elle représente un effort statistique important, surtout à l'époque considérée, n'a pas très grand caractère scientifique. Les conclusions que l'on peut en tirer sont à la fois trop globales et incomplètes. Les comptes donnés par A. Young — qui sont toujours des exemples très particuliers, très concrets — nous permettent de corriger l'aspect trop général des comptes de Chaptal. A. Young tient en effet compte des impôts et des situations locales très variables même à l'intérieur d'une région considérée. Par exemple en Bourgogne¹, Young fait des calculs différents selon les lieux, Dijon, Clos-Vougeot, Nuits, Beaune... et aussi selon la qualité du vin produit : il distingue les « beaux vignobles » et « le vin que boivent les pauvres gens ». Frais et profits sont alors très variables. A. Young fait là preuve d'une plus grande perspicacité que Chaptal : il pressent le problème primordial de la variation du profit selon les années, qu'a étudié Labrousse dans sa thèse². De même Chaptal n'évoque pas le problème si important des dettes qui touchaient souvent le petit propriétaire et encore plus le métayer³.

Enfin Chaptal, pour calculer le produit brut, utilise les prix de vente sur le marché. Mais ce ne sont que très rarement ceux perçus par le vigneron. En effet il faut tenir compte des frais de transport et des bénéfices du négoce. Il ne fait jamais allusion aux négociants à qui va en fait la plus grande partie du bénéfice parce que ce sont eux qui achètent au vigneron dès la vendange terminée, au moment où les prix sont les plus bas, pour revendre ensuite plus tard dans l'année lorsque les prix sont plus élevés. Jefferson, parce qu'il aborde le problème avec les yeux de l'acheteur, note les prix sur les lieux de production, les frais de transport et les prix de vente dans les ports ou les grandes villes. D'après les données de Jefferson, nous avons pu calculer que cent bouteilles de vin de première qualité⁴, achetées 50 livres à Lunel, étaient revendues à Paris 100 livres, les frais d'emballage et de transport s'élevant respectivement

1. A. Young, *Voyages...*, *op. cit.*, p. 704-707.

2. E. Labrousse, *op. cit.*, livre 2, chapitre 5.

3. Le problème a été étudié pour la Bourgogne par R. Laurent, *op. cit.*, t. 1.

4. Muscat de Lunel.

à 8 et 15 livres. Le bénéfice du négoce était donc de 27 livres¹. En fait Chaptal ne s'intéresse et ne note que les frais techniques de la vigne, c'est-à-dire façons, frais d'achat (des plants, des échelas, des fils, des engrais), frais de vendange et de pressoir. Il ne tient pas compte des frais, économiques généraux, tels que contributions foncières, transport et commercialisation. Cela parce que Chaptal aborde l'étude de la viticulture avec l'esprit du technicien.

Chaptal est en effet plus technicien qu'économiste, malgré ses efforts pour replacer la viticulture dans le cadre général de l'économie française. Il pressent les problèmes économiques du vignoble notamment quand il estime que le vigneron manque de capitaux pour apporter des améliorations à la culture ; il constate, comme ses contemporains, le paradoxe d'une culture qui rapporte plus que toute autre alors que celui qui la pratique est aussi pauvre que les autres agriculteurs. Si, après les physiocrates, il pose le problème de la responsabilité de l'État dans ce domaine, en revanche il ne pose jamais, même indirectement, la vraie question : à qui va le profit ?

Or, seule la réponse à cette question aurait pu amener Chaptal à comprendre les difficultés à faire passer dans les faits les améliorations techniques qu'il propose. Sans argent, le vigneron ne peut pas envisager ces améliorations. La seule solution proposée par Chaptal à ce problème est très classique, c'est celle des physiocrates, la grande propriété. S'il veut conserver la petite, c'est uniquement dans un souci d'ordre social. De même, lorsqu'il reproche au vigneron de ne rechercher que des cépages abondants au détriment de la qualité, il ne voit pas qu'il y a, derrière cette rivalité des cépages, une lutte sociale. Etant donné son faible profit, le petit propriétaire est condamné à rechercher le rendement ; seul le grand propriétaire peut se permettre de planter des cépages plus délicats.

Par contre, Chaptal traite beaucoup mieux les problèmes proprement techniques de la viticulture : l'art de planter, de choisir les cépages... et surtout la vinification. C'est d'ailleurs dans ce dernier domaine que son procédé de sucrage des moûts a fait fortune puisqu'il est resté sous le nom de chaptalisation. Il n'en reste pas moins que son œuvre témoigne de la curiosité d'esprit de l'homme, de l'intérêt qu'il portait à des sujets pour lesquels il n'était pas spécialement préparé. Cette œuvre, avant tout didactique, connut un grand succès au début du XIX^e siècle : le

1. Calculs effectués d'après le texte de Th. Jefferson, par G. Galtier, art. cit., p. 69 et 75.

Traité eut, sous des titres voisins, trois éditions en 1801¹. Il fut à nouveau édité en 1807 et 1811, fut traduit en plusieurs langues et notamment en italien en 1812². Par là, Chaptal contribue, avec d'autres, à préparer la Révolution agricole du XIX^e siècle.

Sources

- J. A. Chaptal, Abbé F. Rozier, A. Parmentier et L. Dussieux, *Traité théorique et pratique de la culture de la vigne avec l'art de faire le vin et les eaux-de-vie, esprit-de-vin, vinaigre simple et composé*, Paris, 1801, 2 vol.
- Abbé F. Rozier, J. A. Chaptal, A. Parmentier, L. Dussieux, *Le parfait vigneron ou Traité sur la culture de la vigne avec l'art de faire, d'améliorer et de conserver les vins*, t. 10 du *Cours complet d'agriculture* de l'abbé Rozier, Paris, 1801.
- J. A. Chaptal, *L'art de faire, gouverner et perfectionner le vin*, Paris, 1801, rééditions en 1807 et 1811.
- S. E. il conte Chaptal, *Trattato teorico-pratico sulla cultura...*, Florence, 1812, 3 vol.
- A. Chaptal, *Chimie appliquée à l'agriculture*, Paris, 1823, 2 vol.
- A. Young, *Voyages en France en 1787, 1788, 1789*, traduction H. Sée, Paris, 1931, 3 vol.
- G. Galtier, « La viticulture de l'Europe occidentale à la veille de la Révolution française d'après les notes de voyage de Thomas Jefferson », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1968, p. 43-86.
- A. L. Lavoisier, *De la richesse territoriale du royaume de France*, Paris, 1791.
- Dictionnaire d'agriculture pratique* de François de Neufchâteau, Paris, 1827, article Vigne, p. 744-768.

1. C'est, à peu de choses près, le même texte dans les trois ouvrages.

2. Cf. sources ci-après.

Bibliographie sommaire

Sur Chaptal

- J. PIGEIRE, *La vie et l'œuvre de Chaptal (1756-1832)*, Paris, 1931.
- Ch. RICHER, « Chaptal, économiste et chimiste », *Revue scientifique*, 8 avril 1893.
- R. TINTHOIN, « Chaptal, créateur de l'industrie chimique française », *Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. XXX^e et XXXI^e congrès, Sète-Beaucaire, 1956-1957*, Montpellier, 1958, p. 195-206.

Sur l'économie agricole et notamment la viticulture (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) :

- M. AUGÉ-LARIBÉ, *La révolution agricole*, Paris, 1955.
- P. BOIS, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Le Mans, 1960.
- R. DION, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*, Paris, 1959.
- E. LABROUSSE, *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, 1943.
- R. LAURENT, *Les vigneron de la Côte-d'Or au XIX^e siècle*, 2 vol., Dijon, 1958.
- A. SOBOUL, *Les campagnes montpelliéraines à la fin de l'Ancien Régime*, La Roche-sur Yon, 1958.
- Ph. WOLFF, dir., *Histoire du Languedoc*, Toulouse, 1967.

Université et économie régionale l'École d'Agriculture de Montpellier¹

À la fin du banquet organisé lors des fêtes du VI^e centenaire de l'université de Montpellier, Laissac, maire de la ville, déclarait au président de la République Sadi Carnot : « Je ne saurais oublier, Monsieur le président, que Montpellier est le chef-lieu du premier département viticole de France. Le département de l'Hérault, qui, dans l'ordre politique, a si cruellement souffert, a si ardemment lutté pour le triomphe économique, pour la reconstitution de la vigne française... Aujourd'hui nous avons reconstitué nos propres forces sans aucun secours de l'État, 120 000 hectares de vignes, et nos récoltes ont pu atteindre près de 6 millions d'hectolitres². » Cette évocation directe des difficultés de l'économie régionale avait bien en effet sa place dans ce VI^e centenaire. Depuis près de vingt ans, l'école d'agriculture de Montpellier avait contribué à la restructuration de l'économie régionale, mise en difficulté en particulier dans les secteurs de la viticulture et de la sériciculture. De plus, par ses professeurs, venus en partie des facultés de médecine ou de sciences, elle assurait pour la première fois un lien direct entre l'Université et l'économie.

1. Paru dans *Septième centenaire des universités de l'académie de Montpellier*, Montpellier, 1992, p. 168-171, réédité dans *L'université de Montpellier, ses maîtres et ses étudiants depuis sept siècles 1289-1989 : actes du 61^e congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon Montpellier 23 et 24 octobre 1989*, Montpellier, 1995, p. 297-305.

2. Cité par M. Lacave, *Montpellier naguère (1845-1944)*, Paris, 1981, p. 197. Voir aussi F. Fabrège, *Les fêtes du VI^e centenaire de l'université de Montpellier*, Montpellier, 1890, 54 p.

Certes, avant l'installation de l'école en 1872, des universitaires montpellierains avaient orienté leurs recherches vers des secteurs-clefs de l'économie régionale. Il n'est que de citer Jean-Antoine Chaptal qui, à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, avait fait des recherches sur les colorants pour l'industrie textile, la soude pour l'industrie chimique, ou encore sur les procédés de distillation ou de vinification¹.

Plus récemment encore, Planchon, directeur de l'école de pharmacie, et le naturaliste Jules Lichtenstein avaient contribué à faire du Languedoc la région pionnière en ce qui concernait la lutte contre le phylloxéra par leurs recherches sur l'insecte dévastateur et leur conviction d'utiliser les plants américains pour reconstituer le vignoble². Mais il s'agissait d'initiatives individuelles. Avec l'École d'Agriculture, c'est une institution qui se donne pour tâche de s'ouvrir sur l'économie régionale.

Dès 1870, lorsque se décide le transfert de l'école de La Saulsaie à Montpellier³, s'affirme le besoin d'une école d'agriculture en milieu méditerranéen : « Le nord a des écoles parfaitement organisées, soit en France, soit à l'étranger. Les régions méridionales, le Midi de la France, l'Italie, l'Espagne, en un mot tout le bassin de la Méditerranée, n'en possèdent pas⁴. » En effet, les écoles d'agriculture avaient toutes été créées dans le nord de la France, à Roville près de Nancy où Mathieu de Dombasle avait créé la première école d'agriculture en France en 1822, mais qui avait disparu avec lui en 1843, à Grignon en 1827 dans le Bassin Parisien, à Grand-Jouan en 1842 dans l'Ouest et enfin celle de La Saulsaie dans l'Ain en 1840 dont l'échec financier provoqua le transfert à Montpellier⁵. D'ailleurs, dès que le ministère de l'Agriculture et du Commerce avait évoqué la possibilité de ce transfert, de nombreuses villes

1. Le colloque tenu dans les locaux de la faculté de médecine, à l'amphithéâtre Chaptal, a permis de mieux cerner la personnalité de Chaptal : M. Péronnet, dir., *Chaptal*, Toulouse, 1988.

2. C'est ainsi que Montpellier devint le foyer des « américanistes », partisans d'arracher les cépages existants qui ne résistaient pas au phylloxéra et de replanter tout en cépages américains contre les « sulfureurs », dont le foyer était surtout à Bordeaux et qui pensaient venir à bout de la maladie par des traitements, cf. Y. Maurin, « Société et École d'Agriculture de Montpellier devant le phylloxéra », voir infra, p. 195-222.

3. J.-P. Legros et J. Argelès, *La Gaillarde à Montpellier*, Montpellier, 1986.

4. Arch. dép. Hérault, 4 N 161, lettre adressée par la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault au conseil général du département et au conseil municipal au sujet de l'école d'agriculture, 9 novembre 1871.

5. L'école de La Saulsaie, fondée en 1840, est en déficit en 1869. Arch. dép. Hérault, 4 N 161, rapport du directeur de La Saulsaie : résultat final des exercices cultureux de l'année 1863 à l'année 1869.

du sud de la France avaient fait acte de candidature. On avait retenu l'Hérault car l'on estimait que ce département possédait une diversité de cultures très méditerranéennes, que la viticulture et la sériciculture y étaient dynamiques — on est en plein âge d'or viticole —, que l'on pourrait étudier l'irrigation, bref, que l'agriculture y trouverait des « éléments de progrès sérieux¹ ».

À cette décision officielle répond le chœur enthousiaste des grands propriétaires de la région par la voix de la Société d'agriculture qui dans l'Hérault, est particulièrement dynamique et comporte beaucoup de savants et d'universitaires² : « Que l'école d'agriculture réalise la moindre amélioration dans nos cultures, dans nos fumures, dans nos procédés de vinification ou de distillation ; qu'elle nous donne le moindre moyen pratique pour arrêter et même ralentir la marche si rapidement envahissante du phylloxéra ; et dans un département qui produit annuellement comme le nôtre plus de dix millions d'hectolitres de vin, les bénéfices seront tels qu'ils dépasseront certainement dans une seule année tout ce que l'école d'agriculture aura pu coûter en dix ans³ ! ». Et pourtant, l'emprunt lancé par le conseil général pour la construction des bâtiments aura des difficultés à être couvert. Il est vrai que les événements de 1870 — chute de l'Empire et guerre franco-allemande — ont gêné ce financement⁴. Les universitaires aussi accueillent favorablement ce projet : les doyens des facultés de médecine, sciences ou lettres « expriment le désir que le conseil académique s'associe par un vœu au projet de création d'une école d'agriculture à Montpellier ou dans les environs⁵ ».

Nous évoquerons donc particulièrement ces deux aspects, d'abord, l'intégration de l'École nationale d'Agriculture dans l'Université de Montpellier et ensuite son apport à l'économie régionale. Voyons donc d'abord le premier point, l'intégration dans le milieu universitaire.

En effet, même si cette école dépend du ministère de l'Agriculture et du Commerce (les deux n'étaient pas encore séparés) et non de celui

1. Arch. dép. Hérault, 4 N 161, lettre du ministre de l'Agriculture et du Commerce au préfet de l'Hérault, 18 décembre 1869.

2. Ceci est souligné notamment par R. Dugrand, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, 1963, p. 358.

3. Arch. dép. Hérault, 4 N 161, lettre de la Société Centrale d'Agriculture.

4. Arch. dép. Hérault, 4 N 162, acquisition du domaine de La Gaillarde, moitié par le département, moitié par la commune (1870-1873) et 4 N 164, dossier financier, souscription, emprunts (1872-1878).

5. Arch. dép. Hérault, 4 N 161, lettre du 29 novembre 1869.

de l'Instruction Publique, c'est d'enseignement supérieur qu'il s'agit, et les universitaires montpelliérains d'alors l'ont bien compris. L'enseignement agricole en effet n'a pas encore reçu sa forme définitive, puisque le décret créant cet enseignement en 1848 a été abrogé deux ans plus tard. Mais l'idée qui prévaut alors est de créer un enseignement de haut niveau scientifique, en fait, selon l'expression de Victor Rendu, inspecteur d'agriculture qui était venu à Montpellier pour décider de l'installation de l'école, « une faculté d'agriculture¹ ».

Cette idée est dans la ligne du rapport que Paul Bert soumet à Gambetta, qui prévoit de véritables facultés comme il y en avait en droit ou en médecine². Ce projet aboutit d'ailleurs à la réouverture en 1875 de l'Institut national agronomique qui avait été supprimé en 1852. C'est pour cela que l'on décide d'installer l'école d'agriculture, non plus en pleine campagne, au centre d'une exploitation modèle comme à Grignon, mais dans une ville universitaire. La même idée présidera quelques années plus tard, en 1895, au transfert de l'école de Grand-Jouan, située dans la campagne vendéenne, à la ville universitaire de Rennes³. Ceci fut probablement déterminant dans le choix de Montpellier. Facultés des sciences et de médecine peuvent apporter une contribution immédiate : « Les corps savants qu'elles possèdent pourraient donner un grand éclat à l'enseignement de cette école », lit-on dans un article de revue montpelliéraine⁴.

Effectivement, dès 1872, date d'ouverture de l'école, on fait appel à la collaboration d'enseignants de ces facultés. Camille Saintpierre, agrégé à la faculté de médecine dans la section des sciences physiques, assure le cours de technologie ; Chancel, professeur à la faculté des sciences, commence en 1873 le cours de chimie agricole et Crova, en 1881, le cours de physique et de géologie. En 1886, Pierre Viala, formé à la faculté des sciences de Montpellier, deviendra professeur de viticulture⁵. Il convient de faire une place à part à Camille Saintpierre qui abandonne complètement la faculté de médecine pour se consacrer à l'école d'agriculture dont il est nommé directeur en 1876 et qui en fera une école

1. Arch. dép. Hérault, 4 N 161, rapport des inspecteurs Rendu et Donniol.

2. A. Prost, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Paris, 1968, p. 228-229.

3. *Le centenaire de l'École nationale d'agriculture de Grand-Jouan-Rennes*, Rennes, 1930, 83 p.

4. Arch. dép. Hérault, 4 N 161, lettre déjà citée.

5. L. Dulieu, *La médecine à Montpellier*, t. 4, 2 vol., Montpellier, 1988-1990 et du même auteur, *La faculté des sciences de Montpellier*, Avignon, 1981.

au service de l'économie régionale comme nous le verrons par la suite. De même, les facultés montpelliéraines offrent leur collaboration technique ; les premiers éléments du service météorologique sont fournis par la faculté des sciences qui prête aussi son amphithéâtre en attendant que soit finie la construction de celui de l'école.

Lorsqu'en 1872, l'école s'ouvre à La Gaillarde, sur un petit domaine d'une vingtaine d'hectares au nord de Montpellier et qu'il faudra plus de deux ans pour aménager¹, c'est peut-être alors le seul handicap à cette intégration. En effet, après bien des hésitations entre l'ancienne usine de La Paille de Chaptal, une propriété située au faubourg Boutonet, zone d'extension des écoles et communautés religieuses en cette période, le choix s'était porté — pour des raisons financières essentiellement — sur La Gaillarde, au nord de Montpellier, dans une zone encore très rurale, reliée à la ville par un « chemin poussiéreux », à tel point qu'il faudra bientôt créer un internat sur place. Situation considérée alors comme une gêne pour les étudiants qui voudraient passer aussi une licence de physique ou de chimie ou, à tout le moins, suivre quelques cours dans les autres facultés de la ville². Handicap au XIX^e siècle, mais vision prémonitoire d'une installation d'un domaine universitaire à la périphérie de la ville à laquelle nous assistons aujourd'hui.

Mais si l'insertion de l'École d'agriculture dans le paysage urbain ne se fera que plus tard, dès les débuts, par contre, la collaboration avec les corps universitaires a assuré à l'école une bonne intégration dans l'ensemble universitaire.

Second point que je voudrais maintenant aborder : l'intégration régionale à une économie méditerranéenne déjà largement spécialisée. C'est là un objectif essentiel, dont la prise de conscience et la réalisation sont accélérées par la lutte contre le phylloxéra et la pébrine qui sévissent durement et ébranlent l'économie languedocienne dans ses fondements les plus riches. Cette conjonction donne aux objectifs de l'école de nouvelles dimensions : elle accentue la base expérimentale, stimule les recherches qui deviennent la base d'un enseignement nouveau, à l'exemple du modèle universitaire allemand qui a toujours inspiré en

1. Arch. dép. Hérault, 4 N 163, travaux d'aménagement et d'agrandissement, (1873-1892).

2. Arch. dép. Hérault, 4 N 165, projet de création d'un internat et d'un service d'omnibus (1872-1885).

France les écoles d'agriculture¹. La crise est aussi facteur d'innovation, car l'école aura aussi le souci de vulgariser ses découvertes. L'économie régionale joue ici le rôle de stimulant.

Dès 1874, il faut se lancer dans de nouvelles recherches. En effet, la ville de Montpellier a été choisie pour le quatrième congrès international de viticulture et de sériciculture². Tous les professeurs de l'école y participent : Saintpierre, Gustave Foex, nouvellement nommé et venu de Grignon, font autorité par leurs communications sur la reconstitution de la viticulture, et Eugène Maillot, collaborateur de Pasteur en ce qui concerne la sériciculture, se révèle comme un éminent spécialiste dans cette branche.

Ces recherches entraînent des nouveautés dans l'enseignement. St-Pierre transforme son cours de technologie en cours d'œnologie. Foex met sur pied un cours de viticulture et d'ampélographie, Maillot un cours de sériciculture³. Sont créés conjointement une station séricicole, un laboratoire d'œnologie et un terrain d'essai viticole, ce dernier subventionné par le conseil général qui encourage ainsi l'école dans ses recherches. Ce champ d'expériences, enrichi de dons provenant de l'institut de botanique, devient l'emplacement d'une collection ampélographique unique au monde ; outre des cépages français et américains ou des cépages greffés, elle s'enrichit sans cesse d'autres variétés. En 1889, il n'y a pas moins de neuf cent soixante-quinze variétés⁴. Ce véritable recensement s'accompagne de publications scientifiques qui font le point et renouvellent les études de viticulture, alors que seules existent les publications scientifiques de Foex et de Viala, qui rivalisent avec les catalogues des Américains Bush et Meismer⁵.

Corrélativement avec l'expérimentation et la réflexion scientifique, les professeurs de l'école décident d'assurer eux-mêmes la vulgarisa-

1. Ce sont les écoles fondées par Thaer et Schwerz en Allemagne qui inspirèrent Mathieu de Dombasle et surtout Bella, le fondateur de Grignon.

2. *Actes et mémoires du 4^e congrès viticole et séricicole international*, Montpellier, 1874, 319 p.

3. *L'école nationale d'agriculture de Montpellier, enseignement, laboratoires, champs d'expériences*, Montpellier, 1900, 262 p.

4. Planchon en était le directeur. Ce sont ses études qui avaient permis de localiser et connaître le phylloxéra.

5. G. Foex, *Manuel pratique de viticulture pour la reconstitution des vignobles méridionaux ; vignes américaines, submersion, plantation dans les sables*, Montpellier, 1881, souvent réédité, et P. Viala, *Ampélographie*, Montpellier, 1888. Ces études ont fait autorité jusqu'à leur renouvellement dans les années 1960 par P. Galet, *Cépages et vignobles de France*, Montpellier, 1956-1964, 4 vol.

tion de leurs recherches pour assurer le lien entre la théorie et la pratique. De 1877 à 1884, période de la crise séricicole et de la reconstitution viticole, sont organisées des conférences qui remplissent périodiquement l'amphithéâtre de l'école. Le public, formé surtout de propriétaires, est nombreux et vient de tout le département, mais aussi des autres départements méridionaux et même d'Italie¹. La demande est locale, régionale, voire méditerranéenne, aspect que nous retrouverons dans l'origine géographique des élèves. Par ces conférences, l'École d'Agriculture met à la portée de tous des techniques nouvelles. Dans le même esprit ont lieu des conférences itinérantes sur la sériciculture : Maillot, directeur de la station séricicole, va en 1877 dans le Gard, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, mais aussi dans l'Ardèche, l'Isère et le Var touchés par la pébrine².

L'école entretient aussi des liens directs avec les particuliers, se mettant en quelque sorte à leur disposition. Chaque année, elle distribue un nombre considérable de plants américains avec lesquels se constituent des pépinières qui « elles-mêmes et dans peu de temps, suffiront à la replantation des immenses étendues d'où le phylloxéra a expulsé la vigne dans le Midi³ ». Grâce à son terrain d'essai, l'école joue un rôle déterminant dans le choix des porte-greffes américains qu'il faut adapter à la variété des sols.

Ainsi peut-on affirmer avec ce propriétaire biterrois : « Si le département de l'Hérault a pris la tête dans la propagation et la culture des plants américains, il a été puissamment secondé par les travaux de l'école et ce n'est que justice d'en remercier son intelligent directeur, Monsieur Saintpierre, et le sympathique professeur chargé de ces cultures, Monsieur Foex, dont les travaux ont eu un grand retentissement⁴. » Retentissement qui dépasse le cadre départemental et même régional pour atteindre le cadre national et international.

L'école d'agriculture est en contact avec les stations œnologiques étrangères d'Italie, d'Espagne, d'Autriche, de Grèce, de Roumanie et

1. Carte de l'origine des participants aux conférences sur le greffage à l'École d'agriculture dans Y. Maurin, « Société et École d'agriculture de Montpellier devant le phylloxéra ».

2. *Documents sur l'école nationale d'agriculture de Montpellier publiés à l'occasion de l'exposition universelle de 1889*, Montpellier, 1889, p. 159-169.

3. Arch. dép. Hérault, 4 N 167, distribution de plants américains aux viticulteurs victimes du phylloxéra (1880-1907).

4. E. Duffour, « Voyage d'étude dans quelques vignobles où on s'applique à combattre le phylloxéra », *Bulletin de la Société d'agriculture de l'Hérault*, 1878, p. 162.

même de Turquie. Elle reçoit en 1880 un délégué du gouvernement italien, D. Gavazza, venu étudier les vignes américaines. Pierre Viala, directeur du laboratoire de recherches en viticulture, va en mission aux États-Unis, vingt ans après Planchon, pour achever l'étude des plants américains¹. Les professeurs participent activement aux congrès viticoles et séricicoles internationaux, celui de Bordeaux en 1880, celui de Turin en 1884, et bien évidemment celui de 1889 à Montpellier, organisé par l'école d'agriculture².

Les contacts scientifiques ne concernent pas que la viticulture, préoccupation majeure : ils peuvent s'étendre à d'autres domaines. Pasteur vint par deux fois à l'école : une première fois pour y donner une conférence sur la pébrine, et l'amphithéâtre, bondé ce jour-là, reçut le nom d'amphithéâtre Pasteur qu'il conserve toujours ; une seconde fois pour présider les premières vaccinations contre le charbon des ovins. Viticulture, sériciculture, élevage ovin, les principales composantes de l'agriculture méditerranéenne de la fin du XIX^e siècle sont objet de recherches de pointe.

Ces recherches, les professeurs les diffusent par la publication, à partir de 1885, des *Annales* de l'école. Ils collaborent ou mettent en chantier des revues scientifiques spécialisées. Degrully, professeur d'agriculture, devient rédacteur du *Progrès agricole et viticole*, journal d'agriculture méridionale. P. Viala et L. Ravaz, successeurs de G. Foex et C. Saintpierre, dirigent une revue de portée nationale, la *Revue de viticulture*³.

Ces publications permettent d'exposer les résultats des dernières recherches, de faire part des nouvelles méthodes utilisées : confrontations météorologiques, utilisations de la photographie à des fins d'étude comparative, etc.

Ce rayonnement scientifique ne peut que contribuer au renom de l'école et lui assurer un recrutement de plus en plus important et de plus en plus large. Le nombre des élèves, limité au début — une trentaine — croît rapidement, et dès 1877, est créé un internat pour recevoir les élèves venus de loin. En 1900, l'école accueille dans ses trois niveaux deux cents élèves et vingt-six auditeurs libres. Ils viennent en majorité de l'Hérault et des départements limitrophes, mais il en arrive aussi de tout le Midi de la France, des régions viticoles du Sud-Ouest, et aussi de l'Algérie. D'ailleurs, l'école organisera souvent des excursions en Algé-

1. P. Viala, *Une mission viticole en Amérique*, Montpellier, 1889.

2. *Annales de l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier*, 1889, 240 p.

3. Elle est encore publiée de nos jours.

rie, et l'idée de créer une amicale d'anciens élèves naîtra au cours d'une de ces excursions. Enfin, il y a quelques étrangers du monde méditerranéen : Italiens, Espagnols, Grecs, Russes, mais aussi quelques Turcs et Égyptiens, preuve du bien-fondé du choix d'une ville méditerranéenne pour créer une école d'agriculture¹.

L'École Nationale d'Agriculture de Montpellier a donc été dès ses débuts, une école ouverte sur la vie de la région, sur la société des agriculteurs et surtout des viticulteurs. Elle a jeté les bases de la viticulture scientifique du xx^e siècle. Elle a joué un rôle déterminant pour l'économie languedocienne, mais aussi pour l'économie méditerranéenne. Aussi, c'est tout naturellement que cent ans plus tard elle contribuera à la création de l'Institut Agronomique Méditerranéen, comme si cette vocation était déjà en germe dès sa fondation. Cela a conforté sa vocation de « faculté d'agriculture », voulue dès le début et lui permettant de s'intégrer dans l'ensemble universitaire montpelliérain. La meilleure preuve, je l'emprunterai encore pour terminer au déroulement du VI^e centenaire des Universités de Montpellier, où, moins de vingt ans après sa fondation, la visite du président Sadi Carnot à l'École Nationale d'Agriculture l'associait de façon éclatante à l'Université².

1. *Documents...*, *op. cit.*, p. 32-35 et 306-308.

2. *L'École nationale...*, *op. cit.*, p. 22.

Un siècle de relations entre les États-Unis et le vignoble languedocien (1787-1889¹)

Nous devons à Jefferson² les premiers contacts entre le vignoble languedocien et les États-Unis. En effet, Thomas Jefferson, ambassadeur des États-Unis en France de 1785 à 1790, fut amené à parcourir la France et l'Europe au cours de sa charge³, en 1787 et 1788. La cause de ce voyage fut assez fortuite : il allait se faire soigner aux eaux d'Aix-en-Provence pour reconstituer un poignet cassé qui guérissait mal ! C'est l'occasion pour lui de visiter les pays méditerranéens, depuis Turin et Gênes à l'est, où il admire la culture du riz, jusqu'à Perpignan à l'ouest. Au retour, il

1. Paru dans R. Creagh, dir., *Les Français des États-Unis d'hier à aujourd'hui, actes du premier colloque international sur les Français des États-Unis*, Montpellier, 1994, p. 229-236.

2. Thomas Jefferson (1743-1826) fut le principal rédacteur de la Déclaration d'Indépendance des États-Unis (1776). Président des États-Unis de 1801 à 1809. Il fit de Washington la capitale de la jeune République. Adeptes de Rousseau et de sa philosophie, il prônait le bonheur de l'homme par l'accession à la terre. Grand propriétaire du domaine de Monticello en Virginie, où il se retira après 1809, il était aussi proche des physiocrates. La curiosité de cet « homme éclairé » du siècle des Lumières était universelle : homme d'affaires, avocat, juriste, artiste et savant, il fut tout à la fois historien, géographe, botaniste, géologue, minéralogiste et ingénieur. Mais il fut avant tout un humaniste, fondateur du monde d'aujourd'hui.

3. Il succéda dans ce poste à Benjamin Franklin et le temps qu'il passa en France, cinq ans, lui permit de nouer de nombreux contacts qui se révélèrent fructueux par la suite. Il développa les échanges commerciaux entre les deux pays, et c'est dans ce cadre qu'il fit importer du vin du Languedoc. Surtout, en 1803, il put mener à bien les négociations qui lui permirent de racheter la Louisiane à la France pour 15 millions de dollars.

continue son voyage en prenant le canal du Midi de Béziers à Bordeaux, remonte par les ports de l'Atlantique et, après un crochet à Rennes, rentre à Paris par le Val de Loire. Enchanté de ce voyage, il visitera l'année suivante l'Est de la France et la Rhénanie¹.

Or, le regard que porte Jefferson sur les pays qu'il visite est celui d'un scientifique, d'un observateur intéressé avant tout par l'agriculture et la viticulture. Car le philosophe amoureux de la nature est avant tout le propriétaire d'un grand domaine de Virginie, et les terres d'Europe qui ont le même climat l'intéressent beaucoup :

Je fus amené au cours de mon voyage dans le Midi de la France à porter une attention particulière à toutes les cultures, parce que la ressemblance du climat de ces contrées avec celui du sud des États-Unis nous autorise à penser que nous pourrions adapter celles de leurs cultures que nous désirerions.

Dans ces États-Unis encore bien peu mis en valeur, où de vastes espaces sont encore libres, il voit la possibilité de développer dans le Sud une viticulture encore très embryonnaire. D'où « l'attention particulière » qu'il porte aux pays de vignoble, de la Rhénanie au Languedoc en passant par la Champagne, la Bourgogne, le Bordelais ou le Val de Loire². On pense à un autre agronome, Arthur Young, qui à la même époque parcourt la France et publie aussi des notes de voyage qui sont précieuses aujourd'hui, car elles révèlent un pertinent tableau de l'agriculture française à la veille de la Révolution. Arthur Young, tout comme Thomas Jefferson, a souligné l'importance de la viticulture pour la France qui, selon lui, y est beaucoup mieux « entendue » que celle du blé³.

Comment Jefferson a-t-il vu le vignoble languedocien ? Venant de l'Est, il nous décrit, de Nîmes à Narbonne, les différents aspects des

1. Les deux ouvrages les plus complets ont été édités à New-York il y a une cinquantaine d'années. Il s'agit de S. K. Padover, *The Complete Jefferson Containing His Major Writings, Published and Unpublished, Except His Letters.*, New York, 1943, et A. Koch et W. Peden, *The Life and Selected Writings of Thomas Jefferson.*, New York, 1944.

2. Les voyages de Jefferson à travers les vignobles ont été particulièrement étudiés par G. Galtier, « La viticulture de l'Europe occidentale à la veille de la Révolution française. d'après les notes de voyage de Thomas Jefferson », *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, 1968, n° 3, p. 43-86.

3. A. Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, traduction H. Sée, Paris, 1931, 3 vol., pour le Languedoc qu'il traverse en 1787, la même année que Jefferson, t. 1, p. 125-139, pour la vigne, t. 2, p. 680-721.

cultures qu'il découvre. Il s'agit d'une polyculture dans laquelle la vigne n'est qu'un élément. Le blé est l'apanage des riches plaines, avec, près des villes, comme à Nîmes ou à Béziers, du sainfoin, des pâturages. La vigne apparaît surtout sur les collines, au même titre que les oliviers et les mûriers. Parfois, il note une culture plus étendue de la vigne, comme à Lunel où « les ceps sont plantés en rangées et à quatre pieds les uns des autres en distance et en intervalle¹ ». Mais dans l'ensemble, peu de spécialisation viticole comme en Champagne ou en Bordelais. C'est que le vignoble cultivé en Languedoc au XVIII^e siècle, même s'il se développe, n'est qu'une culture d'appoint pour la consommation locale. La vinification est médiocre, les cépages très variés et peu sélectionnés, d'où des difficultés de transport, même si la construction du canal du Midi favorise l'exportation. Certes, on est en période de recherche pour améliorer ces défauts : Chaptal, l'inventeur de la chaptalisation, chimiste réputé de la Faculté de Médecine de Montpellier, travaille sur la fermentation et la distillation du vin. L'abbé Rozier a tenté une première classification de cépages, justement en 1780 à Béziers. Mais il en est parti en 1787, et il semble que Jefferson n'ait pas eu, à l'inverse de Young qui alla visiter la propriété de Rozier, vent de ces expériences².

Par contre, lorsqu'il s'agit d'un cépage déjà sélectionné, d'un vin élaboré, pouvant se vendre au loin, Thomas Jefferson est plus attentif. C'est ainsi qu'il s'attarde particulièrement sur les vignobles producteurs de muscat :

Le terroir qui produit le vin muscat de Frontignan est long d'une lieue de trois mille toises et large d'un quart de lieue. Le sol est rougeâtre et pierreux, contenant souvent autant de pierres que de terre... On produit annuellement environ mille pièces de deux cent cinquante bouteilles chacune...

Il note que ce vignoble appartient en majeure partie à de grands propriétaires, souvent montpelliérains, comme Madame Soubeiran ou Monsieur Lambert, de la Faculté de Médecine de Montpellier³, et que

1. S. K. Padover, *op. cit.*, p. 774-784.

2. En fait, elles sont en cours en 1787 et ne seront connues du public qu'avec la publication de J. A. Chaptal, abbé F. Rozier, A. Parmentier et L. Dussieux, *Traité théorique et pratique sur la culture de la vigne. avec l'art de faire le vin, les eaux-de-vie, esprit-de-vin, vinaigres simples et composés.*, Paris, an IX-1801, 2 vol.

3. Cette emprise de la bourgeoisie montpelliéraine sur les campagnes voisines a été soulignée tant pour la fin du XVIII^e siècle que pour le début du XIX^e siècle (donc après la vente des biens nationaux) par A. Soboul, *Les campagnes montpelliéraines à la fin*

les propriétaires locaux, comme le boulanger Pascal, s'intéressent plutôt à des qualités plus courantes de vin rouge.

Connaisseur et consommateur, il décrit largement les qualités et types de fabrication de ces muscats. Toujours à Frontignan, il indique que

la première qualité est vendue brute, cent vingt livres la pièce, mais le vin est alors épais et a besoin de subir les effets d'un hiver et d'être fouetté pour devenir buvable et brillant. Le fouet ressemble à un moulin à chocolat, le manche est de fer, la brosse de crin. En bouteille, le vin traité vaut vingt-quatre sous la bouteille, verre compris. On peut le boire au mois d'avril qui suit la vinification. C'est alors qu'il est le meilleur : après dix ans, il commence à avoir un goût de porto qui le fait ressembler au Malaga. On ne le laisse fermenter qu'une demi-journée, car sans cela il ne serait pas aussi liquoreux. Sa couleur la meilleure, qui est sa couleur naturelle, est celle de l'ambre...

Mais il s'intéresse à tous les muscats de la région et s'est aussi longuement attardé à Lunel :

Lunel est célèbre pour ses vins de muscat blanc que l'on appelle Lunel ou vin de muscat de Lunel. On le produit avec le raisin muscat en faisant fermenter le moût séparé de la rafle. Si on laisse celle-ci dans la cuve on obtient du vin de muscat rouge qui prend sa couleur de la dissolution de celle de la peau du raisin, mais alors on diminue la valeur du vin. Quand on leur demande un muscat rouge, les vigneronns préfèrent colorer leur vin avec un peu de vin d'Alicante. Le muscat blanc est le meilleur¹...

Si Jefferson s'intéresse autant à la qualité du vin, c'est qu'il est amateur de bons vins. D'où le soin particulier qu'il met à noter les cépages et les techniques de vinification, renseignements que l'on ne trouve pas chez Arthur Young². Désirant se faire aux États-Unis importateur des vins d'Europe, il relève soigneusement les noms des principaux propriétaires et négociants, les prix et les modes de transport des vins, les moyens d'exportation. Ainsi nous apprenons que Bordeaux est le

de l'Ancien Régime, La Roche-sur-Yon, 1958, et par R. Dugrand, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, 1963.

1. S. K. Padover, *op. cit.*, p. 792, et G. Galtier, art. cit., p. 65.

2. A. Young s'intéresse surtout aux modes de culture, de faire-valoir, au rendement des terres. Il estime d'ailleurs que la vigne est une chance en Languedoc car, cultivée sur des terrains rocaillieux, elle leur confère beaucoup de valeur.

grand centre d'exportation des vins vers le monde atlantique, et l'on comprend bien que le Languedoc, par le biais du canal du Midi, puisse ainsi profiter de ce négoce car « Cette, écrit-il, est bridée par les privilèges de Marseille ». Jefferson aurait voulu importer aux États-Unis du vin du Languedoc comme boisson courante de consommation car il estimait (déjà !) que ses compatriotes buvaient trop de whisky. En 1807, alors qu'il est président des États-Unis, il se félicite de « l'introduction que j'ai faite de vin bon marché (Saint Georges) dans ma région qui a, en deux ans, quadruplé le nombre des buveurs de vin et avant peu le décuplera. L'augmentation de la consommation du vin serait un grand bien pour nos finances et pour la sobriété de notre pays ! ».

Jefferson a fait venir beaucoup de vin du Languedoc, de Saint-Georges, de Lédénon (à côté de Nîmes), de Lunel, de Frontignan, de Rivesaltes. Il a mis surtout à la mode les muscats dans la haute société américaine. Dès son voyage de 1787, on a le témoignage de nombreux achats de Frontignan au docteur Lambert :

La personne dont Monsieur Cabanis (le banquier de Jefferson) vous a parlé au sujet de votre vin était Monsieur le Comte de Moustier qui est parti pour l'Amérique, où il est nommé ministre plénipotentiaire de votre Cour auprès du Congrès. Je lui avais proposé de tâcher d'introduire le goût pour votre vin en Amérique. Il m'a chargé de vous demander une centaine de bouteilles de la même récolte que la mienne, dont je lui ai fourni un échantillon. Ayez la bonté donc, Monsieur, de lui envoyer cette quantité, en l'adressant à son Excellence Monsieur le Comte de Moustier, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très chrétienne à la Nouvelle York. Monsieur Bondfield, consul américain à Bordeaux, le recevra et le fera passer à la Nouvelle York. Je lui écrirai pour l'en prévenir. Envoyez-le, s'il vous plaît, par le canal de Languedoc et la Garonne¹.

Malheureusement, ces échanges qui auraient pu se développer n'ont duré qu'une vingtaine d'années, de 1787 à 1807. En effet, avec la politique de Blocus continental mise en place par Napoléon et par la suite, avec les tarifs protectionnistes instaurés sous la Restauration, ce commerce cessa. Le Languedoc se tourna alors vers d'autres débouchés, utilisant davantage Cette que Bordeaux. Toutefois, cette exportation resta toujours marginale, peu de vins étant assez bien vinifiés pour supporter de longs transports. D'ailleurs pour remédier à ce défaut, le Languedoc

1. Cité par G. Galtier, art. cit., p. 83.

développait surtout sa production d'eau-de-vie, de trois-six, à partir de cépages courants¹. Ce faisant, il préparait sans le savoir le marché de vin de consommation courante qu'allait lui ouvrir le chemin de fer au milieu du siècle².

En effet, les deux décennies 1850 à 1870 qui correspondent en gros au Second Empire, sont une période de prospérité pour le vignoble languedocien. Le chemin de fer lui a ouvert les portes d'un marché national en pleine expansion, où les consommateurs sont tous les jours plus nombreux car l'industrialisation multiplie le nombre d'ouvriers et de citoyens. Le Languedoc abandonne les céréales, les oliviers et se couvre d'un vignoble qui fournit « la boisson fortifiante et populaire du travailleur³ ». C'est l'âge d'or qui fait que l'on oublie toutes les tentatives d'exportation outre-Atlantique, alors même qu'en 1860, l'obtention du libre-échange, réclamé depuis longtemps par les viticulteurs, aurait pu permettre de renouer avec ce commerce lointain. C'est, d'une façon détournée, dans la difficile période qu'ouvre la crise du phylloxéra que vont reprendre les relations entre les États-Unis et le vignoble languedocien.

Le phylloxéra est repéré pour la première fois à Pujaut, dans le Gard, en 1863. Au début, on ne connaissait pas son nom et l'on s'en souciait peu. La maladie se propageait lentement, irrégulièrement, et il fallut attendre presque une dizaine d'années pour qu'on en recherchât véritablement l'origine. En réalité, ce phylloxéra provenait de cépages américains que quelques pépiniéristes prévoyants de Bordeaux et de Vaucluse avaient fait venir des États-Unis dans les années 1851-1855, au moment de la crise de l'oïdium⁴.

Mais lorsqu'en 1872, malgré une récolte record pour l'Hérault de 12 millions d'hectolitres, les vignobles des environs de Montpellier sont

1. La distillation, perfectionnée par Chaptal et surtout É. Adam au début du XIX^e siècle, devint quasi industrielle.

2. C'est à partir de 1852, arrivée du chemin de fer à Beaucaire, que le vin languedocien — par suite de la crise de l'oïdium, il y a un manque sur le plan national — se lance à la conquête des marchés urbains avec succès.

3. Discours de Duffour, propriétaire biterrois, à la 35^e session du Conseil Scientifique, 1869.

4. Les études sur la crise du phylloxéra sont nombreuses, entre autres, G. Désert, « La crise du phylloxéra » dans G. Duby et A. Wallon, dir., *Histoire de la France rurale*, t. 3, Paris, 1976, p. 386-407, A. Berger et F. Maurel, *La viticulture et l'économie du Languedoc du XVIII^e siècle à nos jours*, Montpellier, 1980, p. 37-66, ou encore G. Garrier, *Le phylloxéra, une guerre de trente ans*, Paris, 1989.

touchés par la maladie, on s'inquiète sur les causes de cette maladie. La Société d'Agriculture de l'Hérault se fait l'instigatrice de ces recherches. Elle a en son sein non seulement de grands propriétaires. comme son président Gaston Bazille, père du peintre Frédéric Bazille, propriétaire des domaines de Méric, à l'est de Montpellier vers Castelnau, et de Saint-Sauveur, à Lattes, mais aussi beaucoup de professeurs de la Faculté de Médecine, ainsi que le naturaliste Jules Lichtenstein et son beau-frère Jules Planchon, directeur de l'École de Pharmacie. Ce sont eux qui vont trouver la solution au problème du phylloxéra qui ravage non seulement le vignoble languedocien mais aussi tout le vignoble français¹.

En 1870, Lichtenstein avait traduit un ouvrage de l'entomologiste américain Riley qui signalait la présence du phylloxéra sur les cépages aux États-Unis. Planchon avait étudié le cycle de vie de l'insecte, semblable au phylloxéra du chêne et l'avait surnommé « phylloxera vastatrix ». En un premier temps, mais qui ne dura pas, on songea à importer d'Amérique des insectes ennemis du phylloxéra qui le détruiraient. Le député Coste-Floret s'était même adressé au ministère des Affaires étrangères à ce sujet. Mais, dès 1871, la politique d'introduction des cépages américains est jugée préférable : à la suite d'un voyage d'études de Riley dans le Midi de la France, l'entomologiste américain ayant précisé que les plants français importés en Amérique meurent du phylloxéra, Planchon et Lichtenstein proposent l'importation et la plantation de cépages américains.

Ces idées sont bien accueillies à la Société d'Agriculture. Aussi, lors d'une visite du directeur général de l'Agriculture venu à Montpellier pour le concours général en octobre 1872², Gaston Bazille tente une démarche « relative à une mission en Amérique pour l'étude du phylloxéra et des cépages américains ». Le gouvernement qui voit le phylloxéra prendre des ampleurs de fléau national provoquant une chute de la production, de 59 millions d'hectolitres en 1871 à 36 millions d'hectolitres en 1873, et aussi des exportations de vins fins, décide d'intervenir. D'abord, il propose un prix de vingt mille francs à celui qui trouvera le remède, prix qui ne fut donc jamais attribué ; ensuite, il accorde des

1. Cette crise a suscité de nombreux articles dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*. Y. Maurin, « Société et École d'Agriculture devant le phylloxéra », cf. infra, p. 195-222.

2. Il n'y a pas encore de ministère de l'Agriculture puisque ce ministère ne sera dissocié de celui du Commerce qu'en 1881 par Gambetta.

subventions aux viticulteurs qui se regroupent en syndicats de défense pour traiter leurs vignobles ; enfin, le 28 juillet 1873, un arrêté ministériel charge officiellement Planchon d'un voyage d'études aux États-Unis. Nul n'était plus apte que lui, tant par ses études passées que par sa parfaite maîtrise de l'anglais, acquise lorsqu'il alla, jeune chercheur, travailler au jardin botanique de Kent en Angleterre.

Son voyage dure deux mois : il visite surtout le Sud-Est des États-Unis, prend contact avec propriétaires, et pépiniéristes, revoit dans le Missouri Riley, y fait connaissance d'Engelmann, de l'Académie des Sciences de Saint-Louis. Il revient à Montpellier avec cent mille plants américains de Caroline du Nord, et des vins américains déposés aux Chambre de Commerce de Montpellier et de Sète pour dégustation¹. Confiante dans le résultat, la Société d'Agriculture crée une commission d'importation de plants américains, plants qui sont mis en terre et expérimentés au domaine de La Gaillarde que vient d'acquérir la toute nouvelle École d'Agriculture de Montpellier².

La reprise de la voie tracée par Planchon par l'École d'Agriculture va amplifier le mouvement d'échanges. On crée un enseignement de viticulture et l'on étudie les adéquations possibles entre les divers sols français et les cépages importés. On enseigne la technique du greffage pour conserver le goût des vins français, le cep américain servant de porte-greffe. Au congrès viticole international qui se tint à Montpellier en 1874, le Languedoc se fit le porte-parole des « américanistes » et il était évident que, comme on l'écrivit sur le monument à Planchon, « la jeune vigne américaine a sauvé la vieille vigne française³ ». Pendant longtemps, il fallut faire des essais auxquels les grands propriétaires se prêtèrent volontiers, publier, convaincre. Au Congrès viticole international de Bordeaux cinq ans plus tard, c'était toujours la lutte entre « américanistes » et « sulfureurs ». Mais si le Bordelais, craignant pour la qualité de ses vins, hésitait à reconstituer son vignoble, il n'en alla pas de même du Languedoc. Le département de l'Hérault en particulier tient à conserver sa place de premier producteur de vins français et craint

1. On organisa à la Société d'Agriculture une séance extraordinaire pour le retour de Planchon. Voir *Bulletin de la Société d'Agriculture de Montpellier*, 1873, p. 860-867.

2. En fait, il s'agit de l'école de La Saulsaie dans les Dombes qui a été transférée à Montpellier en 1872. Voir J.-P. Legros et J. Argelès, *La Gaillarde à Montpellier*, Montpellier, 1986.

3. Monument à Jules Planchon, square Planchon à Montpellier. C'est le même thème qui est repris dans le groupe de statues de l'École d'Agriculture.

que le marché français ne soit envahi par les vins américains comme il commence à être envahi par les blés américains. D'où le désir de rapide reconstitution : dès 1885, il y a plus de vignes américaines, 44 654 hectares, que de vignes françaises, 25 028 hectares.

Le cépage américain reste longtemps à l'ordre du jour car, avec lui, arrivent aussi de nouvelles maladies, telles le mildew et le black-rot, et sa plantation provoque l'avènement d'une viticulture plus scientifique. On voit apparaître partout des pépiniéristes, des propriétaires qui vendent des « vignes américaines », insèrent leur publicité dans les journaux et on voit parfois encore de nos jours cette réclame sur des anciens murs de producteurs de porte-greffes venus d'Amérique.

Les publications à ce sujet sont d'ailleurs si nombreuses que l'éditeur Coulet de Montpellier publie un catalogue spécial de trente-deux pages consacré aux « ouvrages sur les vignes américaines ». Planchon publie à partir de 1877 une revue, *La vigne américaine et la viticulture en Europe*. Planchon et Bazille traduisent le catalogue de Bush et Meissner, viticulteurs à Bushberg, catalogue qui répertorie 365 cépages américains avec leurs caractéristiques. C'est une question d'intérêt national. Comme en 1873 pour Planchon, le ministre de l'Agriculture envoie en Amérique en 1888 Pierre Viala, professeur de viticulture à l'École d'Agriculture de Montpellier. Pierre Viala ne se contenta pas de visiter les vignobles du Sud-Est comme Planchon mais alla jusqu'en Californie¹. Par la suite, des échanges de publication continuèrent entre les deux pays.

Le symbole le plus éclatant de ces échanges entre les deux pays, nous le trouvons à l'exposition universelle de 1889 où, au pied de la Tour Eiffel, le stand des vins américains côtoie celui des vins du Languedoc². Ainsi, par des biais divers, les États-Unis et le Languedoc se sont retrouvés autour de problèmes viticoles, des années précédant la Révolution française jusqu'au centenaire de cette Révolution.

1. P. Viala, *Une mission viticole en Amérique*, Montpellier, 1889.

2. *Catalogue de l'Exposition Universelle*, Paris, 1889.

Viticulture et distillation en Biterrois dans la première moitié du XIX^e siècle¹

Introduction

Débouché naturel? Palliatif lors des récoltes excédentaires? Seul moyen de tirer profit des vins ordinaires? Première ébauche du capitalisme et de l'industrialisation dans la viticulture? La distillation joue tour à tour ces divers rôles selon les circonstances économiques et les situations régionales ou locales. En prenant l'exemple du Languedoc, et particulièrement du Biterrois, on voit la distillation devenir peu à peu de simple expédient au XVIII^e siècle en période de surproduction viticole, un débouché naturel; par là, elle joue un rôle économique important, liant l'activité d'une branche de l'agriculture à l'industrie et surtout au commerce. Nous allons donc voir pourquoi l'essor de la distillation commande en cette première moitié du XIX^e siècle l'essor de la viticulture biterroise, et comment est pratiquée cette industrie.

1 La viticulture biterroise

Elle présente en ce début du XIX^e siècle les mêmes aspects que toute la viticulture française : elle n'est qu'un des aspects de la polyculture vivrière traditionnelle. À la veille de la Révolution, Arthur Young, dans ses *Voyages en France*, Thomas Jefferson, lorsqu'il parcourut la France

1. Paru dans *Béziers et le Biterrois. Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon XLIII^e congrès (Béziers, 30-31 mai 1970)*, Montpellier, 1971, p. 375-382.

en tant qu'ambassadeur des États-Unis, avaient déjà noté cet aspect pour le Biterrois : « Béziers, riches plaines couvertes de blé, de sainfoin et de pâturages ; les collines à quelque distance sur la droite sont plantées d'oliviers, de quelques vignes et de mûriers¹... »

Dans cette polyculture vivrière, les céréales, base de l'alimentation, ont la plus belle part, les meilleures terres de la plaine ; mais la vigne se répand de plus en plus sur les collines, aux dépens même des oliviers², et souvent mêlée à eux ; en 1789, elle occupe 2 441 hectares, soit un quart du terroir³, en 1832, 3 609 des 9 445 hectares, soit un tiers du terrain⁴.

Il y a donc nette progression de la vigne. Pourquoi et comment se fait-elle ?

L'essor de la vigne, qui se manifeste d'ailleurs à cette époque dans toute la France, est lié aux profits qu'elle peut seule apporter car, dans cette polyculture vivrière, elle est le seul élément dont le produit soit commercialisable. Comme c'est une culture facile, bien connue des paysans français⁵, qui ne demande que quelques arpents de pierraille⁶, et le travail de bras alors en surnombre, elle couvre peu à peu les collines bien exposées qui dominent l'Orb, et la campagne environnante. Pas de charrue, pas d'engrais ; pas de traitement comme à la fin du XIX^e siècle, pas de jachère ni d'achat de semences comme pour le blé : tailles et multiples labours à l'araire sont les seuls soins à apporter à une vigne que l'on rend de plus en plus dense en replantant ça et là par provignage des sarments à côté des ceps déjà existants. Et, après les vendanges, une fois prélevé le vin nécessaire à la consommation familiale, le vigneron, qui est en même temps laboureur, voire ouvrier ou artisan dans la ville, a un surplus, évidemment variable selon l'ampleur des récoltes, mais un surplus commercialisable.

1. G. Galtier, « La viticulture de l'Europe occidentale à la veille de la Révolution française, d'après les notes de voyage de Thomas Jefferson », *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, 1968, n° 3, p. 43-86.

2. Gelés pendant le terrible hiver de 1709, ils n'ont souvent été replantés que partiellement.

3. D'après M. Maffre de Fontjoye, *Béziers, il y a cent ans (1789)*, Béziers, 1889.

4. D'après le premier cadastre terminé pour Béziers en 1832.

5. A. Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, traduction H. Sée, 3 vol., Paris, 1931, t. 2, p. 717 : « Leurs vignobles sont comme des jardins... »

6. Les propriétés de vignobles ont en moyenne moins d'un hectare. H. Creuzé de Lesser, *Statistique du département de l'Hérault*, Montpellier, 1824 : « Les propriétés sont incontestablement trop divisées... toutefois, ces résultats sont moins fâcheux dans les pays de vignoble, tels que celui-ci... »

Mais comment se fait la commercialisation de ce surplus ? C'est ici que nous voyons apparaître la distillation. En effet, le commerce des vins est une des branches importantes du commerce français : par exemple, il représente une valeur de 13 millions de livres sur les 25 millions que rapportent les exportations de France vers l'Angleterre en 1788.

Angleterre, Hollande, pays du Nord de l'Europe, et colonies, achètent les vins français. De par leur destination, ces vins partent surtout par les ports de la façade atlantique, ce qui explique que, depuis la construction du canal du Midi¹, le Languedoc ait participé davantage à ce commerce limité jusque-là aux ports d'Agde et de Cette. Béziers, avec le passage du canal au pied de sa colline, était particulièrement bien placée pour prendre part à cet essor commercial².

Mais tous les vins ne participent pas également à ce commerce. Car si, comme nous l'avons vu, le travail de la vigne était très simplifié, la vinification l'était encore plus et rares étaient les propriétaires ayant des caves pour y entreposer leur vin : ils se contentaient de quelques tonneaux. Dans ces conditions, ces vins devenaient vite aigres et ne supportaient pas un transport jusque vers des pays étrangers³, transports lents et coûteux. On ne pouvait donc vendre que des vins de qualité, pouvant se conserver et se vendre cher, comme par exemple les vins de Saint-Georges-d'Orques, des garrigues montpelliéraines⁴ ou les muscats de Lunel et de Frontignan. Or, le Biterrois ne possédait pas de vins de cette sorte, sauf quelques muscats de la région de Maraussan⁵. D'ailleurs, d'une façon générale, le Languedoc participait peu à ce commerce des vins de qualité⁶, réservé à la Bourgogne, au Val de Loire et surtout au Bordelais. Alors, le seul débouché valable restait la production des alcools et le Languedoc fabriquait le tiers des alcools

1. H. Creuzé de Lesser, *op. cit.* : « L'état prospère de l'agriculture dans le Languedoc ne remonte qu'à la construction du canal du Midi qui ouvrit aux denrées des moyens de transport et leur donne une valeur dont elles avaient manqué jusqu'alors ».

2. « La ville tirait de sa position sur le canal du Midi une grande facilité de commerce... » (A. Soucaille, *Béziers pendant la révolution 1789-1800*, Béziers, 1894, p. IX).

3. Et ceci est d'autant plus vrai que les négociants bordelais qui vendant le tiers des vins français ne laissaient écouler les vins du Languedoc qu'après avoir vendu ceux de leur région, c'est-à-dire généralement après Noël.

4. Th. Jefferson en avait fait expédier en Amérique.

5. H. Creuzé de Lesser, *op. cit.*, indique que le muscat de Maraussan se vend 170 francs l'hectolitre contre 45 pour les vins ordinaires.

6. Pour 5 % seulement des vins français.

français¹. Cette fabrication était importante à Montpellier, Mèze mais Béziers devint peu à peu un des centres de distillation les plus importants. A. Soucaille nous dit qu'au XIX^e siècle, les eaux-de-vie de Béziers jouissaient d'une « réputation européenne ».

Ainsi, les vins ordinaires du Biterrois devenus « vins de chaudière » sont brûlés, transformés en eaux-de-vie, en esprits de vin² : alors ils se vendent cher, peuvent s'exporter au loin et même se conserver selon les aléas du marché, en cas de chute des prix, pour se vendre à la hausse. D'ailleurs, l'étude des prix des vins à travers les mercuriales³, est révélatrice à ce sujet : vins et alcools forment l'essentiel des ventes sur le marché du vendredi⁴ et il s'y vend beaucoup plus de vins de chaudière que de vins de bouche. Ce vin dont le prix est en moyenne de 18 francs l'hectolitre au début du siècle, se vend en moyenne 12 vers 1830 et 8 vers 1850⁵. Cette baisse des prix témoigne de l'extension déjà constatée de la vigne⁶, extension qui se fait déjà dans la plaine au dépens des céréales que l'on achète et qui arrivent par le canal du Midi, soit des hautes terres, soit de l'étranger (blés de l'Ukraine importés par Marseille, par exemple).

Aussi, vers 1830, voit-on déjà les paysans chercher à planter des cépages espagnols, forts producteurs mais de qualité moindre ; ils sont assurés d'écouler ces vins rouges, qui, sur le marché, ont disparu comme vins de consommation et sont tous achetés par les distillateurs. Ne voit-on pas ces derniers distiller même du marc de raisin⁷ les années où le vin manque et est trop cher ? C'est donc que les profits sont sûrs. En effet, en regard du prix du vin, le prix des eaux-de-vie connaît une courbe ascendante⁸, dans cette première moitié du siècle : 30 francs le quintal en 1806, 80 en 1815, 100 en 1846.

Béziers est à ce moment-là un des marchés les plus importants de France pour les spiritueux, à tel point, que le marché des alcools devient un marché spéculatif. Maffre de Fontoye écrit à ce propos : « C'est

1. Les deux tiers restant étaient produits par les Charentes, l'Armagnac, etc.

2. Eau-de-vie : 19° à l'aéromètre. Esprit trois-six : alcool à 33°. Esprit trois-cinq : alcool à 29°12.

3. Arch. mun. Béziers, 9 F.

4. Place de la Carteyrade ou place Couverte.

5. Arch. mun. Béziers, 9 F, mercuriales.

6. Cf. supra.

7. H. Creuzé de Lesser, *op. cit.* : « Les bouilleurs distillent parfois du marc de raisin. »

8. Arch. mun. Béziers, 9 F, mercuriales.

l'époque des spéculations, on joue à la baisse et à la hausse. C'est une véritable frénésie ».

Ainsi le Biterrois, produisant des vins ordinaires et jouissant à Béziers, du passage du canal du Midi, voit grandir le nombre et l'importance de ses distillateurs, fabricants d'eau-de-vie, véritables négociants et industriels.

2 La distillation dans le Biterrois

La distillation dans le Biterrois est d'ailleurs une industrie ancienne. Son importance est attestée par la présence sous l'Ancien Régime d'un « inspecteur des vins et eaux-de-vie », chargé de surveiller la fabrication des esprits de vin, la qualité des tonneaux. En 1791, un distillateur, J.-P. Péret, père de Casimir Péret qui, lui aussi distillateur, fut déporté après le coup d'État du 2 décembre 1851¹, est nommé « inspecteur et jaugeur des futailles, des eaux-de-vie, qui s'expédient au port du canal de Béziers² ». Cette fonction est supprimée par un arrêt du Conseil d'État du 29 octobre 1811. Or, en 1822, plusieurs négociants et distillateurs des environs de Béziers demandent au préfet son rétablissement, ce qui leur est refusé depuis que « l'usage de l'aéromètre et du thermomètre combiné est devenu général et facile³ ». De ce document, deux conclusions se dégagent : dans la pétition, l'inquiétude des fabricants qui cherchent à délimiter le cadre de leur « industrie », et dans la réponse de la préfecture, les indices d'une fabrication plus scientifique et plus rationnelle. C'est en effet l'évolution fondamentale qui se produit dans la distillation en ce début du XIX^e siècle.

Les distillateurs, les « brûleurs », comme on les appelait, étaient très nombreux déjà à la fin du XVIII^e siècle. Chaque propriétaire de quelque importance brûlait lui-même son vin et le vendait sur le marché. D'ailleurs, la plupart d'entre eux étaient établis au cœur de la ville, soit autour de la place Carteyrade, soit autour de l'ancienne place du Marché-aux-Herbes, devenu place des Trois-Six. La multitude des petits

1. A. Soucaille, « Rues, portes et places du vieux Béziers. Étude topographique », *Bulletin de la société archéologique scientifique et littéraire de Béziers*, 3^e sér., t. III, 1898, p. 363-448.

2. Arch. mun. Béziers, dossier distilleries.

3. Arch. mun. Béziers, dossier distilleries.

brûleurs¹ était due au fait que la distillation était encore très artisanale : les alambics utilisés étaient petits, les chaudières très réduites et il fallait parfois passer le vin jusqu'à 6 fois dans la chaudière pour obtenir quelques litres de trois-six, par jour. Ne voyait-on pas même des fabricants ambulants promenant leur alambic de village en village ? Cependant, ces techniques rudimentaires ne permettaient pas parfois de brûler entièrement une récolte qui, sous forme d'eau-de-vie, trouvait toujours acheteur. Aussi, dès la fin du XVIII^e siècle des recherches sont entreprises pour construire des alambics plus importants, des fourneaux qui répartissent mieux la chaleur, et on fait venir dans les environs de Montpellier, le genevois Argand qui a ajouté aux alambics traditionnels un chauffe-vin réduisant le temps de chauffe. La recherche de « la forme la plus avantageuse pour la construction des fourneaux, des alambics, et de tous les instruments qui servent à la distillation des vins dans les grandes brûleries » fut mise au concours en 1777 par la Société Libre d'Émulation de Paris². C'est dans la même voie que s'engagea Chaptal en décrivant un appareil distillatoire à condensation rapide des vapeurs³. Aussi, utilisant ces perfectionnements, quelques distillateurs étaient devenus de véritables industriels et, quittant le cœur de la ville où ils manquaient de place, étaient allés s'établir le long du canal, dans le faubourg de la Malautie, peu peuplé et couvert surtout de vignes et jardins. Là, les risques d'incendie étaient limités, les résidus s'écoulaient sans difficulté dans le canal, l'expédition était facilitée. Un document concernant l'inspecteur Péret nous confirme l'importance de ces distillateurs : en 1793, 52 négociants et fabricants du district de Béziers signent un certificat en sa faveur, car « l'exactitude et l'assiduité avec laquelle il a exercé ses fonctions lui ont mérité l'estime et la confiance publique⁴... » Or, ce certificat est à l'appui d'une réclamation de Péret concernant une augmentation de salaire — de cinq cents à mille deux cents livres par an — parce que, écrit-il, « son emploi devient très pénible, comporte de plus en plus de va-et-vient incessants, plusieurs fois par jour, entre Béziers et le port du canal »

1. Cf. dans Ballainvilliers : « Mémoire sur le commerce des vins » « ...Une foule de petits propriétaires, dans le temps mort de l'année, s'occupent de la distillation et y trouvent une grande ressource... »

2. Un pharmacien de Paris, Baumé, remporta le prix.

3. J. A. Chaptal, *Observations sur la distillation des vins dans la province du Languedoc. Assemblée publique de la Société royale des sciences*, Montpellier, 1788.

4. Arch. mun. Béziers, dossier distilleries.

(19 mars 1793). La même année, nous trouvons à propos des réquisitions et contrôles que doivent subir treize distillateurs de Béziers, une pétition du citoyen Lagarrigue¹ (6 frimaire, an XI) qui demande à grouper ses déclarations chaque décade car il possède des chaudières travaillant continuellement et produisant deux fois par jour d'égales quantités...

La rigueur des contrôles évoquée par la pétition, nous révèle en même temps que l'on constituait alors des « stocks » d'eau-de-vie pour échapper à la dépréciation des assignats et ceci a dû contribuer à la fortune de ces distillateurs. Aussi, plutôt que multiplier leurs chaudières — Lagarrigue en avait huit, Péret sept -, ils préféreraient en avoir de plus grandes pour diminuer la main-d'œuvre et le temps de travail. La découverte d'Édouard Adam leur permet de réaliser cet espoir. Cet inventeur² présenta en 1801, à l'école de médecine de Montpellier, un appareil composé de trois éléments — chaudière, appareil distillatoire et appareil condensateur — qui permettait une révolution complète dans la fabrication des alcools. Désormais, chaque appareil distillait cent-vingt hectolitres de vin par jour en quatre distillations successives et donnait immédiatement dix-sept à dix-huit hectolitres d'esprit-de-vin. Ainsi, la récolte que l'on brûlait à grand peine sur toute l'année, se brûle en trois mois, et l'on peut, désormais, produire plus de vin³. Et ceci d'autant plus, que ces appareils étaient à l'usage d'un prix de revient moindre que les anciens alambics. En effet, on avait comparé⁴ que pour fabriquer six hectolitres de trois-six, l'économie réalisée était de l'ordre de quinze à vingt pour cent et qu'il fallait désormais une journée d'ouvrier là où avant il en fallait quatre.

Les premiers appareils conçus par Adam étaient faits justement pour réaliser le plus de gain de temps et le moins de frais possibles, et pour cela, il construisit de très grands appareils. Il s'installa à Béziers, près du canal, une brûlerie de ce type mais qui connut des difficultés et provoqua des accidents. Aussi, voyons-nous en 1804⁵ des négociants signer une pétition « contre les distilleries établies selon la méthode du sieur Adam »... et exprimer le désir de « revenir à la méthode ordinaire ».

1. Arch. mun. Béziers, dossier distilleries.

2. J. Girardin, *Notice biographique sur Édouard Adam*, Rouen, 1856.

3. L'élargissement des débouchés pour le vin favorise l'extension du vignoble. Cf. supra.

4. A.-S. Duportal, *Annales de chimie*, 1811, donne un tableau détaillé des frais de production.

5. Arch. mun. Béziers, dossier distilleries.

La concentration capitaliste, favorisée par le progrès technique, les menace. Adam comprit qu'il avait vu trop grand et que la plupart des brûleurs ne pouvaient pratiquer de tels investissements. Aussi, en 1807, il lança un appareil de dimensions plus réduites, accessible à la clientèle des petits distillateurs. Ces appareils, ainsi que de nombreuses contrefaçons¹, se répandaient rapidement et ceci d'autant plus que le blocus continental paralysait le commerce des vins que l'on transforme de plus en plus en alcools. Une enquête demandée par le ministère de l'Intérieur² nous révèle que les douze fabricants établis au port du canal n'ont plus la multitude de petits appareils qu'ils avaient en l'an II, mais ont acheté de grands appareils distillatoires ; Lagarrigue a remplacé ses huit chaudières par trois appareils : il possède une des plus grosses distilleries avec Viallet-Noguier qui en a également trois ; et Péret n'a plus qu'un seul appareil au lieu de sept chaudières.

La distillation, d'artisanat devenait industrie. Par qui est-elle pratiquée maintenant ? Par des négociants bien sûr, mais aussi par de riches propriétaires comme Massot, qui établit une distillerie sur son domaine de Foncerannes, des tonneliers comme Basat, installé au faubourg de la Malautie, c'est-à-dire par des hommes ayant déjà un certain capital. Ils savent qu'investir dans la distillation leur permettra de gros profits et que la distillation leur permettra de gros profits et que là est l'industrie dynamique. À cet égard, une des meilleures preuves est la fortune de Jean-Félix Miquel : riche propriétaire (il a lui-même deux pressoirs), il possède une tannerie installée près du Pont-Vieux, sur la rive gauche de l'Orb, dans le quartier des Tanneurs. Or, dans les locaux inutilisés de sa tannerie, il installe une distillerie vers le milieu du siècle³. Ceci est typique de l'évolution de l'industrie biterroise au XIX^e siècle : la tannerie, industrie la plus répandue au début du siècle, est peu à peu remplacée par la distillerie et les usines dérivées du vin. Cette concentration économique, capitaliste, s'accompagne d'une concentration géographique. Les petits brûleurs de la ville sont obligés d'abandonner leur artisanat qui n'est plus rentable⁴, et l'on voit les distillateurs — on ne les appelle

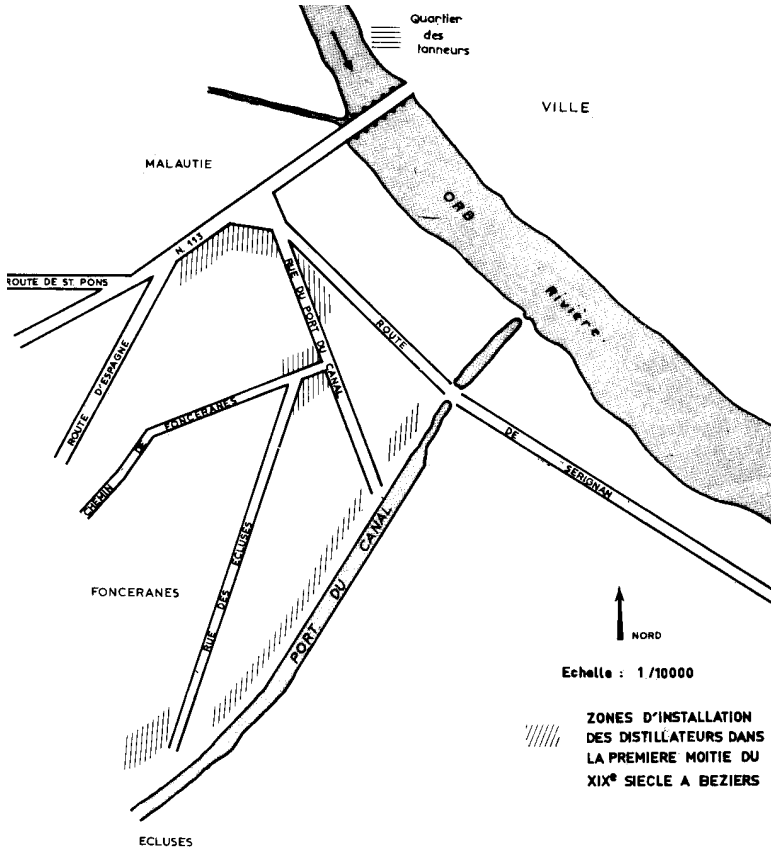
1. Comme celle du distillateur de Grand-Gallargues, avec lequel d'ailleurs Adam eut un procès à ce sujet.

2. Arch. mun. Béziers, dossier distilleries, 29 juillet 1807.

3. Arch. dép. Hérault, 109 M 33.

4. H. Creuzé de Lesser signale toutefois qu'en 1824, il y a encore 10 % des distillateurs qui sont des propriétaires brûlant eux-mêmes leur récolte.

plus brûleurs et c'est significatif — installés le long des voies de communication : rivière, canal et même route¹.



Les demandes d'installation faites alors² concernent bien sûr toujours le port du canal, mais aussi Foncerannes, les faubourgs du Pont-Vieux et la route nationale 112, d'Agde à Toulouse, et plus tard le long de la voie ferrée. C'est donc que cette industrie reste très liée aux moyens de transport : l'exportation se fait par le canal vers Agde, Cette ; vers Marseille et surtout vers Bordeaux, Paris, Rouen, qui sont les centres de redistribution vers l'intérieur du pays ou l'étranger.

1. Cf. croquis.

2. Arch. dép. Hérault, 109 M 81-34, dossier établissements insalubres.

Cette industrie progresse d'ailleurs dans tout le Biterrois. Déjà, Creuzé de Lesser indique qu'en 1824¹, l'arrondissement de Béziers possède 134 distilleries contre 75 dans celui de Montpellier. Une enquête de 1832 du ministère du Commerce et des Travaux publics² révèle que la fabrication des spiritueux — surtout le trois-six car, à cette époque, l'eau-de-vie ordinaire a disparu des mercuriales — est devenu « une des branches les plus actives de l'industrie biterroise ». Béziers, Cazouls, Cessenon, Roujan, Maraussan et tous les villages alentour possédaient aussi des distilleries, et l'administration s'en félicite « attendu que les usines destinées à la distillation des vins ne sauraient être trop multipliées dans un pays de vignoble... »

Cette enquête nous révèle également que déjà, dans l'été 1832, il ne restait plus rien de la récolte de 1831, d'où une spéculation « un peu animée ». Béziers est donc le grand centre de distillation, dépassant les centres traditionnels de Mèze, Montpellier ou Saint-Gilles dans le Gard³.

Mais cette prospérité est compromise vers 1850, par l'apparition sur le marché des alcools de betterave. Leur fabrication s'est perfectionnée dans les dix dernières années, leur prix de revient est plus bas que celui des alcools des vins du Languedoc et ils se répandent, malgré leur qualité inférieure, dans le nord de la France et la région parisienne, fermant ainsi ces importants débouchés au Midi. Aussi, les distillateurs du Biterrois s'émeuvent et adressent une pétition « aux représentants du peuple à l'Assemblée nationale⁴ » ; ils protestent contre la concurrence du Nord qui fournit jusqu'à un tiers de la production nationale d'alcool, et demandent un dégrèvement des droits fiscaux sur le vin et un contrôle plus strict pour éviter la fraude dans les alcools de betterave. Cette pétition a recueilli cent-neuf signatures à Béziers même, et elle a aussi circulé dans le Biterrois, notamment à Cazouls, Murviel, Quarante, Colombiers, Vendras, Corneilhan, Bessan... Chaque village donne environ cinquante signatures. Nouvelle preuve, indirecte celle-là, que la distillation intéresse non seulement les industriels distillateurs, mais aussi les viticulteurs, notamment les gros propriétaires, qui continuent à voir dans la fabrication des alcools de vin le principal débouché pour leur vignoble en essor.

1. H. Creuzé de Lesser, *op. cit.*

2. Arch. mun. Béziers, dossier distilleries.

3. H. Rivoire, *Statistique du département du Gard*, Nîmes, 1842.

4. Arch. mun. Béziers, dossier alcools et eaux-de-vie.

Mais un événement allait favoriser les producteurs d'alcools de betterave et orienter différemment les débouchés de la viticulture biterroise : en 1853, la crise de l'oïdium ravage pendant quatre ans le vignoble français¹. On manque de vin partout et le Biterrois trouve à vendre ses vins de chaudière comme vins courants, cependant que les producteurs d'alcools de betterave envahissent d'autant plus le marché des alcools. Désormais, s'amorce une évolution différente de la viticulture à un moment où l'installation des chemins de fer favorise l'écoulement rapide et lointain de toutes sortes de vins. Évolution qui amènera le Languedoc à s'orienter vers la monoculture de la vigne et à satisfaire presque tout le marché français en vins ordinaires. C'est cette transformation, que la crise du phylloxéra consacrera définitivement, qu'avait bien sentie E. Duffour, membre de la Société d'agriculture de l'Hérault, quand il écrivait, en 1869 : « L'oïdium a provoqué un grand vide dans la production des alcools... L'espoir que le Midi pouvait rivaliser, la crise terminée, grâce au bon marché et à la quantité, s'est révélé faux. Le Nord a résisté et a même utilisé les alcools du Midi pour les mélanger avec les siens. Il faut donc se résigner : le capital foncier que représente le vignoble ne pourra jamais résister à la plante annuelle (betterave) qui laisse la liberté de changer cette culture le jour où elle n'est plus lucrative. Mais si le Midi s'est laissé déposséder de l'industrie traditionnelle dont l'avait doté Édouard Adam, il a de larges possibilités en transformant sa vinification, en faisant accepter par le commerce ces vins d'abondance voués autrefois à l'alambic²... »

1. 1854 : 10 millions d'hectolitres contre 45 millions en 1851.

2. E. Duffour, *De la transformation des cultures dans le Bas-Languedoc*, Montpellier, 1869.

Société et École d'Agriculture de Montpellier devant le phylloxéra¹

Le dernier tiers du XIX^e siècle est marqué pour l'agriculture languedocienne par des fléaux inconnus jusqu'alors, générateurs de véritables catastrophes économiques et sociales : la pébrine pour la soie et le phylloxéra pour la vigne. Mais si la pébrine a ses chercheurs à l'échelon national et notamment Pasteur, il n'en va pas de même du phylloxéra à l'extinction duquel participent des chercheurs héraultais et même montpelliérains.

Comment le Midi bas-languedocien a-t-il pris part à la lutte contre le phylloxéra, quelle fut la mesure de sa participation aux recherches nationales, voire internationales, quelles furent ses découvertes et ses conclusions, quelle viticulture nouvelle — dans la technique et dans les mentalités — créa l'effort de lutte ? Telles sont les questions auxquelles, quelque cent ans plus tard², l'on peut tenter de répondre à travers le film des écrits et des discussions des chercheurs et des propriétaires languedociens. Leur pensée se retrouve dans les bulletins des sociétés d'agriculture, les *Annales de l'École d'Agriculture* et autres revues et journaux auxquels ils collaborent³. Il y a là de précieuses sources d'information qui ont été par trop souvent négligées. En effet, écrites par des érudits locaux dont l'activité est si vivace au XIX^e siècle, elles évoquent pratiquement tous les problèmes de l'agriculture régionale, mais aussi ceux

1. Paru dans *Économie et société en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours*, Montpellier, 1978, p. 45-68.

2. C'est surtout dans les années 1874-1880 que recherches et expériences battent leur plein, le phylloxéra envahissant d'Est en Ouest le Languedoc méditerranéen.

3. Cf. dans l'annexe 4 les diverses revues qui se sont intéressées à la question du phylloxéra.

de l'industrie, si proche en Languedoc méditerranéen de l'agriculture puisqu'elle en tire la matière première, vin pour les distilleries, laine et soie pour le textile. Ce sont les possibilités qu'offrent ces sources que nous voudrions présenter ici à travers l'exemple d'une forte crise qui a secoué le Bas-Languedoc dans le dernier tiers du XIX^e siècle : la crise du phylloxéra.

Lorsqu'en 1868 « la nouvelle maladie de la vigne » comme on l'appelle encore alors, commence à inquiéter les agronomes montpelliérains¹, il y a déjà plus de trois ans que celle-ci est apparue à Pujaut dans le Gard et s'est étendue par taches successives autour d'Orange et d'Avignon². Lors de sa séance du 3 juin 1868, la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault³ déclare : « Tout ce qui touche à cette maladie offrant pour la viticulture un intérêt tout particulier, la Société d'Agriculture a institué une Commission chargée d'étudier et d'examiner, outre la maladie elle-même, les documents qui s'y rapportent ». La commission, constituée de Bazille, président de la Société d'Agriculture⁴, J. Planchon, directeur de l'École de Pharmacie⁵ et F. Sahut⁶, est chargée d'aller visiter les

1. Le terme a quelque relent de physiocratie, mais il convient mieux que celui d'agrien, plus évocateur des luttes politico-économiques depuis la publication de l'ouvrage de P. Barral, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, 1968 (avant-propos p. 13). Or, dans l'État libéral du XIX^e siècle, c'est l'initiative privée qui prime et le progrès est dû aux individus plus qu'à un quelconque dirigisme. D'où ce choix du terme d'agronome, puisque tout aussi bien il s'agit de l'activité d'hommes de science et de grands propriétaires ne travaillant pas leurs terres, mais s'intéressant de près à leur exploitation, ainsi que le voulaient les physiocrates. Ils s'apparentent à ces agronomes qu'évoquent M. Cépède et B. W. Valluis, *La pensée agronomique en France*, Paris, 1969.

2. C'est en 1865 « que sa présence est constatée à Pujaut dans le département du Gard, près de Roquemaure ». Son extension est cartographiée dès 1873 par E. Duclaux, de la Commission des études relatives au phylloxéra. Cf. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, tome LXXVI, 16 juin 1873 par É. Duclaux, V. Rendu et L. Faucon, 22 p., 8 pl.

3. Fondée en 1802, elle publie un bulletin trimestriel régulier après une interruption de 1814 à 1820. Elle tient environ deux séances par mois à la Préfecture dans la Salle aux Colonnes, séances très suivies et dont la lecture des procès-verbaux donne une idée de la variété des sujets traités. Pour la composition de cette Société (60 membres actifs, 8 membres honoraires et 90 à 100 membres associés), voir Annexe 1 A, liste des membres de la Société d'Agriculture.

4. Gaston Bazille est président de la Société d'Agriculture de l'Hérault depuis 1862.

5. Jules Planchon (1823-1888) fut directeur de l'École Supérieure de Pharmacie de 1859 à 1881, puis directeur du Jardin des Plantes de Montpellier. Botaniste passionné, il faisait également partie de la Société d'Horticulture et de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

6. Félix Sahut est vice-président de la Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault.

vignobles de Roquemaure et de Saint-Rémy-de-Provence¹. Immédiatement, alors que l'on cherchait dans les taches jaunâtres constatées des champignons apparentés à l'oïdium², Planchon reconnaît « un puceron fixé au bois » auquel il donne le nom de « *phylloxera vastatrix* » dès la fin de l'été, lorsqu'il en a reconnu la forme ailée et apparentée à un insecte déjà connu attaquant le chêne. Dès ce premier rapport, la Commission se montre très optimiste : « Le soufre nous a rendus maîtres de l'oïdium, nous trouverons bien un remède spécifique contre le puceron qui produit l'éthisie de la vigne³. »

Aussi, très tôt, passe-t-on à l'action, Dès le 28 juillet, la commission s'élargit de trois à onze membres⁴ « pour formuler un programme relatif au traitement auquel il convient de soumettre les vignobles⁵ ». On choisit comme lieu d'expérience le Rochet⁶, propriété de Camille Saint-

1. Elle fut accueillie par Delorme, président du Comice Agricole d'Aix, lequel avait signalé l'apparition du phylloxéra dans la Crau dès 1866 et dont le rapport, écrit pour la *Revue agricole et forestière de Provence*, avait aussi été publié par la Société Centrale d'Agriculture de l'Hérault dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1868, p. 385-389.

2. La crise de l'oïdium avait touché le vignoble français entre 1851 et 1896, mais grâce à Henri Marès, propriétaire du domaine de Launac où il fit les premiers essais, on devait découvrir que le soufrage venait à bout de ce champignon et la crise fut enrayerée. En un sens, elle fut même profitable au vignoble bas-languedocien car la crise ayant engendré la pénurie de vin au moment même où la construction des chemins de fer en permettait le transport, ce vignoble vite soigné put offrir au nord et aux régions touchées son vin courant qui jusque-là était distillé et qui, de ce fait, fut promu en quelques années de « vin de chaudière » en « vin de bouche ».

3. G. Bazille, J. Planchon, F. Sahut, « Rapport sur la nouvelle maladie de la vigne », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1868, p. 416-425 ; J. Planchon, « Note additionnelle sur la découverte de la forme ailée de l'insecte », *ibidem*, p. 452-454 ; *Compte rendu de l'Académie des Sciences*, 14 septembre 1868. F. Sahut, *Un épisode rétrospectif à propos, de la découverte du phylloxéra*, Montpellier, 1900, contesta à Planchon la priorité de cette découverte. Quoi qu'il en soit, c'est Planchon qui étudia aussitôt le cycle végétatif du puceron et découvrit ses deux formes : ailée et aptère. Le vent étant un bon agent de transport de cet insecte en sa forme ailée, il pense que ceci explique la rapidité de la propagation du phylloxéra dans la vallée du Rhône balayée par le mistral. Cf. J. Planchon, « Nouvelles observations sur le puceron de la vigne », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1868, p. 475-484.

4. S'y ajoutent notamment Frédéric Cazalis, directeur du *Messenger Agricole*, Louis Vialla, vice-président de la Société, Deshours-Farel, propriétaire à Mauguio, et Camille Saintpierre, agrégé à la Faculté de Médecine.

5. Séance de la Société du 20 juillet 1868. Cf. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1868, p. 486.

6. Cf. annexe 2, p. 217, principaux domaines des environs de Montpellier replantés en cépages américains.

pierre. Tout est essayé : acide phénique, ammoniac, chaux, huile de pétrole, naphthaline, etc. Parallèlement, le gouvernement a nommé une commission départementale dirigée par H. Marès, le vainqueur de l'oïdium¹ et la Société des Agriculteurs de France entreprend elle aussi une étude pour laquelle elle demande la participation de Planchon, Marès, Sahut². Il est en effet temps de trouver le remède : le phylloxéra gagne l'Hérault : « on le signale à Lunel-Viel, Lansargues et aux portes de Montpellier : le Triadou, St-Mathieu-de-Trévières, St-Gély-du-Fesc³. »

On attend beaucoup de l'activité de la Société d'Agriculture : à Mauguio où quelques-uns de ses représentants viennent voir les vignes phylloxérées, plus de cent personnes les attendent⁴.

Désormais, le phylloxéra est au centre des préoccupations et il faut, pour le vaincre, résoudre de nombreux problèmes. En premier lieu, étudier l'insecte lui-même : très tôt les études de Planchon et de l'entomologiste Lichtenstein permettent de connaître ses mœurs, son cycle biologique et reproducteur⁵. Ensuite observer la marche de l'insecte dans l'Hérault, ce qui est l'œuvre de la commission départementale. Elle souhaite qu'on organise une étude locale systématique, soit par appel aux instituteurs dans les communes⁶, soit par formation d'une commission cantonale dirigée par le percepteur⁷. Planchon rédige d'ailleurs une courte brochure pour indiquer aux propriétaires la marche à suivre pour l'étude de la maladie⁸.

1. Les commissions départementales sont nommées par les préfets dans les départements touchés par le phylloxéra. Elles sont supervisées par une Haute Commission qui comprend P. Gervais, ancien doyen de la Faculté des Sciences de Montpellier, V. Rendu, inspecteur général de l'Agriculture qui a publié en 1854 l'*Ampélographie française*, et J. Guyot, auteur de l'*Étude des vignobles de France* (1868).

2. Ils doivent avec les agronomes bourguignons, tel le vicomte de La Loyère, étudier la marche de l'insecte dans la vallée du Rhône.

3. « La maladie de la vigne dans le département de l'Hérault », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1870, p. 224-242.

4. G. Bazille, « Le phylloxéra à Mauguio », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1871, p. 124-129. En tête de la population était l'instituteur qui avait, le premier, écrit à la société pour lui demander son concours.

5. J. Planchon et J. Lichtenstein, « Notes entomologiques sur le phylloxera vastatrix », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1869, p. 350-375.

6. Le directeur de l'École Normale fait partie de cette commission.

7. Ce serait une commission gérant la lutte contre le phylloxéra sur le principe d'une assurance : chaque propriétaire donnerait 1 franc par hectare, *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1871, p. 128.

8. J. Planchon et J. Lichtenstein, *Instructions pratiques adressées aux viticulteurs sur la manière d'observer le phylloxera*, 1870, 18 p.

Puis il faut rechercher les moyens de tuer le phylloxéra. Pour cela, on reprend les expériences sur de nouveaux terrains et le gouvernement charge officiellement la Société d'Agriculture d'étudier les procédés proposés. Enfin, il faut trouver les moyens financiers de cette politique de lutte on lance des souscriptions, on fait appel aux subventions ministérielles et a celles du conseil général qui d'ailleurs se montra assez généreux à cet égard¹. C'est sur ces bases que travaille la Commission qui, au bout d'un an, livre au public des conclusions qui seront valables encore dix, vingt ans plus tard : « Une année avait été donnée à la Commission pour faire connaître le résultat de ses études... Les caractères spéciaux de la maladie ont été déterminés ; les symptômes et les signes qui l'accompagnent ont été fixés, les mœurs de l'insecte étudiées, ses moyens de reproduction et de propagation en partie découverts : enfin, les nombreux insuccès de guérison ont été signalés pour détourner de stériles recherches par les mêmes moyens. Ce n'est pas néanmoins sans un profond sentiment de regret que la Commission doit constater n'avoir rien à indiquer de certain sur le point capital qui était l'objet de ses travaux : la découverte positive d'un moyen curatif ou tout au moins palliatif². »

C'est donc à la découverte de ce moyen curatif que l'on s'attaque tout d'abord. Au Mas de Las Sorres, propriété de Fermaud, dans des vignes phylloxérées dont la production était tombée de 175 à 33 hectolitres, on fait pendant quarante ans, de 1872 à 1912, des expériences dont H. Marès rédige fidèlement le rapport annuel. Ce rapport accompagné d'un état de la marche du phylloxéra dans le département, constitue la base essentielle de toutes les recherches des agronomes. Publié dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture* et imprimé séparément à partir de 1872³, il sert à vulgariser les procédés utilisés et présentant quelque chance de succès : 700 remèdes différents sont essayés sur près de 7 000 cep.

1. De nombreux membres du conseil général sont propriétaires de vignobles et font partie de la Société d'Agriculture, tels Henri Marès, Camille Cambon, Jules Pagézy, député et maire de Montpellier, F. Combes, d'Albenas, le comte de Rodez-Bénavent, Coste-Floret, cf. annexe 1, infra, p. 214.

2. « Rapport de la Commission départementale de l'Hérault instituée pour étudier la nouvelle maladie de la vigne » par E. Duffour, secrétaire-rapporteur, *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1869, p. 389.

3. À Montpellier, chez Grollier qui imprima la plupart des ouvrages ayant trait au phylloxéra. Le manuscrit est déposé à la bibliothèque de l'École nationale d'Agriculture : dossiers Phylloxéra.

Au départ, le champ d'expériences fonctionne en 1872, afin d'expérimenter les cinquante-sept procédés envoyés pour concourir au prix de vingt mille francs proposé par le ministère de l'Agriculture¹, prix qui, faute de succès, ne fut jamais attribué. Ce fut un travail important car les procédés proposés de toute la France et même de l'étranger variaient de la potasse à la chaux, en passant par l'acide sulfurique, l'huile de baleine, les poils de chèvre; etc.². Aussi H. Marès fut-il aidé par Jeannenot et Durand, professeurs à la toute nouvelle École nationale d'Agriculture créée à Montpellier en 1870-1872. Par la suite, on continua les essais avec les procédés qui avaient paru les plus concluants, notamment le sulfure de carbone et le sulfocarbonate de potassium, en lesquels H. Marès avait confiance. Les vignes traitées ne meurent pas, mais le phylloxéra non plus et H. Marès conclut : « Il faut veiller sur le phylloxéra comme il a fallu veiller sur l'oïdium. Il faudra renouveler les applications d'agents spécifiques sur les racines à mesure que les attaques se renouvelleront. Peut-être sera-t-on obligé de répandre à chaque labour, sur les vignes attaquées ou menacées de maladie, des substances pulvérulentes agissant à la fois comme engrais, comme insecticides ou comme médicament³. »

Des essais de même type étaient faits dans les Charentes, à Cognac, par Mouillefert, et à Marseille par le P.L.M.⁴ sous la direction de Marion, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille. Les conclusions étant favorables au sulfure de carbone comme moyen de lutte, le gouvernement subventionna les syndicats de défense qui s'associaient pour employer cet insecticide. Mais dans l'Hérault, on n'est pas aussi enthousiaste : le procédé n'est pas « d'une efficacité certaine », son emploi nécessite une forte dilution d'au moins cent litres d'eau par souche, « ce

1. Prix de 20 000 francs « en faveur de l'auteur d'un procédé efficace et pratique pour combattre la nouvelle maladie de la vigne ». Le jury était constitué de Dumas et Milne-Edwards, de l'Académie des Sciences, du comte de La Vergne, membre de la Société Agricole de la Gironde, de Bédel, membre de la commission départementale du Vaucluse et des quatre Montpelliérains : P. Gervais, J. Planchon, H. Marès et L. Violla.

2. Pour la liste de ces procédés dont certains sont très farfelus, tel celui qui recommandait de marteler le sol pour chasser le phylloxéra par la terreur, procédé jamais essayé — voir *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1872, p. 90-124.

3. H. Marès, « Des moyens pratiques de combattre la maladie », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1874, p. 378.

4. Le P.L.M., que la pénurie de vin privait d'une large partie de ses transports de marchandises, fournit les terrains d'expérience et offrit ensuite des tarifs spéciaux pour le transport du sulfure de carbone.

qui est une dérision dans nos pays¹ ». Aussi, « M. Bazille a saisi cette occasion pour faire ressortir tous les efforts de la Société depuis sept ans dans la question du Phylloxéra, pour expliquer par toutes les déceptions qu'elle a éprouvées successivement, son incrédulité actuelle dans l'efficacité pratique du meilleur des insecticides, et pour engager l'Académie à ne pas tarder plus longtemps à s'occuper des cépages américains qui restent aux yeux de beaucoup d'agriculteurs du Midi, la seule chance de salut pour la viticulture² ».

Les cépages américains, là est la grande originalité du département de l'Hérault qui, bien plus résolument que la Gironde ou la Côte-d'Or se lance dans cette voie. Dès 1870, on a reconnu que le phylloxéra venait d'Amérique et qu'il avait été importé par des propriétaires cherchant à lutter contre l'oïdium³. On tourne alors ses recherches du côté des cépages américains. Lichtenstein, entomologiste montpelliérain, beau-frère de Planchon, traduit un ouvrage de l'américain Riley sur les insectes nuisibles à la vigne⁴. En un premier temps, mais qui ne dura pas, on songea à importer d'Amérique des insectes ennemis du phylloxéra qui le détruiraient. Le député Coste-Floret s'était même adressé au ministère des Affaires Étrangères à ce sujet⁵. Mais, dès 1871, la politique d'introduction des cépages américains se précise à la suite d'un voyage d'études de Riley dans le Midi de la France. L'entomologiste américain ayant précisé que les plants français importés en Amérique meurent du phyloxéra⁶, Planchon et Lichenstein proposent l'importation et la plantation de cépages américains et publient à partir de 1877 un journal, *la Vigne américaine*. Leurs idées ne rencontrent pas beaucoup d'écho dans l'opinion publique qui doute en premier lieu de l'étendue du fléau, vu son mode de propagation par sauts successifs atteignant certaines vignes, en épargnant d'autres ; ensuite la prévention est forte contre les cépages américains propagateurs du phylloxéra⁷. Le remède semble pire que le mal et certains départements

1. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1878, p. 72-521.

2. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1875, séance du 7 juin, p. 300.

3. L. Laliman, grand propriétaire du Bordelais, et les frères Audibert, pépiniéristes à Tarascon, ayant vendu des boutures, eurent à se défendre de cette accusation.

4. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1870, p. 341-351.

5. « Le phylloxéra, historique de la maladie et des moyens entrepris pour lutter depuis 1868 », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1870, p. 137-147.

6. J. Planchon et J. Lichtenstein, « Le phylloxéra », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1871, p. 246-252.

7. L. Laliman se fait l'écho de ces appréhensions publiques lorsqu'il écrit : « il est clair

interdisent l'importation de tout cépage, de quelque origine qu'il soit d'ailleurs ; enfin, nous l'avons vu, le gouvernement favorise surtout la lutte par insecticide et les vigneron y sont au départ favorables, celle-ci s'accompagnant parfois de subventions.

Mais à la Société d'Agriculture, les idées de Planchon reçoivent un accueil plutôt favorable : la réaction de nombreux propriétaires ayant été contraints d'arracher au départ les souches phylloxérées pour éviter la propagation du mal, l'on pense à replanter et l'on décide d'examiner de plus près les cépages d'outre-Atlantique. Aussi, à l'occasion d'une visite du directeur général de l'Agriculture¹, G. Bazille tente auprès de lui, avec succès, une démarche « relative à une mission en Amérique, pour l'étude du phylloxéra et des cépages américains² », et le 28 juillet 1873, un arrêté ministériel charge officiellement Planchon de cette mission. Il en revient deux mois plus tard, avec cent mille plants américains de Caroline du Nord, et des vins américains déposés aux Chambres de Commerce de Montpellier et de Sète pour dégustation³. Confiante dans le résultat, la Société d'Agriculture crée une commission d'importation des plants américains qui sont plantés pour expérimentation au domaine de La Gaillarde⁴, domaine de l'École d'Agriculture qui affirme ainsi dès le début, son désir de collaborer à la lutte contre le phylloxéra.

que si l'on continue à soutenir que le phylloxéra a été amené par des plants américains, peu de résultats découleront des conseils de M. Planchon en vue de la reconstitution du vignoble par ces mêmes vignes américaines » dans G. Bazille, « Études sur le phylloxéra », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1871, p. 130-136, qui fait là un rapport d'articles de Riley et Laliman.

1. Venu pour le concours général de Montpellier en octobre 1872.

2. Séance du 4 novembre 1872, *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1872, p. 320-327.

3. On organisa à la Société d'Agriculture le 27 octobre 1873 une séance extraordinaire pour le retour de Planchon (compte rendu dans *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1873, p. 860-867).

4. La Société d'Agriculture avait insisté dès 1871 auprès du conseil général et du conseil municipal pour que soit créée une École d'Agriculture à Montpellier (lettre du 9 novembre dans *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1871, p. 264-269). Par la suite, dès la création de cette école qui ouvre en novembre 1872, professeurs et membres de la Société entretiennent des rapports étroits. Camille Saintpierre, déjà membre actif et influent de la Société et qui avait fait partie de la Commission départementale, est nommé professeur de technologie à l'École d'Agriculture et en devient directeur en 1876. Gustave Foex, chef de travaux chimiques, adhère à la Société en novembre 1872. Sur le champ d'expérimentation des cépages américains, voir *Rapport sur le phylloxéra*, conseil général de l'Hérault, session d'avril 1876.

Aussi, lors du congrès viticole international de 1874 qui se tint à Montpellier¹, les « américanistes » furent plus nombreux que les « sulfureurs » et la lutte entre sulfureurs et américanistes ne prit jamais en Bas-Languedoc l'âpreté qu'elle eut en Bourgogne ou en Bordelais comme on le vit par exemple au Congrès de Bordeaux de 1881². L'Hérault devint très tôt le foyer des « américanistes » ; Société et École d'Agriculture se lancent résolument dans cette voie, appuyées, par de grands propriétaires qui font des essais sur leurs domaines : Fabre, ancien député du Gard, a les plantations de vignes américaines les plus étendues de la région, Louis Vialla dans son domaine de Saporta, le duc de Fitz-James à Saint-Bénézet, Pagézy dans sa propriété du Viviers. Henri Marès lui-même introduit dès 1876 des cépages américains sur son champ d'expériences de Las Sorres et deux pépiniéristes font venir dès 1874 des plants américains³. Cette orientation s'explique par le désir qu'a l'Hérault de conserver sa place de premier producteur de vins français et l'on craint même que devant la pénurie, 6 464 739 hectolitres en 1876 contre 12 692 995 hectolitres en 1871, le marché français ne soit envahi par les vins américains comme il commence à l'être par les blés américains. D'où le désir d'une rapide reconstitution.

Mais bien qu'on sût que cette reconstitution ne se ferait que par les cépages américains, tous les problèmes n'en étaient pas réglés pour autant. On voudrait conserver « le fertile Aramon qui a fait la richesse du Languedoc⁴ » et le goût des vins français. Aussi, dès 1874, on songe à n'utiliser ces cépages que comme porte-greffes. Là aussi, les hésitations furent nombreuses, chaque propriétaire se livrant à ses propres expériences : Pagézy les greffe dès réception, Marès au bout d'un an, certains

1. Ce congrès international s'ouvrit le 26 octobre 1874 à Montpellier sous la présidence de E. Drouyn de Lhuys et on y parla essentiellement du phylloxéra. Il comprit, outre les séances de travail, une excursion chez les négociants de Mèze et de Cette et une visite des installations de l'École d'Agriculture. Ce congrès était doublé d'un congrès séricicole pour l'étude de la pébrine (*Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1874, p. 471-588).

2. Pour le conflit en Bourgogne, voir R. Laurent, *Les vigneronns de la Côte-d'Or au XIX^e siècle*, Dijon, 1958, t. 1, p. 327-348 ; pour le Bordelais, Duchesse M.-A.-M. de Fitz-James, *Le Congrès de Bordeaux*, Nîmes, 1881. La duchesse de Fitz-James soutint toujours le point de vue de Planchon.

3. P. J. Berckmanns, propriétaire à Augusta dans l'État de Géorgie, USA, propose ses plants dès 1874 « à messieurs les viticulteurs du Midi de l'Europe » (lettre imprimée de 8 septembre 1874).

4. F. Convert, « *Le commerce des vins au siècle dernier et aujourd'hui* », conférence du 19 février 1877.

recommandent le greffage à l'automne, d'autres au printemps¹. Ce n'est que vers 1878 que la technique définitive de la greffe est mise au point. Mais il faut alors l'enseigner aux viticulteurs qui ne la pratiquaient pas jusque-là puisque tout aussi bien « greffeur » était un métier bien spécialisé. Pour cet enseignement, on choisit la voie directe, on ne fit pas appel à des intermédiaires comme en Côte-d'Or par exemple où des instituteurs devinrent de véritables moniteurs de greffage². Dans l'Hérault, Société et École d'Agriculture organisent de 1879 à 1887 des conférences sur le greffage³. Très suivies, elles attirèrent près de mille viticulteurs venus de toutes les zones viticoles du département⁴. Elles avaient lieu à l'École d'Agriculture et ce fut l'occasion pour demander au conseil général une subvention — non accordée⁵ — afin d'agrandir l'amphithéâtre de l'École, trop petit en ces occasions. On organisa même en 1880 un concours de machines et outils propres au greffage de la vigne, concours qui eut beaucoup de succès. Désormais, on cherche le moyen de greffer vite et à peu de frais pour hâter la reconstitution.

Cette dernière est d'ailleurs en bonne voie ; il y a dans l'Hérault en 1885 plus de vignes américaines, 44 654 hectares, que de vignes françaises, 25 028 hectares. Et l'on peut considérer qu'à partir des années 1883-1884, la discussion sur le phylloxéra est close, on ne reviendra pas sur les procédés choisis pour la reconstitution comme le démontre G. Bazille à des vigneron lyonnais venus visiter l'École d'Agriculture : « Si vous parcourez les journaux de la localité, les annonces, vous verrez qu'on a bien soin de dire tant d'hectares à vendre, dont un tiers, un quart déjà replantés en vignes américaines ». Désormais, les questions à l'ordre du jour seront nouvelles : la lutte contre les nouvelles maladies, mildew et black-rot ; le renouvellement des traités de commerce, la fabrication des vins artificiels, le sucrage, toutes préoccupations qui culminèrent en crise en 1907.

1. L. Violla et J. Planchon, « Les cépages américains dans le département de l'Hérault pendant l'année 1876 », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1877, p. 115-161, exposent notamment (p. 147-160) les divers modes de greffe.

2. Cf. R. Laurent, *op. cit.*, t. 1, p. 349.

3. Cf. compte rendu des exposés, travaux et liste des personnes présentes dans les bulletins de la Société d'Agriculture de chaque année sous la rubrique « Réunions viticoles publiques ».

4. Cf. annexe III, A et B, origine des participants aux conférences sur le greffage à l'École d'Agriculture les 3 et 4 mars 1879.

5. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1883, p. 118-119, lettre de L. Violla au conseil général, et 1884, p. 195.

Mais l'histoire de la lutte contre le phylloxéra n'est pas seulement celle de la reconstitution en plants américains, c'est aussi celle de la naissance d'une viticulture nouvelle. Ces recherches, ces expériences, ces hésitations que nous avons évoquées furent génératrices de la viticulture contemporaine : rendements élevés, culture mécanisée et scientifique, telles sont les trois découvertes essentielles faites au cours de la lutte contre le phylloxéra.

Rendements élevés, c'est la découverte du rôle des engrais. Jusque-là, la viticulture était restée un jardinage et l'on se contentait de fumer traditionnellement les ceps avec la fumure des troupeaux de moutons, fumure que l'on continua d'ailleurs à utiliser et que l'on fit venir du Larzac par chemin de fer quand celui-ci fut construit. Mais c'est à d'autres engrais que l'on s'adresse désormais : guano, engrais d'animaux provenant d'équarrissage, puis engrais chimiques¹. Cet apprentissage des engrais, de leur choix, de leur dosage provient surtout des expériences de Marès qui a utilisé à Las Sorres tant de produits divers². Il s'aperçut que dans les vignes traitées ainsi, même atteintes du phylloxéra, les souches portaient plus de raisins et offraient des rendements plus élevés. C'est d'ailleurs cette végétation plus abondante qui avait au départ trompé H. Marès, lui laissant espérer qu'on arriverait à force de soins et d'engrais à bout du phylloxéra³. Même le procédé de submersion, qu'encourage la Société d'Agriculture puisqu'elle publie dès 1871 un mémoire à ce sujet⁴, révèle la nécessité d'engrais car dans les vignes soumises à ce traitement, les lavages appauvrissent le sol et il faut des engrais pour le régénérer. D'ailleurs, au congrès viticole international de Montpellier en 1874, le président Drouyn de Lhuys pose dans son discours d'ouverture le problème en ces termes : « Le phylloxéra n'est-il qu'un symptôme de l'épuisement de nos vignes ? Peut-être faut-il les régénérer⁵? » La forte production de l'âge d'or du Second Empire ayant épuisé les sols, ils ont besoin de recevoir plus que la fumure tradition-

1. C. Saintpierre, « Les engrais chimiques appliqués à la culture de la vigne », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1870, p. 243-296, recommande l'emploi de la potasse, des phosphates et des nitrates.

2. « Rapport sur les expériences faites à Las Sorres » par H. Marès, *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1873, p. 735-762, 1874, p. 722 et suivantes.

3. H. Marès, « Des moyens pratiques... », art. cit., p. 378.

4. L. Faucon, propriétaire-viticulteur dans la commune de Graveson, « Notes sur des vignes soumises au traitement de la submersion », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1871, p. 151-180.

5. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1874, p. 477.

nelle. Et Saintpierre, puis Audouinaud, à l'École d'Agriculture se spécialisent dans l'étude des engrais à appliquer à la vigne, estimant qu'il s'agit là d'une nécessité¹.

Les méthodes de culture aussi vont se trouver modifiées, car le phylloxéra remet tout en question. On est loin du jardinage qu'admirait tant Arthur Young² et l'on commence à appliquer les méthodes modernes permettant la mécanisation, méthodes que recommandait Guyot à la veille de la crise³. Dans le domaine d'abord de la plantation, plus de provignage anarchique mais des plants nouveaux bien alignés permettant le passage de la charrue. Le choix des plants, leur greffe, traduit la recherche du rendement avec le développement en particulier des hybrides. Le défonçage, sujet de controverse quant à sa profondeur, est maintenant résolument profond et les ceps espacés : ceci parce que Foex avait montré que les plants américains avaient des racines et des sarments plus gros que les ceps français et qu'il leur fallait plus d'espace. La mer de vignes alignées du Bas Languedoc est née dans la reconstitution post-phylloxérique⁴.

Même le mode de travail de la vigne fut repensé de façon plus systématique pour une culture plus rentable ; le sol fut raffermi, aplani, les labours plus fréquents, la taille modifiée. Il s'agit de mettre sur pied la viticulture comme une entreprise et c'est ce visage que nous offre la propriété du Viviers de J. Pagézy en 1880 : « Il (Pagézy) vient d'établir une vigne où les travaux se font dans les conditions les plus économiques et avec une rapidité très grande. Il me suffira de dire qu'il a pu planter en un seul jour avec un personnel limité, quelque chose comme 50 000 boutures. Une charrue traînée par des bœufs ouvre des sillons à 80 centimètres de distance l'un de l'autre ; des femmes disposent des boutures... qui sont ensuite recouvertes à la hauteur voulue à l'aide d'une charrue traînée par des chevaux qui en labourant, marchent sur le sol non travaillé. Tous les travaux d'entretien (sarclages, etc.), sont

1. A. Audouinaud, « Les engrais appliqués aux vignes du Midi », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1878, p. 110-126.

2. A. Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, traduction H. Sée, 3 vol., Paris, 1931, t. 2 : le travail et la production en France.

3. J. Guyot, *Étude des vignobles de France pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification françaises*, 3 vol., Paris, 1868, t. 2, p. 345-395.

4. Ce paysage familier aux Languedociens est peut-être en train de se modifier de nos jours en vue de l'utilisation de la machine à vendanger qui demande un écartement plus grand. Mais l'écartement choisi dans les années 1880 a permis la mécanisation, puis la motorisation, les fabricants y ayant adapté les tracteurs.

faits au moyen d'instruments attelés¹. » Dans ce mode de travail, la primauté du grand domaine se dégage aux dépens de la petite exploitation moins bien outillée à cet effet.

Enfin la grande nouveauté est l'emploi continu de produits anticryptogamiques et antiparasitaires, Au soufrage apparu avec l'oïdium mais qui restait relativement bon marché, s'ajoute désormais la nécessité d'insecticides particuliers pour combattre les nouvelles maladies, mildew, black-rot, etc. : « l'emploi d'engrais et d'insecticides combiné avec le travail du soi est appelé à résoudre la question du phylloxéra », écrit H. Marès en 1876. Aussi, les vigneron, soucieux de rentrer dans leurs frais après les pertes dues au phylloxéra et les dépenses de la reconstitution, prêtent une oreille attentive à ces conclusions et à partir de 1880 utilisent les produits chimiques pour leurs vignes. C'est en effet à ce moment-là que l'on constate la création d'usines d'engrais et partout surgissent « toutes sortes de fabriques et dépôts d'engrais et insecticides² ». Raffineries de soufre, fabriques de sulfate de cuivre, de sulfo-carbonate de potassium, usines d'équarrissage et d'engrais animalisés se développent dans la région entre 1880 et 1910, preuve que le besoin en est né dès la reconstitution post-phylloxérique et que leurs produits continueront dès lors à être utilisés couramment dans la viticulture.

Mais l'utilisation de ces méthodes nouvelles amène le vigneron à apprendre les moyens de les mettre en œuvre. D'où une oreille attentive prêtée aux propos des agronomes. L'École d'Agriculture se félicite du nombre important de particuliers qui ont répondu à son appel lorsqu'elle demandait de lui envoyer des plants phylloxérés pour étudier l'évolution de la maladie, les conférences sur le greffage furent très suivies et le texte de ces conférences fut réédité à plus de 5 000 exemplaires³.

Le *Messenger agricole*, qui met en sous-titre « *Revue des associations et des intérêts agricoles du Midi* », centre presque tous ses articles sur

1. « Les vignes de Monsieur Jules Pagézy au Viviers », rapport de D. Gavazza, délégué du gouvernement italien à l'École d'Agriculture de Montpellier, 15 juin 1880, publié dans *La Vigne américaine*, juin 1880.

2. M. J. Solé, *L'industrie dans le département de l'Hérault de 1871 à 1914*, mémoire de maîtrise, Montpellier 1973, p. 102-110. Par exemple, c'est en 1881 que la Société générale pour la fabrication du sulfo-carbonate de calcium ouvre une succursale à Montpellier avec au départ une fabrication de 3 000 tonnes.

3. G. Foex, *Rapport à Monsieur le Directeur de l'École d'Agriculture sur les expériences de viticulture faites à l'École d'Agriculture*, Montpellier, 1879, 31 p.

les problèmes viticoles¹. Ces derniers ont suscité un tel nombre de brochures scientifiques et de vulgarisation qu'un libraire-éditeur met à la disposition de ses clients un catalogue des ouvrages viticoles qui ne contient pas moins de 150 titres². Et les professeurs de l'École d'Agriculture, Vialla, Ravaz, puis Degrully, mettent sur pied deux journaux de vulgarisation scientifique, la *Revue de viticulture et le Progrès agricole et viticole*³. C'est l'ouverture du monde viticole au monde scientifique, le lien assuré entre la théorie et la pratique, signe manifeste de la naissance d'une véritable agriculture scientifique.

Mais ne faudrait-il pas s'interroger pour terminer sur les hommes qui sont à l'avant-garde de cette lutte ? Quel est leur but ? leur intérêt ? À qui font-ils appel pour les soutenir dans leur long effort de recherche ?

Dans la Société d'Agriculture qui se pencha la première sur le problème du phylloxéra, c'est au titre de chercheur d'abord que l'on participe aux études et expériences. La Société d'Agriculture de l'Hérault est d'ailleurs une des sociétés d'agriculture de France qui comptent le plus de professeurs de Faculté, notamment des Facultés de Sciences et Médecine⁴. Planchon et Lichtenstein sont des botanistes, des entomologistes qui se passionnent pour la sélection des espèces, le cycle biologique des insectes ; ils ont des liens étroits avec leurs collègues parisiens, européens, voire américains. Ainsi Planchon entretient une correspondance suivie avec le savant américain Riley, et Lichtenstein avec Roesler, chef de la station expérimentale de fruits et viticulture en Autriche et dont les expériences sur des vignes phylloxérées à Kloster-

1. Par exemple, le numéro 4 de 1886 contient un « Rapport sur le concours d'instruments à combattre le mildew » par E. de Ricard, un « Rapport sur le concours international d'instruments propres à combattre le phylloxéra » par Dante Comini, un article sur l'emploi du sulfure de potassium de P. Hugounenq, une étude sur le mildew par A. Audouinaud. Seul un article de dix pages sur une revue de 160 pages ne concerne pas les problèmes viticoles et traite de l'agriculture australienne. *Messenger agricole*, 27^e a., 3^e sér., t. VII, n^o 4, 10 avril 1886.

2. Coulet, *Catalogue des ouvrages sur les vignes américaines, le phylloxéra et le vin*, Montpellier, 1889, 32 p.

3. La *Revue de Viticulture, organe de l'agriculture des régions viticoles* est un hebdomadaire fondé en 1894, publié à Paris et dirigé par P. Viala et L. Ravaz, professeurs de viticulture et œnologie à l'École d'Agriculture de Montpellier. L. Degrully est professeur d'agriculture et s'occupe de la rédaction du *Progrès agricole et viticole*, journal d'agriculture méridionale.

4. Cf. annexe 1-B, infra, p. 216 et R. Dugrand, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, 1963, p. 358.

neuburg sont très suivies dans le monde viticole¹. Il n'est pas jusqu'à Pasteur qui étudiait la maladie du ver à soie et vint à Montpellier en 1874 pour le double congrès viticole et séricicole, qui s'intéressa au problème du phylloxéra². Les études sur le phylloxéra multiplièrent les rapports et suscitèrent la tenue de cinq congrès viticoles internationaux : trois eurent lieu en France, à Beaune en 1869, Montpellier en 1874, Bordeaux en 1881, et deux à l'étranger, à Lausanne en 1887 et Turin en 1884. Échanges d'idées, rencontres furent pour les savants français l'occasion de prendre conscience de leurs lacunes. Leurs connaissances en ampélographie, en œnologie restaient limitées à ce qui se cultivait sur le territoire français³; et en ce qui concerne la vinification, on avait fait fort peu de progrès depuis Chaptal⁴ : il fallut donc les compléter. De même, répondant aux critiques de leurs collègues américains, qui leur reprochaient trop de théories et pas assez d'expérimentation, les savants français firent accomplir plus rapidement à l'agronomie le passage de la théorie à la pratique qu'avaient souhaité déjà certains de leurs prédécesseurs, tel Mathieu de Dombasle⁵. On s'aperçut aussi du lien nécessaire entre les diverses branches scientifiques : la mise en œuvre d'une régénération viticole faisait appel à tout : botanique, entomologie, œnologie, chimie appliquée, techniques de vinification... Ainsi le phylloxéra

1. L. Roesler publia à partir de 1882 une *Revue antiphyllaxérique internationale* en allemand, français et anglais.

2. Il ne publia pas d'étude mais en discuta avec les membres du congrès.

3. Dans ces domaines, les références étaient les études d'A. Jullien, *Topographie de tous les vignobles connus suivie d'une classification générale des vins*, Paris, 1816, J. A. Cavoleau, *Œnologie française ou statistique de tous les vignobles et de toutes les boissons vineuses et spiritueuses de la France, suivie de considérations générales sur la culture de la vigne*, Paris, 1827, V. Rendu, *Ampélographie française comprenant la statistique, la description des meilleurs cépages, l'analyse chimique du sol et les procédés de culture et de vinification des principaux vignobles de France*, 2^e édition, Paris, 1854, J. Guyot, *Étude des vignobles... op. cit.*

4. Chaptal, ministre de l'Intérieur de 1800 à 1804, fut auparavant professeur de chimie à l'École de Médecine de Montpellier. Il étudia les procédés de vinification et fut l'inventeur du procédé dit de « chaptalisation ». Il publia en 1801 un *Traité théorique et pratique de la culture de la vigne avec l'Art de faire le vin les eaux-de-vie, esprit de vin, vinaigres simples et composés*, et en 1823 *Chimie appliquée à l'agriculture*, ouvrages dont les conclusions restèrent pendant plus de cinquante ans les bases des procédés de vinification (cf. Y. Maurin, « Chaptal et la viticulture française », ci-dessus, p. 143-162).

5. C.-J.-A. Mathieu de Dombasle (1777-1843), auteur d'ouvrages sur la charrue, la distillation des grains, le problème des impôts, dirigea pendant près de vingt ans la ferme expérimentale de Roville, près de Nancy, et publia l'histoire de ses essais dans les *Annales de Roville*.

provoquait non seulement le renouvellement du vignoble français mais aussi celui de ses bases scientifiques.

Mais ce n'est pas seulement au titre de chercheurs, mais aussi souvent en temps que propriétaires que les membres de la Société d'Agriculture désirent vaincre rapidement le phylloxéra¹ : 68 % des membres actifs et 82 % des membres associés sont des propriétaires, soit qu'ils vivent de leur propriété, soit qu'ils exercent une autre profession de par ailleurs. Gaston Bazille, président de la Société est propriétaire des domaines de Saint-Sauveur et de Méric ; Jules Pagézy, maire et sénateur, en son domaine du Viviers a planté dès 1874 des Norton venus d'Amérique tout comme le marquis de Turenne à Valautre, et Madame Fabre, veuve du sénateur du Gard, à Saint-Clément ; Henri Marès à Launac où il a expérimenté le soufre pour la première fois, utilise force engrais et insecticides ; Cazalis au domaine des Aresquiers, non seulement plante des cépages américains, mais, dès les débuts du phylloxéra, envoie son fils en Algérie planter de nouveaux vignobles. Tous ces grands propriétaires ont largement contribué par leurs essais, par leurs exemples, à faire avancer les recherches. Ils offrent d'ailleurs leurs terres comme champ d'expériences : Fermaud n'a-t-il pas prêté les vignes de Las Sorres ? En 1880, la Société d'Agriculture invite les vigneronns à aller visiter dix-huit domaines des environs de Montpellier² pour faire connaissance avec les cépages américains. Ce sont ces grands propriétaires, et bien d'autres encore, tels le duc de Fitz-James, le négociant Leenhardt, le vicomte d'Adhémar, les Bouscaren, les Sabatier... qui sont devenus les premiers « américanistes ». Persuadés que « la vigne américaine fait revivre la vigne française et a triomphé du phylloxéra³ », ils ont fait venir très tôt des plants des États-Unis, ce qui leur valut parfois des accusations de spéculation, à l'encontre de toutes les mesures administratives interdisant l'importation des cépages et rendant obligatoire la circulation dans des caisses métallisées et soudées, mesures que le préfet de

1. Cf. annexe 1, A et B.

2. Ce sont les propriétés de J. Pagézy (Viviers), Jullian (Villeneuve), M^{me} Veuve Fabre (Saint-Clément), G. Chancel (Saint-Gély-du-Fesc), Comte de Turenne (Valautre), Courty (Saint-Georges-d'Orques), Ferrouillat (*id.*), Deshours (Mauguio), Bouscaren (Terral), Saintpierre (Rochet), Arnal (Lavérune), Violla (Saporta), Leenhardt (Chalet), Blouquier (Mas de Farel), Sabatier (Maurin), Gordon (Saint-Georges), Loubet (Montpellier), Delon (Saint-Christol). Cf. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1880, p. 39, et annexe 2.

3. Inscription sur le monument élevé par la Société d'Agriculture à la mémoire de Planchon en 1894, monument situé au square Planchon, face à la gare à Montpellier.

l'Hérault ne tenta d'ailleurs jamais de faire appliquer¹ car on s'en gaus-sait fort à la Société d'Agriculture. Et quelques années plus tard, aux congrès viticoles de Montpellier de 1884, 1886 et 1889, ils exposent les vins de leurs domaines. Dans son rapport, Gaston Bazille fait l'histoire de leurs tâtonnements : « il y a encore dans le coin des jardins des plants de vignes provenant des premières importations », et l'éloge de leurs résultats². C'est donc cette conjonction de savants et de grands proprié-taires au sein même de la société, souvent dans le même homme, qui explique les orientations aussi rapides et aussi décisives prises dans l'Hérault.

Un autre organisme allait bientôt compléter l'œuvre commencée et surtout en permettre la vulgarisation. L'École Supérieure d'Agriculture fondée en 1872, se lança résolument en 1876, sous la direction de Camille Saintpierre, dans les études de viticulture qui n'existaient pas alors puisque l'école avait été au départ simplement transférée à Montpellier depuis La Saulsaie dans les Dombes³. Une subvention de quatre mille francs du conseil général permit de créer une école de multiplication et une collection de huit mille ceps américains avec, au domaine agrandi de La Gaillarde, des terrains d'expériences pour fumures et insecticides. G. Foex, premier professeur de viticulture, écrit à ce sujet : « notre École se trouve, par le fait même de sa situation, dans la nécessité de faire une large place à cette branche des études agricoles que seule, parmi nos Écoles Nationales, elle peut donner d'une manière théorique et pratique à la fois. Au reste, l'opinion lui attribue partout un rôle important à ce point de vue, ainsi que le démontre l'empressement que mettent déjà les étrangers de la région méditerranéenne à venir suivre ses leçons de viticulture et d'œnologie, enfin, la crise malheureuse que traverse actuellement notre viticulture méridionale lui impose le devoir de travailler activement à la solution des problèmes si importants qu'elle a suscités⁴. » Et G. Foex n'est pas seul à insister sur la nécessité d'études

1. Dans d'autres départements, ces mesures furent appliquées très strictement. C'est le cas en Côte-d'Or dès 1874 (R. Laurent, *op. cit.*, p. 327).

2. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1885, p. 17-64, et 1889, p. 133-140. Les principaux exposants sont Fosset (Gignac), Jullian (Villeneuve-lès-Maguelone), Barral (Lamourre), Courty (Saint-Georges), Bastide (château d'Agnac), Fermaud (Las Sorres), duchesse de Fitz-James (Gard), Massal (mas de Massanne), Lichtenstein (Montpellier), Leenhardt (Montpellier).

3. Pour l'histoire des débuts de l'École, F. Convert, « L'École d'Agriculture de Montpellier », *Annales de l'École d'Agriculture de Montpellier*, 1885, n° 1, p. 5-18.

4. Le programme mis au point par G. Foex est présenté au public en 1876 par C. Saint-

de viticulture, nombre de propriétaires partagent son opinion tel Duffour, correspondant biterrois de la Société d'Agriculture, qui estime que « si le département de l'Hérault a pris la tête dans la préparation et la culture de ces cépages, c'est qu'il a été puissamment secondé par les travaux de l'École^{1...} »

Gustave Foex, Pierre Viala, puis Audouy, Ravaz, Degrully, participèrent aux études de viticulture ; certains cours sont publiés tels le *Cours complet de viticulture* de Foex². Ce dernier, succédant en 1881 à Camille Saintpierre à la tête de l'établissement, donna toute son ampleur à cette branche de l'agronomie ; il fit de la viticulture une véritable science tant par l'étendue des secteurs envisagés — taille, greffe, vinification, études sur les maladies de la vigne — que par les méthodes employées : photographie dont il utilise, un des premiers, les possibilités didactiques, impression de rapports mis à la disposition du public³, distribution des plants américains de ses pépinières. De nombreux étudiants affluent, soit fils de propriétaires des environs, tels les Bouscaren, soit des étrangers, venus d'Espagne et d'Italie, où aussi le phylloxéra a sévi ; et l'on doit créer un internat. L'École d'Agriculture est d'ailleurs largement ouverte au public : des délégations de sociétés d'agriculture, de comices, voire de propriétaires étrangers viennent la visiter, et elle organise périodiquement des conférences à partir de 1877. Ces conférences attirent un public nombreux, venu de tout l'Hérault, mais aussi du Gard, de l'Aude ou de régions plus lointaines. Et lorsque Pasteur vint à Montpellier faire une conférence sur la pébrine, c'est tout naturellement à l'amphithéâtre de l'École d'Agriculture, depuis amphithéâtre Pasteur, qu'il la donna.

C'est que l'École d'Agriculture voudrait, plus sans doute que la Société d'Agriculture, toucher le grand public, l'informer. Ses professeurs se préoccupent des problèmes sociaux attachés au vignoble, notamment de la position des petits propriétaires et salariés. Ne faut-il pas d'ailleurs voir là le reflet de leurs options religieuses ? Ce sont pour la plupart, tout comme Planchon d'ailleurs, des protestants. Ils croient en l'avenir de la

Pierre, (*Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1876, p. 786-827, avec rapport de G. Foex, p. 806.

1. E. Duffour, *Voyage d'étude dans quelques vignobles où l'on s'applique à combattre le phylloxéra*, Libourne, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Montpellier, 1878, p. 14.

2. La première édition parut à Montpellier dès 1875 et fut suivie de plusieurs autres. L. Ravaz fit paraître un *Traité général de viticulture* en 1914.

3. Le laboratoire d'agriculture et de viticulture publie régulièrement à partir de 1879 un rapport imprimé sur les expériences de viticulture entreprises à l'École.

viticulture car elle est pour eux, gage non seulement de progrès économique, mais aussi de progrès social et politique : « La vigne, dit Foex lors d'une de ses conférences, est à la fois démocrate et conservatrice, elle aime la division moderne de la propriété qui attache l'homme à une petite partie du sol, permet de lui accorder des soins impossibles sur de vastes espaces ; il lui faut en outre cette stabilité, fruit de l'ordre public, qui encourage sa culture et facilite la vente de ses produits¹. » La petite propriété fait d'ailleurs l'objet de leurs préoccupations : Foex admire l'extension qu'elle a prise dans la région d'Agde à Marsillan « en luttant courageusement contre le phylloxéra par des plantations dans les sables ». En 1888, on organise un concours sur la petite culture, et Convert, professeur d'économie et de législation rurales, en fait avec éloges le compte rendu, mais met aussi l'accent sur la concurrence qu'elle trouve dans la présence de la grande culture : « Les défauts de la petite culture sont, dans une certaine mesure, la conséquence de ses qualités. Elle agit par le travail quand la grande culture agit par le capital. C'étaient ses représentants qui avaient autrefois les plus belles plantations ; on ne pourrait plus en dire autant maintenant². » La condition des ouvriers-vignerons et leurs difficultés particulières pendant la crise du phylloxéra sont également étudiées par Convert qui déplore l'abaissement des salaires³, le chômage, le manque de travail pour les femmes, mais se félicite aussi de l'absence de conflit social : « loin de créer un antagonisme entre les propriétaires et les journaliers, le malheur commun n'a fait qu'attester plus efficacement leur solidarité. »

Cette unité du monde viticole devant la catastrophe, unité que souligne Convert dès 1878, est le reflet de celle que nous avons évoquée et qui a uni chercheurs, savants, propriétaires dans la recherche d'une solution aux problèmes du phylloxéra. Solidarité qui semble être un trait spécifique des mentalités vigneronnes du bas Languedoc puisque tout aussi bien on la retrouve, sous d'autres aspects certes, mais plus forte, voire allant jusqu'à la révolte, dans la crise de 1907 et jusque dans les crises actuelles.

1. Conférence publique donnée le 17 février 1873 dans l'amphithéâtre de la Faculté des Sciences de Montpellier sur *l'Histoire et la Géographie de la Vigne*, par G. Foex, chargé du cours d'agriculture à l'École d'Agriculture.

2. F. Convert, « La petite culture dans l'arrondissement de Montpellier », *Annales de l'École nationale d'Agriculture de Montpellier*, t. IV, 4^e a. (1888-1889), p. 185-204.

3. F. Convert, « Les ouvriers agricoles et les salaires en présence de l'invasion du phylloxéra », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1876, p. 17-63.

Annexe I-A

**LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE
DE L'HÉRAULT ENTRE 1868 ET 1885**

Bureau

- Président, Gaston BAZILLE, propriétaire.
- Vice-président, Louis VIALLA, propriétaire.
- Secrétaire perpétuel, Henri MARÈS, propriétaire membre du Conseil général.
- Secrétaire adjoint, Jules PAGÉZY, propriétaire, sénateur, maire de Montpellier.
- Secrétaire adjoint, Frédéric LUTRAND, chimiste.
- Secrétaire adjoint, VERGNES, propriétaire.
- Trésorier, Frédéric COMBRES, propriétaire, membre du Conseil général.
- Bibliothécaire, Frédéric CAZALIS, directeur du *Messenger agricole*.

Membres (avec leur date d'adhésion)

- 1828 BOUSCHET DE BERNARD, H., propriétaire.
TOUCHY, conservateur de Botanique à la Faculté de Médecine.
BÉRARD aîné, professeur de chimie à la Faculté de Médecine.
- 1831 BOUSCAREN, J., propriétaire.
CASTELNAU, E., négociant-propriétaire.
CAMBON C., propriétaire, membre du Conseil général.
- 1834 MASSE, propriétaire.
- 1839 CHAMBERT, médecin propriétaire.
- 1846 SABATIER, F., propriétaire.
BOUCHET-DOUMENQ, propriétaire.
- 1851 MARTINS, C., professeur à la Faculté de Médecine.
- 1853 BOUSCHET, propriétaire.
- 1856 CHANCEL, G., doyen de la Faculté des Sciences.
MARÈS, Léon, propriétaire.
GOLFIN, C., docteur, propriétaire.
DESHOURS-FAREL, E., propriétaire.
- 1858 PLANCHON, J., directeur de l'École supérieure de Pharmacie.
CAMBON, E., propriétaire.
DE LUNARET, propriétaire.

- 1860 SAHUT, F, horticulteur.
 SAINTPIERRE, C., agrégé de la Faculté de Médecine.
 BOUSCAREN A., propriétaire.
- 1861 HORTOLÈS fils, horticulteur.
- 1862 DUPIN, propriétaire.
- 1863 BÉCHAMP, A., professeur à la Faculté de Médecine.
 D'ALBENAS, propriétaire, membre du Conseil général.
 LOUBET, J., médecin-vétérinaire.
 CAZALIS DE FONDOUCE, P., propriétaire, ingénieur civil.
- 1864 RÉGY, P, ingénieur en chef du service maritime.
- 1866 ITIER, directeur des douanes.
 COMTE DE RODEZ-BÉNAVENT, propriétaire,
 membre du Conseil général
 PARGOIRE, propriétaire.
- 1869 LEENHARDT, E., propriétaire.
 GERVAIS, P., propriétaire.
- 1871 COMTE D'ADHÉMAR, propriétaire.
 AZAÏS, propriétaire.
- 1872 CASTELNAU, P., propriétaire.
 CAMBON-VIDAL, propriétaire.
- 1875 MARTIN. L. de propriétaire.
 LICHTENSTEIN, J., propriétaire, entomologiste.
- 1876 CONVERT, F, professeur à l'École d'Agriculture.
 POURQUIER, médecin-vétérinaire de l'École d'Agriculture.
 DURAND, professeur à l'École d'Agriculture.
 FOEX, G., professeur à l'École d'Agriculture.
- 1879 PAGÉZY, H., président de la Chambre de Commerce.
- 1882 LEENHARDT, J., négociant, propriétaire.
- 1884 DESHOURS, propriétaire, COSTE, U., docteur,
 BAZILLE L., négociant, CATALAN, négociant ,
 COURTY, propriétaire BÉNÉZECH, négociant.

La Société comprend, en outre, huit membres honoraires tels Pasteur, Dumas, secrétaire de l'Académie des Sciences, vingt-quatre membres correspondants dans l'Hérault, le Gard, la Bourgogne, à Paris, à Lyon, et en Italie, quatre-vingt-dix à cent membres associés qui résident dans les villes et villages de l'Hérault.

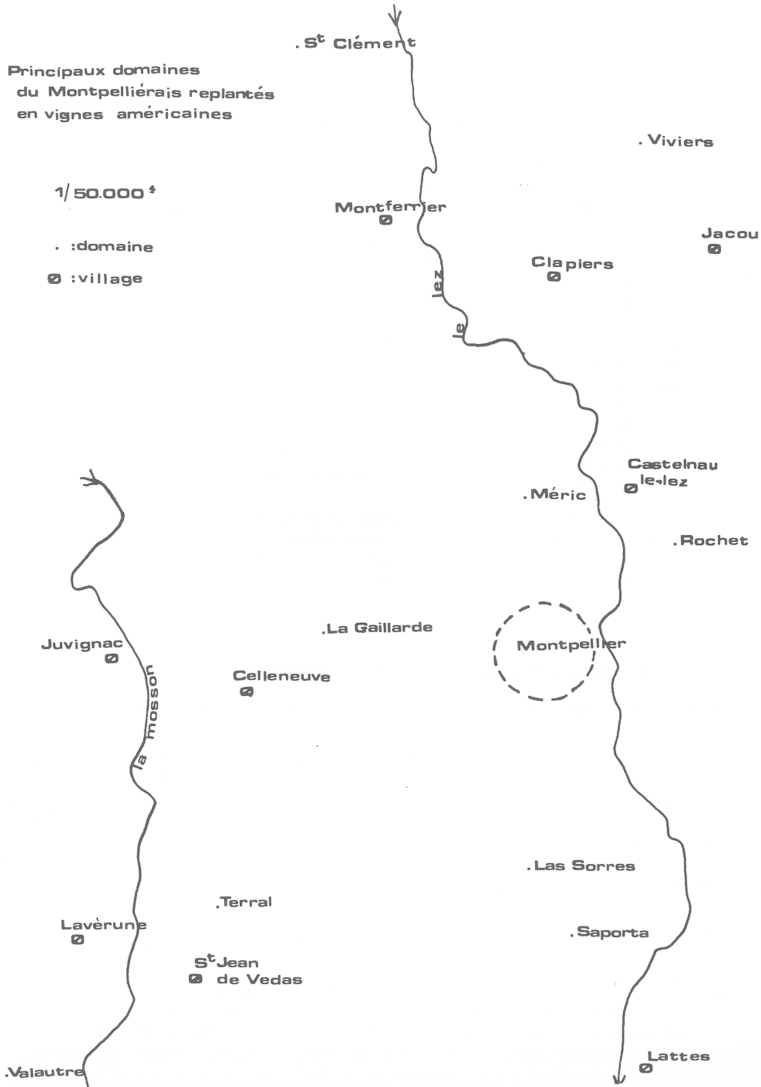
Annexe I-B

Tableau 16. – Profession des membres de la société d'agriculture

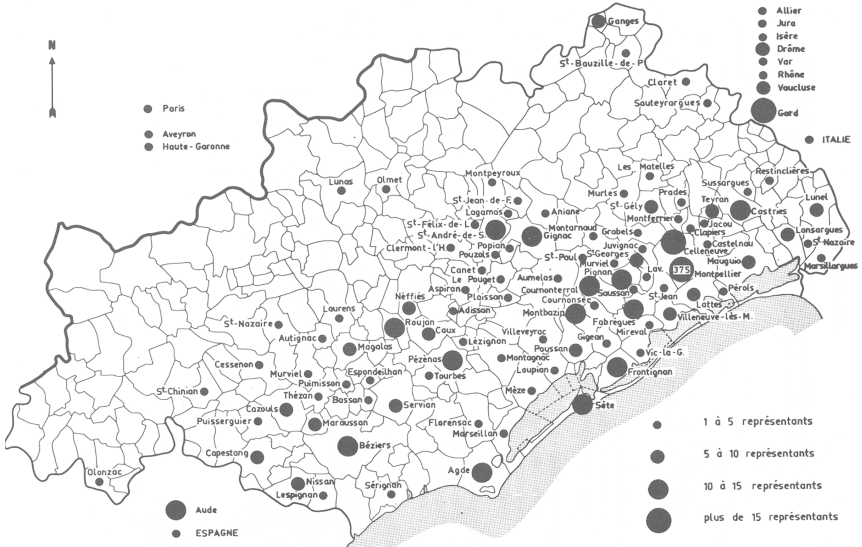
	Propriétaires et négociants (1)	Propriétaires exerçant aussi une profession (2)	Professeurs (3)	Autres professions (4)
Membres actifs	63 %	5 %	18 %	14 %
M ^{bres} associés	80 %	2 %	3 %	15 %
Total	73 %	3 %	9 %	15 %

- (1) Les quelques négociants (11 en tout) sont aussi propriétaires.
(2) Ces autres professions sont le plus souvent celles de médecins, vétérinaires.
(3) Ce sont des professeurs pour la plupart des Facultés de Médecine et de Sciences.
(4) Ce sont le plus souvent des médecins, magistrats, architectes, directeurs de journaux.

Annexe II



Annexe III-A



ORIGINE DES PARTICIPANTS AUX CONFERENCES SUR LE GREFFAGE A L'ECOLE D'AGRICULTURE (3 ET 4 MARS 1879)

Annexe III-B

**PROFESSION DES PARTICIPANTS AUX CONFÉRENCES SUR LE GREFFAGE À
L'ÉCOLE D'AGRICULTURE LES 3 ET 4 MARS 1879**

	Nombre	%
dans l'agriculture :		
Propriétaires	218	50
Régisseurs, ramonera, payres	36	8
Jardiniers, horticulteurs	22	6
Greffeur	5	1
dans l'enseignement :		
Professeurs et stagiaires de l'École d'Agriculture (pas d'instituteurs)	71	15
Professions libérales :		
Magistrats, avoués, notaires	28	6
Médecins, pharmaciens, vétérinaires	10	2
Géomètres	3	1
dans le commerce :		
Négociants en vins	8	2
Marchands	5	1
Cafetiers	4	1
dans l'artisanat, l'industrie :		
Fabricants de tartre, ciment, etc.	4	1
Chapelier, coutelier, etc.	5	1
Entrepreneur	1	1
fonctionnaires, armée :		
Receveur douanes, percepteur	2	1
Militaires, marins	7	2
Ponts et chaussées	6	1

Annexe IV

PRINCIPALES SOURCES CONSULTÉES

▷ **Revue**s

- École Nationale d'Agriculture de Montpellier
 - ▶ *Annales* depuis 1884
 - ▶ Publications des laboratoires.
- Société centrale d'Agriculture de l'Hérault.
 - ▶ *Bulletin* annuel depuis 1820
 - ▶ Impressions de rapports sur le phylloxéra sur les expériences de Las Sorres.
- Société d'Horticulture et d'Histoire naturelle de l'Hérault.
- *Bulletin* trimestriel.
- Conseil général de l'Hérault — Rapport sur le phylloxéra Montpellier 1876.
- Commission départementale de l'Hérault de la maladie de la vigne caractérisée par le phylloxéra : rapports.
- Comptes rendus des congrès viticoles :
 - 1^{er} Congrès international, Beaune 1869
 - 2^e Congrès international, Montpellier 1874
 - 3^e Congrès international, Lausanne 1877
 - 4^e Congrès international, Bordeaux 1881
 - 5^e Congrès international, Turin 1884
- Ministère de l'Agriculture. Compte rendu des travaux du service du phylloxéra ; Procès-verbaux de la session annuelle de la commission supérieure du phylloxéra ; Rapports et pièces annexes ; Lois ; Décrets ; Arrêtés et circulaires ministérielles relatifs au phylloxéra, Paris, 7 vol. in 8°, 1881-1889.
- *Revue de viticulture*, organe de l'agriculture des régions viticoles publiée sous la direction de P. Viala et L. Ravaz, Paris, in 8°, depuis 1894, hebdomadaire.
- *Messenger agricole*, revue des associations et des intérêts agricoles du Midi, directeur F. Cazalis, Montpellier, depuis 1859, mensuel,.
- *Le Progrès agricole et viticole*, journal d'agriculture méridionale dirigé par L. Degruilly, professeur à l'École d'Agriculture de Montpellier (1884-1906).

▷ **Ouvrages contemporains concernant le phylloxera**

BAZILLE, Gaston, *Exposé de la question du phylloxéra*, Vienne, 1878.

BUSH et fils et MEISSNER G.-E., *Les vignes américaines, catalogue illustré et descriptif avec de brèves indications sur leur culture*, traduction L. Bazille revue et annotée par J. Planchon, Montpellier, 1875 ; *Catalogue illustré et descriptif des vignes américaines*, 2^e édition française, traduction L. Bazille de la 3^e édition anglaise, revue et annotée par J. Planchon, Montpellier, 1885.

Compagnie P.L.M., *Les expériences faites pour combattre le phylloxéra*, 1876.

DUFFOUR, Edmond, *Voyage d'étude dans quelques vignobles où l'on s'applique à combattre le phylloxéra*, Libourne, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Montpellier, 1878.

FAUCON, Louis, *Submersion des vignes*, Montpellier, 1873.

FAUCON, Louis, CORNU, Maxime, DUCLAUX, Émile, « Études relatives au phylloxéra », *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. LXXVI, 1873.

FITZ-JAMES, M.-A.-M., duchesse de, *Le Congrès de Bordeaux*, Nîmes, 1881.

FOEX, Gustave, *Cours complet de viticulture*, 1886.

Programme des études pratiques de Viticulture et d'Ampélographie, 1876.

Manuel pratique de Viticulture pour la reconstitution des vignobles méridionaux ; vignes américaines, submersion, plantation dans les sables, Montpellier, 1881.

GUYOT, Jules, *Étude des vignobles de France pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification françaises*, Paris, 1868, 3 vol.

LICHTENSTEIN, Jules, *Les cépages américains, classés et annotés d'après les auteurs des États-Unis*, Montpellier, 1874.

MARÈS, Henri, *Rapport sur les expériences faites à Las Sorres (1872-1912)*.

MARÈS, Henri, *Description des cépages principaux de la région méditerranéenne de la France*, Montpellier, 1890.

RENDU, Victor, *Ampélographie française comprenant la statistique, la description des meilleurs cépages, l'analyse chimique du sol et les procédés de culture et de vinification des principaux vignobles de France*, 2^e éd., Paris, 1857.

SAHUT, Félix, *Les vignes américaines, leur greffage et leur taille. Étude raisonnée de la possibilité de reconstituer les vignobles et des moyens de défense pour les conserver*, Montpellier, 1885.

VIALA, Pierre, *Une mission viticole en Amérique*, Montpellier, 1889.

VIALLA Louis et PLANCHON, Jules, « Les cépages américains dans le département de l'Hérault pendant l'année 1876 », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1877, p. 115-161, (tiré à part, Montpellier, 1877).

La mise en place d'une nouvelle viticulture au lendemain du phylloxéra¹

Depuis l'épanouissement de l'âge d'or de la viticulture en bas Languedoc au milieu du XIX^e siècle, la région a misé sur la vigne, substrat de toute son économie agricole, industrielle et commerciale, substrat de toute sa vie sociale fortement organisée autour du propriétaire, personnage à la fois réel et mythique, envié plus que décrié et dont le titre seul symbolise la réussite sociale². Tout journalier désire devenir propriétaire, tout propriétaire souhaite s'agrandir, tout artisan ou commerçant investit dans le foncier s'il a des disponibilités³. Ainsi la vigne attire les hommes, draine les capitaux, oriente les activités.

L'épanouissement de la vocation viticole de la région amène la confiance pour aujourd'hui, l'optimisme pour demain : « Lorsque le vin va, tout va dans notre pays, [...] Nous maintiendrons à l'avenir la prospérité et la vitalité du vignoble de l'Hérault », s'exclame Coste-Floret, s'interrogeant sur « L'avenir de la vigne dans le Midi⁴ ».

Par deux fois en moins de cinquante ans les hommes de ce pays témoignent de leur foi dans la vigne. Une première fois, ils se lancent dans la spéculation viticole lorsque la prospérité du Second Empire se conjuguant avec l'extension du réseau ferré permet la création d'un

1. Paru dans *l'Économie méridionale*, 1979, n° 108, p. 41-59.

2. Voir ce qu'écrit à ce sujet M. Agulhon dans G. Duby et A. Wallon, dir., *Histoire de la France rurale*, t. 3, Paris, 1976.

3. Cette rage d'investissement foncier est bien décrite par R. Dugrand, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, 1963, p. 343-371.

4. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1902, p. 42-77.

marché national et offre des débouchés assurés. Orientation naturelle puisque depuis longtemps déjà la vigne progressait ici aux dépens du blé dans la polyculture traditionnelle méditerranéenne fondée sur la trilogie blé, vigne, mouton¹. Le choix s'avère payant. C'est la prospérité pour tous, l'âge d'or du vignoble bas-languedocien : « Les vignes donnent les plus grands revenus du sol du Midi, elles y entretiennent de leur travail, de la confection de leurs produits, de leur manutention et de leur commerce la grande majorité de la population ; elles y constituent l'aisance et la richesse de toutes les classes, propriétaires, industrielles, commerçantes et ouvrières » note le docteur Jules Guyot en 1868².

Survient le phylloxéra qui, en quelques années, abat tout l'édifice. Mais la fatalité n'abat pas les Languedociens. Ils ont accumulé suffisamment de capitaux, acquis tant d'optimisme et de confiance dans la vigne qu'ils accueillent sans restriction les nouveautés chimiques, techniques qui remettent en cause leur conception même de la viticulture. Second départ, laborieux, coûteux, mais rapide que cette reconstitution du vignoble. Elle étonne jusqu'à F. Convert pour qui « Le relèvement rapide de la viticulture méridionale est incontestablement un des phénomènes économiques les plus remarquables de la dernière moitié de ce siècle. C'était un des faits qu'il importait de mettre en lumière à l'Exposition Universelle de 1889³ ».

Aussi, fin XIX^e siècle, l'effort de reconstruction a porté ses fruits. La prospérité est de retour. Les récoltes sont abondantes, les vins s'écoulent bien et à bon prix. En 1889, l'Hérault produit douze millions d'hectolitres, à peine un peu moins qu'aux dernières années de l'âge d'or. Et l'hectolitre trouve preneur à 19 francs en moyenne contre 20 francs en 1871 et 18 francs en 1874⁴.

1. R. Laurent, « Les quatre âges du vignoble du Bas-Languedoc et du Roussillon », dans *Économie et Société en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours.*, Montpellier, 1978, p. 11-44.

2. J. Guyot, *Étude des vignobles de France pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification françaises*, 3 vol., Paris, 1868, t. 1, p. 253. Pour rédiger cet ouvrage, demandé par le ministre Rouher, J. Guyot visite de 1861 à 1867 l'ensemble du vignoble français.

3. F. Convert, *La viticulture et les vins de l'Hérault à l'exposition universelle de 1889*. Paris, 1889, p. 9.

4. La meilleure récolte précédant le phylloxéra s'élève dans l'Hérault à 13 millions d'hectolitres en 1872 (Statistique Générale de la France, *Annuaire statistique* de 1874).

Mais à l'aube du siècle nouveau, l'édifice coûteusement reconstitué commence à chanceler. Qu'on en juge : l'Hérault produit en 1900 onze millions d'hectolitres, mais le vin ne se vend plus que 12 francs l'hectolitre et en 1901 on tombe respectivement à neuf millions d'hectolitres et à 5 francs. La crise qui s'amorce est différente de celles qu'a connues la région précédemment. Elle n'est pas le fait de la nature comme celles de l'oïdium ou du phylloxéra. Elle est d'un type nouveau, capitaliste : c'est une agriculture commerciale, la viticulture industrielle qui est frappée : « La crise viticole actuelle n'est point la première qu'ait eu à subir la viticulture ; [...] Mais il y a dans la crise actuelle — qui est à la fois agricole, économique et commerciale — un je ne sais quoi qui apparaît pour la première fois, quelque chose qui la distingue, qui la caractérise, qui la rend particulièrement inquiétante pour qui va au fond des choses, c'est l'ébranlement subi par le commerce, l'état de désorganisation où il se trouve », écrit pertinemment dès 1902 Prosper Gervais¹.

Cet ébranlement, — qui se cristallisera dans la crise de 1907 — d'ailleurs jamais entièrement résolu, a sa source en grande partie certes dans la surproduction et la désorganisation du marché², mais aussi dans les nouvelles structures mises en place dans le vignoble à la faveur de la reconstitution post-phyllloxérique. Et, si après 1907, la crise demeure toujours latente, c'est parce qu'on est en présence d'une viticulture d'un type nouveau, celle qu'Augé-Laribé qualifie en 1907 de « viticulture industrielle³ ». Pour lui : « Parmi les diverses productions agricoles de la France, la viticulture à grands rendements du Midi est peut-être celle qui présente le plus nettement un caractère industriel tant par l'importance des capitaux qu'elle met en œuvre que par les méthodes de production qu'elle emploie : spécialisation territoriale poussée jusqu'à la monoculture, procédés mécaniques utilisés pour les travaux du sol et la fabrication du vin, salaires à la tâche, formation d'un prolétariat de salariés organisés luttant contre les propriétaires par les grèves et les syndicats. Elle peut donc être prise comme type d'une agriculture industrielle⁴. »

1. P. Gervais, « Une solution à la crise viticole », *Revue de viticulture*, 1902.

2. M. Schaeffer, « La crise vinicole de 1907 en Languedoc », *Économie méridionale*, 1972, n° 78.

3. M. Augé-Laribé, *Le problème agraire du socialisme. La viticulture industrielle du Midi de la France*, Paris, 1907.

4. M. Augé-Laribé, « Le rôle du capital dans la viticulture languedocienne », *Revue d'économie Politique*, 1905, p. 193-222.

Cette industrialisation s'est faite lors de la reconstitution post-phylloxérique. Elle est donc récente tout comme l'est le vignoble.

1 Un vignoble jeune

Au début du xx^e siècle, le vignoble du Bas-Languedoc et du Roussillon est jeune, si l'on considère l'âge vénérable que peut atteindre un plant de vigne. Il a au maximum vingt ans, souvent moins. C'est l'âge de sa pleine force, fait rarement souligné mais néanmoins essentiel pour comprendre son exceptionnelle capacité productrice. Il est jeune partout, du Rhône aux Pyrénées : l'ampleur spatiale qu'occupent ces jeunes plants résulte de l'ampleur des ravages du phylloxéra.

1.1 Les ravages du phylloxéra

« Le désastre a été complet, il est sans précédent dans les annales de l'agriculture française » note F. Convert en 1889¹.

La chute des surfaces plantées en vigne et des productions en vin a été considérable partout. Elle a cependant affecté à des degrés divers et à des époques variables les départements du Languedoc-Roussillon comme le montre le tableau suivant² :

		Maximum de l'âge d'or	Minimum phylloxérique	% de chute
Gard	S.*	89 000 en 1872	14 000 en 1879	80,87
	P.**	2 400 000 en 1872	142 000 en 1879	93,00
Hérault	S.*	220 000 en 1874	58 000 en 1883	73,64
	P.**	13 000 000 en 1874	1.964 000 en 1883	84,90
Aude	S.*	163 000 en 1882	94 000 en 1889	42,34
	P.**	6 846 000 en 1882	1.900 000 en 1887	72,18
Pyrénées- Orientales	S.*	80 000 en 1881	31 000 en 1885	51,25
	P.**	2 200 000 en 1881	491 000 en 1885	87,89

* Superficie en hectares, ** Production en hectolitres

1. F. Convert, « Les vignobles de l'Hérault de 1880 à 1889 », *Annales de l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier*, t. V, 1889, p. 84.

2. Annales statistiques des années retenues.

L'ampleur de la catastrophe révélée par les pourcentages de chute des superficies plantées est encore accentué, au niveau de la production. Le Gard, le premier atteint par l'insecte¹, fut le plus durement frappé : en une décennie, plus de 80 % de son vignoble disparaît et sa production est presque anéantie. Même désastre, un peu plus tard, et dans les mêmes conditions, pour l'Hérault où cependant on note une très légère atténuation. L'Aude, en revanche, semble plus épargnée, notamment en ce qui concerne les superficies. Quant aux Pyrénées-Orientales, touchées comme l'Aude dans les années 1880-1889, elles représentent un cas moyen de pertes.

L'origine de ces décalages spatiaux et temporels découle du mode de propagation du phylloxéra qui s'étend par tâches successives d'est en ouest, du fait que, vue la difficulté à éliminer l'insecte et la longue durée de la crise, des plantations sont faites alors même que l'insecte continue à se propager². Ainsi s'explique le fait que le maximum viticole pour l'Aude et les Pyrénées-Orientales soit postérieur de dix ans environ à celui du Gard et de l'Hérault, parce que, dans ces deux départements, comme d'ailleurs dans le Biterrois, on a planté pour combler le vide provoqué sur le marché du vin par la disparition des productions du Gard et de l'Est de l'Hérault. Il y eut même une fièvre de plantation attisée par la hausse des cours due à la pénurie générale dans l'ensemble du pays. « Si l'invasion phylloxérique a été ruineuse pour les régions atteintes, elle a provoqué un redoublement d'activité dans les milieux épargnés. Rien ne coûte dans les départements encore indemnes du Midi pour maintenir et élever, jusqu'au dernier moment, une production dont l'avenir est menacé. On ne recule devant aucune dépense, et on compte sur le maintien des cours du vin pour réaliser, provisoirement au moins, d'abondantes recettes.

Dans le Narbonnais et dans les environs de Carcassonne, on arrive à obtenir des rendements auxquels on se refusait de croire... Si on se rappelle que, depuis quatre ans, le prix du vin a triplé, on comprend sans peine que toutes les forces vives de l'agriculture se soient tournées

1. Le phylloxéra apparaît à Pujaut dans le Gard rhodanien en 1865. Cf. « Étude de la Commission Supérieure du Phylloxéra », *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. LXXVI, 16 juin 1873, p. 2.

2. Y. Maurin, « Société et École d'Agriculture de Montpellier devant le phylloxéra », in *Économie et société en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours*. Montpellier, 1978, p. 45-68, reproduit ici p. 195-222.

du côté de la viticulture¹ » : le malheur des uns profitait aux autres.

Quoi qu'il en fût, l'Aude et le Biterrois furent à leur tour atteints et durent arracher leurs vignes : les vignes françaises dont les plants étaient plus que séculaires durent céder la place aux vignes américaines. Mais ici, cela se fit sans hiatus, à l'inverse du Gard et de l'Est de l'Hérault qui eux avaient tâtonné.

1.2 *La difficile survie de la vigne française*

Les tentatives pour venir à bout du phylloxéra échouèrent toutes. Le prix de vingt mille francs offert par le gouvernement en 1870 et porté à trois cent mille en 1874, « en faveur de l'auteur d'un procédé efficace et pratique pour combattre la nouvelle maladie de la vigne » ne fut jamais attribué². Il attira cependant la rédaction de trois cent trente quatre mémoires. Mais l'expérimentation de ces procédés, dont certains étaient farfelus, réalisée à Cognac en Gironde et au domaine de Las Sorres près de Montpellier, n'aboutit jamais³. Il en alla de même des tentatives faites par le P.L.M. à Marseille⁴. Le seul élément quelque peu positif résida dans l'emploi du sulfure de carbone qui entravait la progression du phylloxéra. L'État et les conseils généraux le subventionnaient, et encore en 1889 il y avait dans l'Hérault trois mille hectares de vignes françaises ainsi maintenues en état de survie.

Au même moment survivaient aussi cinq mille trois cents hectares soumis à la submersion et quatre mille plantés dans les sables⁵. Mais la submersion, remède infailible certes, restait limitée aux basses terres irrigables. Elle ne pouvait être permanente, à cause du lessivage des sols qui en résultait⁶.

1. E. Tisserand, « Rapport sur la situation phylloxérique », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1880, p. 171.

2. Arch. nat., F¹⁰ 1610, maladies de la vigne : phylloxéra.

3. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1872, p. 90-124. H. Marès, « Rapport sur les expériences faites à Las Sorres » (manuscrit de la Bibliothèque de l'École d'Agriculture de Montpellier).

4. « Commission supérieure du phylloxéra » Compte rendu et pièces annexes. Session de 1978, supplément.

5. F. Convert, art. cit., p. 87.

6. Louis Faucon, propriétaire à Graveson, a le premier utilisé ce procédé dès 1871 et en a révélé les modalités et les inconvénients (« Note sur des vignes soumises au traitement par la submersion », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1871, p. 151-180.

Quant aux plantations dans les sables elles restaient également limitées, par suite de la nature des sols, aux lidos côtiers. L'exemple le plus caractéristique est celui de la Compagnie des Salins du Midi. La puissante société a planté huit cent quatre vingt huit hectares de 1880 à 1890 sur le littoral méditerranéen dans ses domaines de Clavelet, Castellas et Villeroy sur le lido entre Sète et Marseillan, et au sud-est d'Aigues-Mortes dans les domaines de Jarras, Listel et Le Bosquet¹. Et d'Agde à Narbonne, les terres sablonneuses du littoral se couvrirent aussi de vignes, dans des domaines de moindre importance comme celui de La Yole, sur la commune de Sérignan, et les petits propriétaires agathois firent de même².

Mais, comme le remarquait Gaston Bazille en 1887 « On n'a que très exceptionnellement sous la main des sables ou des terres submersibles³ ». Ces contraintes spatiales et pédologiques condamnaient la vigne française et donnaient toutes ses chances à la vigne américaine.

1.3 *L'essor de la vigne américaine*

« La vigne américaine a fait revivre la vigne française et a triomphé du phylloxéra⁴ ». Pourtant l'adoption de la vigne américaine, seule résistante à l'insecte, ne se fit ni d'un coup ni sans mal. Mais une fois son efficacité reconnue, sa diffusion fut rapide. Elle est encore à l'origine de la mer de vignes qui recouvre actuellement la plaine du Languedoc-Roussillon.

Les débuts furent hésitants. Plusieurs problèmes surgissaient concernant l'achat des plants, leur adaptation aux divers terrains, la greffe. C'est Jules Planchon qui ramena des États-Unis en 1874 les premiers plants américains, confiés à l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier⁵. Par suite le Montpelliérais devint le premier foyer « d'améri-

1. M. Augé-Laribé, *Le problème... op. cit.*, p. 156. R. Pech, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, 1975, p. 153-159.

2. F. Convert, art. cit., p. 89.

3. Discours de G. Bazille, président de la Société d'Agriculture de l'Hérault, au congrès de Mâcon : « La situation viticole en 1887 », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1888, p. 363.

4. Inscription sur le monument élevé à Montpellier à la mémoire de J. Planchon en 1894.

5. « Compte rendu de la séance extraordinaire du 27 octobre 1873 de la société d'Agriculture à l'occasion du retour de Planchon », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1873, p. 860-867.

canisme » de France. Un courant commercial s'établit entre des pépiniéristes de Géorgie et des grands propriétaires héraultais. Ainsi Jules Pagézy acheta en 1874 trois mille plants à Berckmanns, propriétaire à Augusta, en Géorgie ; ils furent plantés sur sa propriété du Viviers¹. De ces propriétaires, de pépiniéristes héraultais, de l'École Nationale d'Agriculture la vigne américaine essaima avec une plus ou moins grande rapidité dans le reste de la région. C'est dans les années 1884-1886 qu'elle conquiert le Biterrois et le Narbonnais².

Cette relative lenteur tient au fait que les plants ne pouvaient être utilisés tels qu'ils arrivaient d'Amérique. En effet les vins qu'ils produisaient étaient amers et peu conformes au goût auquel on était habitué. Il fallut donc, pour conserver les qualités connues du vin, greffer des plants français sur des porte-greffes américains. Le choix de ces porte-greffes fut délicat : « Les "riparia" et les "rupestris" se dégagèrent comme les meilleurs respectivement sur sol argileux et calcaire et l'on renonça aux "taylor" et autres "clinton", les premiers importés, mais souvent atteints de chlorose³. »

Ces difficultés techniques furent surmontées grâce aux efforts des professeurs et techniciens de l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier. À Gustave Foex encouragé par Camille Saintpierre, directeur de l'École, revient le mérite de la création des études d'ampélographie. À François Convert, celui de la première vulgarisation des pratiques nouvelles, notamment du greffage : pour cela, il multiplia les conférences, força l'intérêt en organisant des concours et fit l'éloge de la petite exploitation, aussi apte à ses yeux à s'adapter que la grande. C'est toute une pédagogie visant les vigneron qui est mise au point, cependant que les observations purement scientifiques sont publiées dans des revues fondées dans les années 1883-1885 par Louis Ravaz, Pierre Viala et Louis Degruilly, la *Revue de viticulture, le Progrès agricole et viticole*⁴.

1. D. Cavazza, « Les vignes de Jules Pagézy au Viviers », *La Vigne américaine*, 1880, p. 80-92.

2. W. Iain Stevenson, « La vigne américaine, son rayonnement et son importance dans la viticulture héraultaise au XIX^e siècle » dans *Économie et Société en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours*. Montpellier, 1978, p. 69-85.

3. G. Galtier, *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, étude comparative d'un vignoble de masse*, Montpellier, 1958, p. 129. M. Tudez, *Le développement de la vigne dans la région de Montpellier du XVII^e siècle à nos jours*, Montpellier, 1934, p. 263.

4. F. Convert, « L'École Nationale d'Agriculture », *Annales de l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier*, 1885, n^o 1, p. 5-18.

Cet effort de vulgarisation atteignit son but. Il vint rapidement à bout des réticences. Celles-ci furent plus vives dans l'Aude où l'on mit plus de temps à se rallier à la vigne américaine, car l'on craignait que ses plants ne propagent le phylloxéra qui avait longtemps épargné la contrée¹.

Mais, généralement, les viticulteurs désemparés par l'étendue du ravage, l'accueillirent favorablement. À Mauguio, plus de cent personnes, instituteur en tête, attendent en 1876 la venue des représentants de l'École. Et on se bouscule aux conférences sur le greffage organisées chaque année à partir de 1879 dans les locaux de l'École. Dès la première année un millier de participants vinrent de l'ensemble des communes viticoles du département de l'Hérault mais aussi de l'Aude, du Gard, du Vaucluse et même d'Italie². Suivant ce modèle, le comice agricole de Béziers, avec Edmond Duffour, attire les vigneron biterrois. Conseillers généraux, maires, instituteurs publics diffusent partout les nouvelles méthodes, sans compter sur l'exemple des gros propriétaires fonciers, notables acquis dès le début à la vigne américaine, et dont le poids social est considérable. Ainsi le canton de Capestang, où domine la petite exploitation viticole, devient en 1886 celui où il y a le plus de cépages américains dans toute la région³.

Les vigneron acceptent donc de reconverter leur vignoble en plants américains après quelques hésitations, mais sans vraies résistances, Ici point de conflit entre sulfureurs, partisans de la conservation à tout prix des plants français, et américanistes comme par exemple en Bordelais et en Bourgogne⁴. Au congrès viticole international de Bordeaux en 1881 la duchesse de Fitz-James, gardoise par son domaine mais représentant la Société d'Agriculture de l'Hérault, prend la tête des américanistes⁵. Même Henri Marès, le vainqueur de l'oïdium grâce au soufrage, et qui pensait bien venir à bout du phylloxéra par la chimie, se résolut à planter des vignes américaines⁶.

Quant aux petits viticulteurs, ils suivent facilement le mouvement amorcé : la presse spécialisée ne se fait l'écho d'aucune résistance et

1. Dans l'Aude, on pensait se préserver du phylloxéra en créant des canaux de submersion, subventionnés par le Conseil Général (Arch. dép. Aude, 13 M 64 à 66).

2. Y. Maurin, « Société et École d'Agriculture de Montpellier devant le phylloxéra », annexe 3, cf. supra, p. 218.

3. Arch. dép. Hérault, 147 M 14 à 45, enquêtes sur l'état des vignobles et le phylloxéra.

4. R. Laurent, *Les vigneron de la Côte d'Or au XIX^e siècle*, Dijon, 1958.

5. Duchesse de Fitz-James, *Le Congrès de Bordeaux*, Nîmes, 1881, 30 p.

6. H. Marès, *op. cit.*

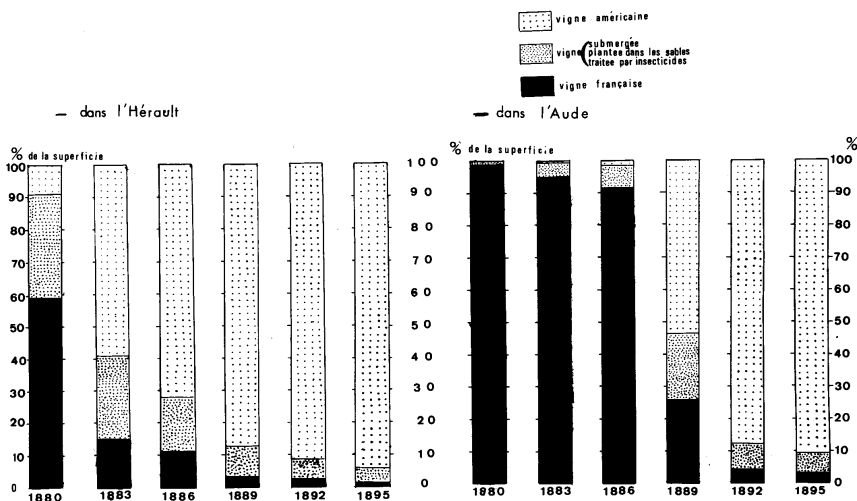


Figure 23. — La reconstitution du vignoble.

multiplie à l'envie les publicités et les éloges de la vigne américaine¹. Le vigneron fait ici preuve d'une grande ouverture d'esprit : dans le Biterrois, dans le Narbonnais, on n'hésite pas à arracher dès qu'une vigne est atteinte pour replanter immédiatement en ceps américains. En 1892, 53 % du vignoble audois en sont constitués.

Le diagramme précédent témoigne de l'excellent accueil fait à ce vignoble sauveur dans la décennie décisive 1880-1890. En deux ans, de 1881 à 1882, il réalise un véritable bond en avant dans l'Hérault, passant de 9 à 58 % de la superficie du vignoble. Ensuite la progression est continue puisqu'il rogne définitivement sur les surfaces traitées par insecticide, puis sur celles soumises à la submersion. En 1889, il occupe 110 000 hectares sur les 127 000 en vigne du département, soit 87 %.

Dans l'Aude le même mouvement s'observe, mais un peu plus tardivement : de 6 % en 1886 il passe à 53 % puis à 87 % de la superficie plantée respectivement en 1889 et 1892. Partout l'effort principal de reconstitution a demandé moins de dix ans, preuve que les hésitations initiales avaient été de courte durée.

Ainsi la vigne américaine se révélait être la seule solution efficace au phylloxéra, d'où son essor. Mais cette diffusion remodelait fondamentalement le paysage agraire bas-languedocien.

1. Notamment le *Messenger agricole* de F. Cazalis.

1.4 *Le nouveau visage du vignoble*

C'est bien un nouveau visage que présente le vignoble du Bas-Languedoc-Roussillon, une fois la reconstitution terminée. La vigne a glissé d'est en ouest comme le montre l'évolution de la part respective de chaque département dans le vignoble régional :

	Aude	Gard	Hérault	Pyrénées-Orientales
1871 *	22 %	20 %	46 %	12 %
1902	27 %	16 %	43 %	14 %
Gain ou perte	+ 5 %	- 4 %	- 3 %	+ 2 %

* Les pourcentages calculés le sont d'après les données de la Statistique Générale de la France (*Annuaire statistique*, 1872 et 1903).

L'Hérault est malgré une légère régression, le département le plus viticole. Son sol nourrit près de la moitié du vignoble. L'Aude, avec plus du quart de la superficie plantée en vignes vient en deuxième position, place qui était déjà la sienne en 1871 mais qui s'est très largement confortée. Les Pyrénées-Orientales ont, elles aussi, suivi le même mouvement que leur voisin audois, mais avec une moindre vigueur. Le gros perdant se trouve donc être le Gard où la régression est presque aussi importante que le gain pour l'Aude. Ces données sont d'autant plus significatives qu'au total la superficie du vignoble régional n'a progressé que faiblement : entre 1871 et 1902 passant de 433 000 hectares à 467 000, soit de 7 %.

Mais la place de la vigne dans la « superficie cultivée » de la région apparaît néanmoins primordiale tandis que la valeur moyenne de l'hectare de vigne l'emporte nettement sur toute autre culture comme l'indiquent les données suivantes en 1892¹ :

1. Tableau établi d'après les données de l'enquête décennale de 1892.

	Aude *		Gard		Hérault		Pyrénées-Orientales	
	a)	b)	a)	b)	a)	b)	a)	b)
Vignes	29,61	3.229	13,08	2.818	41,91	4.260	24,82	2.606
Terres labourables	50,42	1.747	33,15	1.866	27,10	2.585	28,54	1.919
Prés	2,66	2.150	3,44	2.261	3,18	3.649	5,60	1.981
Vergers cultures Arborisantes	0,60		16,64		4,41		1,84	
Bois et forêts	16,71		33,69		23,40		39,10	

* *Annuaire statistique*, 1893, p. 322-323. L'Aude compte en 1892, 117 440 hectares de vignes dont 61 695 ont moins de quatre ans.

a) % de la superficie en vigne... par rapport à « la superficie cultivée »

b) valeur vénale moyenne, exprimée en francs, de l'hectare planté en vigne, cultivé en céréales, etc.

Si l'on fait abstraction des superficies forestières, l'on note que le vignoble est particulièrement étendu dans l'Hérault, où il distance nettement tout autre type de culture. Il couvre encore près de 30 % de la superficie cultivée dans l'Aude où cependant les terres labourables l'emportent nettement dans le paysage agricole. Dans les Pyrénées-Orientales, il talonne de près ces dernières. Ce n'est que dans le Gard qu'il est largement distancé à la fois par les terres labourables et les « cultures arborescentes » : châtaigniers, mûriers, amandiers, oliviers.

Quant à la valeur vénale moyenne des terres, l'hectare de vigne est toujours estimé au prix le plus fort. Par rapport aux terres céréalières l'hectare de vignoble coûterait ainsi 85 % plus cher dans l'Aude, 65 % dans l'Hérault, 51 % dans le Gard, 36 % dans les Pyrénées Orientales.

Le résultat de cette évolution se lit aisément dans la carte du nouveau visage du vignoble en 1902¹. La concentration de la vigne dans la basse

1. Carte réalisée d'après les enquêtes préfectorales dans l'ensemble des communes de la région : Arch. dép. Aude, 13 M 316, Arch. dép. Gard, 12 M 242 à 244, Arch. dép. Hérault, 134 M 136, Arch. dép. Pyrénées-Orientales, M 2976. On peut, globalement ajouter foi à ces enquêtes pour trois raisons. D'abord, les maires étaient coutumiers de ce genre d'imitative, car elles s'étaient multipliées depuis le phylloxéra. Ensuite la mise à jour du cadastre, quelques années plus tard, alors que le vignoble s'est stabilisé, corro-

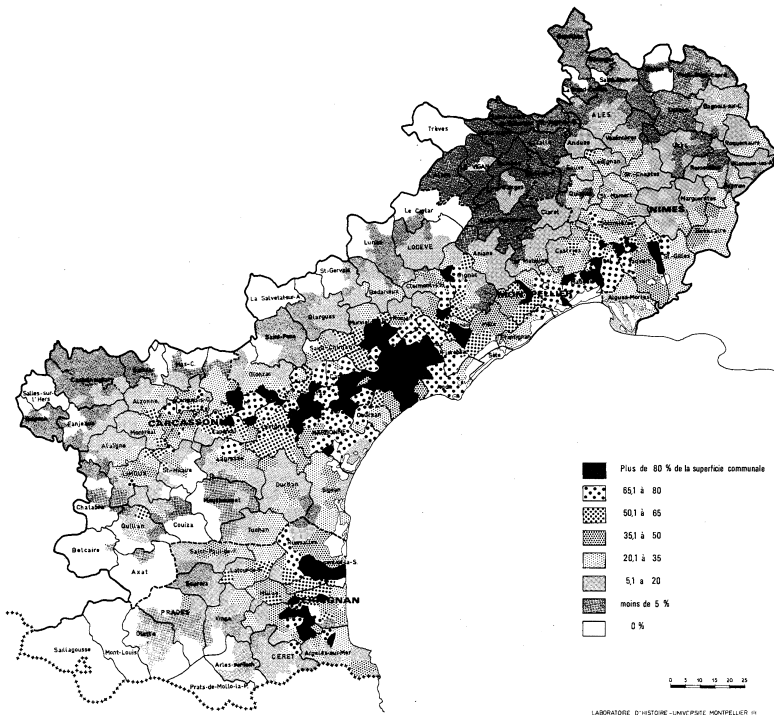


Figure 24. — Visage du vignoble 1902-1903

plaine alluviale y est évidente. De Vauvert à Narbonne se succèdent les communes où les vignobles couvrent les deux tiers ou plus de la superficie. Seuls les hiatus des étangs ou collines calcaires, comme la Gardiole ou la Clape, viennent atténuer en Petite Camargue, à l'ouest de Montpellier, au sud de Béziers et de Narbonne, le déferlement de la mer des ceps. Plus au sud, franchi le Pas de Salses, la plaine du Roussillon connaît aussi dans plus de la moitié de ses communes des concentrations analogues.

bore cette physionomie. Enfin l'examen détaillé de ces archives montre que les fonctionnaires préfectoraux chargés de les connaître effectuent avec minutie les vérifications et n'hésitent pas à relever les anomalies et à faire reprendre l'enquête (Arch. dép. Gard, 12 M 241, communes de Saint-Hippolyte-du-Fort et Pompignan).

C'est le triomphe viticole dans toutes les basses terres. De la plaine la vigne s'engouffre massivement dans les vallées qu'elle remonte profondément : vallées de l'Hérault, de la Sorgue, de l'Orb, et surtout de l'Aude, où s'opère parfaitement l'amalgame avec le Biterrois et le Narbonnais. Dans le Gard, on relève le même type de localisations dans les moyennes vallées du Gardon et du Vidourle, dans une partie des cantons de Saint-Chaptes, Saint-Mamert, Lédignan, Sauve et Sommières. Mais là, la concentration y est moins poussée : entre le quart et la moitié des superficies communales. Ce n'est que le reflet du recul général du Gard.

Dans les collines calcaires et les zones de garrigues où le vignoble avait prospéré au XIX^e siècle, la vigne est devenue presque marginale. C'est nettement le cas de l'arrière-pays de Montpellier. En revanche, dans le Bas-Minervois, la vigne occupe maintenant jusqu'aux deux tiers des superficies grâce aux terrasses des ruisseaux et rivières et aux étangs asséchés. Mais c'est une exception. Sur les terres comprises entre 100 et 500 mètres, comme le sont l'essentiel des Corbières, le vignoble couvre autour du quart des terroirs. Partout ailleurs, son emprise diminue progressivement avec l'altitude.

Ainsi donc, trois zones d'étendue et d'importance croissantes apparaissent. La plaine du Roussillon, centrée sur Perpignan, est la plus modeste : 12 à 15 kilomètres de rayon. La bande quasi littorale, de 50 kilomètres sur 10, de Villeneuve-lès-Maguelone à Beauvoisin-Général s'élargit entre Montpellier-Lunel. Enfin le gros croissant de 100 kilomètres de long sur 15 à 30 de large du Biterrois-Narbonnais-Bas-Minervois, bien délimité par les vallées de l'Aude et de l'Hérault, concentre plus de 60 % du vignoble régional. Cette concentration spatiale du vignoble post-phylloxérique dont les traits demeurent encore aujourd'hui, s'est accompagnée d'une véritable industrialisation de l'activité viticole. L'usine à vin est en place fin XIX^e siècle, début XX^e siècle et attire les hommes.

2 Un vignoble chargé d'hommes

Un million quatre cent vingt-cinq mille habitants vivent en 1906 dans les quatre départements du Bas-Languedoc-Roussillon, soit une densité de soixante-trois habitants au kilomètre carré¹. Cette densité

1. *Annuaire statistique : résumé rétrospectif*, 1951, p. 20-23.

proche de celle de tout l'ensemble national d'alors qui atteint 74,5 est tout à fait remarquable car la région ne compte aucune grosse agglomération ni aucun centre industriel important, exception faite du bassin houiller cévenol¹. De cette forte densité, la vigne, culture peuplante, est responsable, dans le temps même où l'exode sévit dans les autres campagnes françaises².

2.1 *Étroite corrélation spatiale de l'homme et de la vigne*

Cette corrélation éclate dès que l'on met en regard la carte du visage du vignoble au début du xx^e siècle à celle des densités de la population d'après le recensement de 1906³. Même concentration des fortes densités dans la basse plaine et les vallées cependant que cantons de garrigue et cantons montagneux constituent déjà des zones très faiblement occupées, à l'exception des zones minières et industrielles de la partie subcévenole du Gard et de l'Hérault ; zones d'Alès, la Grand-Cornbe, Bessèges, Saint-Ambroix, Sumène, Le Vigan, Ganges et Bédarieux. La population de la plaine viticole s'élève d'ailleurs à plus de la moitié de la population de la population départementale dans l'Aude et l'Hérault avec respectivement 51 % et 67 %⁴.

Sur cette carte se lisent les trois grands espaces du triomphe viticole post-phyllloxérique : d'abord la plaine du Roussillon, la mieux délimitée, puis le Narbonnais et le Biterrois avec ses prolongements vers Mèze ; enfin, moins homogène la bande qui court du Montpelliérais au Némausais en prenant quelque ampleur dans le Lunellois, dans la vallée du Vidourle. Mais, tout autour, ces zones se prolongent par des glacis où l'on retrouve le Bas-Minervois, les moyennes vallées de l'Hérault et du Gardon, et le Gard rhodanien de Bagnols à Beaucaire.

Cette masse de cantons fortement peuplés, où les densités sont toujours supérieures à la moyenne nationale, se superpose quasiment avec celle des cantons où la superficie en vignoble est proportionnellement

1. Aucune ville n'atteint les 100 000 habitants. Seules s'en approchent Montpellier et Nîmes qui comptent respectivement 77 000 et 90 000 habitants.

2. G. Duby et A. Wallon, dir., *op. cit.*, p. 472-481.

3. Les résultats communaux figurent dans les annuaires départementaux de 1907 et dans les fascicules rétrospectifs publiés par l'INSEE

4. Calculs effectués d'après les estimations réalisées pour certains recensements compris entre 1848 et 1968 par le Service Régional des Enquêtes et Études Statistiques Région Languedoc-Roussillon des directions départementales de l'Agriculture : fascicules, Aude, 1970, p. 17, Hérault, 1970, p. 15.

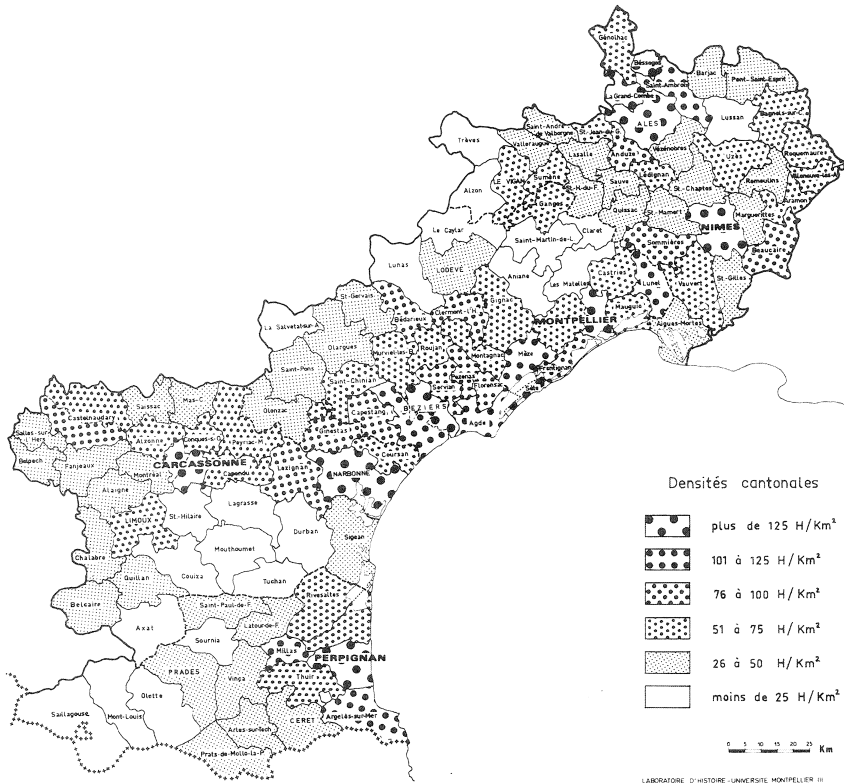
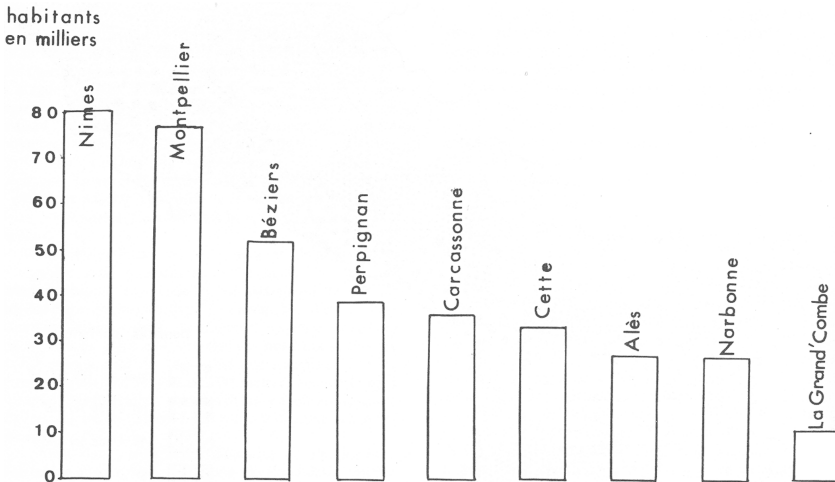


Figure 25. — La population en 1906

la plus forte. Preuve éclatante de la part dominante du vignoble dans la vie des hommes de la région.

L'homogénéité de l'occupation humaine des zones les plus viticoles étouffe même les grands centres urbains qui se dégagent mal de leur environnement immédiat, malgré une vive croissance amorcée depuis le milieu du XIX^e siècle. Le réseau urbain en est désorganisé. Nulle métropole régionale n'émerge vraiment comme le montre le diagramme suivant des neuf villes qui comptent plus de 10 000 habitants en 1906 :

Si Perpignan, Carcassonne, Nîmes dominant bien les cantons alentour, ni Narbonne, ni Béziers, ni même Montpellier, ne se dégagent aussi nettement. C'est qu'entre ces villes la vigne a suscité l'épanouissement de très gros bourgs qui servent de relais et estompent les contrastes¹.



Ainsi, dans l'Hérault, les bourgs compris entre 2 000 et 10 000 habitants, et que la statistique officielle appelle villes, abritent au total 140 000 personnes presque autant que les 163 000 des trois cités réunies du département. Et ils comptent pour 29 % de l'ensemble de la population.

Une dizaine de ces bourgs ont de vraies fonctions urbaines. Ce ne sont pas toujours les plus importants, car ils le doivent soit à leurs activités passées souvent en déclin ainsi Ganges, centre d'industrie textile soit à leur éloignement des gros centres : c'est le cas de Saint-Pons. Mais la plupart sont redevables de leur population à l'activité viticole et ils représentent 86,72 % de l'ensemble.

Parmi les bourgs à dominante viticole, 17 sur 33 se localisent en Biterrois, entre les rivières de l'Hérault et de l'Aude². Se situant principalement dans la tranche de 3 000 à 4 000 habitants, ils sont présents dans

1. R. Dugrand, *op. cit.*, p. 438-464.

2. Cf. carte du visage du vignoble ci-dessus.

la catégorie supérieure avec Agde et Pézenas, et constituent un sur deux des bourgs de la catégorie inférieure de 2 000 à 3 000 habitants. Ainsi 49 % de la population des bourgs viticoles vivent en Biterrois. Une ossature identique se retrouve en Narbonnais avec les gros bourgs de Cour-san, 3 802 habitants, Cuxac-d'Aude, 2 536, Fleury-d'Aude, 2 168, Salles-d'Aude, 1 705.

La vigne est donc bien responsable du « type de vie semi-urbaine qui caractérise si fortement toute la plaine languedocienne » et que relève Max Sorre en 1906¹.

2.2 *Fluctuations du vignoble et mouvements de population*

La corrélation spatiale des fortes densités humaines avec la prépondérance absolue du vignoble se retrouve aussi dans le temps. La population évolue au rythme des phases qui scandent la vie du vignoble. Cette très vive sensibilité, que relève le diagramme ci-après et qui frappait les contemporains², ne peut s'expliquer par le seul mouvement naturel ; elle suppose un flux et reflux migratoire important. Une première lecture permet de déceler deux phénomènes : d'une part une évolution plus typée de l'Aude et l'Hérault par rapport au Gard et aux Pyrénées-Orientales ; d'autre part un décrochage chronologique entre l'Aude et l'Hérault. Dans le premier cas, l'ampleur des variations de la population audoise et héraultaise s'explique par la place prépondérante de la vigne dans leur activité économique alors que le Gard développe un secteur secondaire important, dans la région d'Alès, dans la zone subcévenole et à Nîmes. Dans le second la diachronie constatée n'est que le reflet de celle de la marche du phylloxéra.

Le diagramme de l'évolution de la population de l'Hérault témoigne bien de cette sensibilité. De 1872 à 1876, la population augmente de 3,50 % : c'est encore l'âge d'or malgré la présence sporadique du phylloxéra dans l'est du département. En revanche de 1876 à 1881 elle diminue de 1 %, baisse qui se poursuit très modérément jusqu'en 1886 — 0,60 % — : c'est la période du minimum phylloxérique. Dès que

1. M. Sorre, « La répartition des populations dans le Bas-Languedoc », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1906, p. 105-136 et 237-278, cf. p. 248. Cette observation a été analysée pour l'Hérault par J. Sagnes, pour qui « depuis la fin du XIX^e siècle l'Hérault se classe parmi les premiers départements français pour le pourcentage de population urbaine qui atteint 64 % en 1906 » (*Le mouvement ouvrier du Languedoc*, Toulouse, 1980, p. 27).

2. Notamment M. Sorre, art. cit., p. 239 sq.

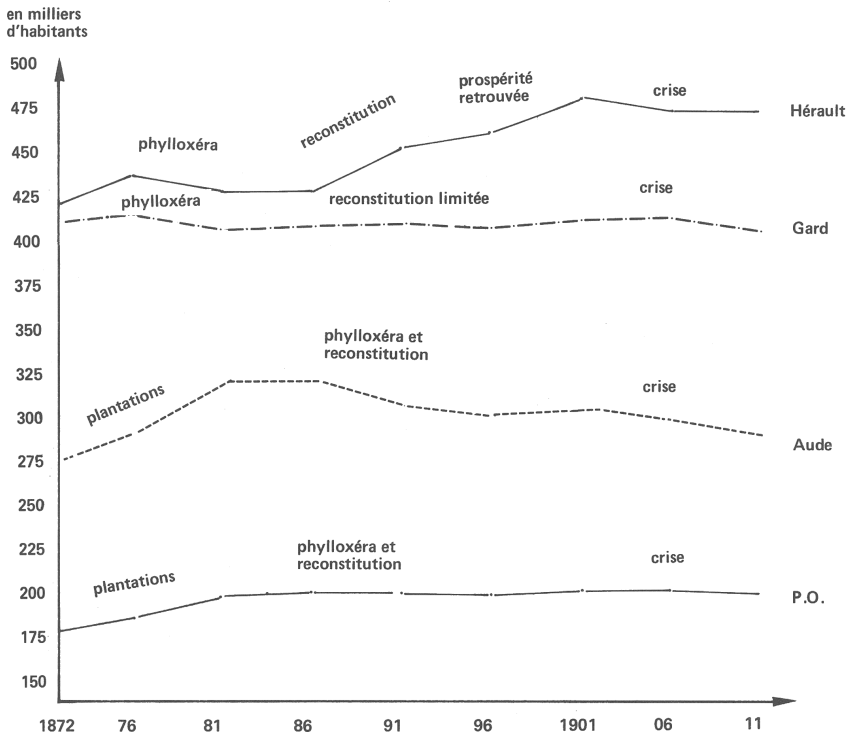


Figure 26. — Évolution de la population

démarre la reconstitution, la croissance humaine reprend vivement : + 5 % de 1886 à 1891 ; et encore + 2 % jusqu'en 1896 et + 4 % dans la période suivante où l'on reparle de la prospérité retrouvée. Mais avec la crise du début du siècle une phase de déclin relatif s'amorce : — 1,5 % de 1901 à 1906, — 0,50 % de 1906 à 1911. Les fluctuations du vignoble influent moins sur le mouvement naturel que sur les migrations.

Le mouvement naturel de la population en Bas-Languedoc et Roussillon est du même rythme que celui de la population française. Ici comme partout taux de natalité et taux de mortalité y sont en baisse¹. D'après G. Gallon, les taux des quatre départements accusent une dimi-

1. Cf. les diagrammes pour la France de l'évolution des taux de natalité et de mortalité de G. Dupeux, R. Rémond, et al., *Atlas historique de la France contemporaine, 1800-1965*, Paris, 1966, p. 29, et A. Armengaud, *La population française au XIX^e siècle*, Paris, 1971, p. 12.

nution sensible. Mais le taux de natalité y est toujours inférieur à celui de la moyenne nationale. Pour la période 1906-1910, il n'est que de 17,2 % dans l'Hérault et l'Aude, 19,2 dans le Gard et 21 dans les Pyrénées-Orientales, chiffres qui passent pour les années 1910-1913 respectivement à 17,1, 16,2, 18,6, et 19,9 %¹. Dans le même temps, au plan national il est de l'ordre de 21 % et 18,8 % (en 1881-90 il n'était déjà que de 21,6 % contre 25 % pour la France. Ce décrochement date pour l'Hérault du Second Empire².

Or le Second Empire est une période de prospérité viticole. Il n'y a donc pas de lien direct entre la dénatalité et la conjoncture viticole. C'est ailleurs que sont les vraies causes : déchristianisation, au moins masculine, bien mise en évidence par G. Cholvy, triomphe d'une certaine tradition des restrictions volontaires des naissances mise en place fin xviii^e et décelée par E. Le Roy Ladurie³.

En fait, il semble bien que ce soit la prospérité viticole mise en cause périodiquement par les grandes crises de l'oïdium, du phylloxéra, de la mévente, jointe au triomphe précoce ici et là du rationalisme scientifique et anticlérical qui ait été l'un des facteurs déterminant de ce malthusianisme qui est à la fois « produit de l'inquiétude et prolongement de la réussite économique⁴ ». Ajoutons-y la corrélation évoquée par Philippe Ariès entre la dénatalité, la modernisation de l'économie où l'établissement d'un type de circulation nouveau fondé sur des techniques à haut rendement qui introduit le malthusianisme avec l'esprit comptable⁵. La dénatalité n'est donc pas ici l'enfant de la crise mais plus profondément elle découle de la mutation économique et sociale de la région, de l'avènement d'une société dominée par la viticulture capitaliste.

À preuve d'ailleurs le comportement différent des quatre départements. On retrouve ici le diptyque constaté déjà maintes fois entre la

1. G. Callon, *Le mouvement de la population dans le département de l'Aude au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période*, Carcassonne, 1932, p. 12-16, ...*du Gard...*, Nîmes, 1932, p. 11-14, ...*de l'Hérault...*, p. 10-14, ...*des Pyrénées-Orientales...*, Perpignan, 1928, p. 11-15.

2. G. Cholvy, *Religion et société au XIX^e siècle : le diocèse de Montpellier*, thèse, lettres, Paris, 1972, p. 778-779.

3. E. Le Roy Ladurie, « Démographie et "funestes secrets" le Languedoc (fin xviii^e-début xix^e siècle) », dans *Le territoire de l'historien*, Paris, 1973, p. 316-329.

4. C. Mesliand, cité par G. Duby et A. Wallon, dir., *op. cit.*, t. 3, p. 487.

5. Ph. Ariès, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, Paris, 1971, p. 287.

zone à dominante viticole, représentée par l'Aude et l'Hérault, et les milieux plus diversifiés du Gard et des Pyrénées-Orientales. Le premier type est celui d'une dénatalité accentuée. La chute des taux est régulière et constante dans l'Hérault sous le Second Empire. Elle se produit dans l'Aude au moment de la reconstruction du vignoble. Dès lors, ces deux départements enregistrent un déficit naissances-décès important, car leur taux de mortalité est équivalent sinon supérieur à celui du reste de la France : 19,1 % dans l'Aude, 20,4 % pour l'Hérault pour la période 1906-1910.

Période 1906-1910 *	Taux de natalité	Taux de mortalité	Solde naturel
Aude	16,2 %	18,1 %	- 1,9 %
Gard	18,5 %	18,1 %	+ 0,5 %
Hérault	17,1 %	20,4 %	- 3,3 %
Pyrénées-Orientales	19,9 %	17,3 %	+ 2,6 %

* D'après G. Callon, *op. cit.*, Aude, p. 12-24, Gard, p. 11-23, Hérault, p. 10-20, Pyrénées-Orientales, p. 11-24.

Le bilan naturel de ces deux départements est nettement négatif : de 3,3 ‰, pour l'Hérault, de 1,9 ‰, pour l'Aude. On est là en pleine zone de forte surmortalité, celle du « village-tombeau¹ ».

En revanche, dans le Gard et les Pyrénées-Orientales le bilan est favorable : nettement pour le Roussillon qui, avec + 2,6 ‰ devance le Gard qui n'enregistre que + 0,5 ‰ pour la même période chronologique 1906-1910².

Au total la région compte alors « plus de cercueils que de berceaux » pour reprendre la forte expression d'Alfred Sauvy. Dès lors, les phases de croissance, de stabilisation ou de léger recul de la population sont davantage imputables aux mouvements migratoires.

Les migrations dans le corridor bas-languedocien et roussillonnais sont de grande ampleur. Elles sont très sensibles aux fluctuations de

1. L'expression est de M. Derruau qui a étudié le cas de Capestang : « L'intérêt géographique des minutes notariales, des terriers et des compoix. Un exemple », *Revue de Géographie alpine*, 1946, p. 355-380, et « Un village-tombeau dans le Bas-Languedoc (Capestang-Hérault) », *Revue de Géographie alpine*, 1953, p. 99-114.

2. G. Callon, *op. cit.*, Hérault, p. 14-20, Aude, p. 16-24, Pyrénées-Orientales, p. 15-24, Gard, p. 15-23.

la conjoncture viticole alors que les mécanismes qui les régissent sont plus permanents et déterminent des courants migratoires plus stables.

Le solde immigration-émigration présente plusieurs visages dans le temps et l'espace de la fin du Second Empire jusqu'à la veille de la Grande Guerre, et du Rhône aux Pyrénées. De 1870 à 1911, les excédents d'émigration l'emportent à l'ouest de la région alors qu'à l'est on relève de nets excédents d'immigration. L'Aude et le Roussillon participent au courant d'exode rural qui sévit en France. Les pertes dans l'Aude sont de 996 habitants en moyenne par an, et de 536 pour les Pyrénées-Orientales de 1886 à 1910. Les gains dans l'Hérault et le Gard sont respectivement de 2 063 et de 120 habitants en moyenne par an de 1871 à 1911.

L'économie viticole est, au premier chef, responsable de ces mouvements. À l'ouest, la montée de la viticulture est trop limitée au Narbonnais, à la vallée de l'Aude, à la plaine de Perpignan pour contrebalancer le mouvement d'exode. En revanche l'attrait du vignoble héraultais, largement étendu, permet de compenser et bien au-delà les pertes accusées par les cantons périphériques et montagneux, tandis que le seul pôle attractif du Gard réside dans ses mines cévenoles.

C'est si vrai que les hommes affluent ou refluent en fonction de la conjoncture viticole. Ainsi au temps du phylloxéra, la misère provoque des départs nombreux. « Sur certains points le mouvement d'émigration a été très prononcé. Des anciens vigneron, les uns ont passé dans les arrondissements de Béziers et Narbonne, les autres ont été jusqu'en Algérie, quelques-uns jusqu'à la Plata... Le département de l'Hérault qui avait de tout temps demandé aux départements voisins des travailleurs pour venir en aide à la population locale a dû laisser partir ses ouvriers faute d'occupation à leur donner », écrit F. Convert dans son historique de la petite propriété¹. Il y a donc des déplacements interrégionaux d'est en ouest, des zones phylloxérées aux zones non encore phylloxérées mais aussi des départs lointains. Tous sont viticoles : il ne s'agit pas d'exode rural classique où l'on quitte la terre pour adopter d'autres professions. On reste viticulteur, on continue ailleurs le travail de la vigne que l'on ne peut plus exercer sur place ce que souligne encore F. Convert qui ajoute : « Leurs connaissances spéciales les ont fort utilement servis, partout ils ont été bien reçus, plusieurs ont trouvé comme chefs de cultures des positions très convenables ». Ils vont s'installer comme

1. F. Convert, « La petite culture dans l'arrondissement de Montpellier », *Annales de l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier*, 1889, p. 185-204, cf. p. 192.

métayers en Argentine dans les oasis de Mendoza ou de San Juan¹, mais plus souvent et en plus grand nombre en Algérie.

C'est la voie d'émigration relevée par G. Baissette². La présence du port colonial de Cette, les mesures financières prises par l'État et la politique d'investissement massif des grandes banques, Banque d'Algérie, Crédit Foncier, Crédit Lyonnais, facilitent l'installation de colons languedociens pour lesquels l'achat de la terre, son aménagement et sa plantation en vigne, plus la construction des bâtiments d'exploitation, reviennent moins chers que la reconstitution d'une propriété de même ordre en bas Languedoc³. Ils transposent outre Méditerranée leurs techniques viticoles, conservent parfois leurs propriétés métropolitaines, comme ceux de Lattes, village du Montpelliérais⁴. F. Cazalis, propriétaire du domaine des Aresquiers où il tente précocement la reconstitution, envoie son fils créer un domaine en Algérie où il reçoit et guide ceux qui veulent suivre son exemple⁵. En 1896, les Languedociens sont parmi les immigrants les plus nombreux en Algérie, environ 4 000 originaires respectivement des départements des Pyrénées-Orientales, du Gard et de l'Hérault⁶. Toutefois cette émigration lointaine se tarit quasiment avec la reconstitution qui provoque un essor de l'immigration.

Mais la reconstitution demandait une main-d'œuvre abondante, sans qualification spéciale, pour les travaux d'aplanissement, de plantations. On fit appel alors au courant traditionnel et saisonnier dont les filières étaient déjà toutes prêtes, les habitants des hautes terres, les montagnards de Lozère, de la Cévenne, de la Montagne Noire et surtout du Rouergue, qui ne demandaient d'ailleurs qu'à quitter leur pays natal où ils ne trouvaient plus suffisamment pour vivre⁷. C'est « un afflux continu de population coulant de la montagne rude et pauvre vers la plaine pour lui infuser une nouvelle vie et remplacer ce que l'excès de civili-

1. J. A. Lesourd et C. Gérard, *Histoire économique XIX^e et XX^e siècles*, 2 vol., Paris, 1963, t. 1, p. 308-310.

2. G. Baissette, *Ces grappes de ma vigne*, Paris, 1975.

3. G. Galtier, *op. cit.*, t. 3, p. 112.

4. M.-J. Fabre, « Une méthode d'étude de la propriété foncière en Bas-Languedoc. Concentration agraire et concentration capitaliste, deux exemples, la banlieue rurale montpelliéraine et un terroir du Biterrois », dans *Actes du 86^e congrès national des sociétés savantes Montpellier 1961 Section de géographie*, Paris, 1963, p. 153-167.

5. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1887.

6. *Études démographiques*, n° 4 — « Mouvement migratoire entre la France et l'étranger » — Service National de la Statistique, 1942.

7. R. Béteille, *Les Aveyronnais*, Poitiers, 1974.

sation dans les grandes villes de la côte ne tarde pas à dévorer¹ ». Ces « gavachs » descendus depuis toujours pour déchausser, faire les vendanges² sont restés lors des gros travaux de reconstruction ; ils s'embauchent maintenant dans les entreprises viticoles. Ils viennent là où le courant était déjà créé, d'après les indications données par le notable ou le curé de leur village : il s'agit en fait d'un glissement continu, aux vagues plus ou moins déferlantes, des contreforts montagneux qui font arc de cercle autour des basses terres, jusqu'à la plaine la plus proche. Ainsi les Ariégeois, Tarnais, Audois de la Montagne Noire débouchent en Biterrois et Narbonnais, les Aveyronnais dans la vallée de l'Hérault, les Lozériens dans le Gard. Ils se louent, car ils sont ainsi logés, nourris, en attendant l'éventuel et hypothétique retour au pays. Ce sont les « mésadiers » au mois employés aux travaux de la culture à main et qui venaient pour une, deux saisons par an. Les plus chanceux, deviennent domestiques à l'année, attachés au domaine. Leur expérience du bétail dans la montagne fait qu'on les embauche volontiers à ce titre : chargés des chevaux, des mulets, voire du troupeau ovin encore souvent existant car dispensateur de fumier, Ils sont laboureurs, charretiers, bergers, et ne sont pas à proprement parler, spécifiquement viticoles³.

C'est justement pour cela qu'ils commencent à trouver une sérieuse concurrence chez des immigrants habitués davantage aux travaux de la vigne, les étrangers, venus de pays viticoles, l'Espagne ou l'Italie principalement.

	Nombre d'étrangers	Nombre Espagnols	Espagnols %	Nombre Italiens	Italiens %
1866	9 600	5 604	58,37	2 402	25,02
1876	19 690	13 219	67,13	4 451	22,60
1886	34 720	23 973	69,04	7 843	22,58
1896	33 650	23 092	68,62	8 046	23,91
1906	43 530	28 163	64,69	10 169	23,36

1. P. Vidal de la Blache, *Tableau de la France*, Paris, 1909, 2^e partie, II, I, chap. 4.

2. L. J. Thomas, « L'émigration temporaire dans le Bas-Languedoc et le Roussillon au début du XIX^e siècle », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1910, p. 301-308.

3. M. Augé-Laribé, *Le problème...*, *op. cit.*, p. 255 sq.

Ce tableau¹ montre la proportion croissante des étrangers en Languedoc-Roussillon puisqu'en quarante ans, de 1866 à 1906, leur nombre quintuple. Et c'est surtout à partir de la reconstitution que se fait cet essor avec un certain ralentissement dans la période 1886-96, lorsque celle-ci est terminée, ensuite une reprise avec la mise en place de « l'usine à vin » car « pendant qu'un hectare de céréales demande en moyenne 30 journées de travail par an, il en faut plus de 100 pour l'entretien d'un hectare de vigne² ». Bien sûr, tous ne travaillent pas la vigne ; les activités commerciales, artisanales, minières et industrielles en accaparent aussi un bon nombre³.

	Agriculture	Industrie	Divers
Aude	57,3	11,6	31,1
Hérault	48,3	17,0	34,7
Pyrénées-Orientales	63,6	14,9	21,5
Gard	13,5	52,0	34,5

Les Espagnols plus proches, habitués pour certains déjà à venir faire les vendanges comme travailleurs saisonniers, forment la catégorie dominante : de 58 % au moment de l'âge d'or, ils atteignent près de 70 % pour régresser ensuite à 65 % avec la crise du début du siècle. Quant aux Italiens, après une régression de 1866 à 1876 — 25 à 22 % — ils restent en proportion constante — 22 à 23 % — ce qui prouve que leur courant migratoire ne s'est pas tari.

Il s'agit là de l'immigration traditionnelle des pays pauvres latins de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e. Partis de chez eux où les conditions de vie sont trop misérables, ils viennent chercher du travail, s'embauchent pour n'importe quel salaire⁴. Ce sont les journaliers viticoles qu'affectionnent les grands propriétaires, car il s'agit de la main-d'œuvre volante, disponible facilement sur laquelle ils peuvent faire

1. D'après J. Fornairon, « Les étrangers d'origine méditerranéenne en Languedoc-Roussillon de 1850 à nos jours », *Économie Méridionale*, 1972, n° 79.

2. M. Augé-Laribé, *Le problème... op. cit.*, p. 69.

3. J. Fornairon, art. cit., les répartit ainsi en 1891 : voir tableau ci-dessus.

4. M. Reinhard, A. Armengaud et J. Dupaquier, *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, 1968. Cette immigration se fait aussi vers des pays plus lointains, notamment l'Amérique du Nord et du Sud.

pression et qu'ils embauchent au gré des besoins et des possibilités¹. Il s'agit bien sûr d'une main d'œuvre essentiellement masculine : 58,7 % sont des hommes ; et d'une main-d'œuvre jeune : par tranches d'âge, les étrangers constituent 33,3 % du total de 0 à 19 ans (contre 28,5 pour l'ensemble de la population), 61,6 % de 20 à 59 ans (contre 56,8) et 5,6 % à partir de 60 ans (contre 14,7 %²).

Cette population s'assimile d'ailleurs très bien, faisant parfois venir les familles et s'installant dans les villages : « Les immigrés espagnols actuels se fondent extrêmement vite avec la population autochtone : il est très souvent malaisé de discerner un jeune fils d'immigré espagnol de ses petits camarades français³. »

Les listes nominatives des recensements permettent de cerner l'importance des étrangers et des « gavachs ». Voici, en 1906, le canton de Capestang. Les immigrés y sont nombreux : 26 % de la population du canton dont 3 % seulement sont des étrangers⁴. Ces derniers appartiennent à trois nationalités : le groupe des Espagnols domine très largement suivi ici des Andorrans et des Italiens⁵. Ces étrangers habitent en majorité les gros bourgs de Capestang, Puisserguier et Nissan. On n'en dénombre que quelques-uns dans les campagnes et villages plus modestes.

Les « gavachs » viennent par ordre d'importance des proches départements du Tarn, Ariège, Aude, Aveyron, Lot. Et leur nombre imposant, 23 % de la population, doit encore être grossi de ceux qui sont « descendus » des communes des hauts cantons héraultais de La Salvetat-sur-Agout, Olonzac, Saint-Pons, Olargues et qui sont en nombre double, des étrangers, 6 %. C'est donc au total en 1906 un tiers de la population de ce canton qui est né ailleurs : le brassage humain est considérable.

1. Ph. Gratton, *Les luttes de classes dans les campagnes*, Paris, 1971, p. 138. Les gelées d'avril 1903 ayant détruit une partie de la récolte, les propriétaires réduisirent les travaux, d'où le mécontentement des journaliers, en partie à l'origine des grèves de 1904.

2. J. Sagnes, *Socialisme et syndicalisme dans l'Hérault de 1905 à 1921*, thèse, 3^e cycle, Montpellier, 1976, p. 39.

3. M. Tudez, *op. cit.*, p. 314.

4. J. Sagnes, *Socialisme... op. cit.*, p. 38, a calculé que leur nombre pour l'ensemble de l'Hérault à cette date était de 28,9 % dont 2,9 % d'étrangers. Les données de Capestang fournissent donc un bon microcosme d'observation.

5. Si l'exemple avait été pris dans le bas Langurdoc rhodanien les Italiens devanceraient nettement les Espagnols à cette époque, comme le montre A. M. Faidutti-Rudolph, *L'immigration italienne dans le Sud-Est de la France, étude géographique*, Gap, 1964, p. 19-23.

L'immigration apparaît ainsi comme l'élément déterminant de l'évolution démographique de la région. Le triomphe de la monoculture viticole a institutionnalisé les courants d'immigration, affirmant ainsi durablement la spécificité régionale en ce domaine par rapport aux autres régions agricoles françaises qui sont au même moment des pôles répulsifs et d'exode rural.

2.3 *Les hommes au travail*

Mais qu'ils soient d'origine languedocienne, gavach ou étrangère, tous vivent peu ou prou par et de la vigne. Prenons pour témoignage la structure professionnelle du canton de Capestang en 1906 : 82 % de la population vivent directement de la vigne, 75 % sont des vigneronniers qu'ils soient propriétaires, ouvriers ou régisseurs, et les 7 % restants sont les artisans et commerçants liés au vignoble. Leur importance dans ce canton tout proche de la ville de Béziers montre bien le rôle essentiel de cette viticulture industrielle¹.

3 Une viticulture capitaliste

Avec la reconstitution post-phyloxérique émerge une viticulture d'allure capitaliste. Les dépenses entraînées par cette reconstitution nécessitaient la mise en œuvre d'un capital supplémentaire, d'où la recherche de l'efficacité économique, du rendement pour rentrer dans ses fonds. On y parvint par l'élaboration d'une viticulture scientifique se superposant à la viticulture artisanale traditionnelle. Pour cela, un capital d'exploitation s'ajoutant au capital foncier s'avérait indispensable².

3.1 *L'importance nouvelle du capital d'exploitation*

« Tout le monde sait que la reconstitution d'un hectare de vignes coûte cher à la bourse du propriétaire... De plus il faut de l'engrais, et il en faut plus qu'avant ; il faut aussi dépenser beaucoup pour combattre les nouvelles maladies cryptogamiques » écrit le Directeur de l'Agricul-

1. Arch. dép. Hérault, 115 M reclassé en 6 M.

2. M. Augé-Laribé, « Le rôle du capital... », art. cit.

ture, E. Tisserand, en 1886¹, soulignant ainsi l'importance nouvelle du capital d'exploitation, sans pour autant en mesurer toute l'ampleur.

C'est un phénomène nouveau. Jusqu'ici en effet le capital foncier était seul nécessaire. Les frais d'exploitation étant quasi-nuls, la viticulture était conçue comme un simple jardinage, avec une forte prépondérance de travail à la main². Dans ces conditions les petits et moyens propriétaires étaient les plus favorisés, les grands devant supporter un budget main-d'œuvre élevé³. Désormais la situation s'est renversée : ce sont plutôt les grandes exploitations qui ont la possibilité d'investir tout en conservant des capitaux de roulement importants : « Les défauts de la petite culture sont dans une certaine mesure la conséquence de ses qualités. Elle agit par le travail quand la grande culture agit par le capital. C'étaient ses représentants qui avaient autrefois les plus belles plantations. On ne pourrait plus en dire autant maintenant » constate F. Convert, ⁴. Les frais d'investissement sont au départ très élevés de par les obligations de la reconstitution.

Il a fallu remodeler le vignoble. Après l'arrachage, des parcelles ont été aplanies, des haies supprimées, des murs de soutènement refaits. Parfois même il y eut des tentatives de remembrement. Ainsi le propriétaire du domaine de Guillermain, dans le Montpelliérais, achète ici et là des parcelles échangées ensuite avec les propriétaires avoisinants pour regrouper ses cent quatre vingt hectares de terre⁵. Et Coste-Floret estime que l'on peut, « sans aucune exagération, poser en principe que la reconstitution de l'hectare de vigne se chiffre après trois années de travaux par une dépense de 2 000 francs environ ⁶ ».

Il a fallu créer de nouveaux vignobles. Dans ce cas, les travaux sont coûteux. Défrichements, défoncements, construction de haies, création de chemins d'accès, voire de voies de chemin de fer, et dans le

1. « Rapport sur les travaux administratifs entrepris contre le phylloxéra et sur la situation du vignoble français et étranger pendant l'année 1886 », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1887, p. 322.

2. Ainsi les plantations se faisaient par provignage et ne nécessitaient donc aucune mise de fond. Et l'importance de l'élevage ovin suffisait pour l'apport d'engrais.

3. Edmond Duffour, président du comice agricole de Béziers, souligne ce phénomène en 1869 dans un mémoire « De la transformation des cultures dans le Bas-Languedoc », Montpellier, 1869 (Extrait du *Messager agricole*).

4. F. Convert, « La petite culture... » art. cit., cf. p. 202.

5. M. Tudez, *op. cit.*, p. 279-280.

6. « Projet de culture intensive et économique de la vigne », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1901, p. 234.

cas de la submersion, creusement de canaux, équipement en pompes, telles sont les principales opérations à réaliser avant de planter. Ainsi la Compagnie des Salins du Midi a dépensé environ 1 050 francs l'hectare pour créer ses domaines dans des zones relativement faciles à défricher¹.

À ces frais, s'ajoutent ceux concernant les plants, le capital-ceps. Les contemporains s'accordent à inclure dans cette rubrique non seulement l'achat des plants et les frais de plantation, mais aussi le déchet relativement réduit et surtout la non productivité des jeunes plants pendant trois ou quatre ans. Ces dépenses indispensables sont d'un coût plus élevé que celles de préparation des sols : 2 500 francs l'hectare pour la Compagnie des Salins du Midi. Ces frais de plantation sont incompressibles pour tous, grands ou petits, sociétés ou particuliers.

Enfin, souvent, la reconstitution entraîne une réorganisation du domaine. Ceci est manifeste pour tout ce qui touche au matériel vinaire. Nouvelles caves, agrandissement de celliers sont mis en chantier dès l'arrivée des premières récoltes issues des plants américains. Typique à cet égard est la construction en 1893 dans un grand domaine du Biterrois de la commune d'Alignan-du-Vent, d'un cellier pouvant contenir quarante-deux foudres soit près de dix mille hectolitres². Le matériel vinaire prend une importance de plus en plus grande. Il se modifie progressivement en volume, l'hectolitre devenant la mesure de base au lieu du muid ou demi-muid traditionnel.

Jaugés enfin selon le système métrique, apparaissent les citernes de stockage en ciment et les wagons-foudres des négociants, tels ceux de la maison Mitjaville à Montpellier en 1894³. À combien revient ce nouveau matériel vinaire ? Il n'y a pas de réponse unique et avec Rémy Pech on peut penser que la « construction des celliers est donc relativement trois fois moins coûteuse » pour la grande exploitation que pour la petite : 16,2 francs par hectolitre pour la Compagnie des Salins du Midi, et 50 francs pour le petit propriétaire du Biterrois⁴.

1. Calcul effectué d'après le tableau des « dépenses du premier établissement des quatre domaines de la Compagnie des Salins du Midi » dressé par M. Augé-Laribé, *Le problème... op. cit.*, p. 156.

2. É. Mestre, *Aspects de la vie d'un grand domaine viticole du Biterrois de 1890 à 1900*, mémoire de maîtrise, Montpellier, 1970.

3. R. Pech, « L'organisation du marché du vin en Languedoc-Roussillon aux XIX^e et XX^e siècles » — Communication au Colloque d'Aix-en-Provence, novembre 1976.

4. R. Pech, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon : du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse 1975, p. 158.

Les frais de roulement se décomposent en deux catégories : les frais de la culture traditionnelle qui augmentent et les frais nouveaux à tous les stades de la production. Les animaux de trait sont devenus nécessaires pour les diverses opérations culturales. Dès la reconstitution on achète chevaux, mulets, bœufs. Dans le domaine du Biterrois précédemment cité, sept à huit paires de bœufs furent alors achetées en plus de douze chevaux et trois mulets travaillant déjà sur le domaine¹. Le canton de Vauvert, le plus viticole des cantons gardois, emploie deux mille huit cent quatre vingt onze chevaux en 1903, soit le double du cheptel utilisé en 1862². Ceci entraîne la construction d'écuries, l'achat de fourrage.

En corollaire avec l'accroissement en nombre du bétail de trait, il faut noter la multiplication des machines outils : charrues vigneronnes, houes à cheval, piocheuses, bineuses, scarificateurs, déchausseuses, cavaillonnes, sulfateuses, machines à greffer³. C'est l'apparition d'un machinisme spécialisé : d'auxiliaire rare, la machine devient l'aide indispensable.

Engrais chimiques et insecticides réalisent enfin une percée décisive. Certes le fumier de mouton conserve la faveur du vigneron et, quand il manque localement par suite de la disparition de certains troupeaux, on pallie en en faisant venir par wagons entiers du Larzac⁴. Mais la consommation d'engrais chimiques et d'insecticides progresse si vite qu'elle entraîne l'apparition d'usines spécialisées aux côtés des fabriques traditionnelles et locales d'engrais animalisés. La Société des Raffineries de Soufre Réunies, la Compagnie Bordelaise de Produits Chimiques, Saint-Gobain s'installent dans les années 1890 à Sète, Frontignan, Balaruc. Saint-Gobain fabrique à Balaruc, dès 1892, 40 000 tonnes de superphosphates par an et 2 000 tonnes de sulfate de cuivre⁵. L'ensemble de ces frais de roulement, auxquels il convient d'ajouter le coût de la main-d'œuvre pour les moyens et grands domaines, les frais de

1. É. Mestre, *op. cit.*

2. Arch. dép. Gard, 12 M 85, statistique de la France, 1862, élevage ; 12 M 241, statistique agricole 1903.

3. Sociétés d'agriculture et comices agricoles multiplient les concours pour ces outils spécialisés. En 1886 ont lieu à Montpellier trois concours sur les instruments propres à combattre le mildiou, sur les instruments de labour propres à la culture de la vigne, sur les machines-outils destinées au greffage.

4. F. Laur, *Le plateau du Larzac, contribution à la vie économique dans la région*, thèse, droit, Montpellier, 1929.

5. Arch. dép. Hérault, 109 M 364, statistiques industrielles.

récolte et de vinification pour tous, constituent donc des dépenses importantes et peu compressibles.

Au total les frais d'investissement et de roulement, en se conjuguant lourdement dans la période post-phyllloxétique, augmentent et parfois doublent le prix du capital foncier¹. Et il en résulte que toute exploitation devient une véritable entreprise, soumise aux mêmes lois que n'importe quelle autre entreprise capitaliste industrielle ou commerciale, avec plus de contrainte encore.

4 L'entreprise viticole

L'entreprise viticole se lit dans le paysage agraire bas-languedocien. Le stéréotype en est « la campagne » en Biterrois et Narbonnais, « le mas » en Petite Camargue gardoise, « le domaine » dans le Montpelliérais. Ces propriétés, variant entre trente et cent hectares mais pouvant aller bien au-delà, sont articulées autour des bâtiments d'exploitation qui constituent le seul habitat dispersé du Midi. Là, tout autour d'une vaste cour ombragée, s'ordonnent aux côtés de la demeure du maître des lieux, celle du régisseur et des ouvriers, les caves, remises, magasin, écuries et granges. Ces multiples bâtiments qui se jouxent sont bien spécialisés : ils traduisent l'organisation rationnelle du travail².

Cette spécialisation des bâtiments se retrouve, en miniature parfois dans les gros villages compacts de la région. Poussez donc un de ces lourds portails voûtés et découvrez ici une cour sur laquelle s'ouvrent remises, écurie, cave surmontée à l'étage de la demeure du vigneron ; et là un vaste local, où les foudres côtoient machines et charrettes. La place manquant, ces propriétaires ont alors souvent élevé en bordure d'une vigne des remises qui ponctuent le paysage de leurs masses rectangulaires³.

Ce n'est là qu'un reflet de l'organisation rationnelle du travail qui affecte aussi bien les façons culturales que la vinification. Les labours demeurent fréquents mais sont facilités par la forme nouvelle des plan-

1. Pour une comptabilité détaillée de ces investissements, voir R. Pech, *op. cit.*, p. 153-167.

2. Plans du domaine de Coussergues dans *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1951.

3. H. Baudrillart, *Les populations agricoles de la France*, t. 3, Paris, 1893, aborde par fines touches cette morphologie des bâtiments d'exploitation, que décrit M. Sorre, *art. cit.*, p. 114.

tations : les rangs de cepes ont un écartement calculé pour un passage aisé de la charrue¹, ils sont alignés sur la longueur maximum de la parcelle afin que l'attelage tourne le moins possible et perde moins de temps. Cette disposition facilite aussi le soufrage, le sulfatage et la vendange pour lesquels sont employés des appareils à dos de mulet ou des charrettes qui permettent un travail plus rapide. Et l'alternance des façons à la main et à la charrue disparaît ; seule subsiste la seconde².

Même la taille dont la méthode semblait intangible et que seuls les meilleurs ouvriers exécutaient est remise en question. Le « Programme des Études Pratiques de Viticulture et d'Ampélographie » de l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier, comporte un apprentissage de la taille que l'on pratique désormais plus courte afin de ne pas épuiser trop vite les plants auxquels on demande de produire davantage³.

Pendant toute l'année, l'exploitation ne connaît point de temps mort. Cette recherche d'efficacité conduit les propriétaires à n'employer en permanence que les conducteurs d'attelage et à embaucher le plus possible de journaliers aux moments de plus grande presse ou même à donner le travail à prix fait⁴. La Compagnie des Salins du Midi a trouvé une solution originale : ses ouvriers sont tantôt employés au travail de la vigne, tantôt à celui des salines.

Mais c'est dans le domaine de la vinification que les progrès techniques les plus nets sont réalisés. Jules Guyot reprochait en 1868 aux viticulteurs méridionaux que leur vin ne soit pas « bien fait, bien enfutaillé et placé dans des chais et caves souterraines à la température invariable⁵ ». Trente ans plus tard, le cellier est devenu le sanctuaire de l'exploitation car c'est là que l'on vinifie et que l'on conserve. P. Ferrouillat dans *Le vignoble de l'Hérault en 1900* affirme que même les celliers les plus simples sont perfectionnés et que les plus importants sont gérés par un maître de chais⁶. Le temps de cuvaison est soigneu-

1. Ceci est d'autant mieux réalisé que les cepes de la vigne américaine sont plus gros et que leurs racines exigent plus de surface.

2. Les domaines réservent d'ailleurs encore une partie importante de leurs terres aux luzernes et avoines.

3. Programme élaboré et publié par Camille Saintpierre et Gustave Foex en 1876.

4. P. Coste-Floret, *Les travaux du vignoble : plantations, cultures, engrais, défense contre les insectes et les maladies de la vigne*, Montpellier, 1898.

5. J. Guyot, *Étude des vignobles de France pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification*, 3 vol., Paris, 1868, t. 1, p. 250.

6. Publication du *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, sorte de livre d'or de la viticulture héraultaise à l'aube du xx^e siècle.

sement contrôlé, la composition du vin devient une préoccupation primordiale¹.

À l'empirisme succède la méthode scientifique. *Le traité pratique de l'art de faire le vin* que F. Cazalis publie en 1890, fait le point sur une science qui n'avait pas été renouvelée depuis les expériences de J. A. Chaptal à la fin du XVIII^e siècle². Et L. Roos, futur directeur de la Station œnologique de l'Hérault, utilisant pour ses analyses les ressources du laboratoire des douanes de Cette, explique comment à partir des divers cépages on peut obtenir des vins de degré et surtout de composition différente grâce au sulfate de potasse, à la crème de tartre, aux cendres, à l'acidité. Il invite les propriétaires à lui adresser le plus grand nombre possible d'échantillons pour qu'ainsi leur soit donnée la possibilité d'effectuer au mieux leur vinification³.

Ainsi l'exploitation viticole est devenue une entreprise rationnelle, fortement organisée, à la recherche d'une rentabilité croissante. On n'hésite même pas à remettre en question l'acquis le plus récent si l'on estime que cela a des chances de faire progresser la rentabilité. Ainsi P. Coste-Floret en 1901 propose de ne jamais s'arrêter dans la recherche de méthodes de culture de plus en plus avantageuses⁴. Et cette dynamique privilégie la grande exploitation.

5 La grande exploitation favorisée

L'entreprise viticole qui peut utiliser toutes ces nouvelles techniques et qui dispose de capitaux importants est la grande exploitation viticole qui s'épanouit alors pleinement. Pour cette double raison elle émergeait déjà dès la reconstitution où les facteurs circonstanciels — travaux pour la submersion, terres sablonneuses incultes où elle s'étendait, nécessité d'achats massifs de plants — la plaçaient en position

1. Les premières analyses sérieuses sur la composition des vins furent motivées par le désir de comparer autrement que par la couleur et le goût le vin des vignes américaines et celui des vignes françaises. La fabrication des vins artificiels au moment de la crise phylloxérique rendit classique l'analyse chimique.

2. C'est en 1801 que paraît *L'art de faire, gouverner et perfectionner le vin*, où Chaptal fait connaître le procédé qui depuis porte son nom.

3. L. Roos, « Analyse chimique des vins de l'Hérault », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1896, p. 155-171.

4. P. Coste-Floret, « Projet de culture intensive et économique de la vigne », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1901, p. 231-251.

de départ en force. Par la suite l'adoption des nouvelles méthodes était plus aisée et plus rentable.

M. Augé-Laribé estime que « la surface idéale est entre 60 et 80 hectares pour une exploitation de meilleur rendement... Ainsi un hectare de terre travaillé et récolté de façon organisée donne proportionnellement un rendement supérieur au travail et à la dépense engagée ». Dans un trop grand domaine l'organisation est trop délicate, la surveillance trop difficile : c'est pourquoi rares sont les grands propriétaires de plus de cent hectares qui ont une seule exploitation : ils lui en préfèrent deux ou trois administrées séparément¹. Cette opinion d'un contemporain est d'ailleurs largement corroborée par l'étude des estimations des revenus cadastraux.

En Biterrois le revenu moyen à l'hectare progresse avec l'étendue des propriétés : de 37 francs pour celles de moins de un hectare il passe à 76 francs pour celles de sept à vingt hectares et à 89 francs pour celles de plus de vingt hectares. Là se situe un seuil car au-dessus de cinquante hectares le revenu à l'hectare est le même².

Dans le même article Augé-Laribé montre que ce type d'exploitation doit disposer d'un « capital de réserve » nécessaire pour faire face aux fluctuations annuelles de la production et du marché. Ce n'est pas là un mince avantage. Toutefois, la restructuration post-phyloxérique a souvent amenuisé dans des proportions considérables, voire absorbé, toutes ces réserves. Mais, même dans ce cas, la grande exploitation conserve la possibilité de faire appel à des capitaux externes : négociants, commerçants, hommes de loi, banquiers se pressent pour financer, voire acheter ces domaines. Même le capital industriel et financier extérieur à la région s'y intéresse de près. La banque des Rothschild restructure en 1882 l'entreprise viticole de la duchesse de Fitz-James à Saint-Bénézet dans le Gard, ce qui donne naissance à la Société Anonyme Fitz-James & Cie. La Société Japy prend des parts dans la Société Anonyme des Vignobles du Midi fondée en 1884³. Enfin, il est naturellement plus aisé à ces exploitations d'obtenir des crédits auprès des organismes bancaires ou des personnes privées.

1. M. Augé-Laribé, « Le rôle du capital... », art. cit., p. 199.

2. R. Laurent « La propriété foncière dans le Biterrois à la veille de la Première Guerre Mondiale » dans *Béziers et le Biterrois. Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon XLIII^e congrès (Béziers, 30-31 mai 1970)*, Montpellier, 1971, p. 415-426.

3. Pour d'autres exemples, R. Dugrand, *op. cit.*, p. 366 et sq.

Tout ceci explique que la grande exploitation viticole ait été favorisée par l'irruption de la viticulture scientifique. C'est elle qui a servi de relais pour le passage de l'exploitation artisanale à l'entreprise industrielle capitaliste. Les petites et moyennes exploitations ont dû suivre tant bien que mal, rognant parfois sur les engrais chimiques, parfois sur les insecticides, mais s'ouvrant néanmoins aux nouvelles méthodes de culture¹.

D'ailleurs, les grandes exploitations dominent de loin la structure foncière. Dans le Biterrois, la grande propriété s'attribue 49 % des terres et 56 % des revenus fonciers alors que les petits propriétaires possèdent seulement 26 % des terres et ne jouissent que de 17 % des revenus². Si les viticulteurs sont nombreux, la part de beaucoup est réduite et la grande propriété s'en trouve favorisée.

Mais quelle que soit la taille de leur exploitation, tous les viticulteurs sont désormais confrontés à l'accroissement des frais de production. Ils s'en rendent compte et cherchent le moyen de les réduire : « Il faut tendre de plus en plus à diminuer nos frais d'exploitation, sans nuire à la production de nos vignes », écrit Coste-Floret en 1901³. Et les calculs de prix de revient abondent dans les revues, mémoires et journaux spécialisés⁴. Calculs au demeurant fort aléatoires : Rémy Pech a bien montré combien ils étaient variables selon les types d'exploitation⁵.

Ainsi tous, petits et grands, se trouvent entraînés dans la course aux rendements qui s'avère l'unique et irréversible voie : « Après la disette de la période phylloxérique, la tentation des gros rendements était trop forte et trop naturelle aussi pour que les nouvelles conditions économiques et les exigences commerciales aidant, on eût le courage ou la sagesse d'y résister⁶. »

L'importance nouvelle du capital d'exploitation oblige à s'engager dans la culture industrielle de la vigne pour rentabiliser ce capital. Ce choix amène à accroître les frais de production que l'exploitant voudrait bien voir diminuer. Pour ce faire, une seule solution, augmenter la production pour baisser le prix de revient. Mais, pour obtenir cette pro-

1. F. Convert, art. cit., montre comment « la petite culture » hésite devant ces dépenses nouvelles avant de s'y résoudre à son tour.

2. R. Laurent, « La propriété... », art. cit.

3. P. Coste-Floret, art. cit., p. 25.

4. Notamment *le Progrès agricole et viticole* édité à Montpellier, l'Action viticole éditée à Béziers.

5. R. Pech, *Entreprise...*, op. cit., p. 371-445.

6. P. Gervais, art. cit.

duction toujours plus abondante, on est contraint d'investir sans cesse davantage, d'intensifier encore. Et pour rentabiliser ces nouveaux frais, il faut encore augmenter la production, et ainsi de suite... C'est un cercle vicieux, une spirale sans fin...

Cette course à la production est symbolisée par l'Aramon, plant d'abondance s'il en est, et qui donne « des vins frais, légers, limpides... », cépage « aux rendements considérables pouvant dépasser trois cents hectolitres par hectare¹ ».

Les contemporains n'ont pas compris le caractère inéluctable de cet enchaînement : « Le succès de nos entreprises viticoles, note encore Coste-Floret, dépend surtout des méthodes rationnelles que nous saurons introduire dans la culture du vignoble pour augmenter la quantité des vins tout en réduisant le prix de revient ». Et dans un discours à la salle des concerts de Montpellier en 1900, Félix Sahut, horticulteur qui fut membre avec Planchon de la première commission d'étude du phylloxéra, conseille d'intensifier la culture de la vigne car, pense-t-il, « l'augmentation du rendement aura pour conséquence de diminuer le prix de revient ». Les viticulteurs se trouvent ainsi acculés à une production de masse, principale caractéristique de la production méridionale depuis lors, et responsable en grande partie des crises périodiques de mévente du xx^e siècle.

Ainsi, cette nouvelle viticulture bien en place au début du xx^e siècle ne connaîtra plus d'âge d'or comme la viticulture artisanale au temps du Second Empire. Devenue viticulture industrielle de type capitaliste, elle aura ses crises sociales avec les premières grèves en 1903, 1904. Désormais, pour tout le monde du vignoble, périodes de prospérité alternent avec périodes de crise et de mévente. Crises et mévente surgissent tantôt pour une trop bonne récolte, tantôt par un marché désorganisé, tantôt au rythme des concurrences extérieures. Elles posent des problèmes toujours latents et jamais résolus car elles ont leur origine dans la structure même du vignoble telle qu'elle s'est créée au lendemain du phylloxéra.

1. P. Galet, *Cépages et vignobles de France*, Montpellier, 1956-1964, 4 vol., t. 2, p. 682-692.

L'exploitation viticole en Biterrois : évolution et difficultés au début du XX^e siècle¹

L'ampleur du mouvement de 1907 dans le Languedoc-Roussillon, sa cristallisation en Biterrois avec la mutinerie du 17^e sur les allées Paul Riquet à Béziers le 21 juin traduisent la misère de ceux qui s'intitulaient eux-mêmes « les gueux ». « Qui nous sommes ? » se demandait Marcellin Albert dans son premier numéro du *Tocsin*.. Et dans l'énumération qui suivait en guise de réponse à sa question, figuraient en bonne place les « proprios décavés ou ruinés... » Pourtant, le seul mot de propriétaire-viticulteur faisait figure de position sociale bien établie au temps de la prospérité viticole. L'accès à la propriété fut le rêve de tout journalier, artisan, boutiquier tout au long du XIX^e siècle, et seule la vigne en France pouvait permettre la réalisation de ce rêve : le cafetier Marcellin Albert n'était-il pas lui aussi propriétaire d'un lopin de vigne ? S'interroger donc sur la situation de la propriété et de l'exploitation à cette époque permet d'apporter un certain éclairage sur la situation générale des viticulteurs en ces temps difficiles.

La question, d'ailleurs, est alors d'actualité. Augé-Laribé vient de qualifier la monoculture viticole de « viticulture industrielle » (Augé-Laribé, 1907). Les économistes Gervais et Gide se penchent aussi sur ce problème, cependant que *l'Indicateur des Vignobles méridionaux* publié en 1903 répertorie les propriétés de la région. Pourquoi cet intérêt ? Parce que la viticulture du début du XX^e siècle est d'un type nouveau (Maurin, 1979). La reconstitution post-phyllloxérique a mis en place une « viticul-

1. Paru dans le *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1986, p. 533-541.

ture industrielle » pour reprendre l'expression d'Augé-Laribé : « parmi les diverses productions agricoles de la France, la viticulture à grands rendements du Midi est peut-être celle qui présente le plus nettement un caractère industriel tant par l'importance des capitaux qu'elle met en œuvre que par les méthodes de production qu'elle emploie : spécialisation territoriale poussée jusqu'à la monoculture, procédés mécaniques utilisés pour les travaux du sol et la fabrication du vin, salaires à la tâche, formation d'un prolétariat de salariés organisés luttant contre les propriétaires par les grèves et les syndicats. Elle peut donc être prise comme type d'une agriculture industrielle » (Augé-Laribé, 1907).

D'ailleurs, dès 1905, dans un article publié dans la *Revue d'économie politique*, ce même auteur définissait les notions de propriété, capital et exploitation pour la viticulture languedocienne. Pour lui, le propriétaire est lié à sa vigne, car le capital engagé est tel qu'il faut compter environ trente ans d'amortissement et que donc le propriétaire ne peut changer de production même s'il le désire. C'est la notion de capital d'investissement. On est bien loin des profits de l'âge d'or où en cinq ans, on avait récupéré le capital investi (Marès, 1866, et Dugrand, 1963). Désormais, le capital d'exploitation joue un rôle fondamental dans la gestion des propriétés. Déjà, dans les années de la reconstitution post-phylloxérique 1880-1890, il a fallu créer de nouveaux vignobles ou à tout le moins les remodeler : défrichements, défoncements, construction de haies, de clôtures, création de chemins d'accès, et, dans le cas de la submersion, creusement de canaux, équipement en pompes, telles sont les principales opérations à réaliser avant de planter. Coste-Floret estime que l'on peut poser en principe que la reconstitution d'un hectare de vignes se chiffre après trois années de travaux par une dépense de deux mille francs environ (Coste-Floret, 1901). À ces frais s'ajoutent ceux concernant les plants, le capital-ceps. Les contemporains s'accordent pour inclure dans cette rubrique non seulement l'achat des plants et les frais de plantation, mais aussi le déchet relativement réduit et surtout la non-productivité de jeunes plants pendant trois ou quatre ans. Ces dépenses incompressibles sont même d'un coût plus élevé que celle de préparation des sols, ce sont d'ailleurs des frais incompressibles qui peuvent s'élever jusqu'à deux mille cinq cent francs l'hectare selon les calculs effectués par la Compagnie des Salins du Midi (Pech, 1975).

Enfin souvent, la reconstitution a entraîné une réorganisation du domaine. Ceci se manifeste pour tout ce qui touche au matériel vinaire : nouvelles caves, agrandissements des celliers, sont mis en chantier dès

l'arrivée des premières récoltes issues des plants américains. Typique à cet égard est la construction en 1893 dans un grand domaine du Biterrois sur la commune d'Alignan-du-Vent, d'un cellier pouvant contenir quarante-deux foudres, soit près de dix mille hectolitres de vin. Le matériel vinaire prend une importance de plus en plus grande. Il se modifie progressivement en volume, l'hectolitre devenant la mesure de base au lieu du muid ou demi-muid traditionnel; les constructeurs de foudres font fortune. La surproduction des premières années du xx^e siècle accentue cette évolution. Le propriétaire ne sachant où stocker son vin, construit des caves supplémentaires au milieu de ses vignes, fait ériger d'autres foudres ou même loue de la vaisselle vinaire... à moins qu'il ne soit tout de même obligé de jeter son vin en vue de faire de la place pour une nouvelle récolte (Schaeffer, 1975).

À ce capital d'investissement s'ajoutent des frais de roulement importants : animaux de trait et machines deviennent indispensables. Les animaux de trait sont devenus nécessaires pour les diverses opérations culturales; on achète chevaux, mulets, bœufs. Dans le domaine d'Alignan-du-Vent précédemment cité, on trouve sept à huit paires de bœufs, douze chevaux et trois mulets. Ceci entraîne la construction d'écuries, la mise en culture de terres pour le fourrage ou l'achat parfois de ce dernier. En corollaire avec l'accroissement du bétail de trait, on assiste à la multiplication des machines-outils : charrues vigneronnes, houes à cheval, piocheuses, bineuses, scarificateurs, déchausseuses, cavillonnesuses, sulfateuses, machines à greffer. C'est l'apparition d'un machinisme spécialisé : d'auxiliaire rare, la machine devient l'aide indispensable.

De plus, d'autres frais d'entretien s'ajoutent encore : engrais chimiques et insecticides réalisent une percée décisive. Certes, le fumier de mouton conserve toujours la faveur du vigneron qui le fait venir par wagons entiers du causse du Larzac, mais la consommation d'engrais chimiques progresse, cependant que les insecticides deviennent indispensables, car le mildew et le black-rot sont venus avec les plants américains (Coste-Floret, 1898).

En conséquence, la main d'œuvre a aussi augmenté. Dans les villages, les journaliers, hommes ou femmes, étaient employés comme salariés et recevaient un salaire en fonction de leur travail, les moments de la taille ou des vendanges constituant les temps forts du travail viticole. Sur les domaines, embauchés toute l'année et payés au mois, les mé-sadiers, domestiques, étaient souvent descendus des montagnes voisines,

Montagne Noire, Saint-Ponais, pour travailler dans les campagnes du Biterrois. Ils sont nourris et logés sur le domaine, surveillés par le régisseur. Or, en ce début du xx^e siècle, leur situation est précaire : la surproduction, la mévente amènent des réductions d'embauche. Là-dessus, les gelées de l'hiver 1903 aggravèrent la situation et cela déboucha l'année suivante sur le mouvement revendicatif constitué par les grèves de 1904. Ces grèves furent d'autant plus dures qu'existait déjà dans le Midi depuis 1896 à Béziers une « Chambre syndicale des travailleurs de la Terre », avec des ramifications dans les villages alentour, comme à Capestang, Sérignan, Villeneuve-lès-Béziers. Une des plus dynamiques est sans nul doute celle de Maraussan, où se fonde d'ailleurs la première coopérative. C'est de Béziers que part également l'impulsion qui devait aboutir à la Fédération des syndicats agricoles de l'Hérault en 1902. Aussi dans l'hiver 1903-1904, les ouvriers viticoles se sentent assez organisés pour entreprendre la lutte. Les grèves se déclenchent à Nézignan-l'Évêque, se durcissent à Sérignan, s'étendent par Capestang jusqu'à l'Aude pendant que dans les rues de Béziers, les ouvriers font la quête pour soutenir leurs camarades en grève en chantant la *Carmanole des Vignerons*. Le mouvement, commencé en novembre, ne cessa qu'en mai, après de multiples transactions qui permirent aux ouvriers de voir leur salaire quelque peu augmenté. Mais les ouvriers avaient pris conscience de leur force et le nombre de syndiqués augmenta par la suite (Gratton, 1971, et Sagnes, 1980).

Ainsi, même si parfois, les propriétaires-viticulteurs ont essayé de diminuer les frais engagés, l'ensemble reste très lourd et c'est pour cela qu'il faut envisager l'exploitation comme une entreprise afin de rentabiliser le capital investi.

Aussi l'entreprise viticole se lit dans le paysage agraire biterrois. Le stéréotype en est la « campagne » comme le domaine étudié en 1951 à Coussergues dans le *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, ou celui d'Alignan-du-Vent étudié pour la période 1890-1900 (Mestre, 1970). Ces propriétés, variant entre trente et cent hectares et parfois bien plus, sont articulées autour des bâtiments d'exploitation qui constituent le seul habitat dispersé du Midi. Là tout autour d'une vaste cour ombragée, s'ordonnent aux côtés de la demeure du maître, le « château », celle du régisseur et des ouvriers, les caves, les remises, les magasins, les écuries et les granges. Ces multiples bâtiments qui se jouxtent sont bien spécialisés : ils traduisent l'organisation rationnelle du travail de la vigne.

Cette spécialisation des bâtiments se retrouve en miniature parfois dans les gros villages compacts de la région. Poussez donc un de ces lourds portails voûtés et découvrez ici une cour sur laquelle s'ouvrent remise, écurie, cave surmontée à l'étage de la demeure du vigneron ; et là un vaste local où les foudres côtoient machines et charrettes. La place manquant, ces propriétaires ont alors souvent élevé en bordure d'une vigne des remises qui ponctuent le paysage de leurs masses rectangulaires (Baudrillart, 1893).

Ce n'est là qu'un reflet de l'organisation rationnelle du travail qui affecte aussi bien les façons culturales que la vinification. Les labours demeurent fréquents mais sont facilités par la forme nouvelle des plantations : les rangs de ceps ont un écartement calculé pour un passage aisé de la charrue, ils sont alignés sur la longueur maximum de la parcelle afin que l'attelage tourne le moins possible et perde moins de temps. Cette disposition facilite aussi le soufrage, le sulfatage et la vendange, pour lesquels sont employés des appareils à dos de mulet ou des charrettes qui font le travail plus rapidement. Et l'alternance des façons à la main et à la charrue disparaît ; seule subsiste la seconde.

Même la taille dont la méthode semblait intangible et que seuls les meilleurs ouvriers exécutaient est remise en question. Le « programme des Études pratiques de Viticulture et d'Ampélographie » de l'École nationale d'Agriculture de Montpellier, comporte un apprentissage de la taille que l'on pratique désormais plus courte afin de ne pas épuiser trop vite les plants auxquels on demande de produire davantage. Les publications des professeurs Ravaz et Viala dans la *Revue de viticulture* permettent à tous les viticulteurs de se familiariser avec ces nouvelles techniques.

Pendant toute l'année l'exploitation ne connaît pas de temps mort, on recherche le maximum d'efficacité (Coste-Floret, 1898).

Mais c'est dans le domaine de la vinification que les progrès techniques les plus nets sont réalisés. Jules Guyot reprochait en 1868 aux viticulteurs méridionaux que leur vin ne soit pas « bien fait, bien enfutaillé et placé dans des chais et caves souterraines à la température invariable ». Trente ans plus tard le cellier est devenu le sanctuaire de l'exploitation car c'est là que l'on vinifie et que l'on conserve. P. Ferrouillat, dans *Le Vignoble de l'Hérault en 1900*, affirme que même les celliers les plus simples sont perfectionnés et que les plus importants sont gérés par un maître de chais. Le temps de cuvaison est soigneu-

sement contrôlé, la composition du vin devient une préoccupation primordiale.

À l'empirisme succède la méthode scientifique. Le *Traité pratique de l'art de faire le vin* que F. Cazalis publie en 1890 fait le point sur une science qui n'avait pas été renouvelée depuis les expériences de J. A. Chaptal à la fin du XVIII^e siècle. Et L. Roos, directeur de la Station œnologique de l'Hérault, utilisant pour ses analyses les ressources du laboratoire des douanes de Cette, explique comment à partir des divers cépages, on peut obtenir des vins de degré et surtout de composition différents, quant au sulfate de potasse, à la crème de tartre, aux cendres, à l'acidité. Il invite les propriétaires à lui adresser le plus grand nombre possible d'échantillons pour qu'ainsi leur soit donnée la possibilité d'effectuer au mieux leur vinification.

Ainsi l'exploitation viticole est devenue une entreprise rationnelle, fortement organisée, à la recherche d'une rentabilité croissante. On n'hésite même pas à remettre en question l'acquis le plus récent si l'on estime que cela a des chances de faire progresser la rentabilité. Aussi P. Coste-Floret en 1901 propose de ne jamais s'arrêter dans la recherche de méthodes de culture de plus en plus avantageuses. Et cette dynamique privilégie la grande exploitation.

L'entreprise viticole qui peut utiliser toutes ces nouvelles techniques et qui dispose de capitaux importants est la grande exploitation viticole qui s'épanouit alors pleinement. Pour cette double raison, elle émergeait déjà dès la reconstitution où les facteurs circonstanciels — travaux pour la submersion, terres sablonneuses incultes où elle s'étendait, nécessité d'achats massifs de plants — la plaçaient en position de départ en force. Par la suite, l'adoption des nouvelles méthodes était plus aisée et plus rentable.

M. Augé-Laribé estime que « la surface idéale est entre 60 et 80 hectares pour une exploitation de meilleur rendement... Ainsi un hectare de terre travaillé et récolté de façon organisée donne proportionnellement un rendement supérieur au travail et à la dépense engagée ». Dans un trop grand domaine, l'organisation est trop délicate, la surveillance trop difficile ; c'est pourquoi rares sont les grands propriétaires de plus de cent hectares qui ont une seule exploitation ; ils lui en préfèrent deux ou trois administrées séparément. Cette opinion d'un contemporain est d'ailleurs largement corroborée par l'étude des estimations des revenus cadastraux.

En Biterrois, le revenu moyen à l'hectare progresse avec l'étendue des propriétés : de 37 francs pour celles de moins d'un hectare, il passe à 76 pour celles de 7 à 20 hectares et à 89 pour celles de plus de 20 hectares. Là se situe un seuil car au-dessus de 50 hectares le revenu à l'hectare est le même (Laurent, 1971).

Tout ceci explique que la grande exploitation viticole ait été favorisée par l'irruption de la viticulture scientifique. C'est elle qui a servi de relais pour le passage de l'exploitation artisanale à l'entreprise industrielle capitaliste. Les petites et moyennes exploitations ont dû suivre tant bien que mal, rognant parfois sur les engrais chimiques, parfois sur les insecticides, mais s'ouvrant néanmoins aux nouvelles méthodes de culture.

Tous les viticulteurs sont désormais confrontés à l'accroissement des frais de production. Ils s'en rendent compte et cherchent les moyens de les réduire « il faut donc tendre de plus en plus à diminuer nos frais d'exploitation, sans nuire à la production de nos vignes », écrit P. Coste-Floret en 1901. Et les calculs de prix de revient abondent dans les revues, mémoire et journaux spécialisés, comme *l'Action viticole* éditée à Béziers. Le régisseur du domaine d'Alignan-du-Vent tient à jour ses registres de façon très rigoureuse. Tout le monde est à la recherche d'une bonne gestion de son exploitation viticole.

Dans cette course à la rentabilité, les petits propriétaires partent défavorisés. Le temps n'est plus où un travail acharné suffisait pour mettre en valeur un lopin de terre. Au moment où la monoculture viticole s'était installée en Bas-Languedoc, c'étaient eux qui avaient accompli cette révolution agricole : la viticulture, conçue alors comme un simple jardinage, ne demandait que de la main-d'œuvre et ils étaient favorisés, les grands propriétaires ne la trouvant pas encore assez rentable et ce n'est que peu à peu qu'ils s'étaient décidés à abandonner le blé pour la vigne. Désormais, la situation est inversée avec cette nécessité d'investir, de faire face à des frais d'entretien croissants, alors que dans ces premières années du siècle, le vin se vend si mal. — « Les défauts de la petite culture sont dans une certaine mesure la conséquence de ses qualités. Elle agit par le travail quand la grande culture agit par le capital. C'étaient ses représentants qui avaient autrefois les plus belles plantations. On ne pourrait plus en dire autant maintenant » — constate un professeur de l'École d'Agriculture de Montpellier à propos d'un concours organisé pour la petite culture (Convert, 1889).

Certes, des organismes de crédit existent ; depuis la loi Méline de 1894,

les caisses locales de crédit mutuel s'étaient multipliées (Barral, 1968), et au début du siècle les emprunts s'accéléraient auprès de la Caisse Agricole du Midi. Les deux tiers des terres étaient entre les mains du Crédit Foncier qui refusait d'autres prêts (Schaeffer, 1975). Les cultivateurs ont même beaucoup de difficultés à payer leurs impôts et ce n'est pas un hasard si la grève de l'impôt fut envisagée en 1907 comme moyen de pression sur le gouvernement. L'administration des Contributions Directes recevait de nombreuses demandes de sursis pour le recouvrement des impôts. Le sous-préfet de Béziers reconnaît que l'allègement des charges fiscales est nécessaire mais qu'il n'est qu'un « palliatif insuffisant à la détresse profonde d'un grand nombre d'habitants de la région » (Schaeffer, 1975).

Dans cette même lettre adressée au préfet de l'Hérault, le sous-préfet de Béziers note également la baisse générale du prix de la terre, baisse qui pouvait aller jusqu'à 70 % ; le prix d'un hectare de vignes était passé de 66 francs en 1875 à 24 francs en 1908. Le petit propriétaire ne peut faire face à ses dettes, aux impôts, et ne peut non plus assurer l'entretien de son vignoble. À Lespignan, gros village viticole des environs de Béziers, on comptait que, de 1904 à 1907, les frais seuls de culture d'un hectare de vigne qui produisait trente-sept hectolitres s'élevaient à trois cent francs. Or, pour ces mêmes années, le prix du vin ne dépasse pas huit francs l'hectolitre (Pech, 1975), d'où un déficit de quatre francs ! C'est donc bien la misère telle que la dépeint *le Tocsin* de Marcellin Albert : « Nous sommes ceux qui travaillent et qui n'ont pas le sou... Nous sommes ceux qui ont du vin à vendre et qui ne trouvent pas toujours à le donner... Nous sommes ceux qui sont endettés, les uns jusqu'au cou, les autres jusqu'à la tête... Nous sommes des miséreux... »

Face à cette situation, il est certes difficile de mesurer les difficultés en fonction de la taille des exploitations, mais il est évident que l'avantage économique revient à la grande propriété. L'étude de la répartition de la propriété est toutefois possible en ce début de siècle grâce à la remise à jour des matrices cadastrales décidée par la loi du 31 décembre 1907. Ces matrices ont été dépouillées pour le canton de Béziers et l'on peut ainsi avoir une idée assez précise de la répartition de la propriété (Laurent, 1971).

La première constatation est celle de l'omniprésence de la vigne dans le terroir agricole : les campagnes de Béziers vivent à près de 90 % de la vigne. Étudier la répartition de la propriété en général équivaut donc à étudier celle de la propriété viticole. D'ailleurs, si l'on examine la réparti-

tion socio-professionnelle d'une grosse commune viticole du Biterrois, Capetang, d'après le recensement de 1906 (Arch. dép. Hérault, 115 M, reclassé en 6 M), on voit bien que presque toute la population vit de la vigne. Les trois quarts sont des viticulteurs, qu'ils soient propriétaires (41 %), domestiques (15 %) ou journaliers (14 %), avec une assez bonne proportion de régisseurs (6 %) qui gèrent les campagnes des propriétaires vivant « à la ville ». Les employés de l'artisanat viticole (foudriers, tonneliers, charrons, forgerons, bourreliers etc.) représentent 5 % de la population active et ceux du négoce (courtiers, marchands d'engrais, de machines agricoles 4 %. Ce sont donc 85 % de la population de Capetang qui vivent directement de la viticulture. Ce seul fait nous aide à comprendre l'ampleur des manifestations de 1907 et l'adhésion quasi unanime derrière Marcellin Albert et Ernest Ferroul.

L'on peut ensuite essayer de définir une répartition de la propriété selon les critères des contemporains et particulièrement ceux que nous donne Augé-Laribé (1907). La petite propriété se situe alors au-dessous de trois hectares : ce sont les propriétés de ceux qui n'ont pas assez pour vivre et qui sont en même temps journaliers ou exercent un autre métier au village. Vient ensuite la moyenne propriété, de trois à vingt hectares, celle qui en principe ne fonctionne qu'avec la main-d'œuvre familiale et qui suffit à faire vivre une famille. Enfin la grande propriété, celle qui a toujours besoin de main-d'œuvre, se situe au-dessus de vingt hectares. Dans le Biterrois, elle est toujours dirigée par un régisseur (12 % des grands propriétaires résident à Béziers, voire parfois dans des villes plus lointaines). Ces grandes propriétés peuvent parfois atteindre cinquante à cent hectares.

C'est l'impression d'inégalité qui domine au vue de cette étude de la répartition : un très grand nombre de petits propriétaires (84 %) possèdent le quart de la superficie (26 %), et encore faudrait-il nuancer à l'intérieur de ces petits propriétaires où plus de la moitié ont des micropropriétés de moins d'un hectare, donc nettement insuffisantes pour vivre. Quant à la moyenne propriété qui constitue le type de l'exploitation idéale et qui devrait être majoritaire, elle a la part la plus réduite : 12 % des propriétaires et 24 % des superficies. C'est donc à la grande propriété que reviennent les terres restantes, soit près de 50 % de la superficie. Mais cette moitié des terres n'appartient qu'à 4 % des propriétaires. Là aussi, on peut encore nuancer en distinguant les très grands propriétaires (ceux qui ont plus de cinquante hectares) qui ne représentent qu'1 % des propriétaires, mais détiennent 27 % du terroir.

	% Du nombre des propriétaires	% Des superficies possédées
Petite propriété		
0 à 1 hectare	58	10
	84 en tout	26 en tout
1 à 3 hectares	26	16
Moyenne propriété		
3 à 20 hectares	12	24
Grande propriété		
20 à 50 hectares	3	23
	4 en tout	50 en tout
plus de 50 hectares	1	27

« Ainsi se dessine, à travers des nuances très variées, la dualité de la structure sociale du vignoble au moment où il est le théâtre des graves mouvements sociaux de la première décennie du xx^e siècle » (Laurent, 1971).

Cette inégalité se retrouve confirmée par le calcul du revenu moyen à l'hectare. Alors que pour la grande propriété, il est de 89 francs, il passe à 76 pour la moyenne propriété et à 61 pour la petite propriété. Ces chiffres montrent bien l'importance de l'investissement qui peut seul assurer une rentabilité maximum. Augé-Laribé ne parlait-il pas de la nécessité d'un capital de réserve (Augé-Laribé, 1905) ?

Ainsi, dans une structure foncière traditionnelle de grands domaines et de petites propriétés, s'épanouit en Biterrois une viticulture typique du bas Languedoc où la recherche du rendement et de la quantité semble la solution aux difficultés d'exploitation rencontrées en ce début du xx^e siècle, solution qui accroît sans doute l'engorgement du marché mais qui est la seule issue pour les viticulteurs qui doivent sans cesse faire face à de nouveaux investissements. Et c'est dans cette voie sur laquelle la viticulture biterroise s'engage à fond que Béziers conforte son titre de « capitale du vin ».

Bibliographie

AUGÉ-LARIBÉ (M.), 1905. « Le rôle du capital dans la viticulture languedocienne », *Revue d'économie politique*.

- AUGÉ-LARIBÉ (M.), 1907. *Le problème agraire du socialisme. La viticulture industrielle du Midi de la France*, Paris.
- BARRAL (P.), 1968. *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris.
- BAUDRILLART (H.), 1893. *Les populations agricoles de la France*, t. 3, *Les populations du Midi*, Paris.
- CONVERT (E.), 1889. « La petite culture dans l'arrondissement de Montpellier », *Annales de l'École d'Agriculture de Montpellier*.
- COSTE-FLORET (P.), 1898. *Les travaux du vignoble : plantations, cultures, engrais, défense contre les insectes et les maladies de la vigne*, Montpellier.
- COSTE-FLORET (P.), 1901. « Projet de culture intensive et économique de la vigne », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*.
- DUGRAND (R.), 1963. *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris.
- GALTIER (G.), 1958. *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, étude comparative d'un vignoble de masse*, Montpellier.
- GERVAIS (P.), 1902. « Une solution à la crise viticole », *Revue de viticulture*.
- GIDE (Ch.), 1901. « La crise du vin en France et les associations de vinification », *Revue d'économie politique*.
- GRATTON (Ph.), 1971. *Les luttes de classes dans les campagnes*, Paris.
- GUYOT (J.), 1868. *Étude des vignobles de France pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification françaises*, 3 vol., Paris.
- LAURENT (R.), 1971. « La propriété foncière dans le Biterrois à la veille de la première guerre mondiale » dans *Béziers et le Biterrois. Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon XLIII^e congrès (Béziers, 30-31 mai 1970)*, Montpellier.
- LAURENT (R.), 1978. « Les quatre âges du vignoble du Bas-Languedoc et du Roussillon » dans *Économie et société en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours*, Montpellier.
- MARÈS (H.) 1866. *Du prix de revient des vins dans le département de l'Hérault*, Montpellier.
- MAURIN (Y.), 1979. « La mise en place d'une nouvelle viticulture au lendemain du phylloxéra » *Économie méridionale*, n° 108. Reproduit ici, p. 211-244.

- MAURIN (Y. et J.), 1980. « L'insurrection du Midi (1907) », *L'Histoire*, n° 20, reproduit ici p. 265-278.
- MESTRE (É.), 1970. *Aspects de la vie d'un grand domaine viticole du Biterrois de 1890 à 1900*, mémoire de maîtrise, Montpellier, Université de Montpellier III.
- PECH (R.), 1975. *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon : du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse.
- SAGNES (J.), 1980. *Le mouvement ouvrier du Languedoc*, Toulouse.
- SCHAEFFER (M.), 1975. « La crise vinicole de 1907 en Languedoc-Roussillon », *Économie méridionale*.

La propriété en Biterrois au moment de la crise de 1907¹

Résumé : *Grands propriétaires de domaines où s'élèvent leurs « châteaux », petits propriétaires vivant au village, journaliers possédant quelques arpents de vignes : la coexistence est parfois difficile entre ces diverses catégories sociales comme en témoignent les dures grèves de 1903-1904. Pourtant, l'omniprésence de la vigne crée une unité qui se révèle très forte lors de la crise de 1907, car, malgré des structures différentes, les exploitations viticoles sont toutes soumises à un même objectif : modernisation, voulue ou forcée, rentabilité, recherche de débouchés. L'étude des structures de la propriété en Biterrois, région la plus dynamique du vignoble bas-languedocien, est fondamentale pour comprendre cette « belle époque », si troublée en Languedoc.*

Mots-clés : *Languedoc, vignoble biterrois, crise de 1907.*

Une étude des structures du vignoble biterrois me semble avoir sa place dans ce colloque sur les vignobles du monde. Béziers s'enorgueillit alors à juste titre du qualificatif de « capitale du vin », car la ville a fondé au siècle dernier sa prospérité et sa dynamique sur le vignoble : « alliance intime » qui s'inscrit tant « dans la réalité des choses que dans les mentalités du Biterrois² ». Or, en pays de vignoble plus qu'ailleurs, lit-on dans l'*Histoire de Béziers*, la propriété est synonyme d'indépen-

1. Paru dans C. Le Gars et Ph. Roudié, dir., *Des vignobles et des vins à travers le monde, colloque tenu à Bordeaux les 1, 2 et 3 octobre 1992. Hommage à Alain Huetz de Lempis*, Bordeaux, 1996, p. 209-215.

2. J. Sagnes, dir., *Histoire de Béziers*, Toulouse, 1986, p. 229.

dance et représente la voie de l'ascension sociale¹. Sa répartition est donc fondamentale pour comprendre non seulement les mécanismes économiques, mais aussi les tensions sociales, si vives en Languedoc où les dures grèves des ouvriers viticoles de 1904 constituent les premières manifestations importantes du syndicalisme paysan en France².

Le moment choisi pour cette étude, 1907, présente un triple intérêt : tout d'abord, connaître la structure agraire de cette monoculture viticole peut apporter beaucoup à la compréhension de la révolte de 1907 qui a soulevé toute une région, provoqué d'immenses manifestations, des combats de rue et la mutinerie d'un régiment, le 17^e³. Ensuite, il est utile de faire le point sur une structure qui a été bouleversée depuis une trentaine d'années par la crise du phylloxéra⁴ et la reconstitution du vignoble⁵. Enfin, il se trouve que la loi du 31 décembre 1907 a ordonné la remise à jour des matrices cadastrales et on a donc avec le recensement revu des propriétaires et de leurs biens une source de grande fiabilité⁶.

Propriété et exploitation agricoles sont d'ailleurs à l'ordre du jour et provoquent de nombreuses recherches et études au début du xx^e siècle. Dans *le Progrès agricole et viticole*, dans la *Revue de viticulture* rédigée par les professeurs de l'École nationale d'Agriculture de Montpellier⁷, dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture* où, Coste-Floret écrit de nombreux articles sur l'exploitation viticole et sa rentabilité⁸, on trouve de nombreux renseignements. Mais l'étude la plus complète est celle que

1. M. Agulhon parle du « prestige de la propriété foncière » (G. Duby et A. Wallon, dir., *Histoire de la France rurale*, t. 3, Paris, 1976) ; R. Laurent dans F. Braudel et E. Labrousse, dir., *Histoire économique et sociale de la France*, t. 3 (2), Paris, 1976, qualifie la « société de paysans propriétaires » de « société triomphante ». P. Barral, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, 1968, parle de la « glorification de la propriété ».

2. Ph. Gratton, *Les luttes de classes dans les campagnes*, Paris, 1971, p. 133-20 sq. J. Sagnes, *Le mouvement ouvrier du Languedoc*, Toulouse, 1980.

4. G. Garrier, *Le phylloxéra, une guerre de trente ans*, Paris, 1989.

5. Y. Maurin, « La mise en place d'une nouvelle viticulture au lendemain du phylloxéra » cf. ci-dessus p. 223-258.

6. R. Laurent, « Les quatre âges du vignoble du Bas-Languedoc et du Roussillon », *Économie et société en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours*, Montpellier, 1978, p. 11-44.

7. *Le Progrès agricole et viticole*, journal d'agriculture méridionale dirigé par L. Degruilly, professeur à l'École d'Agriculture de Montpellier, Montpellier, premier numéro à partir de 1884 ; *Revue de Viticulture, organe de l'agriculture des régions viticoles*, publiée sous la direction de P. Viala et L. Ravaz à Paris, premier numéro à partir de 1894.

8. P. Coste-Floret, « Projet de culture intensive et économique de la vigne », *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1901, p. 231-251.

publie, justement en 1907, Michel Augé-Laribé sur *Le problème agraire du socialisme. La viticulture industrielle du Midi de la France*¹. Il essaie notamment d'y définir le rôle des grandes propriétés, et dénonce les trop grands domaines qui conçoivent leurs exploitations comme des entreprises industrielles et sont ainsi, à ses yeux, à l'origine des difficultés du vignoble².

La région étudiée (une cinquantaine de communes entre Pézenas et Béziers) correspond à la viticulture de masse établie dans la plaine de l'Orb et de l'Hérault. C'est le pays producteur de vin rouge, planté depuis la reconstitution post-phyllloxérique en aramon et où les rendements atteignent, voire dépassent parfois les 100 hectolitres à l'hectare³. La vigne domine toute l'économie, car elle occupe presque partout plus des trois quarts du terroir : 84 % à Béziers, 76 % à Capestang, et jusqu'à 90 % à Maraussan⁴! Toute l'activité est dominée par le vignoble et c'est la vigne qui fait vivre les hommes depuis le journalier agricole jusqu'au riche négociant en passant par l'ouvrier des industries indirectes de la vigne, les commerçants ou les employés de l'active gare de marchandises. « Quand le vin va, tout va », écrit P. Coste-Floret⁵. Quelle est donc globalement la répartition de la propriété ? Si l'on choisit, avec Augé-Laribé mais aussi les études de l'historien R. Laurent et du géographe G. Galtier, le critère de 3 à 10 hectares comme constituant une moyenne propriété permettant à une famille de l'exploiter elle-même et de vivre de sa production, on constate que ce type idéal ne constitue pas la plus grande partie de la propriété ; 24 % des terres relèvent de ce type de propriété, mais ne concernent que 12 % des propriétaires⁶. La majorité des terres (50 %) appartient aux propriétaires qui ont des domaines de plus de 20 hectares, et ces derniers ne constituent que 4 % des propriétaires. Il y a donc une très forte concentration de la pro-

1. M. Augé-Laribé montre bien comment la reconversion post-phyllloxérique a amené à concevoir l'exploitation agricole comme une entreprise.

2. M. Augé-Laribé, « Le rôle du capital dans la viticulture languedocienne », *Revue d'économie politique*, 1905, t. XIX, p. 193-222.

3. Études menées à travers des mémoires de maîtrise en histoire contemporaine à l'Université Paul-Valéry préparés sous la direction de R. Laurent.

4. D'après les matrices cadastrales révisées au début du xx^e siècle.

5. P. Coste-Floret, *Les travaux du vignoble : plantations, cultures, engrais, défense contre les insectes et les maladies de la vigne*, Montpellier, 1898.

6. R. Laurent a donné un exposé méthodologique précieux dans sa thèse, *Les vignons de la Côte d'Or au XIX^e siècle*, Dijon, 1958, t. 2, p. 21 sq. G. Galtier, *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, étude comparative d'un vignoble de masse*, Montpellier, 1958, t. 1, p. 137 sq.

Tableau 17. — Répartition de la propriété en Biterrois vers 1907 d'après les matrices cadastrales

	Petits propriétaires	Moyens	Grands
Nombre en %	84	12	4
Part en % des superficies	Petites propriétés 26	Moyennes 24	Grandes 50
Part en % du revenu cadastral	Petites propriété 17	Moyennes 24	Grandes 50

priété entre quelques mains, et ceci d'autant plus que si l'on met à part les propriétaires de domaines de plus de 50 hectares, ils représentent 0,8 % des propriétaires mais ont 27 % de la superficie du vignoble. Aussi, la part qui reste aux petits propriétaires, 26 %, est-elle bien maigre en regard de leur nombre : ils constituent 84 % des propriétaires, la plupart (60 %) ayant seulement quelques ares à leur disposition. Aussi, malgré leur fierté d'avoir accédé à la propriété, sont-ils très proches de nombreux journaliers qui vivent dans les villages viticoles : comme eux, ils sont obligés de travailler sur les domaines des grands propriétaires car leurs revenus sont loin d'être suffisants¹. Et cela est d'autant plus vrai que si l'on examine la répartition des revenus cadastraux à la place de celle des superficies, on voit l'écart se creuser encore plus entre grands et petits propriétaires : là où les grands propriétaires ont 50 % des terres, ils jouissent de 59 % du revenu cadastral et les petits propriétaires qui ont 26 % des terres, n'ont que 17 % du revenu².

Les petits propriétaires, très nombreux, forment « l'âme » des gros villages du Bas-Languedoc. Ils vivent dans de typiques maisons vigneronnes, accolées les unes aux autres en bordure des rues étroites du village, au tracé souvent d'origine médiévale. La cave du rez-de-chaussée reçoit leurs outils de travail, leur pressoir, les comportes et tonneaux pour la vendange et le vin. Plus rarement, quand ils en ont les moyens, y logent-ils un âne ou un mulet. Au-dessus de leur habitation surmon-

1. Cf. à ce sujet le roman de J. L. Magnon, *Les larmes de la vigne*, Paris, 1991.

2. Cf. tableau 17 « Répartition de la propriété en Biterrois ». La comparaison des deux pourcentages est éclairante sur les rendements et creuse donc l'écart existant au niveau des revenus entre petite et grande propriété.

tée d'un grenier, par une poulie accrochée à la fenêtre extérieure, on met en réserve paille, foin, sarments, etc.. Ils exercent souvent en plus un travail salarié : parfois, ils sont aussi journaliers sur les domaines, ou alors ils sont épiciers, aubergistes, maréchaux-ferrants, cabaretiers. Que l'on pense à Marcellin Albert¹ ! Il est d'ailleurs difficile de savoir s'ils sont d'abord viticulteurs avant d'être artisans ou l'inverse, tellement est grande l'imbrication avec la viticulture. Ce sont ces propriétaires qui constituent le « Midi Rouge » : aux élections de 1906, les communes viticoles donnent de 24 % (Béziers 2) à 29 % de voix à la S.F.I.O.². Le syndicalisme aussi y est vigoureux depuis la constitution en 1902 de la Fédération des Syndicats Agricoles de l'Hérault. Mais depuis l'échec des grèves de 1904, l'effectif a diminué et diminue encore après 1907. C'est qu'alors se constitue la C.G.V. et la qualité de propriétaire l'emporte sur celle d'ouvrier : pour défendre sa production, si petite soit-elle, on préfère adhérer à la C.G.V. en tant que propriétaire³. Pourtant, certains pensent qu'il y a aussi d'autres voies pour se défendre. Encouragés par l'économiste Charles Gide, ils se lancent dans la voie de la coopération : la coopérative des Vignerons Libres de Maraussan est fondée en 1902⁴. Mais en fait, malgré cet exemple un peu particulier, il faut attendre l'entre-deux-guerres et surtout les difficultés dues à la crise de 1929 pour que s'épanouissent les coopératives en Bas-Languedoc⁵.

Quant aux 12 % de moyens propriétaires, qui, de fait, n'ont qu'une propriété leur permettant plus ou moins de survivre sans exercer un autre métier, ils ne constituent certes pas la partie la moins importante mais peut-être la plus équilibrée (24 % tant de la superficie que du revenu cadastral). Cet équilibre confirme d'ailleurs l'opinion d'Augé-Laribé qu'une trop grande propriété est assez déséquilibrée et que, à l'inverse de l'idéal physiocratique, voir trop grand est un non-sens économique⁶. Forment-ils « les coqs de village », malgré l'étroitesse de leur

1. C. Bailhe, et R. Armengaud, *Languedoc-Roussillon au temps des vigneronns en colère : recherches et légendes*, Toulouse, 1985, notamment p. 112-113.

2. J. Sagnes, *Politique et syndicalisme en Languedoc*, Montpellier, 1986.

3. Ph. Gratton, *op. cit.*, p. 193 sq.

4. Coopérative d'inspiration socialiste et liée au parti socialiste, elle fut la seule de ce type. Elle témoigne du dynamisme du « Midi rouge ».

5. P. Carrière, « Carte des coopératives viticoles », Laboratoire de Géographie rurale, Université Paul-Valéry, Montpellier.

6. Les physiocrates pensaient que seuls les grands propriétaires pouvaient jouer un rôle dynamique dans l'évolution de l'agriculture car ils possédaient « capitaux et instruction ». En termes de rentabilité, Augé-Laribé pense qu'une exploitation viticole du

possession ? Cela peut arriver car, soit par achat, soit par alliances matrimoniales, ils sont entrés dans l'engrenage du prestige du « propriétaire ». Ils sont indépendants, fiers de l'être, et essaient parfois de copier les modes de gestion des grandes exploitations. Ils investissent, soit dans une maison à la périphérie du village qui est agrémentée d'un jardin, soit dans une cave construite à l'écart, où ils peuvent loger le mulet, signe véritable de leur rang social. Avec leur famille, ils effectuent les travaux du vignoble, parfois avec quelques aides au moment de la taille ou des vendanges, sans « emprunter » d'animal de trait. Ils prennent volontiers un style de vie bourgeois, envoyant leurs enfants dans les écoles. Ils forment cette paysannerie radicale ou radicale-socialiste qu'a étudiée Léo Loubère, qui, travaillant comme les ouvriers et les petits propriétaires, vote souvent comme eux, et est prête à s'affirmer au sein des conseils municipaux qu'elle domine¹.

Enfin, les grands propriétaires parmi lesquels paraît une véritable hiérarchie. Il y a d'abord ceux qui résident au village : propriétaires, mais aussi courtiers, négociants, notaires, médecins, ils sont proches des viticulteurs, les connaissent, votent avec eux ou contre eux (il y a dans tous ces villages le café rouge et le café blanc). Ce sont les notables, au style de vie bourgeois, avec maisons plus vastes, ornées de beaux balcons. Ils exploitent parfois leur domaine avec quelques salariés et la main d'œuvre du village. Ce qui les différencie essentiellement des moyens propriétaires, c'est qu'ils disposent de capitaux, peuvent investir dans le stockage ou la modernisation. Ils recherchent avant tout le rendement, s'informent sur les dernières découvertes, envoient leurs fils à l'École d'Agriculture de Montpellier² et ont foi dans la République et l'agriculture scientifique.

Et puis, il y a les très grands propriétaires, ces moins d'1 % qui dominent près de 30 % de la campagne biterroise. Ils gèrent leur domaine en exploitation semi-directe, par l'intermédiaire d'un régisseur qui a la haute main sur les travaux et les ouvriers, le plus souvent des ouvriers employés au mois, « mésadiers » venus de la montagne et plus dociles que les journaliers venus du village voisin. Mais ce domaine est

Languedoc ne doit pas dépasser plus de 60 hectares ; si la propriété est plus vaste, elle doit être fractionnée en plusieurs exploitations confiées chacune à un régisseur. (cf. art. cit.)

1. L. Loubère, *Radicalism in Mediterranean France. Its rise and decline (1848-1914)*, Albany, 1974.

2. *L'École Nationale d'Agriculture de Montpellier*, Montpellier, 1900, 262 p.

très contrôlé¹, le propriétaire restant maître des caves, s'occupant des ventes qu'il fait le plus souvent selon des filières très anciennes, par relations, comme celles qu'il réalise aux « eaux » et qui sont donc très difficiles à étudier².

Les propriétaires marquent à la fois le Vignoble et le Biterrois. Le Vignoble parce que ce sont eux, qui, possédant un certain capital de réserve, se sont lancés les premiers dans la course au rendement qui a eu pour conséquence la chute catastrophique des prix du vin. Possédant ou pouvant faire construire de grandes caves, ils stockent et attendent le meilleur moment pour vendre alors que le petit propriétaire, incapable de faire comme eux, est obligé parfois de vendre à perte. Certains grands propriétaires, conscients de ces problèmes, essayent parfois d'organiser une vente directe, mais sans succès. Aussi, comme il ne sont pas — et c'est souvent encore le cas — favorables à la coopération, ils se joignent aux petits viticulteurs lors de la révolte de 1907, ce qui explique l'unanimité rencontrée alors³.

Enfin, ces grands propriétaires ont imprimé leur marque sur le Biterrois. Résidant à Béziers, où ils construisent de beaux hôtels, ils mènent grand train de vie, ouverts notamment à la culture musicale, comme témoignent les fastes du théâtre ou ceux des œuvres de Saint-Saëns créées aux arènes de Béziers⁴. Leur prospérité retombe sur celle de la ville où les allées Paul Riquet, centre de promenade, du marché hebdomadaire du vendredi, n'abritent pas moins de 30 cafés! Mais ils impriment aussi leur marque sur la campagne, d'abord dans la structure agraire. Ces propriétaires semi-absentéistes urbains ont leur domaine dans les campagnes avoisinantes. La grande nouveauté en cette fin du XIX^e siècle, début XX^e, est la construction de « châteaux », résidences cossues de style très divers (imitation du Moyen Âge, gothique, style anglais ou normand etc.)⁵ Çà et là, les châteaux ponctuent les cam-

1. On a retrouvé de minutieux livres de comptes : Y. Maurin, « La gestion du domaine viticole au XIX^e et XX^e siècles en Bas-Languedoc et en Roussillon : permanences et évolution » dans *La vigne et la civilisation du vin en pays languedocien et catalan. Actes du LVII^e Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Béziers, 19-20 mai 1984)*, Montpellier, 1984, p. 119-127.

2. É. Mestre, *Aspects de la vie d'un grand domaine viticole du Biterrois de 1890 à 1900*, mémoire de maîtrise, Montpellier, Université de Montpellier III, 1970.

3. Cf. supra.

4. J. Sagnes, dir., *Histoire de Béziers*, op. cit., p. 299 et sq.

5. C. Ferras, *Châteaux de la vigne en Biterrois et Narbonnais*, Montpellier, 1989.

pagnes du Biterrois, témoins de l'enrichissement de leurs propriétaires par la vigne.

De cette étude de la répartition des propriétés, il ressort que désormais, la dynamique économique appartient aux grands domaines : eux seuls peuvent investir dans la recherche de la modernisation qui assurera une forte productivité. Le moyen et le petit propriétaire ne peuvent que suivre, d'où lorsque surgit la mévente, une apparente unanimité sociale qui dure le temps de la révolte de 1907, et qui reste prête à ressurgir lorsque le vin ne trouve pas de débouchés. Je pense qu'il était bon de souligner les disparités de ce monde viticole bas-languedocien qui, s'il a un même objectif, vendre son vin, est loin de présenter au départ les mêmes conditions de production pour tous.

L'insurrection du Midi (1907¹)

La « Belle Époque » n'est pas « belle » pour le Midi viticole qui s'insurge en 1907 pendant plusieurs semaines, provoquant une importante et célèbre mutinerie de soldats. Et voilà qu'aux écrits des contemporains, aux rapports des officiers publiés au *Journal officiel* à l'automne 1907 et aux dossiers des Archives nationales et départementales, s'ajoute aujourd'hui le dépouillement des registres matricules du recrutement, où il est aisé de repérer les mutins du 17^e de ligne, voilà que parle enfin le dernier survivant de ces mutins, François-Joseph Rabat, dans le *Midi libre* du 24 juin 1979.

Ces documents font éclater le caractère massif et unanime des manifestations viticoles et montrent comment se posent en bas Languedoc les problèmes d'ordre public au temps du gouvernement de Clemenceau.

1 Les raisins de la colère

1907 est d'abord le profond cri de misère et de détresse des « gueux » comme s'intitulaient eux-mêmes les manifestants. Les panneaux des villages portant « creban de fam » (nous crevons de faim), « du pain en travaillant », « bourses plates », « vaches maigres », ou le « Qui nous sommes ? » du premier numéro du *Tocsin*, journal du comité d'Argeliers, témoignent d'une détresse générale.

Petit propriétaire et cafetier, Marcellin Albert décide d'informer de la situation la commission d'enquête présidée par le député de la Gironde,

1. Paru dans *L'Histoire*, 1980, n° 20, p. 23-31.

Cazeaux-Cazalet, qui passe à Narbonne le 11 mars 1907. Tout commence en ce petit matin du 11 mars où, au son du clairon, offert bien plus tard à Staline, s'ébranlent les « 87 fous d'Argeliers », petite commune viticole de l'Aude : ils se retrouveront plus de 500 000 le 9 juin à Montpellier. Le plus peuplé des départements du Bas-Languedoc n'a pas, à cette époque, autant d'habitants qu'il y a de manifestants...

Le vignoble de masse présente très tôt le danger de la surproduction et de la mévente : contre cette dernière, des vigneronns manifestent à Montpellier dès 1893. Mais les difficultés vont empirant : le marché paraît insaisissable, les prix varient au gré des négociants de plus en plus parisiens ; les intermédiaires — courtiers et commissionnaires — se multiplient et le prix de l'hectolitre s'effondre : de 20 francs en 1895, il passe à 7 francs en 1904. Là-dessus se greffent les dures grèves des ouvriers viticoles de l'hiver 1903-1904, grèves qui effrayent les grands propriétaires. Le marché se trouve désorganisé : les lois sur la distillation varient, les vins trafiqués qui avaient fleuri pendant la disette du phylloxéra¹ sont toujours produits à bon compte, et surtout la chaptalisation ressurgit avec vigueur lorsqu'en 1903 une loi détaxe le sucre et en permet l'utilisation massive.

Le sucre ! La fraude ! Les mots-clefs sont lâchés. La loi de 1903 sur le sucre coïncidant avec l'effondrement des cours du vin, l'analogie est vite réalisée et les betteraviers du Nord — « chevaliers d'industrie » remplaçant « les nobles chevaliers de jadis venant réduire l'hérésie cathare » (*L'Éclair*, 27 juin 1905) — deviennent les boucs émissaires. Comme la loi a favorisé le sucre, les vigneronns réclament une loi aidant le vin naturel. Pour le vigneron qui a souffert, travaillé, et n'a même plus d'argent pour rembourser ses dettes ou payer ses impôts — déjà à Baixas dans le Roussillon on a proclamé la grève de l'impôt —, il faut une intervention de l'État pour lui assurer la juste rémunération de son travail. Un débat à la Chambre, une enquête parlementaire, est-ce encore suffisant ? Il faut forcer le pouvoir à agir.

2 Justice pour le vin !

Et voilà pourquoi à l'appel de Marcellin Albert et de son journal, *le Tocsin*, la réponse enfle de dimanche en dimanche. Du 31 mars au 28 avril, les cinq premières manifestations — de 500, puis 1 000, 7 000, 12 000, 18 000 personnes — sont celles des gros villages du cœur de la

1. R. Pech, « Victoire sur le phylloxéra », *L'Histoire*, 1979, n° 8, p. 77-78.

plaine viticole, entre Narbonne et Béziers, là où se produit le « gros rouge » invendu. Qui sont ces hommes qui viennent écouter celui qui les convoque « Tous au drapeau de défense viticole ! » ? Des viticulteurs d'abord, petits et moyens propriétaires si nombreux dans la plaine, fiers de leur titre de propriétaire qui ne suffit plus à les nourrir ; mais aussi des artisans, des commerçants, des cafetiers qui, tel Marcellin Albert, écoutent tous les soirs les doléances des uns et des autres, attablés devant leur « verte » et discutant des « affaires qui vont mal ». Tous peu ou prou, ne sont-ils pas aussi propriétaires ? Les journaliers qui ont encore le souvenir des grèves de 1904 se sentent concernés ; eux aussi ont souvent quelques ares de vigne ; ils se mettent donc à l'unisson. Ainsi, surgit dans chaque village, un comité de défense viticole ouvert à tous.

Un mouvement populaire est né dans les villages. Bien vite, les villes, dominées par l'économie viticole, s'y joignent, même si la majorité de la population est constituée de tertiaires plus que de vigneronns. Les six manifestations urbaines, du dimanche 5 mai au dimanche 9 juin, sont une reprise enthousiaste du mouvement des villages : 50.000 personnes à Narbonne, 150 000 à Béziers, 170 000 à Perpignan, 250 000 à Carcassonne, 150 000 à Nîmes — le Gard reste toujours en-deçà du mouvement —, plus de 500 000 à Montpellier. Tous défilent : hommes, femmes, parfois en costume local, jeunes, enfants, le maire et son conseil municipal, parfois aussi le curé, l'instituteur... Défilé de plusieurs heures, chaque groupe de villageois porte sa pancarte de protestation, ses drapeaux, et chante la *Marseillaise des Vignerons*. Dans ce contexte de fêtes dominicales renouvelées, tout le Midi se met en marche dès l'aube du dimanche matin, si ce n'est déjà dans la nuit en ce chaud printemps 1907.

Alors les municipalités s'affairent pour accueillir les foules. On ouvre les écoles, les lieux publics. À Montpellier, Mgr de Cabrières fait ouvrir sa cathédrale dès le samedi soir pour que femmes et enfants puissent venir se reposer. Les compagnies de chemin de fer organisent des trains spéciaux et consentent des réductions de tarifs. Maires et conseillers municipaux défilent en tête des cortèges — Ferroul est de tous les meetings — et si certains sont réticents, ils doivent cependant se faire l'écho du mouvement dans leurs discours. Notables et grands propriétaires s'immiscent enfin dans les comités de défense viticole.

Les mots d'ordre des manifestations restent les mêmes du début à la fin : « Mort aux fraudeurs ! », « justice pour le vin ! », « Vive le vin naturel ! ». Slogans suffisamment généraux pour que l'adhésion soit una-

nime. Mais rien n'est précisé quant à d'éventuels objectifs politiques ou sociaux. C'est de cet esprit que procède le serment des fédérés du meeting de Narbonne, le 5 mai. Ernest Ferroul, maire de cette ville, se révèle ce jour-là comme le second leader du mouvement. Avec lui, c'est aussi le régionalisme qui perce et est même brandi comme une menace. Marcellin Albert s'était bien écrié : « Écrivons une belle page d'histoire méridionale », mais avec Ferroul le ton change : « Les barons de l'industrie du Nord nous ont envahis et ruinés : nous ne voulons pas les supporter davantage ». Et c'est en patois que sont prononcés certains discours.

De la menace, on passe vite aux actes : le 12 mai, à Béziers, un véritable ultimatum est adressé au gouvernement : si aucune mesure n'est prise avant le 10 juin, on proclamera la grève de l'impôt et les municipalités démissionneront, refusant tout contact avec le pouvoir central. Ultimatum qui, aux derniers meetings, fait l'unanimité et c'est en grande cérémonie que Ferroul, au soir du 10 juin, hisse le drapeau noir sur la mairie de Narbonne, suivi bientôt par quatre cent quarante-deux municipalités. Devant l'adhésion de la masse, les notables politiques ou religieux, les grands propriétaires suivent et même parfois encouragent le mouvement.

3 Les mutins de l'unanimité

Les parlementaires ne restent pas à la remorque. Certes, ils n'apparaissent pas dans les rassemblements, car ils sont en session à la Chambre où, depuis janvier, les problèmes de fraude et de taxe sur le sucre sont souvent mis en discussion. Dès le 25 janvier, Brousse, député des Pyrénées-Orientales, avait lancé un avertissement sérieux devant la Chambre ; Bartissol, Félix Aldy, Lafferre défendent « le vin naturel ». Politiquement, « l'Union sacrée » semble réalisée et d'ailleurs, nul ne songe à s'en dissocier : il faut pour un temps gommer les conflits politiques. Ainsi, même les radicaux et radicaux-socialistes, soutiens du gouvernement Clemenceau, adhèrent aux revendications de Marcellin Albert et de Ferroul et accusent le parlement d'inefficacité. Socialistes et syndicalistes participent au mouvement, du moins à la base. Les réticences de ceux qui dénoncent « les manifestations de coffres-forts viticoles traînant les forçats du sol » (commentaire du *Travailleur syndiqué*) n'ont que peu d'écho. Jaurès lui-même, pendant qu'il élabore un plan de nationalisation viticole, proclame qu'il faut être attentif au combat de la misère car celle des petits propriétaires rejoint celle des ouvriers. Quant

aux monarchistes, ils ne sont pas en reste et jouent souvent un rôle actif, voire provocateur, dont ils ont acquis l'expérience au moment de la séparation de l'Église et de l'État, et des Inventaires : on arrêtera, lors des émeutes, des membres de l'Action française. Mais qu'ils adhèrent au mouvement en tant que propriétaires ou notables, ou qu'ils soient heureux de s'en prendre à la République, ils acceptent et sont acceptés. C'est l'unanimité.

L'unanimité est bien illustrée par la composition du groupe des cinq cent soixante-trois mutins du 17^e telle qu'elle ressort de l'analyse des registres matricules. Ce sont de jeunes adultes : les plus âgés ont vingt-quatre ans, leurs cadets vingt-trois ans et les plus jeunes, vingt-deux ans. Ces soldats et caporaux — ces derniers au nombre d'une quarantaine — sont nés à 80 % dans la zone de recrutement de Béziers ; chacun des dix-sept cantons et la plupart des communes ont leurs mutins. À elle seule, la ville de Béziers fournit 19 % des mutins. Parmi ces natifs de la moitié occidentale de l'Hérault, figurent trente-cinq fils d'étrangers. Mais il y a cent dix-huit mutins nés dans les départements voisins — 6 % dans l'Aude, 5 % dans le Tarn, 3 % dans l'Aveyron — ou, plus lointains, Sud-Ouest (Haute-Garonne, Gironde, Corrèze), vallée du Rhône et Alpes (Drôme, Savoie). Ce sont soit des allogènes, immigrants précoces qui épousent les motifs d'inquiétude de leur région d'accueil, soit des troupiers incorporés au 17^e de Béziers car le recrutement n'est pas totalement régional, mais qui participent aussi à la mutinerie. Ce sont bien, globalement, des enfants de la région, de naissance ou d'adoption, qui se mutinent. Et ces jeunes soldats sont bien représentatifs de la structure socio-professionnelle locale : 60 % exercent un travail agricole (viticulteurs 34 %, cultivateurs 23 %, jardiniers 2 %, bergers 1 %), 6 % viennent de la mine, 15 % de l'artisanat (menuisiers-tonneliers 5 %, bâtiment 5 %, charrons-maréchaux-ferrants 3 %, bourreliers 2 %), 4 % des transports (cochers, voituriers), 12 % du commerce, les 3 % restants étant catalogués étudiants ou sans profession bien définie. Par leurs origines géographiques et par leurs professions antérieures, plus même que par leur action, les mutins du 17^e illustrent l'unanimité de la région.

Or cette unanimité tient pendant tout le temps des manifestations ; elle s'incarne en un homme : Marcellin Albert, le petit propriétaire et cafetier, amateur de théâtre, « lou cigal » devenu « l'Apôtre », « le Rédempteur ». Il attire les foules par sa foi en ce qu'il affirme, par sa croyance en l'efficacité de la lutte pacifique qu'il mène, foi sans doute aveugle et inconsciente dont l'habile Clemenceau, le moment venu,

saura profiter au point de faire perdre à Marcellin Albert la confiance de ses amis de la veille. Mais tant qu'Albert domine le comité d'Argeliers, la non-violence prime. On est persuadé que le gouvernement fera quelque chose. Et comme, au-delà de l'ultimatum, n'est pas prévue une politique d'escalade, c'est le moment que choisit Clemenceau pour intervenir et arrêter le mouvement.

4 Clemenceau briseur de grève

La séparation de l'Église et de l'État, et la question des Inventaires, la poussée du syndicalisme, y compris chez les agents de l'État, la création de la S.F.I.O., les grèves ouvrières et la crise du Midi viticole caractérisent la situation sociale et politique de ce début de siècle

C'est le temps où Clemenceau goûte enfin les délices du pouvoir, d'abord comme ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Sarrien depuis le 14 mars 1906, comme président du Conseil depuis le 25 octobre 1906. À soixante-cinq ans, il a derrière lui une carrière politique bien remplie : maire de Belleville en 1870, député radical de Paris en 1876 puis en 1885, du Var. Orateur redouté, caustique et incisif, il se fait comme à plaisir des ennemis. Après une éclipse due à l'affaire de Panama, il se tourne vers le journalisme et prend parti pour Dreyfus dans *l'Aurore*. Il est élu sénateur du Var en 1902.

En 1891, Clemenceau estimait que l'on ne pouvait recevoir la révolution que par « la violence » ou « l'accueillir à bras ouverts » ; en 1892, il avait, en compagnie de Pelletan et de Millerand, rendu un arbitrage favorable aux mineurs de Carmaux après les avoir rencontrés ; à la même époque, il pourfendait, dans *la Justice*, puis dans *l'Aurore*, l'exploitation patronale. Le voilà maintenant aux prises avec la réalité du pouvoir. Ministre de l'Intérieur, il fait venir la troupe sur le carreau des mines du Nord, il « fabrique » des complots lors du premier mai 1906, oppose son réalisme individualiste à « l'utopie » de Jean Jaurès ; président du Conseil, il utilise les soldats du génie pour briser en mars 1907 la grève des ouvriers électriciens parisiens, puis en 1908 la troupe à Draveil et à Villeneuve-Saint-Georges.

Aussi, au moment où le parlement met enfin en discussion le 10 juin un projet de loi vivement contrecarré par les députés « betteraviers », Clemenceau qui utilise au même moment la troupe en Lorraine, qui dispose d'une police modernisée, bien renseignée par ses multiples indi-

cateurs, estime le moment venu d'agir et d'assurer l'ordre dans le Midi viticole.

5 L'occupation militaire

De violents incidents ont, en effet, déjà éclaté : le 12 mai en gare de Marcorignan où les manifestants, n'ayant pas eu de train à leur disposition, ont édifié une barricade pour arrêter le trafic ; le 16 mai à Béziers où une violente émeute a provoqué la démission du maire Suchon, et nécessité l'intervention de la troupe pour ramener le calme ; enfin le 9 juin à Narbonne où les soldats du 100^e RI, consignés depuis cinq dimanches, protestent quand on prétend les empêcher de saluer du mur de la caserne les trains chargés des manifestants de retour de Montpellier. Cette série d'incidents modifie insensiblement le climat : à l'enthousiasme succède la colère mêlée de méfiance et de peur. Clemenceau peut en profiter.

Son action se déroule sur deux plans : politique de temporisation sur le plan administratif, politique de force pour maintenir l'ordre public. Maintenir l'ordre administratif, c'est essayer de rendre caduque la grève des mairies. Clemenceau joue au juriste : sans l'accusé de réception des préfets — préfets qu'il reçoit le 12 juin — la démission des maires n'est pas valable avant un mois. Il compte sur ce mois pour liquider la situation, et en profite pour écrire aux maires, faisant appel à leurs sentiments républicains pour qu'ils favorisent le retour au calme : c'est le même discours qu'il tient à Marcellin Albert, venu le voir à Paris le 23 juin alors même que le leader vigneron est sous le coup d'un mandat d'amener. Cette visite a pour effet de discréditer le naïf Marcellin Albert qui a accepté 100 francs de Clemenceau pour payer son billet de retour. Dès lors, son incarcération ne provoque aucun trouble supplémentaire de l'ordre public.

Maintenir l'ordre public, c'est empêcher le renouvellement des manifestations, et pour cela, on arrête les leaders. Décision délicate car la population tente de s'y opposer : Marcellin Albert s'enfuit et Ferroul demande lui-même l'abandon d'une résistance inutile. Arrestations apparemment sans incidents graves puisqu'au soir du 19 juin, les principaux membres du comité d'Argeliers sont incarcérés à Montpellier. Le colonel Gérard, envoyé spécial du gouvernement, semble avoir gagné. Mais ces arrestations mettent le feu aux poudres : à cette occasion le

10^e cuirassiers apparaît derrière les gendarmes. La population ne l'oubliera pas.

Les arrestations s'accompagnent d'une dure et vaste campagne de maintien de l'ordre par la force. On ne peut s'appuyer sur les régiments locaux dont on n'est pas sûr. Ils sont éloignés, envoyés en manœuvre en attendant d'être déplacés : le 100^e de Narbonne et le 12^e de Perpignan partent en manœuvre sur le Larzac, le 17^e de Béziers à Agde. Et arrivent le 14^e RI de Brive, le 80^e de Tulle, le 139^e d'Aurillac, le 53^e de Tarbes et surtout la cavalerie aux charges redoutées : le 11^e hussards de Marseille, le 10^e et le 17^e cuirassiers de Lyon. C'est une véritable occupation militaire que la population regarde avec surprise et effroi : « Clemenceau n'a que mépris pour la misère des Méridionaux », entend-on.

Cette sensation de mépris, cette occupation déclenchent colère et violence. Au soir du 19 juin, à Narbonne, les émeutiers s'attaquent à la sous-préfecture pour protester contre l'arrestation de Ferroul. Gendarmes et fantassins semblent un moment débordés devant l'imprévision du général Turcas, imprévision qui lui vaudra d'être mis en disponibilité. Le 10^e cuirassiers charge sur le boulevard Gambetta : au cours de l'opération, Louis Ramon, ancien secrétaire de la bourse du travail, est tué par balle à l'intérieur du café « Le Méridional ». Sa fille, un autre consommateur, et plus loin un gamin de quatorze ans sont blessés.

La colère fait place à la fureur. Toute la journée du 20 juin est pour les Narbonnais exaspérés celle de la chasse à tout ce qui est symbole d'autorité : gendarmes, indicateurs de police ou journalistes, car les premiers prenaient souvent la fausse identité des seconds. Soldats et surtout cuirassiers sont insultés, pourchassés, malmenés. L'inspecteur Gresset est jeté dans le canal, Madeline saute *in extremis* dans un train, les barriques roulent sous les sabots des chevaux. Au soir, l'ordre assuré par un 139^e apeuré revient. Mais on compte cinq morts victimes d'une fusillade ayant éclaté sans sommation sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Les nouvelles de Narbonne déclenchent partout une attente angoissée, l'orage gronde. On va, on vient, on s'informe. Dans les villages, on est depuis longtemps en état de siège pour refouler agents du fisc et agents de l'ordre. À Perpignan, sur la place de la Préfecture, à Montpellier sur la place de la Comédie, à Béziers sur les allées Paul Riquet, les cafés sont pleins, tout le monde est aux nouvelles, prêt à s'enflammer à la moindre rumeur, effrayé devant la brutalité de la répression, redoutant et désirant tout à la fois une escalade dans la violence. Dans cette ambiance éclatent de multiples incidents ; les leaders ne sont plus là, la

peur sévit. D'ailleurs, la troupe n'agit plus comme à Narbonne. Le mouvement culmine, il n'ira pas plus loin.

Il y a, à vrai dire, quatre points chauds de révolte en ces journées du 20 et 21 juin : Perpignan, Béziers, Paulhan, Montpellier.

À Perpignan, l'incendie de la préfecture vers dix heures du soir est la répercussion immédiate des événements de Narbonne. Forme de combat primaire, on dépave les rues avec ce qu'on a sous la main : avec des pioches, des pelles, pour bombarder le 24^e colonial et la préfecture à laquelle un petit groupe de monarchistes réussit à mettre le feu. Le préfet Dautresme n'a pu obtenir assez tôt les secours de la troupe devant l'attentisme du général Bertrand.

6 « On assassine nos frères ! »

La mutinerie du 17^e de ligne débute aussi en cette soirée du 20 juin à Agde. *A posteriori*, tout l'annonçait. Le gros des effectifs du 17^e, habituellement stationnés à Béziers, devait depuis le début être transféré à Agde. Devant l'émotion soulevée dans la population biterroise, on avait lanterné jusqu'à ce que, dans la nuit du 18 au 19 juin, le départ ait lieu sous protection policière, et malgré une manifestation civile incitant les soldats à mettre crosse en l'air. Et voilà donc Agde abritant désormais un régiment entier alors que la caserne Mirabel ne peut contenir que son habituel bataillon. Aussi, bien que les réservistes aient été renvoyés le même jour sur Béziers, accompagnés par des officiers d'active et de réserve, les nouveaux arrivants sont cantonnés dans un ancien couvent et une vieille caserne désaffectée dont un bâtiment sert même de bourse du travail, locaux vétustes où les soldats sont mal isolés des civils.

Toute la journée du 20 juin, l'agitation est grande, des gens vont et viennent — certains prendront des cyclistes pour des provocateurs. Dans la soirée, elle est à son comble. Des soldats, laissés sans encadrement suffisant, s'emparent des fusils et des cartouches de la poudrière pillée par des civils. Ils se rassemblent à plus de cinq cents et partent sur Béziers : « On assassine nos frères, nous voulons les défendre ! » Toute la nuit, leur détermination ne faiblit pas et lorsqu'à quatre heures du matin ils rencontrent à la hauteur de Cers les six compagnies du général Lacroisade, ils foncent crosse en l'air vers Béziers devant un 81^e médusé qui ne tente rien d'efficace pour les arrêter et ira s'enfermer toute la journée à la caserne Saint-Jacques.

Les mutins s'installent à Béziers sur les allées Paul Riquet où la population les entoure et les encourage. Mais en fin d'après-midi, le comité de défense viticole de Béziers, en la personne de Palazy, réussit après maintes discussions et maints discours et surtout en faisant état d'un prétendu télégramme du président du Conseil promettant la clémence, à faire rentrer les mutins qui à la caserne, qui à la maison.

Le 22 juin, les mutins sont ramenés à Agde par le train du matin. Quelques heures plus tard, tout le régiment part tenir garnison à Gap. Là, les mutins sont groupés en un bataillon d'épreuve et envoyés à Gafsa, dans le Sud tunisien.

Avant les mutineries de 1917, celle de la mer Noire, ou celles des forces d'Indochine dans l'entre-deux-guerres, la mutinerie du 17^e est bien la seule grande mutinerie sous la III^e République, même si le moindre incident est qualifié de mutinerie tant par les antimilitaristes que par les nationalistes militaristes. Ainsi, le tapage et les cris, par lesquels les soldats consignés du 100^e RI saluent de leur caserne de Narbonne le retour des manifestants de Montpellier au soir du 9 juin, sont qualifiés de mutinerie.

L'incident suscita la légende que la chanson de Montéhus, *Gloire au 17^e*, contribua à façonner. Il ne faut voir dans le « Salut à vous » qu'une protestation contre l'utilisation de la troupe dans le maintien de l'ordre intérieur, et il émane de la chanson un certain patriotisme républicain. Mais c'est en 1947, dans le contexte d'après Libération et de début de la guerre froide, que la légende prendra une dimension nouvelle, dépassant celle du 17^e. Pour le quarantième anniversaire des événements de 1907, le communiste André Marty, alors député de Paris, mais qui avait participé à l'attaque de la préfecture de Perpignan en 1907, alors qu'il était ouvrier chaudronnier, publie une plaquette intitulée *À la gloire des lutteurs de 1907*. La préface en est de Marcel Cachin qui, aux élections législatives de 1906, avait porté les couleurs de la S.F.I.O. dans la première circonscription de Béziers. « Les lutteurs de 1907 » y sont présentés comme le symbole des travailleurs de la terre, et l'hymne au 17^e comme le chant le plus populaire des travailleurs que Lénine lui-même aurait aimé fredonner...

C'est, enfin, cette même année 1947, qu'Antoine Marty, l'un des « 87 fous d'Argeliers », offrit à Staline le clairon qui réveilla le 11 mars 1907, le petit village audois, geste qui lui valut une lettre de remerciement de Maurice Thorez.

De moindre résonance sont les événements de Paulhan et de Montpellier. À Paulhan, village viticole, la population arrête les deux bataillons du 142^e RI de Lodève dirigés de toute urgence sur Béziers en coupant le trafic ferroviaire. « Nous ne supporterons pas qu'on envoie nos fils fusiller les vigneron. » La surexcitation est telle que le colonel Exelmans n'arrive pas à faire avancer ses troupes, même à pied. Le sous-préfet de Lodève accourt pour faire respecter l'ordre : il est séquestré. Là aussi l'émeute se dénoue selon le même schéma qu'à Béziers : l'armée n'insiste pas, les bataillons du 142^e retournent à Lodève. Le grand propriétaire-négociant montpelliérain, membre du comité de défense viticole, Leenhardt-Pomier, vient s'entremettre et obtient la libération du sous-préfet. Son rôle rappelle celui de Palazy à Béziers.

Les échauffourées de Montpellier sont sans doute les moins viticoles mais aussi les plus redoutées par le gouvernement ; là est le siège de la principale préfecture, symbole du pouvoir ; là sont détenus, et jugés en toute hâte dès le 21 juin, Ferroul et les membres du comité d'Argeliers. Déjà au soir du 10 juin, s'était amorcé un début d'émeute. Mais en ces soirées des 19, 20 et 21 juin, elle reprend de plus belle. Le premier soir, c'est au palais de justice qu'éclate un début d'incendie aux cris de « Vive Ferroul ! À bas Clemenceau ! » Les pavés des rues servent à canarder le 19^e dragons, les bataillons du 75^e RI de Romans, du 2^e génie, d'autant plus aisément que dans la nuit tous les réverbères ont été brisés. Le lendemain, l'émeute se déclenche autour des halles, face à la préfecture.

La technique se précise : fils de fer tendus pour faire tomber les cavaliers, barricades à l'aide des étals des marchands. Mais la troupe ne charge pas et est même retirée le lendemain. Aussi en ce troisième et dernier soir d'émeute, les manifestants sont moins nombreux — peut-être ont-ils entendu l'appel à la fin des luttes fratricides de Mgr de Cabrières — et la barricade dressée au boulevard du Jeu-de-Paume ne résiste pas longtemps. Les arrestations sont nombreuses, et s'il y a peu de viticulteurs interpellés, on ne peut en déduire qu'il s'agit d'agitateurs, même s'il y a des monarchistes pour lesquels l'agitation viticole n'est peut-être qu'un prétexte. Il ne faut pas oublier que Montpellier est une ville étudiante où l'agitation est classique : Ferroul avait déjà été emprisonné lorsqu'il était étudiant quelques années plus tôt.

7 Désinvolture et provocations

Moins que les arrestations des non-vignerons opérées du début à la fin de ces émeutes, moins que l'indiscipline des troupes locales que les officiers dans leurs rapports attribuent aussitôt à un antimilitarisme méridional, c'est l'absence ou la nonchalance répétée des officiers supérieurs qui fait problème. Il y a un évident mauvais vouloir à intervenir dans les cas des généraux Turcas et Bertrand. Et de nombreux officiers sont absents aux moments cruciaux : quand éclate à Agde la mutinerie du 17^e, ils dînent en ville et ont laissé seuls des soldats nerveux, dans les rangs desquels toutes sortes de bruits circulaient ; le schéma est le même à Narbonne le 19 juin. Singulière désinvolture ! Une telle convergence de faits peut-elle être fortuite ?

L'apparition çà et là de provocateurs, signalés dans les rapports des incidents, fait aussi problème. Dès 1910, le commandant Vilarem qui suivit le 17^e d'Agde à Gafsa souleva ce débat. Aucun document ne peut à ce jour encore permettre d'affirmer qu'il y eut ici ou là, provocation du pouvoir en place.

Toutefois la peur provoquée par la gravité de ces incidents permit à Clemenceau de dominer le mouvement. L'opinion publique qui vient de connaître l'affaire du Fort Chabrol¹, les premières grandes grèves, prend peur. Clemenceau apparaît comme le seul qui puisse assurer l'ordre : le 21 juin, la confiance est renouvelée à son gouvernement, alors que Narbonne assiégée enterre ses morts.

Avec l'enterrement des morts de Narbonne, l'émeute est enterrée. La Confédération générale des vignerons, issue du comité n° 2 d'Argelliers devient le 22 septembre l'organisme de défense des intérêts des vignerons sous la houlette de Ferroul, libéré en août. Quant au parlement, il vote le 29 juin la loi tant attendue qui crée une surtaxe sur les sucres employés à la chaptalisation et rend la déclaration de récolte obligatoire. C'est un début d'organisation du marché du vin que les vignerons considèrent comme une victoire. La remise des arriérés d'impôts les conforte dans cette opinion. L'État, Paris ont été obligés de se pencher sur leur problème. Désormais, en temps de crise, on se tourne vers ou contre Paris.

Le soulèvement de 1907 fut si massif et si spontané qu'il devint vite une crise de référence. Jacquerie du XIX^e siècle par bien des côtés, la

1. Le secrétaire de la Ligue des patriotes, dissoute au moment de l'Affaire Dreyfus, avait soutenu, face à la police, un siège de plusieurs semaines.

crise est du xx^e siècle par sa causalité : la surproduction, l'engorgement du marché. De cette surproduction, les viticulteurs, rendaient responsable la fraude en 1907, hier le vin algérien ou italien ; demain l'attribueront-ils peut-être au vin espagnol ou grec ? Soixante-sept ans plus tard, les morts de Montredon témoignent en 1974 de la pérennité de la crise et de ses manifestations les plus violentes.

Bibliographie

Archives nationales, F⁷ 12794-12920.

Archives de la Guerre, registres matricules du recrutement, Béziers, 1903,1904,1905.

Archives départementales de l'Hérault, 39 M 281.

Ouvrages parus au moment de la crise

BAYER et PAYRET, *Au Pays des Gueux*, Narbonne, 1907.

CASTÉLAN, A., *Mémoires de Marcellin Albert*, Paris, 1911.

FOURNEL, J., *Avec Ceux d'Argeliers*, Montpellier, 1908.

LE BLOND, M., *La Crise du Midi, étude historique suivie de la publication des rapports des fonctionnaires civils et militaires sur les événements du Midi*, Paris, 1907.

MOMMÉJA, F., *À travers le Midi, avril-octobre 1907*, Paris, 1908.

Le Tocsin du comité d'Argeliers (21 avril-15 septembre 1907).

VILAREM, L., *Une Page d'histoire. Pour mes soldats : la vérité sur la mutilation du 17^e*, Paris, 1910.

Ouvrages de synthèse et articles

BECHTEL, G., 1907, *La Grande Révolte du Midi*, Paris, 1976.

NAPO, F., 1907, *La Révolte des vigneronns*, Toulouse, 1971.

MARTY, A., *À la Gloire des lutteurs de 1907*, Montpellier, 1947.

PECH, R., « Victoire sur le phylloxéra », *L'Histoire*, 1979, n^o 8, p. 77-78 ; *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon : du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, 1975.

SAGNES, J., « Le mouvement de 1907 en Languedoc-Roussillon : de la révolte viticole à la révolte régionale », *Le Mouvement social*, 1978, p. 3-30 ; « Un témoin de la révolte du 17^e en 1907 : Louis Vilarem », *Études sur Pézenas et sa région*, 1975, p. 23-30.

SMITH Harvey J., « Agricultural workers and the french wine-growers revolt of 1907 », *Past and Present*, 1979, n° 78, p. 101-125.

Cultiver sa vigne, faire son vin : évolution des techniques viti-vinicoles (XVIII^e-milieu XX^e siècle¹)

Lorsque fin juillet 1787, Arthur Young visite le Languedoc, il est frappé par l'importance des vignobles dans cette province, aussi bien « sur les sols rocheux » que « sur les plus riches terres... de Narbonne à Nîmes² ». Il note également « la petitesse de la propriété, l'extrême division des vignobles », car ajoute-t-il « il existe ordinairement une population considérable dans les provinces vinicoles³ ». La vigne est donc perçue par cet agronome anglais comme une culture peuplante, une culture de petits agriculteurs (à cette époque on ne peut encore les appeler viticulteurs, car la polyculture vivrière est de règle et la vigne n'en est qu'un élément), mais il la perçoit aussi comme une culture dynamique, en progression : « J'ai vu son influence se manifester dans toutes les parties de la France où de nouveaux vignobles étaient créés⁴ » ; progression qui, largement amorcée à la fin du XVIII^e siècle, ira jusqu'à l'instauration de la monoculture viticole, soixante ans plus tard, dans les années 1850-1860. Young a bien saisi les caractéristiques de cette viticulture traditionnelle de type ancien régime économique qui, paradoxalement, conservera sensiblement les mêmes caractéristiques dans

1. Paru dans J. Sagnes, dir., *La viticulture française aux XIX^e et XX^e siècles. Colloque national d'histoire Béziers le 30 mai 1992*, Montpellier et Béziers, 1993, p. 31-47.

2. A. Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, traduction H. Sée, 3 vol., Paris, 1931, t. 2, p. 716.

3. A. Young, *op. cit.*, t. 2, p. 719.

4. A. Young, *op. cit.*, t. 2, p. 717.

l'éclosion de l'âge d'or viticole qui a imprégné tout le Languedoc d'une véritable civilisation de la vigne. Ce n'est que dans le dernier quart du XIX^e siècle, dans les années 1870-80, pour faire face à la crise du phylloxéra, que les agriculteurs, devenus viticulteurs, modifièrent profondément leurs manières de travailler, leurs techniques, leurs modes de vinification, sans oublier pour autant le savoir-faire ancestral acquis depuis des siècles¹. Évolution importante, au prix de durs labeurs, d'investissements, de lutte face aux crises, qui les mènera à l'association et à la coopération, donnant ainsi à la viticulture languedocienne son visage moderne². Évolution longue, puisqu'elle ne se termine qu'à la veille de la guerre de 40, avec la multiplication des créations de caves coopératives dans les années 35-39.

Or, ces transformations à peine achevées, le viticulteur doit, dès les années 50, faire face aux problèmes nouveaux de diversification des cultures, à de nouvelles techniques, à la motorisation croissante, et bien plus tard à la machine à vendanger, et surtout toujours aux problèmes de marché. Mais il s'agit là de transformations actuelles, qui témoignent de l'adaptation toujours nécessaire par les viticulteurs, et que nous vivons tous les jours. Je n'aborderai pas cet aspect et me contenterai d'évoquer seulement l'évolution des techniques viti-vinicoles de la fin du XVIII^e au milieu du XX^e siècle.

1 La viticulture traditionnelle

La viticulture traditionnelle, celle dont les pratiques se sont conservées et perfectionnées au cours des siècles depuis que la vigne est apparue en Languedoc — et nous savons que déjà sous les Romains elle était réputée dans notre région -, cette viticulture traditionnelle, résultat d'un savoir-faire ancestral, peut être assez bien saisie dans les dernières années du XVIII^e siècle et les premières années du XIX^e siècle. En effet, à la fin du siècle des Lumières, dans une volonté comparable à celle qui a fait réaliser l'*Encyclopédie*³, on veut à la fois faire le point des connaissances et encourager les améliorations, trouver les meilleures méthodes de culture.

1. Y. Maurin, « La mise en place d'une nouvelle viticulture au lendemain du phylloxéra » dans *l'Économie méridionale*, 1979, n° 108, p. 41-59, voir supra, p. 223-258.

2. A. Berger, F. Maurel, *La viticulture et l'économie du Languedoc du XVIII^e siècle à nos jours*, Montpellier, 1980.

3. Publiée sous la direction de Diderot de 1751 à 1772.

La vigne n'échappe pas à cet engouement et j'ai parlé ici même il y a trois ans, de la tentative de classification des cépages réalisée en Biterrois dans le domaine de Beauséjour par l'abbé Rozier dans les années 1780. Ce sont les notes de Rozier¹ — mort en 1793 — qui inspirent Chaptal pour le *Traité théorique et pratique sur la culture de la vigne*, dont la deuxième partie publiée en 1801 et consacrée à *L'art de faire le vin, eaux-de-vie, esprit de vin, vinaigres simples et composés*, est due à Chaptal lui-même, chimiste réputé et inventeur de la chaptalisation. Quelques années plus tard, Jullien en 1822, et Cavoleau en 1827, utilisant les résultats des statistiques naissantes, publient des classifications, des statistiques départementales sur la vigne², études qui confortent les renseignements que l'on peut trouver aussi dans les statistiques des préfets³ de la même époque. Ces travaux, certes, ont surtout pour objectif de décrire la production ou d'enseigner les meilleures techniques. Il n'en reste pas moins que souvent, par leurs critiques du savoir-faire artisanal, ils nous permettent de nous faire une idée de ce savoir-faire, idée que l'on peut corroborer par les renseignements pris çà et là dans les nombreux récits de voyages publiés à cette époque⁴.

Plus tard, en 1861 et en 1868, Jules Guyot reprendra ce type d'études sur les vignobles de France, de façon encore plus approfondie, plus descriptive⁵ et ces travaux, que Pech a admirablement utilisés dans ses recherches sur la taille de la vigne⁶ nous permettent de faire le point sur cette viticulture traditionnelle et son évolution à la veille de la crise du phylloxéra.

Enfin, les bulletins des sociétés d'agriculture, de parution régulière

1. Abbé F. Rozier, *Cours complet d'agriculture théorique, pratique, économique, et de médecine rurale et vétérinaire, suivi d'une Méthode pour étudier l'agriculture par principes ou Dictionnaire universel d'Agriculture*, 9 vol., Paris, 1781-1796.

2. A. Jullien, *Topographie de tous les vignobles connus suivie d'une classification générale des vins*, Paris, 1816, et J. A. Cavoleau, *Œnologie française ou statistique de tous les vignobles et de toutes les boissons vineuses de la France, suivie de considérations générales sur la culture de la vigne*, Paris, 1827.

3. Telle celle de l'Hérault par H. Creuzé de Lesser (1824).

4. Renaud de Vilback, *Voyage dans les départements formés de l'ancienne province de Languedoc*, Paris, 1825.

5. J. Guyot, *Culture de la vigne et vinification*, Paris, 1861; *Étude des vignobles de France pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification françaises*, 3 vol., Paris, 1868.

6. R. Pech, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon : du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, 1975.

dans tous les départements languedociens¹ nous font part aussi des pratiques viti-vinicoles : articles sur les labours de 1808, les vendanges dès 1810, la taille et les plantations dès 1821 et sans cesse, presque chaque année, des articles sur la vinification (40 articles par le seul département de l'Hérault sur la vinification entre 1810 et 1850 ! 36 sur la période de 1850 à 1875). Les sources donc ne manquent pas pour faire le point sur les techniques viti-vinicoles au siècle dernier.

1.1 *L'essor de la viticulture*

Mais avant d'aborder ces techniques en elles-mêmes, je voudrais replacer cette viticulture dans son contexte économique. Jusque vers le milieu du XIX^e siècle, cette viticulture est intégrée dans un ensemble économique très équilibré, liant l'agriculture à l'industrie du Languedoc.

L'agriculture est avant tout une polyculture vivrière où le blé, dominant dans la plaine, est la culture essentielle. Culture vivrière pour nourrir la population et qui, bien qu'occupant dans l'Hérault en 1824, près de la moitié (47 %) de la superficie cultivable² ne suffit pas à la consommation régionale : certaines années il faut faire venir par le canal du Midi du blé du Lauragais. Ensuite, sur les terrains de garrigues, sur les terres en jachère (triennale ou biennale) paissent de nombreux ovins, dispensateurs du fumier nécessaire, tant pour le blé que pour la vigne, mais aussi fournisseurs de laine pour la draperie locale³. Ce n'est qu'en troisième position avec 27 % de la superficie cultivable, (96 000 hectares pour l'Hérault), que vient la vigne conjointement avec quelques olivettes en perte de vitesse et dans le Gard, quelques mûriers, eux par contre en augmentation.

Mais l'intérêt n'est pas tant dans le chiffre brut que dans le dynamisme que reflètent mal les statistiques. La vigne est la culture « de pointe », celle qui progresse le plus et par cette dynamique elle affirme sa prépondérance bien avant l'avènement de la monoculture. En 1852, à la veille de l'arrivée du chemin de fer qui permettra cette monocul-

1. Les bulletins des sociétés d'agriculture paraissent à partir de 1807 pour l'Hérault, 1819 pour le Gard et 1824 pour l'Aude.

2. H. Creuzé de Lesser note qu'en 1824 il y a 154 000 hectares de terres labourables et 96 000 de vignes.

3. Y. Maurin, *L'élevage ovin en Languedoc méditerranéen dans la première moitié du XIX^e siècle*, thèse 3^e cycle, Montpellier, 1972.

ture, la vigne dans l'Hérault¹ couvre 114 000 hectares (18 000 gagnés depuis 1824 !) : le troisième département français après la Gironde et la Charente-Inférieure). Quels sont donc les facteurs qui ont permis cette progression ?

Cet essor est en fait une longue dynamique qui s'inscrit sur près d'un siècle et demi, on pourrait presque dire de l'ouverture du Canal du Midi à l'arrivée du chemin de fer, de 1666 à 1858 (raccordement du P.L.M. à la Compagnie du Midi).

En effet, l'ouverture du Canal des Deux Mers a donné un essor considérable au commerce languedocien et notamment à ses vins, à tel point que les États du Languedoc essayèrent par des édits en 1703 et 1748 d'interdire de nouvelles plantations pour enrayer cette progression dont ils craignaient qu'elle n'entraînât une réduction des cultures de blé. Mais rien n'y fit ; la vigne progresse car les paysans languedociens ont senti qu'elle était leur chance : facile à cultiver, se contentant des sols les plus médiocres, s'épanouissant sous le climat languedocien, elle donne une production commercialisable, elle fournit quelque rapport dans cette polyculture vivrière. Ces paysans qui grignotent la garrigue, qui plantent cep par cep, on les a comparés à de véritables pionniers : « les conquérants de la Costière » écrit É. Guigou en parlant des paysans de Vauvert au XVIII^e². Et lorsqu'en 1770, un édit de Turgot exempte d'impôts pendant 15 ans les terres nouvellement défrichées, la vigne gagne de plus en plus de terrain. Sous la Révolution, les ventes permises de biens communaux, voire les ventes de biens nationaux favorisent encore cette évolution qui se poursuit tout au long de la première moitié du XIX^e siècle. On voit même de grands propriétaires morceler leurs domaines céréaliers pour vendre des lots à des paysans qui vont les convertir en vignes : c'est ce que fait en 1830 Cambon qui vend son domaine de 310 hectares en plusieurs lots pour 260 000 francs alors que son oncle l'avait acheté à 5 400 lors de la vente des biens nationaux³.

Autre raison qui explique la montée du vignoble, les progrès de la distillation. En effet, le vin du Languedoc qui avait ses débouchés traditionnels dans les montagnes voisines, ne peut — à part quelques muscats et quelques vins réputés de coteaux — supporter de longs trajets. La solution est toute trouvée avec la distillation qui de simple expédient

1. D'après l'enquête décennale de 1852.

2. É. Guigou, *Les conquérants de la Costière*, Paris, 1981.

3. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*, 1830.

devient, dès la fin du XVIII^e, pratique courante¹. Perfectionnée au début du XIX^e siècle par l'invention de la machine à distiller quasi industrielle par Chaptal ou Édouard Adam, elle permet de brûler la production à exporter qui pourra ainsi, par Cette ou par Bordeaux, aller jusqu'aux États-Unis ou en Europe du Nord : le trois-six du Biterrois y acquiert très tôt une solide réputation². Ainsi distingue-t-on les vins de bouche et les vins de chaudière dans la production languedocienne³.

Mais l'essor le plus important, celui qui fera passer le Languedoc de la polyculture à la monoculture viticole, est lui, plus rapide et plus circonscrit, il se fait dans les années 1850 à 1870, amenant un véritable âge d'or. Certes, la dynamique de la période précédente a permis cette transformation rapide, essentiellement à l'arrivée du chemin du fer dans une France qui change, qui s'urbanise, s'enrichit, où les marchés de consommation de vin s'accroissent et où le Languedoc peut offrir « la boisson saine du travailleur⁴ ». Le chemin de fer commencé par le Montpellier-Cette en 1839, s'intègre dans le circuit national en 1858 par la jonction du Toulouse-Cette⁵. C'est alors une fièvre de plantations qui s'empare du Languedoc⁶ : les céréales disparaissent de la plaine qui se couvre de vignes et l'Hérault, de 14 000 hectares en 1852 passe à 150 000 en 1868 (Guyot) et atteindra un maximum de 220 000 en 1874, maximum d'ailleurs qu'il ne retrouvera jamais⁷. C'est la période de « l'âge d'or », l'épanouissement d'une conquête sur le sol qui récompense plusieurs générations de leur labeur.

1.2 Une viticulture de labeur

Car dans toute cette longue conquête, le labeur de l'homme est essentiel. Et c'est parce qu'il n'a pas mesuré sa peine, celle du vigneron, mais aussi celle de sa femme, de ses enfants, de sa famille, que le Languedocien a pu devenir un viticulteur à part entière.

1. Ph. Wolff, dir., *Histoire du Languedoc*, Toulouse, 1967.

2. Y. Maurin, « Viticulture et distillation en Biterrois dans la première moitié du XIX^e siècle », voir supra, p. 183-193

3. H. Creuzé de Lesser, *Statistique du département de l'Hérault*, Montpellier, 1824, p. 454-460.

4. Exposition des vins de l'Hérault, Montpellier, 1854.

5. M. Blanchard, *Essais historiques sur les premiers chemins de fer du Midi languedocien et de la vallée du Rhône*, Montpellier, 1935.

6. E. Duffour, Discours aux propriétaires de l'Hérault, 1870.

7. Cf. *Annuaire statistique de la France* à partir de 1871.

Reprenons les observations de l'agronome anglais Young. Nous voyons qu'il souligne que la viticulture est liée aux régions les plus peuplées, et explique : « la nature de cette culture dépend presque entièrement du travail manuel et ne demande d'autre capital que la possession de la terre et une paire de bras, sans que l'on ait besoin de voiture, de charrue, de bétail¹. » Il insiste sur la valorisation que la vigne apporte à « ces vastes étendues de terre, roches ou pentes toujours rapides pour la charrue à des terres que des voisins moins fortunés doivent laisser aux buissons et aux lapins² ».

En effet, la viticulture est conçue comme un véritable jardinage qui ne demande que fort peu d'investissement et se pratique avec seulement quelques outils utilisables aussi dans d'autres travaux agricoles.

Tout d'abord, la constitution d'une vigne ne demande pas d'investissement particulier, une fois aplanis et épierrés — avec quelques paniers, l'aide d'un âne peut-être — les quelques arpents de garrigue à planter. Et encore l'empierrement, nuisible pour toute autre culture, gêne peu pour la vigne : on savait déjà que les pierres, reflétant la chaleur, accélèrent la maturation des grappes qui donnent un meilleur vin³. La plantation ensuite n'est qu'affaire de patience : aucun achat, on utilise, venant d'un autre cep (de sa vigne, de celle d'un voisin, d'un ami), une partie de sarment jeune (la crossette ou le chapon), liée à une partie plus ancienne, le vieux bois, que l'on va planter, et on n'a plus qu'à attendre trois à cinq ans pour la première récolte. Ensuite, par simple provignage, on multiplie indéfiniment les ceps dans la vigne⁴. L'on pensait d'ailleurs que plus l'on plantait de ceps, plus la récolte serait abondante, d'où une grande densité et un grand désordre dans ces vignes. La plantation en ligne, que recommandent les agronomes, est loin d'être la règle habituelle.

En liaison avec cette habitude, les vignes présentaient aussi un mélange de cépages que Rozier qualifie même de « monstrueux » ; et il demande aux vigneron de prendre exemple sur les vigneron de Champagne ou de Bourgogne qui sélectionnent déjà leurs cépages⁵. Encore

1. A. Young, *op. cit.*, t. 2, p. 719.

2. A. Young, *op. cit.*, t. 2, p. 716.

3. J. A. Chaptal, abbé F. Rozier, A. Parmentier et L. Dussieux, *Traité théorique et pratique sur la culture de la vigne avec l'art de faire le vin, les eaux de vie, esprit-de-vin, vinaigres simples et composés*, 2 vol., Paris, 1801, t. 1, p. 266. On racontait que l'abbé Rozier avait « pavé » ses vignes dans son domaine de Beauséjour à Béziers.

4. Technique de marcottage.

5. J. A. Chaptal, abbé F. Rozier, *op. cit.*, t. 1, p. 266.

en 1868, Guyot recommande de ne pas mêler plus de trois cépages¹. Rien de tel dans le Midi. Certes, il y a des dominantes selon les terrains et le terret-bourret, le piquepoul noir et l'aramon sont les cépages principaux. Mais, à côté, on dénombre jusqu'à une vingtaine d'autres cépages. Cela évidemment, sauf pour certains vins réputés comme les muscats, ne pouvait donner un vin suivi, uniforme. Mais comme nous avons vu qu'il était destiné à être brûlé, cela n'avait pas d'importance.

Une plantation à la portée de tous, le travail de la vigne est aussi à la portée de tous les paysans. Pas besoin de charrue, de bétail, tout se fait à la main, à part quelques vignes plus grandes, déjà plantées en ligne et que l'on laboure une à deux fois à l'araire. Certes, on sait qu'il faut plusieurs labours, et les agronomes comme Rozier trouveraient même que parfois on en fait trop, que le vigneron soigne trop sa vigne, à l'affût de la moindre herbe². D'après Guyot, on pourrait même travailler la terre jusqu'à cinq ou six fois³. En fait, selon la saison, ces « labours » étaient très différents : binage, raclet, sarclage, défonçage pour lesquels on utilisait des outils fort différents, les principaux étant le louchet et la bêche pour travailler le sol, le bigot, la fourche, pour arracher le chiendent et les mauvaises herbes. Ce sont donc bien des outils de jardinage. Il en va de même des outils nécessaires pour les autres soins à donner à la vigne : la taille, notamment, soin essentiel, soin noble par excellence, pratiquée par l'homme le plus ancien, le plus vigoureux cependant que derrière lui les femmes et enfants ramassent les sarments pour faire des fagots. Depuis Olivier de Serres⁴, les agronomes discutent pour savoir quelle est la meilleure époque de la taille et la meilleure façon de tailler. Je ne reviendrai pas en détail sur cette question que R. Pech a traitée par ailleurs et qu'il connaît bien⁵, mais je voudrais seulement souligner quelques évolutions : une taille de plus en plus tardive dans l'hiver, et une taille relativement courte des sarments malgré quelques essais de taille longue. Surtout l'introduction du ciseau à tailler, le sécateur qui, à l'image de la vigne, progresse peu à peu au début du siècle, puis se généralise vers 1850-1860, avec la monoculture.

Autre soin à donner à la vigne : la fumure. Elle est pratiquement inexistante. Peut-être la femme apportera-t-elle une hotte de fumier de ber-

1. J. Guyot, *Étude... op. cit.*, t. 3, p. 613-614.

2. J. A. Chaptal, abbé F. Rozier, *op. cit.*

3. J. Guyot, *Étude... op. cit.*, t. 1, p. 222.

4. J. A. Chaptal, abbé F. Rozier, *op. cit.*, t. 1, p. 303.

5. R. Pech, article dans *Colloque sur le savoir-faire vigneron*.

gerie, mais ce n'est pas très régulier, pas même chaque année. En 1868, Guyot le déplore. Le fumier est trop précieux, on le garde pour les terres à céréales. La vigne est un don du sol, du climat, du travail de l'homme ; c'est sans doute parce qu'on ne la fume pas qu'on la travaille davantage. Plus tard, lorsqu'un viticulteur aura sa vigne touchée par la maladie du phylloxéra, il s'entendra dire par ses voisins : « le phylloxéra, il est dans les bras ». Preuve évidente que le travail de l'homme est le résumé de tous les soins à donner à sa vigne.

Enfin les vendanges, de plus en plus tardives depuis qu'a disparu le ban de vendange, lorsque le raisin est bien mûr, constituent bien sûr le moment privilégié qui rythme la vie des villages. C'est là qu'on fait appel à parents, amis, et déjà à des vendangeurs venus de la montagne, ceux-là même venus au début de l'été pour les moissons¹.

Le vigneron rentre sa récolte dans sa cave, au rez de chaussée de la maison de son village, où il presse son vin, le met en cuves, en tonneaux, en attendant que passe le distillateur ambulancier qui brûlera le surplus pour le transformer en eau-de-vie. La vinification reste très traditionnelle : en 1833, apparaissent des pressoirs mais ils ne sont pas usités en Languedoc. Chaptal dans son traité sur *L'art de faire le vin* nous dit qu'ils sont faits avec la plus grande économie possible, et il le déplore².

Même l'installation de la monoculture viticole n'apporte pas beaucoup de transformations dans ce domaine, en effet pendant cette période, le vin se vend bien, la production de l'année s'écoule, on n'a pas besoin de le conserver longtemps. La vinification reste donc traditionnelle.

Toutefois, la monoculture viticole a amené quelques transformations. D'abord, suite à la crise de l'oïdium qui sévit de 1851 à 1855, le soufrage des vignes, procédé de traitement simple, découvert par un grand propriétaire héraultais, Henri Marès, et à effet immédiat³. Mais ceci amorce une évolution sans précédent : c'est la première apparition d'un investissement, une petite machine à dos, un produit à renouveler chaque année. La coïncidence avec la prospérité viticole fait qu'on n'y prend pas trop garde sur le moment car les profits permettent de faire face à un achat impensable quelques années plus tôt.

1. G. Baissette, *Ces grappes de ma vigne*, Paris, 1956.

2. J. A. Chaptal, abbé F. Rozier, *op. cit.*, p. 259 et 262.

3. Propriétaire de Launac (Gigean), membre de la Société d'Agriculture et du conseil général.

Autre transformation, c'est l'apparition d'un outillage spécialisé pour la culture de la vigne¹. Duffour, un Biterrois qui a une grande propriété du côté de Vias, estime que ceci est une bonne évolution car elle permet aux grands propriétaires d'engager moins d'ouvriers et donc d'avoir moins de frais. Mais là aussi, il s'agit de nouveaux investissements que devront faire bientôt tous les viticulteurs.

Je voudrais donc, en conclusion de cette première partie, souligner un fait qui me paraît primordial car lié aux techniques viti-vinicoles traditionnelles. C'est à cause de son caractère artisanal que la vigne a pu progresser en Languedoc. C'est parce que la vigne demandait surtout le travail des bras de l'homme, que son essor est dû à une multitude de petits propriétaires qui ont souvent pu accéder à cette promotion, devenir propriétaires à cause de la vigne. Et même le passage à la monoculture s'est fait par eux. Les grands propriétaires n'ont fait que suivre le mouvement, et ils le font d'ailleurs bon gré, mal gré, en se plaignant qu'il leur faut payer trop cher leurs ouvriers. Comme E. Duffour, J. Guyot s'en fait l'écho². Mais malgré cela, ils ne renoncent pas à la vigne qui leur assure beaucoup de profits.

2 La viticulture nouvelle

Elle naît dans les années 1880, avec la crise du phylloxéra. Désormais, on a une viticulture scientifique, où le savoir-faire se double du savoir, mais aussi une viticulture qu'un contemporain qualifie en 1907 « d'industrielle³ » : la vigne est conçue comme une exploitation soucieuse de rentabilité.

2.1 Les changements

Les changements ont été rendus nécessaires avec la crise du phylloxéra. Celle-ci, qui sévit pendant plus de vingt ans (elle apparaît en 1863 à Pujaut dans le Gard, et s'étend surtout entre 1870 et 1885) touche une ou deux générations de viticulteurs. Il a fallu pendant vingt ans supporter les caprices de l'insecte qui attaque çà et là, voir diminuer ses récoltes (l'Hérault, avec un record de 13 000 000 hectolitres en 1874,

1. E. Duffour, discours cité.

2. J. Guyot, *Étude...*, *op. cit.*

3. M. Augé-Laribé, *Le problème agraire du socialisme. La viticulture industrielle du Midi de la France*, Montpellier, 1907.

tombe à 2 100 000 en 1885), lutter pour trouver des remèdes : traiter les vignes par toutes sortes de produits proposés car les traitements ont été nombreux et rien ne tuait le phylloxéra, les inonder pendant l'hiver en aménageant, si le sol le permettait, des rigoles, en achetant ou louant des pompes, enfin et surtout arracher sa vigne et replanter en plants américains qui s'avèrent les seuls moyens de venir à bout du phylloxéra. C'est la reconstitution terminée vers 1890 (140 000 hectares et 6 000 000 hectolitres pour l'Hérault, il faudra attendre 1897-1899 pour 10 à 12 000 000 hectolitres).

On s'aperçut par exemple, en essayant les divers traitements, que les engrais étaient bons pour la vigne, favorisaient son développement et l'on fit des études pour trouver les mieux adaptés. De même pour les plants américains, on recherche les plants convenant aux divers sols, plants qu'il fallut d'ailleurs apprendre à greffer. L'École d'Agriculture de Montpellier, qui justement ouvre dans les années 1870, organise d'ailleurs des pépinières de plants américains qu'elle vend, des conférences sur le greffage¹. Elle crée un enseignement de viticulture et publie des revues scientifiques comme *le Progrès agricole et viticole* ou la *Revue de viticulture*, premières revues spécialisées qui donnent des conseils et font part des dernières recherches.

Deuxième transformation, l'avènement de cette viticulture « industrielle », de cette viticulture conçue comme une entreprise. C'est le résultat de la reconstitution post-phylloxérique. Désormais, avec tous les frais à engager, un capital d'investissement est nécessaire. Et le grand domaine devient celui qui assure les transformations parce qu'il a un capital, l'exemple typique étant celui des Salins du Midi dans leurs domaines : usines de Jarras ou Villeroy. Le petit propriétaire ne peut que suivre les transformations et, appauvri par la crise, il est de plus en plus obligé de chercher un complément en allant travailler sur les grandes propriétés, comme les châteaux du Biterrois qui font travailler nombre de journaliers viticoles des villages environnants².

Les crises de mévente du début du xx^e siècle accélèrent ce processus : il faut pouvoir stocker son vin, attendre un ou deux ans pour l'écouler, d'où la nécessité d'un capital de réserve qui vient s'ajouter. Désormais, le crédit fait son apparition, le viticulteur est soumis aux lois du marché,

1. Y. Maurin, « Société et École d'Agriculture de Montpellier devant le phylloxéra », reproduit supra, p. 195-222.

2. C. Ferras, *Châteaux de la vigne en Biterrois et Narbonnais*, Montpellier, 1989.

soumission qui provoque sa colère dès 1907, révolte qui traduit son rejet de cette dépendance vis à vis du marché.

2.2 *Les nouvelles techniques*

Dans ces conditions, les techniques viti-vinicoles évoluent profondément, bouleversant la structure des exploitations. Reprenons les trois thèmes principaux abordés tout à l'heure : plantations, travaux et vinification.

Les plantations, nous venons de le voir, nécessitent l'achat de plants : les pépinières de vignes américaines fleurissent partout. Plantations qui donnent à la vigne son visage actuel : plantations en ligne, plus espacées d'ailleurs avec les plants américains qu'avec les plants traditionnels. Plantations qui s'accompagnent parfois d'achats de terrains, dans les sables où le phylloxéra ne pénètre pas, dans les zones submersibles pour empêcher un retour éventuel du phylloxéra, on inondera encore longtemps, même les vignes américaines.

Les travaux de la vigne non seulement se modifient, mais aussi deviennent plus nombreux : les traitements s'imposent. À la suite du phylloxéra, le black-rot et le mildew font leur apparition. Désormais il faudra toujours traiter la vigne, souffrer, sulfater, guetter le moindre signe de maladie pour intervenir. Travail supplémentaire, dépense supplémentaire de matériel et d'insecticide (15 000 tonnes de sulfate de cuivre utilisées dans l'Hérault en 1909). Pour lutter par exemple contre la pyrale, il fallut écheniller les vignes par un moyen simple : l'eau bouillante mais difficile à réaliser au milieu d'une vigne. On amenait donc de petits fourneaux dans la vigne, de l'eau que l'on faisait bouillir et les femmes allaient ensuite écheniller cep par cep ! C'est à l'occasion de ces divers traitements qu'apparaissent les premiers travailleurs espagnols, car les gens qui descendaient de la montagne pour les vendanges ne pouvaient venir au printemps et l'on commença alors à faire appel aux Espagnols, notamment dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude.

FUMURE ET ENGRAIS sont aussi devenus indispensables : des wagons entiers chargés de fumier de mouton descendent du Larzac (20 tonnes à l'hectare tous les 3 ans, recommande la *Revue de viticulture*). On voit aussi se créer partout des usines d'engrais à partir d'os broyés, de matières organiques mais aussi, surtout après la guerre de 1914, les engrais azotés et phosphatés (20 000 tonnes en 1929 pour l'Hérault).

Autre modification : les labours. Fini l'emploi exclusif de la bêche ou de la houe qui ne serviront plus qu'à sarcler et déchausser la vigne. Les labours se font à la charrue (charrue défonceuse, le fourcat, tout en acier qui remplace l'araire), avec des mulets ou des chevaux qui deviennent indispensables à toute exploitation. Et ceci en attendant que le tracteur fasse son apparition, mais apparition bien timide avant 1940 et en fait loué plutôt à des entrepreneurs à façon. Le premier tracteur, venu d'Amérique, apparaît à l'École d'Agriculture pendant la guerre de 1914-1918, mais c'est surtout une curiosité.

Tout ceci entraîne le développement de fabriques de machines-outils pour la vigne, à Carcassonne, à Nîmes et surtout à Béziers où la maison Vernette se spécialise dans les charrues vigneronnes et fabrique même une charrue sulfureuse pour les traitements de la vigne.

Malgré tous ces changements, la viticulture reste encore très liée au travail de l'homme. Le travail à la main reste essentiel, la main-d'œuvre de plus en plus nécessaire : hommes, femmes restent toujours nombreux à pied d'œuvre et, dès la guerre de 14, on fera de plus en plus appel à la main-d'œuvre espagnole. Les colles de vendangeurs espagnols remplacent peu à peu celles des travailleurs venus des montagnes, ces dernières commencent à se dépeupler et ne peuvent plus fournir cette main d'œuvre saisonnière.

ENFIN, DERNIER PROGRÈS ET NON DES MOINDRES : LA VINIFICATION. Là véritablement, il y a eu perfectionnement. En 1895, est née une station d'œnologie mais dès 1889, les viticulteurs pouvaient envoyer leurs vins pour analyse à l'École d'Agriculture. La vinification devient une science avec des mesures précises pour la fermentation, l'apparition de pressoirs mécaniques, hydrauliques et plus tard électriques. Reflet important de ce souci d'une bonne vinification qui conditionne bien sûr la qualité du vin, sa conservation et donc sa vente, les multiples expositions organisées dans toutes les villes de la région : Béziers, Montpellier mais aussi Ganges, Lamalou, Pézenas, etc. L'obtention de prix, de médailles, est pour le producteur une récompense qu'il affiche avec orgueil sur ses bouteilles ou même sur les murs de sa cave.

Ces transformations entraînent des changements visibles dans l'habitat vigneron. La maison de village traditionnelle qui s'était épanouie au XVIII^e siècle se modifie : de trois niveaux à hauteur différente (cave au rez-de-chaussée, habitation au premier, grenier au deuxième), elle passe à deux niveaux : grande et haute cave au rez-de-chaussée et habitation au premier. Des maisons (pour le mulet, son fourrage, les outils,

les cuves, les tonneaux, le pressoir) plus hautes, plus grandes, décorées de balcons ouvragés, parfois de quelques pilastres, ornement architectural. Surtout, apparaissent les grandes caves, appelées parfois aussi magasins, en dehors du village, au cœur des exploitations, pour pouvoir stocker le vin car la vaisselle vinaire devient de plus en plus importante : les grands foudres de chêne sont construits sur place par des tonneliers de plus en plus nombreux à tel point que chaque village a un ou deux tonneliers. La tonnellerie devient la première industrie du Languedoc. On préconise même des caves « modèles » avec d'un côté les cuves pour la fermentation dans lesquelles on déverse le raisin par des fenêtres placées en haut des cuves et auxquelles on accède par une rampe extérieure où montera le cheval et sa charette¹. Face aux cuves, les foudres et tonneaux pour la conservation et l'expédition des vins.

Expédition qui est la grande affaire : il n'est que de regarder la photo de la gare de Béziers en 1900 pour s'en convaincre : elle disparaît dans les tonneaux de vin !

2.3 *Changements de structure*

Toutes ces transformations des techniques sont trop importantes pour que le viticulteur puisse faire face tout seul. Cela entraîne donc des changements de structure qui ont donné un autre visage à la viticulture.

D'abord, dès 1907 et jusqu'à nos jours encore où la lutte continue, c'est l'appel à une législation plus juste. En 1907, il s'agissait de définir le vin naturel (aucune loi ne définissait le vin), de lutter contre la fraude. Ensuite, ce sera le statut viticole de 1935, puis la lutte contre les importations d'Algérie, celles des pays du Marché Commun. Jean Sagnes évoquera tout ceci².

Ensuite, c'est la nécessité de l'association. Dès les lendemains de la révolte, est créée la C.G.V. en octobre 1907 sous la présidence de Ferroul. Elle est le premier organe d'expression des viticulteurs.

Enfin la coopération. Dès le début du xx^e siècle, certains économistes (Gide, Gervais) la préconisaient comme seule solution aux problèmes

1. Comme à Launac, propriété d'Henri Marès, et à Rochet, propriété de Camille Saintpierre, premier directeur de l'École d'Agriculture de Montpellier.

2. J. Sagnes, « Viticulture et politique dans la 1^{re} moitié du xx^e siècle : aux origines du statut de la viticulture » dans *La viticulture française aux XIX^e et XX^e siècles. Colloque national d'histoire Béziers le 30 mai 1992*, Montpellier et Béziers, 1993, p. 49-81.

de marché. En 1901, naît la première cave coopérative, d'aspiration socialiste : « Les Vignerons Libres de Maraussan ». En fait, les hésitations seront grandes pour se lancer dans la coopération. Paradoxalement, la guerre de 1914-1918 qui fait monter le prix du vin, ralentit le mouvement. Il faudra attendre les effets de la crise de 29 pour que le mouvement se déclenche vraiment, et la plupart des caves ont été construites entre 1935 et 1939, doublées souvent de coopératives de distillation. Ces caves ont pour beaucoup de viticulteurs résolu le problème de la vinification. Elles ont aussi contribué à transformer la vendange qui, nous l'avons vu, n'avait pas évolué beaucoup au XIX^e siècle. Y adhèrent surtout les petits propriétaires (63 000 en 1929 dans l'Hérault), les grandes exploitations continuant à fabriquer elles-mêmes leurs vins. Mais par contre les caves n'ont pu résoudre les problèmes de marché ! S'adjoignant parfois un œnologue, elles n'ont jamais eu un service de vente, conservant les filières traditionnelles. Cela vint probablement du fait qu'au début, certaines ont fait des essais de vente directe qui ont échoué. Alors, on s'est tourné tout naturellement vers la vente en vrac qui faisait du vin de l'Hérault un vin de coupage, peu reconnu pour lui-même. Politique de vente qui fera long feu puisqu'il faut attendre les crises des années 1974 pour que l'on commence à envisager une autre politique.

En guise de conclusion, je voudrais tout simplement citer un court extrait des souvenirs d'un viticulteur de la plaine entre Narbonne et Béziers.

« Les terres de mon oncle, il fallait d'abord les défricher, les labourer et les planter, ensuite attendre encore quatre ou cinq ans avant de pouvoir compter sur une vraie récolte. La vigne jeune, le mailleul, c'est comme un enfant : il faut du temps. Tu imagines que nous avons jonglé avec les sous en attendant ! Mais je me louais. J'avais une bonne réputation de greffeur, et pour la taille aussi. Je me faisais prêter un cheval pour labourer mes vignes et je payais avec des journées de travail. C'était dur mais on y arrivait. Et puis on vivait petitement. On se nourrissait principalement avec le jardin de Rosalie qui, grâce à mes bras, produisait beaucoup plus. La nourriture avait peu changé par rapport à celle du temps de mes parents. On avait toujours un cochon à l'engraissement, même si on commençait à voir descendre de la montagne des charcutiers ambulants qui proposaient les jambons, les saucissons et les "jésus" de Lacaune [...] on faisait tout à la main ou presque. Déjà, imagine que pour aller aux vignes on s'y rendait à pied, ou avec le cheval, ce qui revenait au même. Donc, on partait très tôt et on passait la journée

dehors. On avait toujours un cabanon pour se mettre à l'abri. Chacun l'arrangeait à sa manière. On y mangeait à midi ce qu'on emportait de la maison dans les musettes. On faisait griller des tranches de lard, de la cansalade, sur un peu de braise, et on les posait sur du pain. Ou alors des restes du repas de la veille, de la soupe, des haricots, des lentilles ; et du pain, surtout du pain. Quand c'était la saison, on avait des fruits et là c'étaient souvent des figes, chaque cabanon ou presque avait son figuier¹ ».

Ces lignes témoignent, malgré toutes les transformations subies par la viticulture, de la persistance du travail de l'homme, de son importance toujours primordiale comme au temps de la viticulture traditionnelle des siècles passés.

1. J. L. Magnon, *Les larmes de la vigne*, Paris, 1991, p. 189-190.

La viticulture languedocienne pendant la première guerre mondiale¹

La viticulture languedocienne constitue un exemple intéressant de l'évolution due à la Première Guerre mondiale, à la fois d'un secteur économique important dans l'économie nationale, mais aussi de la vie de toute une région dominée par l'économie viticole. Plus que toutes les autres régions viticoles, le Bas-Languedoc qui a peu de vins de grands crus, doit répondre à la demande croissante de fourniture de vin pour l'armée. Producteur de vin ordinaire, ayant accentué cet aspect de sa production dans les dernières années du XIX^e siècle, aux lendemains de la crise phylloxérique, le Languedoc se glorifie de fournir une boisson populaire, hygiénique, fortifiante pour les travailleurs. Les mêmes termes sont repris et amplifiés pendant la guerre pour les soldats : le vin du Midi devient un « vin patriote », contribuant ainsi à l'effort de guerre.

Il est donc intéressant de voir comment, face à cette demande, a réagi le Languedoc. Quels sont les problèmes auxquels il a eu à faire face pour mener à bien la culture de la vigne ? Comment y a-t-il répondu ? Ensuite, nous pourrions examiner comment il a assuré l'écoulement de sa production, en particulier celle destinée à l'armée. Enfin, il nous faudra voir si cette « économie de guerre » a amené quelques modifications dans la viticulture languedocienne.

Le 9 août 1914, *le Progrès agricole et viticole* adresse « à ceux qui partent [...] un fraternel et chaleureux salut ! ». Quant « à ceux qui restent... (ils

1. Paru dans *L'économie de guerre du XVI^e siècle à nos jours. Actes du colloque international de Montpellier 6-7 juillet 1988*, Montpellier, 1989, p. 145-156.

se doivent) d'assurer la rentrée des vendanges prochaines dont la perte, même partielle, causerait d'irréremédiables ruines dans notre pays¹ ». Aussi organise-t-on tant bien que mal les vendanges ; les municipalités votent des allocations spéciales, demandent au gouvernement de leur envoyer les ouvriers au chômage des usines fermées à cause de la guerre à Marseille ou ailleurs². Partout on déplore l'absence des traditionnels vendangeurs des départements voisins qui venaient auparavant se présenter spontanément de village en village. Mais enfin, dans le Languedoc-Roussillon comme dans le reste de la France, on pense que la guerre finira avant la fin de l'année, on s'arrange et comme la récolte est bonne, près de 30 millions d'hectolitres³, il n'y a pas trop d'inquiétude : l'armée, la Croix-Rouge, les hôpitaux militaires ont fait des achats importants⁴, le P.L.M. achemine le vin jusqu'aux quais de Bercy⁵. Bien sûr, il y a des stocks, on parle çà et là de nécessité de distillation, mais rien de bien inquiétant.

En fait, c'est surtout l'année 1915 qui est décisive pour le vignoble méridional. Cette année-là, il doit s'organiser pour participer à l'économie de guerre en même temps que de nombreuses maladies, et notamment une forte atteinte de mildew, amènent à repenser la culture viticole. D'abord, organisation en économie de guerre : dès l'hiver 1914-1915, avec la nécessité de tailler la vigne, apparaît le défaut de main-d'œuvre compétente. Le gouvernement avait envisagé, dès le 29 octobre 1914, des permissions agricoles de 15 jours pour les semailles, mais rien pour la vigne. Les permissions pour la taille de la vigne furent peu accordées⁶. L'Office National de la Main-d'Œuvre agricole créé le 15 mars 1915 permet, dès avril, l'entrée d'Espagnols en France⁷. Cette main-d'œuvre qui

1. *Le Progrès agricole et viticole*, fondé en 1883, hebdomadaire paraissant le dimanche, est l'une des revues spécialisées les plus lues par les viticulteurs languedociens.

2. Arch. dép. Hérault, 121 M 67, ravitaillement 1914, délibérations des conseils municipaux, dépêches du préfet demandant aux maires d'évaluer leurs besoins s en main-d'œuvre agricole, 10 août 1914.

3. *Annuaire statistique de la France* et Arch. dép. Hérault, 134 M 136.

4. Arch. dép. Hérault, 2 R 640. Premiers achats de l'armée pour 14 700 hectolitres de vin, le 21 septembre 1914.

5. Les quais de Bercy à Paris sont ceux où sont situés les dépôts des négociants en vins.

6. Arch. dép. Hérault, 147 M 75, permissions agricoles, demandes des 4 et 6 décembre 1914.

7. M. Augé-Laribé, *L'agriculture pendant la Première Guerre mondiale*, Paris, 1925, p. 72 et 188.

avait déjà l'habitude de venir au printemps, d'ailleurs beaucoup plus facilement à cette époque qu'à celle des vendanges, contrairement à ce que l'on pourrait croire, était spécialisée dans les traitements de la vigne (sulfatage, soufrage, échaudage, etc.). Mais elle est maintenant plus difficile à faire venir. Malgré les facilités faites à ceux qui arrivent par bateau à Port-Vendres, les Espagnols viennent moins nombreux à cause des formalités administratives, 40 000 environ chaque année avant guerre, 14 000 seulement en 1915¹. D'ailleurs, pour faciliter leur venue, se forment des agences de recrutement de main-d'œuvre dans les gros villages viticoles comme Pignan². En 1916, 1917, principalement en Languedoc, on fera venir des travailleurs agricoles d'Indochine et de Tunisie³. Il y a également la possibilité d'embaucher des prisonniers de guerre, mais seuls quelques grands domaines profitent de cette main-d'œuvre. Dans les villages, ces prisonniers sont assez mal acceptés, et d'autre part, comme ils doivent être organisés en équipe, logés et surveillés, les maires n'ont généralement pas envie de prendre cette responsabilité qui déplaît à certains de leurs administrés... bien que, écrit en 1916 un maire « on commence à s'habituer à ces têtes blondes et à ces squelettes osseux⁴... »

Devant les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre, certains cherchent alors le salut dans la mécanisation. Mais si pour les moissonneuses de la Beauce et de la Brie, on n'a pas trop de difficultés à se procurer un matériel déjà existant, il en va différemment pour le matériel viticole. C'est des États-Unis que viennent les premiers tracteurs adaptés à la vigne. Ils doivent servir pour les labours et les travaux de traitement, notamment les pulvérisations de produits chimiques⁵. Il n'est encore aucunement question de machine à vendanger. La Compagnie du Midi fait venir des « tracteurs automobiles Case » d'Amérique et organise des

1. J. Fornairon, « Les étrangers d'origine méditerranéenne en Languedoc-Roussillon de 1850 à nos jours », *Économie méridionale*, n° 79, 3^e trimestre 1972.

2. Rapport dans le *Bulletin de la Société centrale d'Agriculture de l'Hérault* du 31 janvier 1916.

3. B. Nogaro et Lieutenant-Colonel Weil, *La main-d'œuvre étrangère et coloniale*, Paris, 1926.

4. Arch. dép. Hérault. On ne trouve des prisonniers allemands guère que sur les grands domaines.

5. Depuis la crise du phylloxéra dans les années 1870-1880 et la reconstitution du vignoble en cépages américains, des échanges scientifiques et techniques existaient entre le Languedoc et les régions viticoles des États-Unis. L'apparition à la fin du siècle de maladies de la vigne telles que le mildew ou le black-rot avait amené quelques viticulteurs à acheter des pulvérisateurs américains.

démonstrations de pulvérisations¹. Certes, ils ont peu de succès et on ne connaît pas exactement le montant des achats de ce type de tracteur dans la région. Les journaux en parlent surtout pour dénoncer la carence en pièces de rechange². Néanmoins, il y a là une voie ouverte vers l'avenir et le progrès.

Dans le même ordre d'idée, l'École d'Agriculture de Montpellier se préoccupe de chercher les moyens de faciliter le travail de la vigne. Elle-même achète des tracteurs et les expérimente sur le domaine du Mas-de-Rochet à Castelnau qui avait été le domaine-modèle d'un des premiers directeurs, Camille Saintpierre³. En 1917, suivant l'initiative d'Herriot à Lyon, elle accueille un Comité de Rééducation agricole, ouvert aux blessés de guerre et qui doit former des mécaniciens agricoles⁴. De même, dans un souci de vulgarisation, comme elle l'avait fait au temps du phylloxéra pour le greffage, elle organise cours et conférences pour apprendre la taille aux femmes⁵.

La forte attaque de mildew qui amène d'ailleurs une récolte catastrophique en 1915 (moins de 10 millions d'hectolitres), incite le professeur de l'École d'Agriculture Louis Ravaz, à développer l'idée de la nécessité de la prévision météorologique en agriculture⁶. Ainsi peut-on dire qu'en un certain sens, la guerre a permis à la culture de la vigne de se tourner vers plus de progrès. D'ailleurs, en 1916 et 1917, les récoltes seront « normales » : près de 20 millions d'hectolitres⁷.

Mais ces années d'organisation « d'une viticulture de guerre » sont aussi celles, plus difficiles peut-être encore, d'une organisation du marché. D'abord, marché pour se procurer les produits nécessaires à la vigne : soufre, sulfate de cuivre, charbon pour échaudage, etc. Tout est

1. *Bulletin de la Société centrale d'Agriculture de l'Hérault*, 7 janvier 1916, « La conduite des tracteurs » où la photo représente une femme conduisant le tracteur.

2. *Progrès agricole et viticole*, 3 avril 1917.

3. Il y avait édifié un domaine modèle avec une cave abritant de vastes foudres en chêne.

4. Centre de rééducation agricole pour mutilés et réformés situé à l'École de l'Agriculture de Montpellier.

5. Ce système de conférences publiques avait été mis au point lors du phylloxéra pour apprendre la technique du greffage et est repris en 1916 pour apprendre la taille aux femmes.

6. L. Ravaz, fondateur avec Pierre Viala de la *Revue de viticulture*, s'est montré pionnier dans le domaine de la recherche et de l'enseignement, utilisant très tôt la photographie par exemple.

7. *Annuaire statistique de la France* et Arch. dép. Hérault, 134 M 136.

bloqué : les produits de Pechiney ou Kuhlmann sont en grande partie réquisitionnés¹. Quant à ceux qui peuvent venir d'Italie ou d'Afrique du Nord, ils transitent par Marseille et l'on se plaint que les réseaux de distribution favorisent les Provençaux avant les Languedociens. Aussi, en 1917, Édouard Barthe, député de l'Hérault et déjà porte-parole des viticulteurs, fait un voyage en Sicile pour négocier des envois directs de soufre, n'obtenant d'ailleurs que partiellement satisfaction : 7 000 tonnes sur les 17 000 demandées².

Mais c'est surtout le problème du marché du vin qui, s'il connaît des débouchés assurés, la ration du soldat étant portée le 7 mars 1915 à 1 litre 1/2 par jour, n'en est pas moins épineux : problèmes de prix, de stockage, de transports, en lien direct sinon en conflit parfois avec la politique de ravitaillement des ministères de l'Agriculture et de la Guerre.

La demande de vin est forte : le Languedoc fournit à l'armée de 2 à 4 millions d'hectolitres par an, environ, soit plus que toutes les autres régions de France et d'outre-mer. L'Algérie fournit 1 à 2 millions d'hectolitres. Très vite, d'ailleurs, la XVI^e région militaire où se trouvait tout un service déjà organisé fut seule chargée du service des « vins aux soldats³ ». Cette demande, s'ajoutant à l'inflation, fait tripler en moyenne le prix, 30 francs l'hectolitre avant la guerre, 80 à 90 francs en 1917. Dès le 21 septembre 1914, la Commission départementale d'évaluation des réquisitions est amenée à fixer le prix de l'hectolitre et à proposer un prix qui doit faire une juste mesure entre celui proposé par le ministère et ceux des marchés locaux : ceux de Nîmes et surtout de Béziers étant le plus souvent cités en référence. Mais rapidement, le prix du vin varie : d'ailleurs, il ne sera jamais fixé au cours de la guerre et par exemple entre le 21 septembre et le 12 octobre, il passe de 18 à 20 francs l'hectolitre⁴. La commission d'évaluation est ainsi amenée à se réunir fréquemment, parfois à une semaine d'intervalle, et les trois-quarts de ses séances auront pour objet le prix du vin ou de l'eau-de-vie. Des négociants, des distillateurs, des producteurs sont d'ailleurs invités à cette commission ainsi que les présidents de la Confédération Générale des

1. M. Augé-Laribé, *op. cit.*, p. 121 sq.

2. « Rapport d'un voyage en Sicile », *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault*, 9 juillet 1917.

3. « Le ravitaillement en vins dans la XVI^e région », *La XVI^e région militaire*, bulletin mensuel, novembre-décembre 1923, p. 6-15.

4. Arch. dép. Hérault, 2 R 553, adjudications.

Vignerons, des Chambres de Commerce, des syndicats des vins, Étienne Leenhardt, Pastre pour Béziers, le docteur Castan pour Montpellier¹.

C'est aussi pour eux l'occasion de définir toute une politique de vente des vins dès 1914 avec l'affaire de Crozals et en 1915 avec le procès du négociant Remoulins de Perpignan. L'affaire de Crozals est une vive polémique qui s'engage à partir de l'article de ce dernier dans *l'Éclair*, proposant que les négociants se chargent d'acheter le vin et de le vendre aux armées directement, les communes donnant chacune leur contribution². Or le gouvernement, dès janvier 1915, fait faire un état des récoltes dans chaque commune avec les possibilités que peut offrir chacune d'elles³. On leur demandera 1/4 de la récolte en 1916 puis 1/6 en 1918⁴. C'est que le gouvernement se méfie des négociants comme le prouve le procès Remoulins de 1915 au sujet du prix à payer à ce dernier pour sa livraison de vin. En effet, ce problème des prix reste épineux. Les réquisitions sont en effet régies par la loi de juillet 1877 selon laquelle la marchandise doit être payée au prix fixé le jour des réquisitions, pour le vin le 1^{er} octobre de chaque année. Or, vu les variations des prix, cela crée des problèmes difficiles d'autant plus que le gouvernement ne retire le vin parfois qu'en hiver, voire au printemps de l'année suivante. Et les négociants d'engager des procès et de faire valoir leurs droits face à la hausse du prix du vin. Le procès de Remoulins qui obtient 33,75 francs au lieu des 31,80 fixés par l'Intendance crée un précédent⁵. Aussi l'administration préfère-t-elle s'adresser aux petits producteurs qui se plaignent mais ont moins de moyens de pression. La C.G.V. seule se fait leur défenseur, décide d'envoyer des informations aux maires et obtient des indemnités de « logement » du vin allant jusqu'à 5 % du prix fixé et dont une partie doit être déjà versée au mois de janvier. Quoiqu'il en soit, les délais de paiement seront toujours très longs⁶.

Et ces délais sont en partie imputables aux difficultés de stockage et de transports du vin car l'administration ne veut pas payer un vin non livré.

1. Ce sont tous de grands propriétaires de domaines viticoles.

2. Arch. dép. Hérault, 2 R 640, réquisitions.

3. La déclaration de récolte est obligatoire depuis 1907.

4. Arch. dép. Hérault, 10 R 52, commission départementale d'évaluation.

5. Ces affaires sont relatées par divers articles du *Progrès* et par de nombreux communiqués de la C.G.V.

6. Arch. dép. Hérault, 121 M 164, Comité départemental du Ravitaillement, registre des délibérations.

Dans une première étape, a lieu la livraison en gare demandée par l'administration. Elle suppose le rassemblement des petites ventes, rassemblement parfois si difficile qu'en 1916 et 1917, les petits producteurs de moins de 40 hectolitres sont exclus de la réquisition, de même que ceux résidant dans les communes par trop éloignées d'une gare¹. On recense fûts, 1/2 muids, animaux de trait dès 1914 mais peu de communes en proposent, sauf les rares qui ont déjà des caves coopératives. Le maire doit tenir la comptabilité du vin « offert », mais aussi en contrôler la qualité par un prélèvement de trois échantillons (un pour l'armée, un pour le propriétaire, un pour la commune). L'on s'aperçoit d'ailleurs que ce vin, au départ de 90 à 80, tombe vite à 70, voire 60, et vu la difficulté de regroupage, les plaintes du service du ravitaillement sur la qualité disparaissent peu à peu². C'est presque un service de coopérative qui lui est demandé et qui sans doute a préparé les mentalités à accueillir favorablement les coopératives de vente puisqu'on sait que, dans le Midi, elles fleurissent surtout dans la période de l'entre-deux-guerres³.

Il y a ensuite le problème de l'acheminement en train. Tout le réseau de chemin de fer est réquisitionné très rapidement ; on abandonne le transport en fûts pour les wagons-réservoirs. Ces derniers appartenant à de grands propriétaires (parfois regroupés) ou à des négociants, sont réquisitionnés dès 1915 : Mitjaville à Montpellier et Gaillard à Béziers louent au service du ravitaillement leurs 160 wagons⁴. En 1917, nous dit le président de la Chambre de commerce de Sète, sur 8 000 wagons-réservoirs en France, 3 000 sont réquisitionnés, 1 500 détruits, et le commerce manque de ces wagons pour le transport. La plupart sont d'ailleurs très usés et le service de réparations établi à Arles n'arrive pas à faire face à toutes les demandes⁵. De plus, même si les convois arrivent à partir, ils sont souvent arrêtés, immobilisés dans une gare, et s'ils arrivent à Lyon ou Dijon, transbordés sur des péniches, ils mettent des semaines à arriver dans le Nord, ce qui n'améliore pas la qualité du vin. Aussi les viticulteurs de protester contre les facilités faites aux négo-

1. Arch. dép. Hérault, 2 R 640, réquisitions.

2. C'est la fin de la tradition qui consistait à acheter pour l'armée des alcools ou des vins de degré élevé.

3. A. Berger et F. Maurel, *La viticulture et l'économie du Languedoc du XVIII^e siècle à nos jours*, Montpellier, 1980, p. 97-100.

4. Arch. dép. Hérault, 10 R 366, réquisitions, transports.

5. Arch. dép. Hérault, 10 R 366, réquisitions, transports.

ciants espagnols : ne voient-ils pas passer dans leurs gares des convois venus d'Espagne qui montent directement sur le front ! Il n'est pas jusqu'au vin algérien qui, au lieu de transiter comme auparavant par Sète, est acheminé par bateau à Rouen ou au Havre et remonte ainsi plus facilement à Paris ou sur le front¹.

Enfin surgit périodiquement la controverse de la distillation : en 1916, un décret crée un nouveau régime des « bouilleurs de cru », et Barthe « notre dévoué député socialiste » suggère déjà la séparation entre alcools de vin et alcools industriels, qu'il obtiendra d'ailleurs en 1922 aux accords de Béziers².

	Production (en millions d' hectolitres)	Prix (en francs)
1900	24,2	11
1901	17,2	8
1902	16,3	16
1903	12,4	24
1904	26,8	7
1905	21,7	6
1906	16,2	7
1907	30,5	11
1908	25,9	9
1909	27,2	13
1910	18,4	36
1911	21,5	22
1912	26,4	25
1913	22,1	30
1914	29,5	12
1915	9,7	
1916	19	
1917	19	90
1918	19,4	89
1919	22,7	96

Qu'en est-il donc du Midi viticole au sortir de l'économie de guerre ?

1. *Progrès agricole et viticole*, 1^{er} octobre 1916 et 20 septembre 1917.

2. Ce qui met fin à la concurrence entre alcools de vin et alcools de betterave (P. Baral, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, 1968, p. 213).

Au seul vu des courbes du prix de l'hectolitre¹ (voir tableau ci-dessus), le Languedoc certes s'est enrichi et a profité de la guerre. La crise du début du siècle qui a culminé en 1907 n'est plus qu'un mauvais souvenir. Mais les économistes, comme Prosper Gervais, estiment que la guerre a néanmoins représenté une période de perte par suite de l'augmentation des frais de main-d'œuvre et d'entretien, par suite de la dépréciation du capital mal entretenu².

Néanmoins, la guerre, plus que les crises de 1904 ou de 1907, a permis à la viticulture languedocienne de penser à une organisation nouvelle : réflexion sur la nécessité de caves coopératives, surtout pour les petits producteurs, nécessité de l'innovation technologique, modernisation, voire mécanisation des exploitations viticoles. Les associations

1. Production et prix du vin pour les quatre départements méridionaux (Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales) de 1900 à 1920, d'après *Annuaire statistique de la France*.

2. P. Gervais, « Les lendemains de la guerre et la viticulture », *Le Progrès agricole et viticole*, 8 avril 1918,

La France a beau être la plus grande consommatrice de vin du monde, sa consommation n'est pas indéfiniment extensible. Et puis, il y a les lendemains de la guerre. Sa population se sera accrue de l'Alsace-Lorraine reconquise, mais son vignoble aussi des vignobles de l'Alsace-Lorraine. D'une part, les exigences et la pénurie de la main-d'œuvre, coïncidant avec la nécessité désormais inéluctable de traitements coûteux, entraînent un accroissement des charges, une élévation extrêmement considérable des impôts*, d'où une élévation correspondante du prix de revient du vin, et une tendance bien légitime chez le récoltant à rechercher une rémunération plus large de ses produits.

Or, s'il est démontré que la production au-delà d'un certain niveau ne peut trouver ni dans la consommation au dedans, ni dans la distillation de contre-parties suffisantes, il lui reste à chercher ailleurs de nouveaux débouchés, d'où la nécessité de l'exportation... Convierait-il que l'État, le premier, donnait l'exemple et prit les devants, en instituant des primes à l'exportation des vins. L'intervention de l'État pourrait peut-être se manifester dans le domaine particulier des exportations de vins dans nos colonies. Cette exportation qui a progressé depuis une quinzaine d'années, dépasse 350 000 hectolitres... Il s'agit de contribuer en quelque mesure à la prospérité d'une des branches principales de l'activité nationale. La culture de la vigne donne un produit brut total annuel de 2 milliards de francs ; seule, la culture du froment lui est supérieure. Toutes les autres lui sont inférieures. Que l'on rapproche de cette culture tout ce qui s'y rattache et en découle : le commerce des vins, la tonnellerie, les tartres et leurs dérivés, etc. et l'on jugera si elle mérite d'être encouragée, fortifiée, développée au-dedans et au dehors.

L'exportation des vins doit, dans son essor, contribuer à libérer la France de « l'esclavage économique » où nous tenait l'Allemagne, et que va briser pour jamais la victoire de nos armes.

* Le budget de 1917 comporte par exemple l'élévation du droit de circulation de 1,50 à 3 francs l'hectolitre.

agricoles voient dans le projet de Clémentel sur la division régionale un projet intéressant et créent une « Association Région du Languedoc méditerranéen » car « l'expérience nous a démontré que notre Midi savait s'organiser, s'unir, rester uni¹ ». L'atmosphère est donc à l'enthousiasme comme en témoigne cet article du *Progrès agricole et viticole* du 17 novembre 1918 :

Les victoires que, depuis plusieurs mois, remportent les armées alliées et qui viennent d'aboutir à l'armistice, prélude d'une paix glorieuse, nous garantissent pendant une ère de prospérité sans précédent, et offrent à la viticulture les plus brillantes perspectives.

Les transports ? Mais ne voit-on pas qu'ils vont bientôt s'améliorer, surtout si l'État renonce à son projet d'accaparer toutes les lignes de chemins de fer. Les Allemands vont nous fournir 5 000 locomotives et 150 000 wagons. Il y en aura bien quelques-uns, sur ce nombre, qui pourront être réservés au transport des vins !

Et, dès que nos vins pourront arriver partout, que de bouteilles vidées en l'honneur de nos poilus !

Jamais situation viticole ne fut aussi favorable qu'en cette fin d'année 1918.

Ce n'est pas à la baisse que nous allons, c'est à la hausse ! Que les propriétaires « se tiennent », et bientôt les « cotes », officielles ou non, reprendront leur marche ascensionnelle et nous ramèneront aux taux du début de la campagne... si ce n'est plus haut !

Prosper Gervais, discours à la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, 28 février 1917 :

Nos vins ordinaires sont-ils susceptibles de se prêter à une exportation plus importante ? Cette exportation s'impose-t-elle comme un besoin pour notre production vinicole et pour notre commerce des vins ? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de jeter un regard sur la situation de notre production et de notre marché des vins ordinaires.

Grâce à une série de récoltes moyennes ou déficitaires, grâce à une surveillance désormais efficace des fraudes, le marché des vins, alimenté seulement par la production nationale, débarrassé de l'engorgement qui lui fut si funeste, a recouvré la souplesse, l'élasticité qui lui manquaient... C'est là un des effets les moins contestables des nouvelles dispositions législatives adoptées depuis 1907, telles que la déclaration de récolte, et surtout l'application énergique des mesures contre les fraudes.

1. *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault*, 15 avril 1918 et 6 mai 1918. Le 5 mai 1919 est créée l'ARLM, l'Association Région Languedoc Méditerranéen.

La déclaration de récolte a bien produit les résultats que nous avons escomptés. Elle a éclairé d'un jour très vif l'importance réelle de notre production vinicole et des stocks à la propriété ; elle a permis de mesurer, de jauger en quelque sorte la faculté d'absorption du marché..., ce que j'ai appelé son point de saturation, et elle a démontré que, pour le moment, et en état normal, la production naturelle n'excédait pas cette capacité. Elle a enfin paralysé les fraudes qui pouvaient se commettre chez le producteur, et tari une des sources de l'allongement des récoltes. En un mot, elle a été et elle constitue un véritable bienfait.

À côté d'elle, d'autres mesures tout aussi efficaces ont été prises : la surveillance, la recherche, la répression méthodique des fraudes ont été poursuivies sans arrêt, soit par les administrations compétentes, soit par les organisations que la viticulture elle-même a su créer dans ce but. La constitution des Confédérations de Vignerons, par l'action naissante que celles-ci ont exercée, a déterminé sur le marché des vins la plus heureuse influence... Elle a fait disparaître peu à peu la fabrication artificielle, auparavant insaisissable, et cette surenchère du bon marché qui avait été une des causes déterminantes de l'avalissement des prix et la caractéristique la plus fâcheuse de cette longue période de malaise et de trouble qu'on a appelée la crise viticole...

Le commerce qui avait été si éprouvé par la grande débâcle de 1903... s'est repris. Dès 1910, la confiance lui était revenue. Mais 1910 marque le début des récoltes déficitaires que, sous l'influence des invasions des maladies cryptogamiques d'une violence inouïe, ou d'insectes ampélophages particulièrement abondants, nous avons enregistrées depuis lors... Aussi, vit-on les cours des vins progresser d'une façon pour ainsi dire constante, de 40 f. au début de la campagne, à 60, 65 et même 75 f. l'hectolitre. Ils sont demeurés à ces prix qui constituent, pour les vins ordinaires du Midi, un véritable record...

Seulement, cette situation ne saurait être durable. Malgré les dégâts causés par les maladies cryptogamiques, le vignoble, il s'en faut de beaucoup, n'est pas atteint dans ses œuvres vives. Si, sur certains points, il est quelque peu négligé à raison de la pénurie de main-d'œuvre qu'entraînent les événements actuels, dans l'ensemble il présente un aspect satisfaisant. Tout porte à croire que la courbe des récoltes faibles que nous venons de descendre se relèvera, nous reverrons l'ère des récoltes abondantes, vraisemblablement même des récoltes pléthoriques... Avec des récoltes abondantes, les prix des vins devront nécessairement s'abaisser. La consommation surtout devra tendre à se relever : la consommation taxée est évidemment fort variable ; elle est sous la dépendance de bien des facteurs dont le principal est le prix même du vin, Quant à la consommation en franchise, c'est-à-dire la consommation chez le récoltant qui échappe à tout contrôle, elle est l'élément le plus variable du marché des vins et constitue un véritable accordéon : sans entrer dans le détail, disons qu'elle semble varier entre 10 et 20 mil-

lions d'hectolitres.

Il suit de là que la production normale du vignoble français, Algérie comprise, s'équilibre à peu près avec la consommation de la métropole et de l'Algérie. Mais cet équilibre est instable parce que la production n'a pour contrepartie et contrepoids que la consommation ; il tend à se rompre au détriment de la production dès que celle-ci dépasse un certain niveau. Vienne une récolte pléthorique ou une série de récoltes abondantes — et cette échéance apparaît quasi fatale — les fluctuations violentes des cours achèvent de le détruire, et déterminent à bref délai une crise d'avilissement des prix. Autrefois, la production viticole savait où déverser son trop-plein. Elle possédait un exutoire naturel... elle possédait la distillation... La suppression du privilège des bouilleurs de cru, telle du moins qu'elle a été comprise, ferme cette soupape de sûreté (qui a rendu, dans le passé, de signalés services. La ressource de la distillation venant à faire défaut, vers quels débouchés orienter le trop-plein des récoltes ?

La gestion du domaine viticole aux XIX^e et XX^e siècle en bas-Languedoc et en Roussillon : permanence et évolution ¹

La gestion d'un domaine viticole a toujours été conçue comme celle d'une véritable entreprise. Bien avant les études « économistes » d'Augé-Laribé et de Prosper Gervais au début du xx^e siècle ², les propriétaires de grands domaines dressaient des agendas précis des travaux et tenaient des comptes de leurs exploitations. Les physiocrates ont contribué au développement de cette notion d'une comptabilité nécessaire et l'on voit par exemple en 1813 la Société d'agriculture du département de la Seine proposer un prix « au meilleur modèle d'un registre à l'usage des cultivateurs ³ ».

Il semble qu'en Languedoc cette pratique soit devenue habituelle pour les grands propriétaires : ainsi, les Vialars qui ont acheté le domaine de Méric en 1737 tiennent des comptes annuels à la fois financiers et agricoles ⁴. Et lorsqu'au xix^e siècle, avec la montée de la viti-

1. Paru dans *La vigne et la civilisation du vin en pays languedocien et catalan. Actes du LVII^e Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon* (Béziers, 19-20 mai 1984), Montpellier, 1984, p. 119-127.

2. M. Augé-Laribé, *Le problème agraire du socialisme. La viticulture industrielle du Midi de la France*, Paris, 1907. P. Gervais, « Une solution à la crise viticole », *Revue de viticulture*, 1902. Ch. Gide, « La crise du vin dans le Midi de la France », *Revue d'économie politique*, 1907.

3. Ce prix fut d'ailleurs remporté par un agriculteur.

4. Deshours-Farel, « Notes et renseignements agricoles sur l'exploitation d'un domaine aux environs de Montpellier pendant tout le xviii^e siècle », *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault*, 1865, p. 1-15.

culture, l'on se préoccupe de justifier la rentabilité de ce choix d'une exploitation entièrement vouée à cette spéculation, c'est avec précision et sans problèmes que nous sont présentés les comptabilités et prix de revient¹. Henri Marès lui-même a fait le récit de la gestion de son domaine de Launac où il fut le premier à essayer le soufrage des vignes pour éliminer l'oïdium : il nous montre comment peu à peu il abandonna les céréales pour se tourner vers une monoculture viticole de plus de profit².

Ce souci de gestion « éclairée » est probablement accru dans le Bas-Languedoc par le fait que les grandes exploitations viticoles sont quasi toutes en gestion semi-directe, c'est-à-dire confiées à un régisseur-intendant du domaine qui le gère en étroite collaboration avec le propriétaire. Ce dernier, de la ville où il réside (et R. Dugrand a montré quelle était l'importance de ces propriétaires urbains³) peut ainsi surveiller son domaine au moyen des livres de comptes. D'où dans ces derniers une précision rigoureuse, des annotations quotidiennes qui pour l'historien deviennent un outil précieux. Elles lui permettent ainsi de retracer le calendrier des travaux, l'importance du personnel selon les saisons, mais aussi la nature des dépenses engagées et enfin l'écoulement des récoltes.

Ainsi l'on peut espérer retracer au travers du dépouillement de ces livres la vie et la gestion des domaines viticoles. Mais cette histoire reste malgré les apparences difficile à écrire : en premier lieu parce que ces livres de compte sont rares. Il s'agit toujours d'archives privées qui, soit ont disparu, soit sont enfouies au fond d'une cave ou d'un grenier, souvent ignorées par leur propriétaire. D'autre part, les possesseurs de ces registres acceptent mal de les livrer à la curiosité des chercheurs ; l'aspect financier de ces livres de comptes, même s'ils datent de plus de cent ans, est toujours une gêne, et nous possédons de ce fait peu

1. Par exemple, « Notes sur la situation d'un petit propriétaire de vignes aux environs de Montpellier », *Bulletin de la société centrale d'agriculture de l'Hérault*, 1829, p. 113-115 ; ou encore Cazalis-Allut « Les progrès de l'agriculture et de la viticulture dans le département de l'Hérault », *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault*, 1859, p. 46-63 ; et surtout l'article d'Henri Marès dans le *Messager agricole* en 1866 : « Du prix de revient des vins dans le département de l'Hérault ».

2. Un compte rendu par G. Gavignaud des études d'Henri Marès est facilement accessible dans G. Cholvy, dir., *Le Languedoc et le Roussillon. Civilisations Populaires Régionales*, Le Coteau, 1982, p. 374-376.

3. Cartes et commentaire dans R. Dugrand, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, 1963, p. 341-371.

d'études suivies de gestion de domaine¹. Enfin, l'étude que l'on peut réaliser à partir de ces livres n'est pas chose aisée. Certes, ils sont en général bien tenus, écrits clairement, puisqu'ils étaient destinés à montrer que le domaine était bien géré. Mais leur confrontation est difficile. Ces livres sont en fait des cahiers rédigés entièrement à la main par le régisseur, mais selon la forme qui lui convient, ou qui convient au propriétaire, ou selon les habitudes du domaine. Il n'y a pas de modèle pré-établi, imprimé, et les annotations n'ont donc pas souvent de modèles comparables sans des réajustements parfois difficiles, voire périlleux pour l'analyse économique. Seuls apparaissent au xx^e siècle des « carnets de chantier » imprimés qui comportent le détail des journées de paie des ouvriers. Mais rien de proprement viticole dans ces carnets qui peuvent aussi bien servir pour une entreprise de bâtiment que pour une exploitation agricole. En ce qui concerne la comptabilité d'un domaine proprement viticole, aucun registre type ne semble avoir été utilisé de façon systématique.

Ce sont donc des « cahiers » qui nous livrent la vie du domaine. Les hasards de la recherche nous ont permis de découvrir les livres de compte de deux domaines et leur étude confrontée nous a paru intéressante. En effet, à défaut d'une étude de gestion sur la longue durée, car nos sources sont insuffisantes à cet égard, nous avons pu comparer, mener une étude à un moment donné, 1870-1871 et 1932-1933 en année viticole, de deux domaines du Bas-Languedoc et du Roussillon. D'une part, à Montpellier, le domaine de La Gaillarde en 1870-1871, dans les années qui précèdent sa vente à l'École d'Agriculture². Le propriétaire, Gagne, a fourni des comptes précis et bien tenus en trois gros registres à l'appui de son dossier en faveur du choix de l'achat de son domaine³. Ces registres ont été conservés dans les archives concernant la création de l'École d'Agriculture de Montpellier⁴. Quant aux livres de comptes

1. À l'exemple du mémoire de maîtrise d'É. Mestre, *Aspects de la vie d'un grand domaine viticole du Biterrois de 1890 à 1900*, Montpellier, 1970.

2. Le domaine de La Gaillarde, fut choisi dès 1870 pour abriter l'École d'Agriculture qui fut transférée de La Saulsaie à Montpellier mais l'école ne put convenablement fonctionner qu'à partir de 1872.

3. Arch. dép. Hérault, 4 N 162, acquisition du domaine à Gagne, Gourgoul et Claparède, moitié par le département, moitié par la commune, comptabilité du domaine avant cession, 1870-1873.

4. Il y eut en effet de nombreuses offres de ventes de domaine dont une quinzaine furent soigneusement retenues et examinées par une commission spéciale. On hésita longtemps entre trois domaines, l'un situé à La Paille, sur les anciennes usines de Chap-

Variations

29 Août

11 septembre

Solde en caisse 4285 45

Recu J. M. Carbonnier 78000

1 ^e colle	15090
2 ^e	14290
2 ^e colle voyages	1047
2 ^e " gratification	300
3 ^e "	15057
3 ^e voyages	1215
3 ^e gratification	300
4 ^e colle	14077
4 ^e voyages	1515
4 ^e gratification	300
Carries	5040
Carres	2706
Cultures	480
Abonnement au	
téléphone	100
achat de 5 litres 7 ^e	
Huile pour la	
cuisine	14 15

fin 29/74

du second domaine, celui d'Alenya dans les Pyrénées-Orientales, à une dizaine de kilomètres au sud de Perpignan, c'est au hasard d'une fouille dans un grenier qu'un étudiant les a découverts et a bien voulu nous les confier¹. Il s'agit là d'une comptabilité stricte, encore plus minutieuse que celle du domaine de La Gaillarde, mais en même temps moins complète. En effet, si les comptes de La Gaillarde sont tenus par le propriétaire, ceux d'Alenya le sont par le régisseur. On y gagne en précision, ce dernier indiquant par exemple le travail fait chaque jour sur chaque parcelle de vigne et tenant même un cahier de ronde de nuit sur le domaine, mais on y perd en ce qui concerne le bilan de gestion. On connaît les quantités de vin vendues, mais on ne connaît ni les prix de vente, ni les bénéfices. Les ventes sont du ressort du propriétaire, qui habite à Perpignan ; et le régisseur n'en a probablement pas connaissance. D'autre part, dans ce grenier d'Alenya, les livres de comptes retrouvés étaient nombreux, mais dispersés chronologiquement : les livres concernant les cultures, les écuries, la cave, la caisse et les « carnets de chantier » du personnel s'échelonnaient irrégulièrement de 1930 à 1938. Seule l'année 1932 était complète et c'est la raison pour laquelle nous l'avons retenue.

Malgré ces imperfections des sources en présence, il nous a paru néanmoins intéressant de tenter une étude parallèle du travail et de la gestion du domaine viticole en bas Languedoc-Roussillon. Les deux années viticoles étudiées 1870-71 et 1932-33 s'inscrivent dans une année de récolte moyenne pour la période considérée². Et les deux dates sont représentatives chacune d'une époque de la viticulture. 1870 est à Montpellier encore la période d'âge d'or de la viticulture et le phylloxéra, déjà connu, n'a pas encore fait sentir ses effets³. Mais 1932 est tout aussi intéressant : la vigne est toujours monoculture de profit, mais elle a été profondément secouée par la crise du phylloxéra et les crises de surpro-

tal, l'autre au faubourg Boutonnet, mais par suite des problèmes posés par les propriétaires, le choix se reporta sur le domaine de La Gaillarde (Arch. dép. Hérault, 4 N 161 à 168, immeubles et bâtiments : École d'Agriculture de Montpellier).

1. L'étudiant et le propriétaire désirant conserver l'anonymat, j'ai désigné ce domaine par le lieu où il est situé, la commune d'Alenya.

2. En 1870, bonne récolte moyenne en France de 59 000 000 hectolitres, le record étant en 1875 de 78 000 000. De même pour l'Hérault, 9 000 000 en 1870 et 13 000 000 en 1874. Pour 1932, la production française est de 49 000 000, avec un record en 1934 de 78 000 000, et pour l'Hérault, respectivement 7 000 000 et 13 000 000.

3. R. Laurent, « Les quatre âges du vignoble du Bas-Languedoc et du Roussillon » dans *Économie et société en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours*, Montpellier, 1978, p. 11-44.

duction du début du xx^e siècle et a donc dû s'adapter en conséquence¹. Et d'autre part, les effets de la crise des années trente et de la récolte pléthorique de 1934 qui amèneront à une nécessaire et nouvelle transformation aux lendemains de la guerre ne se font pas encore sentir². À travers ces deux exemples, à travers ces deux années, c'est à la fois la pérennité et l'évolution du travail et de la gestion des exploitations viticoles que je voudrais évoquer ici.

L'étude des travaux du domaine viticole est la plus complète. En effet, pour chacun des deux domaines, le régisseur tient un agenda régulier, hebdomadaire ou quotidien, concernant la nature des travaux réalisés. Cette comparaison est dès l'abord révélatrice des permanences des travaux du vignoble et des nouveautés qui s'y sont ajoutée à la fin du xix^e siècle.

Si l'on considère ce calendrier depuis les lendemains de la vendange, c'est-à-dire à partir des mois d'automne, l'on s'aperçoit qu'octobre et novembre sont des mois calmes pour le travail de la vigne. Les agendas parlent de coupes de bois, d'arrachage des bois morts. C'est le moment où au domaine d'Alenya, l'on nettoie les harnais, graisse le matériel roulant, où l'on s'occupe à « des charrois divers ». Au domaine de La Gaillarde, on défonce le jardin potager, on ramasse glands et marrons pour les porcs, et on gaule les olives.

Vers le 20 novembre, on commence la préparation des terres labourables : le payre de La Gaillarde dès le 21, les ouvriers d'Alenya le 27. C'est le labour première façon qui se fait en déchaussant. Mais ce premier labour qui est le seul d'automne à La Gaillarde en 1870 est suivi de deux autres au domaine d'Alenya : labour deuxième façon le 9 décembre et labour troisième façon le 24 décembre. Ces labours s'accompagnent de fumure. Et là aussi il y a multiplicité. À La Gaillarde, c'est début décembre la fumure traditionnelle artisanale, faite de fumier de bergerie sec, transporté à dos dans des hottes et répandu par les femmes. À Alenya, c'est le fumier de cheval qui est utilisé : le 24 décembre, les vignes du lieu-dit « Ripouille » sont fumées « avec quatre voyages de fumier » des écuries du domaine. Le régisseur note d'ailleurs, périodi-

1. Y. Maurin, « La mise en place d'une nouvelle viticulture au lendemain du phylloxéra », cf. ci-dessus p. 223-258.

2. A. Berger et F. Maurel, *La viticulture et l'économie du Languedoc du XVIII^e siècle à nos jours*, Montpellier, 1980.

quement au registre « Écuries » : « arroser fumier avec son purin¹. » Cette mauvaise habitude de laisser perdre le purin contre laquelle avaient fulminé les agronomes du XIX^e siècle et en particulier Mathieu de Dombasle² a donc disparu ici, et le vigneron languedocien a à cœur de bien fumer sa vigne. Nous verrons d'ailleurs que les fumures de printemps sont encore plus riches.

Après la préparation de la terre, vient la période de la taille. Fondamentale pour la bonne maturation de la vigne, elle est en 1870 comme en 1932 réservée aux hommes. Pour les deux périodes, elle est donnée en travail à forfait, réservé à des journaliers connus, qui reviennent chaque année et qui ont la confiance du propriétaire ou du régisseur. Elle commence à peu près à la même époque dans les deux cas, janvier, février, et s'accompagne du ramassage des sarments pour les femmes qui les lient en fagots, car leur vente est une ressource non négligeable du domaine. En même temps, on en profite pour « modeler le terrain ». À La Gaillarde, une femme est employée pendant une semaine pour frapper les mottes, sortir les grosses pierres, trier le chiendent. À Alenya, on charrie de la terre, du sable, on installe des canalisations et des pompes³.

Mais à Alenya, taille et remodelage de la terre s'accompagnent d'un travail nouveau de plantation. À La Gaillarde, on fait bien quelques provins, mais à Alenya les plantations sont toute une affaire. D'abord, on veille à remplacer les plants manquants, à ramasser des boutures d'aramon pour les greffer sur les jeunes plants américains que l'on vient d'acheter en vue de nouvelles plantations : le 28 février, le régisseur reçoit huit mille cinq cents plants américains d'un pépiniériste d'Elne ! C'est dans cet aspect surtout que l'on saisit le mieux la nouveauté apportée par le phylloxéra. Greffes, boutures, plants sont des termes qui n'apparaissent pas dans les registres de 1870 : on y parle seulement du provignage, qui se fait d'ailleurs assez tard, vers le 20 mars⁴. Technique bien traditionnelle que nous suggère même le paysage du domaine :

1. Le nombre de fosses à purin, quatre, donne une idée de la taille du domaine qui abrite quatorze chevaux dans ses écuries.

2. Mathieu de Dombasle, *Annales de Roville*, 1824.

3. Cette technique a été mise au point pour la création des vignobles dans les sables (car ils résistaient au phylloxéra) par la compagnie des salins du Midi qui découvre à ce moment sa vocation viticole (R. Pech, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon : du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, 1975).

4. Le travail de la viticulture au XIX^e siècle a été décrit par J. Guyot, *Étude des vignobles de France pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification françaises*, 3 vol., Paris, 1868.

plantations serrées, assez désordonnées, où les labours sont surtout un bêchage et un piochage : le terme est dans l'agenda. L'homme travaille avec ses outils pratiquement sans l'aide de l'animal ; d'ailleurs, il n'y a qu'un seul cheval attaché au domaine de La Gaillarde. Par contre, au domaine d'Alenya qui comporte quatorze chevaux, les plants sont bien alignés et assez écartés pour permettre le passage de la charrue. C'est la reconstitution du vignoble en plants américains après la crise du phylloxéra qui a amené cette technique qui crée le paysage que nous connaissons aujourd'hui¹. Le nom des cépages utilisés est également révélateur de cette évolution : alors qu'à La Gaillarde, il est fait mention surtout de Carignan, le régisseur d'Alenya note des plantations d'aramon, cépage par excellence de la viticulture de rendement de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle.

Après la taille, les labours de printemps. Ils sont assez tardifs au domaine de La Gaillarde, mai, juin, et la fumure qu'ils enfouissent est plus diversifiée que celle de novembre-décembre. On n'a pas encore le fumier de mouton qu'on ne sortira des bergeries que fin juin après les départs pour la transhumance², alors que le propriétaire utilise du fumier acheté : fumier de cheval, ou « fumier de ville ». C'était là une pratique courante et l'on estimait que la proximité d'une ville permettait une agriculture riche³. Mais à Alenya les labours se font presque en même temps que la taille et permettent un traitement scientifique de la vigne. Traitement qui d'ailleurs est dosé et renouvelé de façon différente. Ainsi, le 22 janvier, on utilise le fumier des écuries avec du compost de marc et un mélange d'engrais composé de potasse, scories, ammoniacque et cornes torréfiées. Puis début mars, a lieu un épandage de marc pour adoucir la terre, et en avril, un sulfatage « avec machines » mais en utilisant aussi la main-d'œuvre féminine⁴. C'est le

1. Convert, professeur de viticulture à l'École d'Agriculture a démontré dans son *Cours d'Agriculture* la nécessité de plantations en ligne et d'espaces pour les plants américains.

2. Cette utilisation du fumier ovin est ancienne (Y. Maurin, *L'élevage ovin en Languedoc dans la première moitié du XIX^e siècle*, thèse 3^e cycle, Montpellier, 1971).

3. Dans son *Économie rurale de la France* parue en 1860, l'économiste Léonce de Lavergne écrit : « Il est en France peu de contrées aussi productrices que la plaine de Nîmes... La ville de Nîmes, qui a plus de 30 000 âmes, fournit une grande quantité d'engrais », et plus loin « En approchant de la mer, on rencontre de vastes marais : les roseaux qui y poussent en abondance sont vendus un prix élevé, parce qu'ils font un excellent engrais, surtout pour les vignes ».

4. Photos de femmes travaillant à traiter les vignes atteintes de pyrale ou autres maladies dans A. Berger et F. Maurel, *op. cit.*

traitement avec les bouillies, ici la bouillie bordelaise, dont la nécessité a été démontrée lors de la lutte contre le phylloxéra¹. Au domaine de La Gaillarde, on se contente de pratiquer seulement le traitement préconisé par Henri Marès contre l'oïdium, le soufrage, que l'on effectue fréquemment (18-23 avril, 2-7 mai, 9-14 mai) en ayant soin de noter que l'on a attendu une période de beau temps, notations climatiques que nous n'avons pas à Alenya où le registre est plus technique.

Nette évolution donc entre 1870 et 1930 dans les soins donnés à la vigne, nette évolution dans l'utilisation des machines aussi. S'il n'y a pas de mention de petit matériel viticole, nous voyons par contre que pour les labours, comme la charrue a succédé au piochage, le griffon a succédé au raclage que le viticulteur de La Gaillarde doit pratiquer trois fois pour obtenir un résultat satisfaisant. Néanmoins, « l'enlevage des herbes » se fait toujours à la main et par les femmes, aidées à Alenya par un homme qui « ratisse les herbes ».

Dès juillet, août, apparaît partout le souci du raisin. À La Gaillarde, c'est le « relevage » pour empêcher le raisin de pourrir trop à l'ombre et à l'humidité. À Alenya, technique plus scientifique : on sulfate à nouveau le 27 juillet, on nettoie les fossés en vue d'arrosages éventuels : la vigne du lieu-dit « Béarn » est d'ailleurs arrosée deux fois. Mais partout, on attend que le raisin mûrisse : « même travail, même personnel » note le régisseur d'Alenya le 9 août. C'est la période de repos avant les vendanges.

Les vendanges, moment essentiel de la vie du vignoble, sont-elles bien différentes dans les années 1930 des années 1870 ? C'est probablement dans cette période que l'on distingue le moins de changements. Elles commencent vers le début de septembre, le premier à La Gaillarde, dès le 30 août à Alenya. Ces vendanges durent environ un mois, jusqu'au 10 octobre à La Gaillarde avec un arrêt de trois jours dû au mauvais temps, mais moins au domaine d'Alenya : jusqu'au 20 septembre. Mais aucune annotation spéciale, si ce n'est celle des parcelles vendangées chaque jour. « Charrier la vendange », « même travail », reviennent à chaque ligne pendant tout ce temps. Pourquoi cette uniformité ? C'est que le travail de la vendange a peu évolué :

1. La « bouillie bordelaise » fut mise au point dans le Bordelais où l'on chercha le plus longtemps à traiter les vignes françaises atteintes du phylloxéra car on ne voulait pas les arracher pour mettre des plants américains qui n'avaient pas la qualité des vins de Bordeaux.

Il s'agit avant tout du travail des hommes et il nous faut donc essayer d'apprécier ce temps de travail par une étude de la main-d'œuvre de ces domaines.

Les vendanges sont en effet la grande époque de mobilisation de la main-d'œuvre. C'est le moment où le propriétaire engage la « colle » ; il ne rencontre généralement pas de problème pour engager cette main-d'œuvre qui revient régulièrement chaque année. Pour le domaine de La Gaillarde, ce sont une quinzaine d'hommes et une vingtaine de femmes qui sont venus de Montpellier ou des environs. Ces vendanges coûtent cher car le salaire est plus élevé que le salaire habituel : 3 francs pour les hommes et 1,5 pour les femmes, ce qui représente environ 25 % des dépenses totales de main-d'œuvre sur toute l'année. À l'important domaine d'Alenya en 1932, on se préoccupe dès le mois de juin d'écrire en Espagne pour recruter « les colles¹ ». Quatre colles arrivent entre fin août et début septembre, comprenant en moyenne vingt-cinq hommes, une cinquantaine de femmes et une dizaine d'enfants. On ne sait pas la provenance exacte de ces colles mais il est à noter que le voyage de la dernière et quatrième colle est payé 1515 francs, alors que la première colle semble être venue par ses propres moyens et que le voyage de la deuxième n'a coûté que 1 047 francs. Ces colles sont payées collectivement et si le nombre des travailleurs nous est connu par la carnets de chantier, nous n'avons aucun détail sur les prix différents pour les hommes, les porteurs, les coupeurs, les femmes et les enfants. Quoi qu'il en soit, le coût total de cette main-d'œuvre, y compris le transport et les gratifications et la paye de deux surveillants français attachés au domaine, représente une forte proportion des dépenses de main-d'œuvre, mais moins qu'en 1870 : 13 % environ. C'est donc que proportionnellement, le travail de la main-d'œuvre hors vendange est plus important au xx^e siècle qu'au xix^e siècle.

Cette différence apparaît dès que l'on compare le personnel employé tout au long de l'année, même si l'on tient compte de la plus grande importance du domaine du Roussillon. Au domaine de La Gaillarde, en dehors du payre, logé sur la propriété², on ne trouve que des journaliers. Ceci est d'ailleurs un type d'embauche typiquement montpelliérain. En

1. Le régisseur note le 9 juin et le 4 août : « Lettres en Espagne, 4,50 francs de timbres » et le 28 août, veille des vendanges : « 3 dépêches en Espagne, 28,5 francs ».

2. Ce payre restera d'ailleurs attaché au domaine de La Gaillarde devenu domaine de l'École d'Agriculture.

effet, la population de la ville comprend de nombreux journaliers, les « travallhadous » qui vivent dans les multiples petites rues médiévales et dont l'activité se reflète même dans les constructions urbaines, avec à l'étage l'habitation, où la femme, la grisette, pratique le métier de couturière, et au rez-de-chaussée la cave pour entreposer les outils et loger l'âne qui aidera l'homme dans les transports et le travail, surtout si le journalier a pu acheter un lopin de terre et le cultiver en vigne¹. Les nombreux domaines de la périphérie de Montpellier offrent sans difficulté un travail quasi quotidien. Ainsi, de trois à dix hommes, de cinq à douze femmes viennent travailler à La Gaillarde pour un salaire de 2,5 francs pour les hommes et 1,25 pour les femmes. Seuls les mois de novembre et décembre sont des temps morts où il n'y a pratiquement pas d'embauche. Mais dès janvier, février, le travail reprend avec la taille : on embauche jusqu'à quinze hommes par jour et leur salaire est encore plus élevé que pour les vendanges : jusqu'à 3,25 francs par jour. Quant aux six ou sept femmes employées, elles touchent jusqu'à 1,5 franc. Nous constatons qu'il y a hiérarchie dans le salaire d'après la nature des travaux : la taille d'abord, ensuite les vendanges, puis les autres travaux ; hiérarchie également entre les salaires masculins, régulièrement le double, et les salaires féminins. Enfin, les connotations du paye nous permettent de noter une durée moyenne de travail de dix heures par jour.

Par contre à Alenya en 1932, le travail est de huit heures par jour, et le personnel est plus varié. Il y a d'abord le personnel payé au mois, attaché au domaine : ce sont les mésadiers qui sont logés au domaine, et le régisseur ne note à leur intention que les achats d'huile et de maïs. Ils recevaient régulièrement du vin du domaine, et le régisseur s'occupait aussi des soins en cas de maladie ou d'accident : les notes de pharmacien reviennent fréquemment. Ensuite viennent les ouvriers du village voisin, payés à la quinzaine, et qui touchent de 11 à 15 francs par jour pour les hommes (une trentaine), 8 pour les femmes (une dizaine). Parmi ces ouvriers qui viennent assez régulièrement travailler sur le domaine, on trouve quelques noms espagnols². Enfin sont embauchés les tra-

1. L. J. Thomas, « Montpellier en 1852 », dans *Conférences sur l'histoire de Montpellier*, 1912, p. 149. L'étude des recensements de population fait ressortir cette importante proportion de journaliers, ainsi celui de 1851 (Arch. dép. Hérault, 115 M 172) : 21 % d'agriculteurs dont 40 % d'entre eux sont des journaliers.

2. Les noms des ouvriers cotisant pour les assurances sociales sont dressés en liste chaque quinzaine et les ouvriers signent face à leur nom. Ainsi, nous pouvons voir que

vailleurs à forfait, qui n'apparaissent guère qu'en janvier ou février au moment de la taille et dont on sait peu de choses puisque le régisseur note simplement « travail à forfait ». N'y-a-t-il parmi eux que des journaliers sans terre, ou aussi de petits propriétaires trouvant là un supplément de ressources dans ces travaux bien rémunérés ? Ceci est impossible à déterminer au vu des registres. Par exemple, les annotations sont de ce type : « tailler 7 931 ceps à raison de 8,75 francs le cent, déchausser 9 326 à raison de 3 francs le cent ». On peut seulement conclure que ces travaux à forfait nécessitaient aussi bien des hommes que des femmes et que le travail propre de la taille était le mieux payé. Ces dépenses de travaux à forfait sont en effet très élevée et représentent même une dépense double de celle des vendanges. Ensuite se détachent dans la comptabilité de ce vaste domaine, les payes du régisseur et du surveillant : ils reçoivent respectivement 800 et 750 francs par mois alors que les mésadiers n'en touchent que 600. Eux aussi sont nourris et logés au domaine¹.

Au total, ce coût de la main-d'œuvre, que ce soit à La Gaillarde ou à Alenya, est bien connu ; il constitue la partie la plus exacte de la comptabilité, et c'est son évaluation qui a permis de retracer la vie du domaine.

Les dépenses de main-d'œuvre sont donc essentielles : au domaine de La Gaillarde, elles représentent jusqu'à 75 % des dépenses totales. Les autres dépenses sont constituées essentiellement par l'entretien des animaux (10,63 %), du matériel vinaire (5,02 %), les impôts et assurances (4,77 %) et seulement 3,56 % pour le renouvellement du capital-ceps. Retrouve-t-on ces mêmes caractéristiques pour le domaine d'Alenya en 1932 ?

Sans pratiquer une étude comparative exhaustive car une partie des dépenses en investissement-ceps, le paiement des impôts et des assurances était réglé directement par le propriétaire sans que le régisseur, bien sûr, en ait connaissance, on peut néanmoins tenter quelques rapprochements. Ainsi, les dépenses pour les animaux ont peu changé entre 1870 et 1932 : il s'agit d'achats de luzerne, de foin, d'avoine, un peu de son ou de farine d'orge, que ce soit pour l'unique cheval de La Gaillarde ou pour les quatorze chevaux d'Alenya. On achète aussi de la

ce sont presque toujours les mêmes qui sont embauchés, et nous constatons la présence de noms espagnols, sans doute des ouvriers qui ont immigré en France lors de la guerre de 14-18. C'est en effet à ce moment-là qu'on commence à faire appel à eux.

1. Le régisseur est logé dans une maison à part. C'est lors de l'achat de cette maison comme résidence secondaire que l'on découvrit ces registres.

paille pour faire litière et augmenter la quantité de fumure, par tonnes à Alenya, par kilos de « litière du marais » à Montpellier. Puis viennent les dépenses fréquentes de bourrelier, sellier, de réparation de harnais, de vannier, de chaudronnier, d'achat de bouchons¹. C'est ainsi qu'on apprend qu'à La Gaillarde le maréchal-ferrant était payé par un abonnement de 25 francs par an. Quant aux dépenses pour le matériel vinaire, ce sont des achats de comportes, des réparations de futailles, etc. Il est regrettable qu'au domaine d'Alenya le cahier des caves ait disparu car il aurait permis d'évaluer un investissement en matériel vinaire, sûrement plus important en 1932 qu'en 1870.

Par contre, la consultation du cahier intitulé « Cultures » fait apparaître l'existence d'une rubrique quasi inexistante en 1870, celle des produits pour les traitements et soins à donner à la vigne. À La Gaillarde apparaissent seulement des achats de fumier et de soufre qui représentent une somme équivalente mais minime, 387 et 352 francs, alors qu'à Alenya les achats sont fréquents et importants : ainsi le 23 janvier, réception de 200 kg de chaux. L'usine de Perpignan, La Catalane, envoie fréquemment 100 kg d'humus². Mais cet investissement, si nous pouvons l'évaluer en quantité, n'apparaît pas dans le coût financier ; les achats sont faits directement à Perpignan par le propriétaire, et le régisseur note seulement leur réception sans que l'on puisse évaluer leur part dans les dépenses totales, et c'est dommage ! En revanche une rubrique fort intéressante à comparer est celle de l'investissement-ceps. À La Gaillarde, la dépense est minime : 85 francs pour des provins, c'est-à-dire de simples sarments auxquels on a fait prendre racine³. Mais à Alenya l'achat de plants est systématique et important : trente-sept mille racines de plants américains achetés le 17 mars pour 7 650 francs à un pépiniériste d'Elne, pour des plantations qui entraînent l'achat de tuteurs, de cordes. De plus, apparaissent dans la comptabilité d'Alenya des achats qui sont propres à la civilisation du xx^e siècle : les abonnements au téléphone (10 à 50 francs par mois), au journal du Syndicat agricole de Perpignan (8,5 francs le 31 mars)... Le régisseur note aussi scrupuleusement les relations économiques avec le propriétaire : envoi

1. Déjà en 1801 dans *L'art de faire le vin*, Chaptal avait insisté sur cette nécessité d'acheter des bouchons neufs chaque année et de ne pas économiser sur cette dépense pour obtenir une bonne conservation du vin.

2. Le régisseur note régulièrement le renvoi des « toiles » à La Catalane en vue de nouveaux arrivages.

3. La technique du provignage a été bien étudiée par J. Guyot, *op. cit.*

de bois à l'automne, envoi quasi hebdomadaire de légumes et surtout envoi de vin.

La récolte du vin est en effet la finalité de la gestion de ces domaines viticoles. Peut-on en tenter une comptabilité précise et établir un bilan de gestion ? Là aussi, la comptabilité est insuffisante car elle ne porte en aucun cas, mention de l'évaluation de la récolte, ni des prix de vente pratiqués¹. Mais on peut néanmoins étudier les sorties de vin, leur périodicité et les directions de vente.

Au domaine de La Gaillarde, la vente se fait en futailles, en foudres, voire au litre et les mesures sont tantôt en muids, tantôt en hectolitres². Les ventes se font en deux étapes. D'abord en décembre, janvier se négocie la vente à des négociants de Montpellier, mais aussi de Nîmes et de Lunel. On voit même apparaître un courtier qui expédie le vin jusqu'à Châlons. Les sorties de vin ont lieu plus tard et s'échelonnent jusqu'en avril où la récolte, évaluée à 3 700 hectolitres, est entièrement écoulée. Par contre, au domaine d'Alenya en 1932, avec une récolte de 15 000 environ, on met plus longtemps à trouver preneur. Il y a d'abord les livraisons régulières, par quinzaine le plus souvent, au personnel, au régisseur, au garde-champêtre, au propriétaire, à sa famille à Paris, et aux hospices de Perpignan. Puis apparaissent les grosses ventes : elles se préparent dès décembre par la confection d'échantillons et ont lieu de février à mai, principalement à quatre négociants de Perpignan qui achètent par lots de quatre cents à mille hectolitres. Mais les grosses ventes sont insuffisantes pour écouler toute la récolte et on voit apparaître une seconde vague de vente, en juillet-août, au moment où il faut vider la cave avant les prochaines vendanges. Là on vend à des acheteurs variés, par petits lots de deux à trois cents hectolitres au maximum. S'il n'y a pas mévente comme par exemple ce fut le cas dans les premières années du xx^e siècle, qui conduisirent à la crise de 1907, on sent néanmoins que des problèmes se posent et que l'écoulement total de la récolte d'une année sur l'autre présente des difficultés³.

1. Au demeurant une étude financière des prix de revient et des profits n'est pas ici notre propos. Pour ces aspects, voir R. Pech, *op. cit.*

2. Encore à la fin du xix^e siècle, on trouve utilisées les deux terminologies de mesure. Le muid n'a d'ailleurs pas exactement les mêmes capacités selon les villes.

3. Le problème des origines de la mévente, manque de débouchés, trop forts rendements, mauvaise organisation des circuits de négoce, a été posé dès le début du xx^e siècle par M. Augé-Laribé, Prosper Gervais ou Charles Gide, *op. cit.*, dont les réflexions restent bien actuelles en 1932 comme en 1984.

Malgré les lacunes que l'état de nos sources n'a pas permis de combler, il apparaît possible de dégager quelques grandes lignes de force dans la gestion d'un domaine viticole. Que ce soit en 1870 la viticulture encore artisanale de l'âge d'or de la viticulture languedocienne, ou en 1932 la viticulture moderne et scientifique des débuts du xx^e siècle, les éléments pérennes dominant. La vigne est la culture des travaux multiples, incessants, laborieux où le travail, tant de l'homme que de la femme, demeure essentiel. Les apports nouveaux entre 1870 et 1932, telles l'utilisation massive d'engrais, de traitements, les nouvelles plantations, ne font qu'amplifier ce phénomène, demandant encore plus de main-d'œuvre, et la vigne demeure encore dans la première moitié du xx^e siècle, une culture peuplante comme elle l'était au xix^e et même au xviii^e siècle¹.

1. L. Dermigny dans Ph. Wolff, dir., *Histoire du Languedoc*, Toulouse, 1967, p. 397-401, parle de « révolution viticole » et montre la vigne comme une culture peuplante dès le xviii^e siècle.

Table des figures

1	Église de La Rouvière ; même disposition aux églises de Lanuéjols et de Saint-Julien de Tournel.	13
2	Églises romanes de la haute vallée du Lot (Lozère).	13
3	Canilhac. Coupole de l'absidiole sud.	17
4	Lanuéjols. Façade sud, chapelle.	18
5	Lanuéjols, chapelle St-Georges.	19
6	Lanuéjols, extérieur, fenêtre du chœur.	20
7	Plan de l'église Saint-Pierre de Lanuéjols, d'après R. Saint-Jean, J. Nougaret, <i>op. cit.</i> , p. 288.	21
8	Plan de l'église Saint-Martin de La Canourgue (d'après Robert Saint-Jean, Jean Nougaret, <i>op. cit.</i>).	22
9	Église de la Rouvière.	24
10	Église Saint-Martin de La Canourgue.	26
11	Église Saint-Pierre de Lanuéjols.	27
12	Absidiole sud de Saint-Martin de La Canourgue.	28
13	La Canourgue.	29
14	Sainte-Hélène.	30
15	Église de la Rouvière, fresque.	31
16	Répartition entre la très grande (tg), la grande (g), la moyenne (m), la petite (p) la très petite (tp) propriété en Lozère	57
17	Répartition entre la très grande (tg), la grande (g), la moyenne (m), la petite (p) la très petite (tp) en Aubrac, Causses, cévennes, Margeride, Mont Lozère . . .	58
18	Exercice 1816.	90

19	Consommation de viande, Montpellier 1816.	91
20	Répartition des produits de l'octroi, Montpellier 1816.	91
21	Bétail enregistré à l'octroi, Montpellier 1806, IRHIS.	92
22	Troupeaux mérinos enquête de 1810 ANF 10 510-511-512	105
23	La reconstitution du vignoble.	232
24	Visage du vignoble 1902-1903	235
25	La population en 1906	238
26	Évolution de la population	241

Liste des tableaux

1	Répartition de la propriété à Marchastel (Aubrac) d'après la matrice cadastrale de 1824	41
2	Répartition de la propriété à Saint-Étienne-Vallée-Française (Cévennes) d'après la matrice cadastrale de 1836	41
3	Répartition de la propriété à La Capelle (cause) et à Cultures (vallée) d'après les matrices cadastrales de 1834 et 1837 .	42
4	Répartition de la propriété à Chanac d'après la matrice cadastrale de 1839	42
5	Importance des biens communaux	48
6	Répartition de la propriété à Sainte-Eulalie (Margeride), (d'après la matrice cadastrale de 1827)	48
7	Pourcentage de la superficie occupée par chaque nature de culture par rapport à l'ensemble du terroir	63
8	Superficie moyenne de l'exploitation familiale-type en hectares	63
9	Structure foncière dans la première moitié du XIX ^e siècle (d'après le cadastre)	64
10	Part du plus grand propriétaire	65
10	Part du plus grand propriétaire (<i>suite</i>)	66
11	Part du plus grand propriétaire	77
11	Part du plus grand propriétaire (<i>suite</i>)	78
12	La répartition (en pourcentage) entre petite, moyenne et grande propriété est donnée d'après les évaluations cadastrales (en francs)	79

13	Les natures de culture en lozère au début du xix ^e siècle (d'après les matrices cadastrales)	80
14	Liste de dépôts de béliers	111
15	Gestion de la propriété	158
16	Profession des membres de la société d'agriculture	216
17	Répartition de la propriété en Biterrois vers 1907 d'après les matrices cadastrales	274

Table des matières

Préface	5
-------------------	---


Lozère et élevage

L'art roman en Lozère : les églises de la haute vallée du Lot	11
La répartition de la propriété foncière en Lozère au début du XX ^e siècle	33
Grands propriétaires de la Lozère	67
Le marché urbain de la viande à Montpellier au début du XIX ^e siècle d'après l'octroi	81
Une tentative de dirigisme économique : l'introduction des mérinos en France entre 1786 et 1814	93
Vie pastorale et eaux et forêts en Languedoc méditerranéen aux XIX ^e et XX ^e siècles	113

Agronomie et viticulture

Un agronome en Biterrois, l'abbé Rozier	129
Chaptal et la viticulture française	143
Université et économie régionale. L'École d'Agriculture de Montpellier	163

Un siècle de relations entre les États-Unis et le vignoble languedocien (1787-1889)	173
Viticulture et distillation en Biterrois dans la première moitié du XIX ^e siècle	183
Société et École d'Agriculture de Montpellier devant le phylloxéra	195
La mise en place d'une nouvelle viticulture au lendemain du phylloxéra	223
L'exploitation viticole en Biterrois : évolution et difficultés au début du XX ^e siècle	259
La propriété en Biterrois au moment de la crise de 1907	271
L'insurrection du Midi (1907)	279
Cultiver sa vigne, faire son vin : évolution des techniques viti-vinicoles (XVIII ^e -milieu XX ^e siècle)	293
La viticulture languedocienne pendant la première guerre mondiale	309
La gestion du domaine viticole aux XIX ^e et XX ^e siècle en bas-Languedoc et en Roussillon : permanence et évolution .	321
Table des figures	337
Liste des tableaux	339



Cet ouvrage a été réalisé par le service des
PUBLICATIONS DE MONTPELLIER III
université Paul-Valéry
publications@univ-montp3.fr
<http://publications.univ-montp3.fr>

Dépôt légal : 2^e trimestre 2006

